OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

110e année 15 avril 1978 N° 15

Gazette officielle du Québec

PARTIE 1

Avis juridiques

Éditeur officiel
Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24):

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	MI	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs

MPE — Montréal transport public — écoliers

QPV — Québec transport public — voyageurs

QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication, ou, à moins d'avis particulier ou contraire; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-29542
CM-30000 P-157
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
3876-V
R.P.R. TRANSPORT LTEE
Maple Dale Road,
C.P. 230,
Cowansville (Qué.)
J2K 3H6

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 3876-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

z) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

z) De Knowlton à Montréal, pour le transport de grain en sac, pour le compte de H. Coderre & Fils Ltée, de Knowlton.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 3876-V, clause *z*) ou

Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-29543
CM-30000 P-158
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
26094-V D-1
WHITEHOUSE, PERCY,
343, rue Bélanger,
Buckingham,
(Papineau) (Qué.)
(Voiturier-remorqueur)
Intimé

Attendu que le 31 août 1977, la Commission rendait la décision MCS-02657, autorisant la délivrance d'un permis de remorquage, à titre de voiturier-remorqueur en faveur de l'intimé M. Percy Whitehouse, et d'un permis de courtier en transport en faveur de l'intimé GLENGARRY TRANSPORT LIMITEE;

Attendu que ladite décision a été transmise aux intéressés et que les droits de courtier en transport ont été acquittés;

Attendu que le 8 septembre 1967, la Commission recevait de l'intimé M. Percy Whitehouse, une lettre indiquant qu'il n'y aurait pas de contrat de transport entre les deux intimés et que, suite à cette lettre, la décision n'a pas été publiée dans la *Gazette officielle*;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler la décision MCS-02657, en faveur de l'intimé, en date du 31 août 1977;
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-29739
CM-20000 P-62
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
M-205431 D-001 D-002
GILMARTIN, PATRICK JR.,
Stanstead,
(Stanstead) (Qué.)
Intimé

Attendu que le 21 février 1974, la Commission rendait les décisions MPT-7482 et MPT-7481 autorisant, en faveur de l'intimé, la délivrance des permis de transport par véhicule-taxi M-205431 D-001 et D-002 pour la région, municipalité de Stanstead 05-3714-CT;

Attendu qu'après vérification, il appert que l'intimé desservait depuis 1968 la région, municipalité de Stanstead Plain VL-053721, comme en fait foi la lettre du secrétaire-trésorier de la Corporation du village de Stanstead Plain;

Attendu que l'intimé, dans ses requêtes pour l'obtention de permis, n'avait déclaré vouloir le permis que pour Stanstead sans plus de précision;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports et du règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi et, plus particulièrement des articles 6.81 à 6.94 dudit règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser les décisions MPT-7482 et MPT-7481 pour qu'au paragraphe 3 du dispositif la région à desservir se lise:

« la municipalité de Stanstead 05-3714-CT et la municipalité de Stanstead Plain VL-053721 » au lieu de « la municipalité de Stanstead 05-3714 », ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-29746
CM-30000 P-159
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
M-300129
(1079-V)
GENESSE TRANSPORT INC.
25, rue Hall,
C.P. 6000,
Magog (Stanstead) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no M-300129 (1079-V) et dont la teneur s'établirait comme suit:

Service à contrat:

Transport à contrat de marchandises selon les clauses *a*), *b*), *c*), *e*), *f*) et *g*) du permis de Coaticook Express Inc., permis 13348-V.

Attendu qu'après vérification, il appert que Coaticook Express Inc., permis numéro 13348-V, n'a affecté aucun véhicule au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi, ne remplirait plus les conditions de détention d'un tel permis;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement dudit permis 13348-V n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation pour l'année 1977;

Attendu que, la Commission, le 28 septembre 1977, par la décision MCR-04020-I et MCS-02844-I, refusait à Coaticook Express Inc., permis 13348-V, l'émission d'un permis identique;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé numéro M-300129 (1079-V), ou,

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-29747
CM-00,000 P-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
M-000377
(3479-A)
J.R. POIRIER ENRG.
(Jeannette (Mme) Girard Poirier)
1523, rue St-Paul,
St-Césaire (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé est détenteur du permis de transport par autobus numéro M-000377 l'autorisant à donner le service suivant:

Classe de permis: Service d'autobus

Service:

Transport de travaillants résidant à Granby et St-Paul d'Abbotsford et se rendant à la Manufacture Ballin Mfg. Co. Inc., située à St-Césaire, et retour.

Parcours à suivre: Via route no 1

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation pour les années 1975, 1976 et 1977;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du Règlement 16 sur le transport en commun;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par autobus numéro M-000377 (3479-A), ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-29876
CM-20000 P-63
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
M-204160 D-001
BECK, HERMAN,
641-A, avenue Wolseley,
Montréal (Qué.)
H4X 1W6
Intimé

Attendu que le 9 juillet 1974, la Commission autorisait la délivrance du permis de transport par véhicule-taxi, numéro M-204160 D-001, en faveur de monsieur Herman Beck, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire, pour l'agglomération A-11 Montréal;

Attendu que, suite au décès de monsieur Herman Beck, en date du 21 août 1977, aucune demande de transfert n'a été introduite, dans les délais légaux, soit une période de six (6) mois;

Attendu qu'après vérification, il appert que le permis n'a pas été exploité depuis le 21 août 1977;

Considérant les dispositions du Règlement numéro 6 sur le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement de l'article 6.60 dudit règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis de transport par véhicule-taxi numéro M-204160 D-001, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire, pour l'agglomération A-11 Montréal, ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-15253
Q-201769-3-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
Q-201769
BARRETTE, NAPOLEON
C.P. 3, Rivière Portneuf
(Saguenay) (Qué.)
G0T 1P0
Intimé

Attendu que l'intimé est détenteur de permis de transport par véhicule-taxi no Q-201769 de catégorie Région et Ordinaire pour la municipalité de Rivière-Portneuf – 09-9732-SD et la municipalité de Ste-Anne-de-Portneuf – 09-9732-SD;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi l'intimé ne remplirait plus les conditions de détenteur de tels permis;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement desdits permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 28 février 1977;

Attendu qu'aucune décision concernant un permis identique n'apparaît au dossier concerné;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tels permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement de l'article 6.57 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler les permis de transport par véhicule-taxi de l'intimé no Q-201769 de catégories « Région » et « Ordinaire » pour la municipalité de Rivière-Portneuf 09-9732-SD et la municipalité de Ste-Anne-de-Portneuf – 09-9732-SD, ou

Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-15254
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
Q-200555-2-P
TREMBLAY, WELLY
Route 15, Ste-Thérèse de Colombier
Saguenay (Qué.)
G0H 1P0
Intimé

Attendu que l'intimé est détenteur du permis de transport par véhicule-taxi no Q-200555 de catégories Région et Ordinaire pour la municipalité de Colombier 09-9728-SD;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est actuellement affecté au service de transport autorisé par ledit permis et qu'ainsi l'intimé ne remplirait plus les conditions de détention de tel permis;

Attendu que, conséquemment, le renouvellement dudit permis n'a pas été effectué par le paiement des droits lors de l'immatriculation le ou avant le 28 février 1977;

Attendu qu'aucune décision concernant un permis identique n'apparaît au dossier concerné;

Considérant que l'intimé ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tel permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et du Règlement 6 concernant le transport par véhicule-taxi et plus particulièrement de l'article 6.57 de ce dernier règlement;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler le permis de transport par véhicule-taxi de l'intimé no Q-200555 de catégories Région et Ordinaire pour la municipalité de Colombier 09-9726-SD, ou

Rendre toute autre décision appropriée.

72173-o

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-23959
25746-V D-2
PAUL MONETTE DISTRIBUTOR
(Monette, Léo-Paul)
707, Bathgate Drive, Unit 294
Ottawa, (Ontario)
K1K 3Y2
Au Québec:
a/s 200, rue St-Jacques #900
Montréal (Qué.)
H2Y 1M1

Le présent texte remplace celui qui a été publié dans *Gazette officielle du Québec*, no 33 du 20 août 1977, page 7954, sous le Rôle M-23959.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec que l'annexe amendée suivante soit publiée:

Transport général – longue distance – route –

De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Hull) à Hull et retour pour le transport de marchandise générale.

Origine et destination: Ottawa et Hull.

Droit Additionnel

A l'occasion du service ci-haut mentionné, le requérant pourra utiliser des véhicules à température contrôlée.

Rôle M-24863
M-600386 14-D
COMPACT RENT A CAR LIMITED
680 rue Michel-Jasmin
Dorval (Qué.)

Cette publication remplace celle de la G.O.Q. no 43 en date du 29-10-77 page 9992.

La requérante qui est détentrice des permis suivants:

748-dy

location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à court terme, à:

904, Belmont, Montréal (Qué.)
1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
Aéroport de Montréal
Dorval (Terminus aérien)
Un poste dans le secteur des vols internationaux
Un poste dans le secteur des vols intérieurs
Un poste auxiliaire dans le secteur de service au:
680, Michel-Jasmin, Dorval (Qué.)
Intersection de Séminaire et boulevard Gouin à Saint-Jean (Qué.)
9255, boul. Saint-Laurent, Montréal (Qué.)
L-118, rue Cardinal, Dorval
Hôtel Airport Hilton, Dorval (Qué.)
Esso Avitat, Aéroport de Montréal, Dorval (Qué.)
Aéroport de Sept-Iles (Qué.)
131, 5e Avenue Chibougamau, (Abitibi-Est) (Qué.)
1700, boul. Ducharme, La Tuque (Qué.)
Aéroport Municipal de La Tuque (Qué.)
Aéroport de Baie-Comeau (Qué.)
Aéroport de Chibougamau (Qué.)
1400 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Qué.)
100 ouest, place Charles-Lemoyne, Longueuil (Qué.)
7111, boul. Métropolitain est, Montréal (Qué.)
2891, rue Jarry est, Montréal (Qué.)
Aéroport de Mont-Joli (Qué.)
3245, Desormeaux, Montréal (Qué.)
5985, côte de Liesse, Montréal (Qué.)
2050, Mansfield, Montréal (Qué.)
Aéroport International de Mirabel
Aéroport de Bagotville.
Montréal Aéro Centre, 9785, avenue Ryan, Dorval

748-DY

Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à long terme (un an et plus) à:

1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
9255, boul. St-Laurent, Montréal (Qué.)
1700, boul. Ducharme, La Tuque (Qué.)
Aéroport Municipale de La Tuque (Qué.)
1400 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Qué.)
904, rue Belmont, Montréal (Qué.)
Aéroport de Mont-Joli (Qué.)
Aéroport de Bagotville (Qué.)

748-DY
Location à court terme de camions-campeurs et de maisons motorisées, au:
1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
437-DYV
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions tracteurs, remorques) à:
1460 rue Guy, Montréal (Qué.)
Intersection de Séminaire et boulevard Gouin, Saint-Jean (Qué.)
L-118, rue Cardinal, Dorval (Qué.)
Esso Avitat, Aéroport de Montréal, Dorval (Qué.)
131, 5e Avenue, Chibougamau (Abitibi-Est)
1700 boul. Ducharme, La Tuque (Qué.)
Aéroport Municipal de La Tuque (Qué.)
Aéroport de Bagotville (Qué.)
(camions, maximum une tonne) à:
Aéroport de Mont-Joli (Qué.)
437-DYV
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions et station-wagons)
Aéroport de Mirabel (Qué.)
437-DYV
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques) à:
1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
Aéroport de Bagotville (Qué.)
33-DYA
Location à court terme de véhicules autobus, à:
1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
33-DYA
Location à long terme (un an et plus) de véhicules autobus à:
1460, rue Guy, Montréal (Qué.)
Demande l'autorisation d'ajouter à ses permis 748-DY, 437-DYV et 33-DYA les trois bureaux de location suivants:
270, boul. Langlois, Valleyfield (Qué.)
Complexe Desjardins, Montréal (Qué.)
280, boul. Langlois, Valleyfield (Qué.)

Rôle M-27395
M-600982 1-D
CAMPBELL, MAISIE
Box 914, Engelhart
Ontario
Au Québec:
a/s Léonard Ellen
2, place Ville-Marie
Ch. 663
Montréal (Qué.)
H3B 2C9

Cette publication remplace celle publiée dans la G.O.Q. du 7-1-78 p. 15.
La requérante demande à être autorisée à louer à long terme (un an ou et plus) des véhicules de livraison, camion, tracteur, et remorque ou semi-remorque loué sous forme d'ensemble, mais en excluant les camions, remorques et semi-remorques de type citerne, à Léonard Ellen Inc., et G.A. Grier & Sons Ltd., à 2, place Ville-Marie, suite 663, Montréal, les taux étant signés à ce dernier endroit.

Rôle M-28741
633-V 5 DT
FREDERIC VIAU TRANSPORT LTEE
2250, des Carrières
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:
Requête amendée
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir modifier ses taux et de les augmenter pour les sommes déposées avec l'annexe concernant les anciens et nouveaux taux.

Taux à l'heure	
Camion fermé 18 – 20 pieds	$18,50 de l'heure
Camion isolé chauffé 18 pieds	19,50 de l'heure
Camion plate-forme ouvert 18 pieds	18,00 de l'heure
Tracteur (simple essieu) 20 tonnes	19,25 de l'heure
Déménagement ou Machinerie	
Camion avec chauffeur	$18,50 de l'heure
Camion avec chauffeur et un aide	30,00 de l'heure
Camion avec chauffeur et deux aides	42,00 de l'heure
Camion avec chauffeur et trois aides	53,00 de l'heure
Aide supplémentaire	12,00 de l'heure

Rôle M-29060
30005 46 DT
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE
P.O. Box 10213
Washington DC 20018 U.S.A.

Modification tarifaire:

1. Tarif no 133 (conditions d'application établies pour le Canada) (Expiration des conditions d'application de la National Motor Freight Classification 100-D, PTCB 15).

2. Tarif no 233 (Tarif canadien applicable au transport du papier) (Taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie et Virginie Occidentale, ainsi que le district de Columbia).

3. Supplément 2 au tarif no 233 (Tarif canadien applicable au transport du papier) (Taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont, Virginie et Virginie Occidentale, ainsi que le District de Columbia).

4. Supplément 16 au tarif no 333-A (Taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie et Virginie Occidentale, ainsi que le District de Columbia).

5. Supplément 12 au tarif no 334-A (Taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont).

6. Supplément 1 au tarif no 625-A (Taux applicables à la répartition des marchandises de tous genres), répartition effectuée depuis le point de regoupement des expéditions à Montréal (Québec).

7. Supplément 1 au tarif no 769-E (Taux d'espèce applicables entre les installations portuaires de Montréal (Québec), et celles de Boston (Mass.) et de New York (NY).

8. Tarif no 793 (Taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie).

9. Supplément 2 au tarif no S-295-J (Taux d'espèce applicables entre les installations portuaires de New York (NY) ou de Boston (Mass.), et des points situés dans la province de Québec (Canada).

Réduction, augmentation ou maintien des taux et des frais, applicables par les transporteurs participant au taux international déposé par la *Middle Atlantic Conference*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-29063
2758-V 3 DT
EMSLIE BROTHERS LIMITED
P.O. Box 310 rue Bellam, Beebe (Stanstead) (Qué.)

Modification tarifaire:

Annexe

Tarif 112-78

La requérante, Emslie Bros. Ltd. demande à la Commission des transports du Québec la permission de modifier ses taux de la manière suivante:

Granit: Beebe (Québec) à:	Moins de 5,000	5,000 12,000	12,000 24,000	24,000 40,000	Plus de 40,000
Allendale	3.06	2.47	1.99	1.79	1.47
Aylmer	3.67	2.64	2.10	1.79	1.54
Ansonville	—	—	—	—	3.33
Arnprior	2.63	2.18	1.98	1.55	1.31
Barrie	3.10	2.54	2.21	1.70	1.30
Belleville	2.11	1.83	1.60	1.40	1.15
Bolton	2.52	2.27	1.90	1.71	1.41
Brampton	2.45	2.24	1.86	1.66	1.21
Brantford	2.79	2.33	2.02	1.75	1.47
Brockville	1.89	1.57	1.40	1.22	1.03
Burlington	2.63	2.27	1.99	1.71	1.47
Cayuga	2.80	2.33	2.02	1.75	1.47
Chatham	3.12	2.99	2.38	1.96	1.73
Chesley	3.74	2.74	2.31	1.84	1.62
Cobourg	2.32	2.12	1.73	1.48	1.27
Cornwall	1.68	1.45	1.27	1.12	.92
Drumbo	3.02	2.46	2.09	1.78	1.54
Dundas	2.63	2.27	1.99	1.71	1.47
Exeter	3.53	2.53	2.14	1.79	1.54
Fergus	2.93	2.39	2.02	1.75	1.47
Fonthill	2.72	2.34	1.98	1.78	1.47
Forest	3.12	2.99	2.38	1.96	1.69
Galt	2.79	2.33	2.02	1.75	1.47

Granit: Beebe (Québec) à:	Moins de 5,000	5,000 12,000	12,000 24,000	24,000 40,000	Plus de 40,000
Gananoque	1.94	1.67	1.46	1.27	1.06
Georgetown	2.63	2.27	1.96	1.71	1.47
Guelph	2.79	2.33	2.02	1.75	1.47
Hamilton	2.63	2.27	1.99	1.71	1.41
Hanover	3.67	2.72	2.25	1.83	1.60
Harrison	3.58	2.70	2.21	1.79	1.54
Hawkesbury	2.19	1.83	1.66	1.18	.91
Ingersoll	3.47	2.46	2.08	1.78	1.54
Iroquois Falls	—	—	—	3.64	3.33
Kingston	1.98	1.72	1.50	1.30	1.08
Kirkland Lake	—	—	—	3.64	3.33
Kitchener	2.79	2.33	2.02	1.75	1.47
Leamington	4.37	3.06	2.46	2.02	1.75
Lindsay	2.54	2.24	1.81	1.55	1.27
Listowel	3.58	2.64	2.25	1.83	1.54
London	3.50	2.48	2.10	1.78	1.54
Meaford	3.74	2.74	2.31	1.84	1.62
Milton	2.50	2.23	1.90	1.68	1.36
Morrisburg	1.71	1.47	1.29	1.14	.96
Mount Forest	3.51	2.64	2.19	1.78	1.54
New Market	2.60	2.25	1.95	1.70	1.38
Niagara District	2.73	2.34	2.11	1.75	1.47
North Bay	3.93	3.26	2.61	2.25	1.46
Norwood	2.54	2.24	1.80	1.55	1.32
Oakville	2.54	2.21	1.99	1.63	1.41
Orangeville	2.93	2.39	2.02	1.75	1.47
Orillia	3.35	2.74	2.31	1.79	1.30
Oshawa	2.35	2.14	1.77	1.59	1.38
Ottawa	2.19	1.83	1.66	1.18	.95
Owen Sound	3.74	2.74	2.31	1.84	1.62
Pembroke	2.63	2.33	2.14	1.71	1.41
Peterborough	2.54	2.24	1.81	1.55	1.27
Port Colborne	2.73	2.34	2.14	1.78	1.47
Port Credit	2.47	2.24	1.86	1.66	1.20
Port Hope	2.32	2.12	1.73	1.56	1.27
Prescott	1.83	1.54	1.37	1.18	1.02
Renfrew	2.63	2.24	1.98	1.42	1.27
River Valley	—	—	—	2.53	1.89
St. Thomas	3.67	2.64	2.10	1.79	1.54
Sarnia	4.10	3.13	2.38	1.96	1.73
Sault Ste. Marie	—	—	—	3.64	3.33
Shelburne	3.19	2.58	2.16	1.78	1.50
Simcoe	3.51	2.48	2.10	1.75	1.47
Smith Falls	2.40	2.04	1.80	1.49	1.27
Stratford	3.35	2.42	2.00	1.77	1.54
Strathroy	3.74	2.64	2.21	1.78	1.62
Sudbury	4.37	3.73	2.92	2.33	1.67
Tillsonburg	3.51	2.58	2.12	1.79	1.54
Timmins	—	—	—	3.64	3.33
Toronto	2.40	2.16	1.81	1.64	1.32
Walkerton	3.67	2.72	2.15	1.83	1.54
Wallaceburg	4.21	2.99	2.25	1.96	1.73
Welland	2.73	2.34	2.11	1.75	1.47
Whitby	2.35	2.14	1.77	1.59	1.30
Williamsburg	1.76	1.52	1.34	1.19	1.01
Windsor	4.37	3.00	2.46	2.02	1.76
Winona	2.63	2.27	2.02	1.71	1.41
Woodstock	3.47	2.46	2.09	1.78	1.53
Woodbridge	2.40	2.16	1.81	1.64	1.32

Acier: Tracy (Québec) à:	Chargements incomplets Marchandise retournée	24,000	30,000	40,000	72,000
Bolton	2.71	1.94	1.69	1.53	1.27
Brockville	1.75	1.25	1.07	.89	.74
Bramalea	2.19	1.57	1.44	1.25	1.05
Brantford	2.56	1.83	1.65	1.59	1.33
Coldwater	2.72	1.94	1.88	1.72	1.35
Collingwood	2.72	1.94	1.88	1.72	1.35
Chatham	3.07	2.19	1.79	1.67	1.40
Guelph	2.56	1.83	1.65	1.53	1.27
Galt	2.56	1.83	1.65	1.53	1.27
Hamilton	2.42	1.73	1.57	1.46	1.10
Hespeler	2.56	1.83	1.65	1.53	1.27
Kitchener	2.56	1.83	1.65	1.53	1.27
London	2.98	2.13	1.77	1.65	1.38
Midland	2.83	2.06	1.85	1.67	1.35
Niagara Falls	2.63	1.88	1.70	1.53	1.27
Parry Sound	3.18	2.27	2.01	1.82	1.46
Peterborough	2.45	1.75	1.63	1.37	1.14
Uxbridge	2.72	1.94	1.70	1.53	1.27
Windsor	3.18	2.27	2.01	1.84	1.53

Note:

1. Chargements mixtes: utiliser le taux applicable jusqu'au point le plus éloigné, plus des frais de $20 par arrêt pour déchargement partiel.

2. Les taux applicables au transport par trains routiers sont subordonnés à la disponibilité de ces véhicules.

3. Lorsque le transport est effectué par trains routiers, un maximum de trois arrêts pour déchargements partiels sont autorisés.

4. Une heure par remorque sera allouée pour le chargement et le déchargement. Des frais de $25 l'heure seront imposés pour toute période de dépassement.

Marchandise: acier

Entre:	et:		
		Min.	10.00
Welland (Ont.)	Montréal (Qué.)	Chargement incomplet	3.64
		7,500 lb	2.84
		10,000 lb	2.23
		15,000 lb	1.76
		20,000 lb	1.55
		24,000 lb	1.42
		30,000 lb	1.34
		40,000 lb	1.20
		72,000 lb	1.03

Note:

Pour livraisons multiples ajouter .35 le 100 livres.

Entre:	et:		
		Min.	12.00
Welland	Sherbrooke (Qué.)	7,500 lb	3.04
		10,000 lb	2.66
		24,000 lb	2.16
		30,000 lb	1.78
		40,000 lb	1.60

Note:

Les chargements inférieurs à 7 500 livres transportés au-delà de Montréal seront soumis à des frais supplémentaires.

Entre:	et:		
		Min.	10.00
Tracy (Qué.)	Welland (Ontario)	Chargement incomplet	4.32
		7,500 lb	3.31
		15,000 lb	2.65
		20,000 lb	2.04
		24,000 lb	1.84
		30,000 lb	1.55
		40,000 lb	1.43
		72,000 lb	1.17

Note:
Livraisons multiples $20 par déchargement partiel.
Les trains routiers sont soumis aux conditions en page 4.

Entre:	et:		Min.	10.00
Tracy	Toronto (Ontario)		Chargement incomplet	3.82
			7,500 lb	2.86
			10,000 lb	2.23
			15,000 lb	2.04
			24,000 lb	1.53
			30,000 lb	1.34
			40,000 lb	1.20
			72,000 lb	1.03

Note:
Livraisons multiples: voir la note ci-dessus.

Entre:	et:		
Montréal (Qué.)	Toronto (Ontario)	7,500 lb	2.46
		10,000 lb	2.12
		15,000 lb	1.70
		20,000 lb	1.41
		24,000 lb	1.26
		30,000 lb	1.13
		40,000 lb	1.00
		72,000 lb	.78

Clauses H & I
Beebe et Stanstead à Sherbrooke et Retour

Classe	100	85	70	55	45
Taux	1.25	1.22	.95	.74	.47
Min.	6.00				

Stanstead et Beebe à Montréal et Retour

Classe	100	85	70	55	45
Taux	2.23	1.94	1.67	1.43	.93
Min.	6.00				

Tarifs d'espèce:
Acier, couverture, clous, abrasifs, matériaux de construction

Min. – 1,500 lb	1.67
1,500 – 3,000 lb	1.48
3,000 – 5,000 lb	1.26
5,000 – 12,000 lb	.91
12,000 – 24,000 lb	.84
24,000 – 40,000 lb	.62
40,000 et plus	.54

Exception:
Un taux minimum de $150 sera imposé aux chargements occupant un espace excessif par rapport à leur poids.
Acier à outils

Min.	6.00
Moins de – 3,000 lb	1.38
3,000 – 10,000 lb	1.22
10,000 – 15,000 lb	.89
15,000 – 30,000 lb	.74
30,000 – 40,000 lb	.58

Béton, sel, calcium

Minimum 30,000 lb	.62
Minimum 40,000 lb	.58
Minimum 72,000 lb	.54

Clause *a*)
Beebe (Québec) et 5 milles

Camion conventionnel de 5 tonnes	$10.00/hr.
Camion conventionnel de 15 tonnes	13.50/hr.
Tracteur-remorque en tandem	18.00/hr.
Blocs de granit	.10 le pied cube
Bandes de granit	.11 le pied cube
Exc: Carrière de granit de Beebe	.12 le pied cube

Homme supplémentaire $8.00/h (Transport général)
Homme supplémentaire 8.00/h

Clause *c*)

Granit: Beebe (Québec) à:	Moins de 5,000	5,000 12,000	12,000 24,000	24,000 40,000	40,000 et plus	Blocs non dégrossis
Asbestos	.83	.75	.60	.52	.43	—
Chicoutimi	2.40	1.58	1.42	1.27	.84	—
Disraëli	1.73	1.32	.97	.59	.49	—
Drummondville	1.04	.83	.75	.59	.49	—
Granby	.88	.68	.57	.49	.43	—
Hull	2.19	1.83	1.67	1.18	.94	—
Iberville	.95	.76	.60	.52	.43	—
Lac-Saint-Jean	2.20	1.72	1.48	1.27	1.14	1.01
Ormstown	1.34	1.14	.82	.67	.56	—
Québec	1.73	1.18	.96	.82	.70	—
St-Hyacinthe	.94	.83	.67	.59	.49	—
Sherbrooke	.81	.68	.57	.46	.35	.31
Sorel	1.44	1.14	.82	.67	.56	—
St-Samuel	—	—	—	.59	.53	.45
Valleyfield	1.44	1.14	.82	.67	.56	.47
Victoriaville	1.44	1.06	.82	.67	.54	.47
Ville-Marie	—	—	—	—	1.72	1.48
Montréal	.95	.76	.64	.56	.48	.42

Expéditions minimum $10.00

Clause *d*)

Engrais – Chambly à Rock Island, minimum 30,000 lb $9.00/tonne.

Clause *f*)

Voir les taux à la section *c*). Utiliser une feuille séparée pour le Québec et l'Ontario.

Taux toniques

Entre:		
Welland (Ont.) et Montréal (Qué.)	1.20 exigible pour 50,000	.60 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Toronto (Ont.) et Tracy (Qué.)		
Entre Tracy (Québec) et:		
Bolton	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Brockville	.89 exigible pour 40,000	.63 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Bramalea	1.25 exigible pour 40,000	.88 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Brantford	1.59 exigible pour 40,000	1.11 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Coldwater	1.72 exigible pour 40,000	1.20 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Collingwood	1.72 exigible pour 40,000	1.20 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Chatham	1.67 exigible pour 40,000	1.18 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Guelph	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Galt	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Hamilton	1.46 exigible pour 40,000	1.03 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Hespeler	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Kitchener	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
London	1.65 exigible pour 40,000	1.16 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Midland	1.67 exigible pour 40,000	1.18 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Niagara Falls	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Parry Sound	1.82 exigible pour 40,000	1.27 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Peterborough	1.37 exigible pour 40,000	.95 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Uxbridge	1.53 exigible pour 40,000	1.07 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Windsor	1.84 exigible pour 40,000	1.29 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000
Welland	1.43 exigible pour 40,000	.85 exigible pour l'excédent jusqu'à 72,000

Rôle M-29065
40003 238 DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1480 Dundas St. W
Toronto Ontario

Modification tarifaire:

Ajouter aux tarifs numéros 13 de Atlas Van Lines (Canada) Ltd., 22, NP-105 et E-554 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd., 456, E-430 HVP-402 et NP-480 de North American Van Lines Canada Ltd., des droits de passage par traversier de $8 le 100 livres (sous réserve d'un poids minimum de 8,000 livres), applicables aux expéditions à destination ou en provenance des Iles-de-la-Madeleine. Cette tarification doit entrer en vigueur le 1er juin 1978, conformément à l'article 2.58.1

Rôle M-29066
40003 239 DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS.
4180 Dundas St. W.
Toronto Ontario

Modification tarifaire:
A la section quatre du tarif no MP-56 de la *Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association*, augmentation de 8 pour cent des taux milliaires applicables aux chargements incomplets, ces taux devant entrer en vigueur le 15 juin 1978 conformément à l'article 2.58.1

Rôle M-29382
30007 87 DT
SOUTHERN MOTOR CARRIER RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St.
N.E. Atlanta, Georgia

Modification tarifaire:
Supplément 18 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce n° 319-D (Sud des Etats-Unis-Québec) ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, applicable entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:
Le numéro 5580 a été modifié en corrigeant le lieu d'origine St-Johns, Québec, de façon qu'il se lise comme suit: Saint-Jean (Iberville) Québec.

Rôle M-29386
40013 29 DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes prennent effet 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif d'espèces en vrac numéro 70-A, numéro 4021 de la C.T.Q.
On demande les ajustements suivants:
Page 13: Tarif milliaire - 83¢
Tarif d'espèces en vrac n° 70-A, n° 4021 de la C.T.Q.
Page 14: 2e partie - Numéro 300 -
ACIDES, PRODUITS CHIMIQUES
et autres produits en vrac

Milles	*Taux*	*Milles*	*Taux*
0 - 110	41	446 - 450	166
111 - 115	43	451 - 455	168
116 - 120	44	456 - 460	169
121 - 125	46	461 - 465	172
126 - 130	47	466 - 470	173
131 - 135	51	471 - 475	175
136 - 140	52	476 - 480	178
141 - 145	54	481 - 485	179
146 - 150	55	486 - 490	182
151 - 155	57	491 - 495	183
156 - 160	59	496 - 500	185
161 - 165	61	501 - 510	188
166 - 170	64	511 - 520	193
171 - 175	65	521 - 530	196
176 - 180	67	531 - 540	199
181 - 185	68	541 - 550	202
186 - 190	70	551 - 560	207
191 - 195	72	561 - 570	210
196 - 200	74	571 - 580	215
201 - 295	75	581 - 590	219
206 - 210	78	591 - 600	222
211 - 215	80	601 - 610	226
216 - 220	81	611 - 620	229
221 - 225	84	621 - 630	232
226 - 230	85	631 - 640	235
231 - 235	87	641 - 650	240
236 - 240	88	651 - 660	246
241 - 245	90	661 - 670	248
246 - 250	92	671 - 680	251
251 - 255	95	681 - 690	255
256 - 260	96	691 - 700	259
261 - 265	98	701 - 710	263
266 - 270	100	711 - 720	266
271 - 275	101	721 - 730	270
276 - 280	103	731 - 740	273
281 - 285	105	741 - 750	277
286 - 290	108	751 - 760	281
291 - 295	109	761 - 770	284
296 - 300	111	771 - 780	287

Milles	*Taux*	*Milles*	*Taux*
301 - 305	112	781 - 790	293
306 - 310	114	791 - 800	296
311 - 315	117	801 - 810	299
316 - 320	118	811 - 820	304
321 - 325	121	821 - 830	307
326 - 330	122	831 - 840	310
331 - 335	124	841 - 850	314
336 - 340	125	851 - 860	318
341 - 345	128	861 - 870	321
346 - 350	129	871 - 880	325
351 - 355	131	881 - 890	328
356 - 360	132	891 - 900	333
361 - 365	135	901 - 910	337
366 - 370	138	911 - 920	340
371 - 375	139	921 - 930	343
376 - 380	141	931 - 940	348
381 - 385	142	941 - 950	351
386 - 390	144	951 - 960	354
391 - 395	145	961 - 970	358
396 - 400	149	971 - 980	362
401 - 405	150	981 - 990	365
406 - 410	152	991 - 1000	370
411 - 415	153		
416 - 420	155		
421 - 425	157		
426 - 430	158		
431 - 435	161		
436 - 440	163		
441 - 445	165		

Rôle M-29387
30004 341 DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:

La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Renouvellement du taux convenu no 28, C.T.Q. no 4107 comme suit:

Au nom de: Brazeau Transport Inc., Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc., Glengarry Transport Ltd, Husband Transport Ltd, Inter-City Truck Lines Ltd, Kingsway Transports Ltd, Maislin Ltd, Motorways (Ontario) Ltd, Overland Western Ltd, Reliable Transport Ltd, Smith Transport Co. Ltd, Thibodeau-Finch Express Ltd. Pour le compte de Dominion Foundries and Steel Ltd.

Marchandise: Articles en fer ou en acier, selon la liste générale.

Depuis: Hamilton (Ontario)

A: Montréal (Québec)

Taux: 83¢

Minimum: 70,000 livres par train routier de deux remorques. Lorsqu'un véhicule à trois essieux est utilisé, le minimum sera de 70,000 livres par remorque.

Rôle M-29388
30004 342 DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:

La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Renouvellement du taux convenu no 33, C.T.Q. no 4138, comme suit:

Entre Brazeau Transport Inc., Desjardins Transport Ltée, Direct Winters Transport Ltd, Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc., Glengarry Transport Ltd, Husband Transport Ltd, Kingsway Transports Ltd, Maislin Transport Ltd, Motorways (Ontario) Ltd, Overland Western Ltd, Reliable Transport Ltd, Smith Transport Co. Ltd, Thibodeau-Finch Express Ltd. Pour le compte de Pricke Wilson Ltd.

Marchandise: Produits du papier: Sacs; papier buvard; boîtes ou cartons, à plat; papier isolant: remplissage; serviettes de table; articles en papier non autrement désignés; cloisons de carton; emballages pour papeterie; coutellerie en plastique; papier impression; papier hygiénique; serviettes; papier peint; papier emballage; papier de revêtement non fini.

Depuis: Dorval (Qué.) et Lachute (Qué.)

A:	40,000		40,000
Cambridge (Ont.)	1.36	Mississauga (Ont.)	1.16
Hamilton (Ont.)	1.20	Pickering (Ont.)	1.16
Kitchener (Ont.)	1.36	Toronto (Ont.)	1.16
London (Ont.)	1.40		

Rôle M-29389
30004 343 DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.
Modification du tarif spécial portant sur le service à contrat, C.T.Q. no 2140, établi au nom de Roberval Express Ltée, pour le compte de Canada Packers Ltd, Toronto (Ontario).
1. Succédanés du saindoux, savon et beurre d'arachides
De: Toronto (Ont.)
A: Région du Lac-Saint-Jean (Québec)
Taux: $3.77 le 100 livres
Minimum: 30,000 livres
Note: Les viandes fraîches et volailles peuvent être incluses dans des chargements mixtes au taux de $4.83
Note: Le service de conservation est compris dans les taux.
2. Viande, fraîche ou congelée, suspendue
De: Toronto (Ont.)
A: Région du Lac-Saint-Jean (Québec)
Taux: Produit de 5e classe $4.03
Minimum: 30,000 livres
Produit de 4e classe $4.83
Minimum: 30,000 livres
Note: Le service de conservation ou la distribution sont compris.
3. Produits de conserverie (pour distribution) comprenant:
Viandes en conserve, fromage, oeufs, saindoux.
Viandes cuites, salées ou en conserve.
Marinades, enveloppes à saucisses (boyaux)
De: Toronto (Ontario)
A: Région du Lac-Saint-Jean (Québec)
Taux: $3.99
Minimum: 30,000 livres
Note: Les viandes fraîches et volailles peuvent être incluses dans des chargements mixtes au taux de $4.83.
Note: Le service de conservation est compris dans les taux.

Rôle M-29390
30004 344 DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION
1434, Ste-Catherine, bureau 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098
Adjonction au numéro 170
Aluminium, savoir: feuille, plaques, tiges, tôle, brame ou tringles.

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
	Cap-de-la-Madeleine	Calgary, Edmonton, Lethbridge	484	40,000
Adjonction au numéro 295				
Matériel athlétique, savoir: haltères en fer ou en acier	Montréal	Winnipeg	393	20,000
			360	30,000
			339	40,000
		Vancouver	690	20,000
			675	30,000
			670	40,000
Adjonction au numéro 400				
Chaudières, fournaises, radiateurs, accessoires ou pièces connexes, savoir: chaudières et accessoires	Sherbrooke	Hinton (Alta)	739	40,000
			702	44,000
Papeterie et fournitures de bureau	Montréal	Calgary, Edmonton	856	500
			841	2,000
Note: Taux applicables à des chargements de 20,000 livres ou plus. Aucuns frais supplémentaires ne seront ajoutés pour la première livraison ou la plus considérable. Des frais de 45¢ seront imposés pour la deuxième livraison et pour les livraisons subséquentes.			816	5,000
			786	10,000
			680	20,000
			594	30,000
			564	40,000
		Régina	757	500
			751	2,000
			731	5,000
			714	10,000

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Un minimum de $4.50 est applicable à toutes les livraisons.			570	20,000
			509	30,000
			472	40,000
			463	50,000
Note: Taux applicables au transport effectué par Kingsway Freightlines Ltd.		Saskatoon	781	500
			767	2,000
			751	5,000
			731	10,000
			621	20,000
			556	30,000
			519	40,000
			511	50,000
		Vancouver	1029	500
			1024	2,000
			1016	5,000
			967	10,000
			721	20,000
			654	30,000
			626	40,000
		Winnipeg	541	500
			527	10,000
			488	20,000
			430	30,000
			393	40,000
			380	50,000
Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098				
Adjonction d'un nouveau numéro				
Marchandises à la pièce, telles qu'elles sont décrites dans C.F.C. 22, sous les numéros 28460, 28630 à 28840, 28860 et 51540.	Montréal	Calgary, Edmonton	933	500
			909	10,000
			888	20,000
		Régina	941	500
			867	1,000
			861	2,000
			846	5,000
			809	10,000
		Saskatoon	975	500
			894	1,000
			887	2,000
			870	5,000
			835	10,000
		Vancouver	1257	500
			1176	1,000
			1170	2,000
			1129	5,000
			1022	10,000
			934	20,000
		Winnipeg	725	500
			707	5,000
			692	10,000
			627	20,000
			544	24,000

Au numéro 880

On doit supprimer la note: Ne s'applique pas au transport effectué par Reimer Express Lines Ltd.

Remaniement du numéro 960				
Equipement ou fournitures électriques, savoir:	Montréal	Calgary	733	500
			646	10,000
			576	20,000
Boîtes de canalisation de prises de courant, sans les raccords intérieurs.		Edmonton	729	500
			646	10,000
			576	20,000
Raccords pour tuyaux pour canalisations. Tuyaux pour canalisation, acier rigide.		Lethbridge	733	500
			646	10,000

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
			576	20,000
		Régina	731	500
			622	10,000
			554	20,000
		Saskatoon	753	500
			736	10,000
			582	20,000
		Vancouver	898	500
			767	10,000
			684	20,000
		Winnipeg	525	10,000
			447	20,000
Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098 Adjonction d'un nouveau numéro				
Equipement ou fournitures électriques, savoir: Garnitures d'éclairage fluorescent et incandescent.	Montréal	Vancouver	975	N 30,000
Numéro 1390 – Ne s'applique pas au transport effectué par Reimer Express Lines Ltd.				
Numéro 1540 On doit ajouter: Ferrures de draperies.				
Le numéro 1540 se lit présentement: Ferronnerie, savoir: Outillage électrique et manuel.				
Tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098 Adjonction d'un nouveau numéro				
Denrées alimentaires, savoir: Mélanges à pâtisserie, en sacs. Produits des céréales, savoir: Farine en sacs. Adjonction d'un nouveau numéro	Calgary	Montréal	304	40,000
Machinerie, savoir: Treuils et accessoires Adjonction au numéro 3720	Vancouver	Montréal	435	40,000
Viande fraîche, suspendue	Brandon	St-Hyacinthe	557	28,000
			522	33,000
			492	36,000
	Moose Jaw	Shawinigan	648	28,000
			609	33,000
			578	36,000
Numéro 1620, fer ou acier, savoir: Ajouter: Crampons en boîtes de carton ou en sacs Adjonction au numéro 750				
Fer ou acier, savoir: Formes structurales Adjonction au numéro 2970	Montréal	Thunder Bay	315	40,000
Composés fongicides, savoir: Herbicides et insecticides Tarif spécial no 541 de Alltrans, C.T.Q. no 4126 Adjonction d'un nouveau numéro	Régina	Montréal	276	45,000
Nourriture pour animaux ou volailles, savoir: Nourriture congelée pour animaux.	Calgary	Gentilly (Qué.)	502	50,000

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Note: s'applique au transport effectué par Express Ltd.				
Etablir un tarif spécial au nom de Kingsway Freightlines Ltd.				
Portes pliantes en bois	Calgary	Montréal	842	10,000
			685	20,000

Note: S'applique qu transport effectué par Kingsway Freightlines Ltd.
Tarif d'importation no 1, C.T.Q. no 4160
Numéro 40 – Denrées alimentaires, incluant des conserves et d'autres produits tel qu'il est prévu.
Ajouter la note: Les taux ne s'appliquent pas au transport exigeant réfrigération.
Tarif spécial no 536 de la Midland Superior Express Ltd, C.T.Q. no 4075
Annule le numéro 5 – Aluminium, savoir:
Tarif spécial no 541 de Alltrans, C.T.Q. no 4126

Adjonction d'un nouveau numéro				
Batteries d'accumulateurs	Vancouver	Montréal	105	500

Note: Taux applicables au transport effectué par Alltrans Express Ltd.
Tarif de classe et de marchandises tous-genres no 1030-B, C.T.Q. no 4097
Règle no 640 – Conditions relatives au terminus d'Edmonton (Alberta)
Ajouter – Gibbons *Seules les expéditions pesant 10,000 livres ou plus, ou facturées suivant ce poids, seront cueillies ou livrées aux taux applicables à Edmonton.
La Règle 690 – Conditions relatives au terminus de la ville de Québec (Québec) est changée afin de se lire comme suit:
Les taux applicables depuis la ville de Québec (Québec) ou vers cette même ville s'appliqueront également depuis les points indiqués ci-dessous ou vers ceux-ci.

Ancienne-Lorette (Québec)	St-Augustin-de-Portneuf
Beauport	St-David-de-L'Auberivière
Bernières	St-Dunstan-du-Lac-Beauport
Cap-Rouge	St-Emile
Charlesbourg	St-Etienne
Charny	Ste-Foy
Courville	St-Grégoire-de-Montmorency
Duberger	Ste-Hélène-de-Breakeyville
Giffard	St-Henri
Lac-Delage	St-Jean-Chrysostome
Lac-St-Charles	St-Louis-de-Courville
Lauzon	St-Louis-de-Pintendre
Lévis	St-Nicolas
Loretteville	St-Rédempteur
Montmorency	St-Romuald-d'Etchemin
Orsainville	Sillery
Pintendre	Val-Bélair
	Vanier
	Villeneuve

Adjonction au numéro 3740				
Viande fraîche, suspendue	Brandon	St-Hyacinthe	457	40,000
		Montréal	404	40,000
	Moose Jaw	Shawinigan	521	40,000

Tarif de classe et de marchandises tous-genres no 1030-B, C.T.Q. no 4097
Pour plus de précision, les termes de la page itinéraire seront modifiés afin de se lire comme suit:
« Les taux directs applicables depuis des points situés à l'est de Montréal et vers ces mêmes points ne pourront être appliqués que par les transporteurs suivants pour des expéditions entre la province de Québec et l'Ouest du Canada, lorsque la correspondance pour l'Est du Canada a lieu à Montréal. »

Rôle M-29391
19601-V 7 DT
B & M CARRIERS LIMITED
P.O. Box 250, North Gower
Ontario

Modification tarifaire:
Augmentation de tarifs 9%
Tarifs actuels:

Camion conventionnel:	0 à 400 milles	$0,65/mille
	401 à 1000 milles	$0,58/mille
	1001 et plus	$0,55/mille
Trailer:	0 à 1000 milles	$0,82/mille
	1001 et plus	$0,78/mille

Exception:
Remorque (Gaspésie): $0,85/mille
Remorque (Sept-Iles): $0,85/mille
Tarifs proposés:
Remorque
Camion conventionnel: $0,76 du mille parcouru — Minimum $120,00
0 à 1000 milles — $1,19/mille
1001 et plus — Minimum $240,00
$1,17/mille

Rôle M-29482
40003 240 DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180 Dundas St. W.
Toronto (Ont.)

Modification tarifaire:
La requérante, Blais Express Inc., de Sherbrooke (Québec), demande l'augmentation des taux applicables au service local de livraison de colis, de transport général, de déménagement de meubles et d'effets mobiliers, cette augmentation devant entrer en vigueur le 15 mai 1978, conformément à l'article 2.58.1. Ces majorations, telles qu'elles sont énumérées dans la requête, varient jusqu'à un maximum de 14.3%.

Rôle M-29539
M-502949 C-002
LACOURSE, IRENEE
Evain
(Témiscamingue) (Qué.)
J0Z 1Y0

Le requérant qui détenait un permis de camionnage en vrac sous le numéro M-502949 001, catégorie Entrepreneur, région 8, demande à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 19 de la Loi des transports, une révision de la décision MCV-11796, publiée dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 26 du 2 juillet 1977.

Rôle M-29541
M-000252 2-D
ST-ONGE, MAURICE
7088, rue Garnier
Montréal (Qué.)
H2E 1Z9

Requête pour suppression totale de service:
Le requérant se prévalant des dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement no 2 nous demande de supprimer totalement le service qui l'autorise à fournir un service touristique par taxi (type berline) dans l'agglomération Montréal A-11.

Rôle M-29544
21339-V 15 DT
DEL TRANSPORT LTEE
385, Richelieu
Mc Masterville
(Verchères) (Qué.)

Modification tarifaire:
1. Modification de taux et règlements pour les camions, tandem et camion semi-remorque.
2. Nouveau contrat avec Transport d'explosifs Bolduc Ltée.

Rôle M-29545
18572-V 5 DT
TRANSPORT D'EXPLOSIFS BOLDUC LTEE
385, rue Richelieu
Mc Masterville
(Verchères) (Qué.)

Modification tarifaire:
Le réclamant demande la fixation du tarif pour le service à contrat pour le compte de Del Transport Ltée.

Rôle M-29547
M-202186-D-5
SERVICES VOYAGEURS VAUDREUIL INC.
301 boulevard Cité-des-Jeunes
Vaudreuil (Qué.)
J7V 5V5
Requérante-cédante
M-208507-001-002-003-004
ROBILLARD, DENIS-PAUL
1507, chemin St-Dominique
Les Cèdres, (Soulanges) (Qué.)
J0P 1L0
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient les permis M-202186-001-002-003-004 pour la région de Vaudreuil, demande de les transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29548
M-205008 D-4
AHARON, PETEL
173, Schubert Drive
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
H9P 2E5
Requérant-cédant
M-208555-001
HABIB, ROGER
843, Constantin
Fabreville (Laval) (Qué.)
H7P 4H4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205008-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29549
M-208556 D-1
DUPONT, YVAN
2545 ouest, Galt, app. 16
Sherbrooke, (Sherbrooke) (Qué.)
J1K 1L7

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-43 Sherbrooke sous le numéro M-208556-001.

Rôle M-29550
M-206627 D-1
RYAN GEORGES
2206, Denonville
Montréal (Qué.)
H4E 1M8
Requérant-cédant
M-208562-001
TREMBLAY, GILLES
6692, Jogues
Montréal (Qué.)
H4E 2W6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206627-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29591
M-207206 D-1
DE GAGNE, ROGER
3820, Cambrai
St-François, (Ville Laval) (Qué.)
H0A 1G0
Requérant-cédant
M-208565-001
ROBERT, FERNAND
8097 A-A Desroches
Montréal, (Qué.)
H1L 2S3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207206-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29592
M-205198 D-2
VILLENEUVE, JULIEN
8541, De Forbin-Janson
Montréal (Qué.)
H1K 2J5
Requérant-cédant
M-208552-001
MARCIL, MME PIERRETTE
2548, boul. Lapointe
Montréal (Qué.)
H1L 5L7
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205198-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29593
M-207532 D-1

ABITBOL, ALBERT
2260, Noël
St-Laurent (Qué.)
H4M 1R9
Requérant-cédant
M-201374-003

LALLOUZ, FELIX
6802, rue Légaré
Montréal (Qué.)
H3S 1Y4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207532-003 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29594
M-204523 D-2

BREAULT, LAURIN
300, Lebeau
St-Jean, (St-Jean) (Qué.)
J3B 1K7
Requérant-cédant
M-208557-001

LAPIERRE, REYNALD
296 Deschambault
St-Luc (St-Jean) (Qué.)
J0J 2A0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204523-002 pour l'agglomération A-41 St-Jean, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29595
M-200346 D-2

CADIEUX HENRI
254 ouest boulevard St-Joseph
Montréal, (Qué.)
H2V 2N7
Requérant-cédant
M-208559-001

DUCHARME, JACQUES
7515, Papineau
Montréal (Qué.)
H2E 2G9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200346-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29596
M-200935 D-2

DA COSTA, FERNANDO
4068, de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Qué.)
H2W 2H1
Requérant-cédant
M-208558-001

DA COSTA, JOAO
4068, de l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Qué.)
H2W 2H1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200935-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29597
M-206817 D-1
HEBERT, JACQUES
1237, St-Thomas
Longueuil (Qué.)
J4J 3R1
Requérant-cédant
M-208560-001
BLANCHARD, CLAUDE
1576, Langevin
St-Hubert (Qué.)
J4J 1X7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206817-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29598
M-205834 D-7
VENAFRO, MARIO
4032, Marie-Victorin
Varennes, (Verchères) (Qué.)
J0L 2P0
Requérant-cédant
M-208564-001
AUBOURG, JOSEPH POLYNICE
1505, boulevard Décarie, app. 40
St-Laurent, (Qué.)
H4L 3N4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205834-003 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M29599
M-202563 D-39
POCE, PAUL
35, Lesage
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
H9A 1Z5
Requérant-cédant
M-208546-001
DESMARCHAIS, PIERRE-PAUL
11410 ouest, boulevard Gouin
Roxboro (Qué.)
H8Y 1Y1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202563-030 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29603
M-303349 2-D
LADOUCEUR, DORIS
R.R. no 1
Dalkeith (Ontario)
K0C 1A0
Au Québec:
a/s Glengarry Transport Limited
151, chemin St-François
Dorval
(Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-remorqueur
471-V 19-D
GLENGARRY TRANSPORT LIMITED
Alexandria (Ontario)
K0C 1A0
Au Québec:
a/s 151, chemin St-François
Dorval
(Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-roulier

Remorquage:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de camionnage suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Glengarry Transport Limited, détentrice du permis 471-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de chacune des clauses du permis 471-V du roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-29605
M-303350 1-D
R & G TRANSPORT ENRG.
(En société)
5955, 25e Avenue app. 8
Rosemont
(Montréal) (Qué.)
H1T 3L3

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint – service local –
Montréal et les localités dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite, pour le transport de colis, d'une pesanteur maximum de 100 livres.
Restriction:
Un seul véhicule de type « step van » sera utilisé dans l'opération du service.

Rôle M-29607
M-207989 D-1
LEONE, EMILIO
31, Piper's cr.
Kirkland (Qué.)
H9H 3J3
Requérant-cédant
M-208571-001
ZAWAHRA, ZAAL ISSA
218, 92e Avenue
Chomedey (Ville Laval) (Qué.)
H7W 3M7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207989-001 pour l'agglomération A-12 ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29608
M-202324 D-5
EFRAH, ISAAC
345, Alexis-Nihon
Ville Saint-Laurent (Qué.)
H4M 2A6
Requérant-cédant
M-208566-001
PEREIRA, MME ASPASIA
3647, Henri-Julien
Montréal (Qué.)
H2X 3H4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202324-004 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29609
M-201768 D-3
FRECHETTE, FERNAND
11370, L'Archevêque
Montréal-Nord (Qué.)
H1H 3A9
Requérant-cédant
M-208576-001
NOËL, JACQUES APOLLON
3286, Henri-Bourassa, app. 454
Montréal (Qué.)
H1H 1H4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201768-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29610
M-203587 D-2

BOUVRETTE MAURICE
2689, Goddard
Lac-Bellevue, Ste-Sophie
(Terrebonne) (Qué.)
J0R 1S0
Requérant-cédant
M-208573-001

MEUNIER, YVES
1192 Brière, R. R. no 1
St-Canut
(Deux-Montagnes) (Qué.)
J0R 1M0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203587-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29611
M-207748 D-1

EDERY, ELIE MOÏSE
2375, Ward, app. 406
Ville St-Laurent (Qué.)
H4M 1T8
Requérant-cédant
M-208567-001

MILLER, MLLE CAROLE
1104, Salaberry
Chambly, (Chambly) (Qué.)
J3L 1R7
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207748-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29612
M-201627 D-2

RODRIGUES CARLOS
3803, Clark
Montréal (Qué.)
H2W 1W4
Requérant-cédant
M-208569-001

MOTA, JOSEPH
4152 A, Henri-Julien
Montréal (Qué.)
H2W 2K3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201627-002 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29613
M-207647 D-1

LANTHIER, ROGER
3585, Charron, R.R. no 1
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) (Qué.)
J0N 1N0
Requérant-cédant
M-208575-001

LEMELIN, MME JEANNE D'ARC
674, Ephraim-Raymond
Terrebonne (Terrebonne) (Qué.)
J6W 3G8
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207647-001 pour l'agglomération A-17 Terrebonne, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29614
M-203292 D-5
KRCMERY, JULES
6755, avenue Wilderton
Montréal (Qué.)
H3S 2M1
Requérant-cédant
M-208568-001
LEFRANCOIS, J.B. RAYMOND
3220, de Repentigny
Montréal (Qué.)
H1N 2Y9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203292-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29615
M-203772 D-68
MARTIN SERVICE STATION LTD.
650, Ste-Marguerite
Montréal (Qué.)
H4C 2X4
Requérante-cédante
M-208572-001
HEROLD, ISRAËL JOSEPH
6650, boulevard Pie-IX, app. 208
Montréal, (Qué.)
H1Y 2C6
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203772-018 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29616
M-202110 D-2
MAKOVER, MOR
417 ouest, boulevard St-Joseph, app. 8
Montréal, (Qué.)
H2V 2P3
Requérant-cédant
M-208563-001
CALOUETTE, MARCEL PATRICK
5930, boulevard Pie-IX, app. 116
Montréal (Qué.)
H1X 3E1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202110-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29617
M-202986 D-2
MORABITO, GIOVANNI
7273, Elysée
St-Léonard (Qué.)
H1S 2W1
Requérant-cédant
M-208570-001
GUERRIER, WESNER
6567, Jeanne-Mance
Montréal (Qué.)
H2V 4L1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202986-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29671
8565-V 27-D
CORPORATION TRANSPORT LAMOTHE
LAMOTHE TRANSPORT CORPORATION
209, 9e Rue
Noranda
(Témiscamingue) (Qué.)
J9X 2C1
Principale place d'affaires:
2770, avenue André
Dorval
(Montréal) (Qué.)

Clause additionnelle:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint – longue distance – rayon – contrat – citerne –
De Montréal et des localités situées sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville à ailleurs dans la province de Québec, et retour, pour le transport de tout produit requérant l'usage de camions-citernes, pour le compte de Lamothe Québec Inc.
Note:
Corporation Transport Lamothe/Lamothe Transport Corporation est une filiale de Lamothe Québec Inc. et monsieur Aurèle Lamothe est le président des 2 compagnies et est détenteur absolu de toutes les actions émises.

Rôle M-29672
23997-V 1 DT
IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.
R.R. no 1, Luceville
(Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante qui charge actuellement un taux de $35,00 de l'heure demande à ce qu'elle soit augmentée à $45,00 de l'heure, ce qui constitue une augmentation d'environ 28.5%.

Rôle M-29673
24948-V 3 DT
LOUMARC TRANSPORT LIMITEE
305, 12e Avenue
Richelieu (Rouville) (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à augmenter ses tarifs de 8% pour le transport de vitre tel qu'autorisé dans le permis 24948-V qu'elle détient.

Rôle M-29674
30003 272 DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.
1259, rue Berri, S. 400
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:
Demande urgente de fixation de taux:
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 30-A
Item 1100 – Cédules 1130-1135-1140.
Amender les taux publiés à ces cédules.
Item 5320
Annuler cet item pour le republier à la page 533, Item 5422 avec plusieurs notes pour la consolidation des expéditions. Aucun changement dans les taux. A la section des cédules il faudra changer le no d'Item 5320 pour se lire Item 5422 aux Cédules suivantes 5090-5095-5100-5105-5110-5115-5120.
Item 5422
Nouvel item.
Item 5540
Ajouter des notes pour la consolidation des expéditions.

Tarif 60-A
Item 468
Amender les taux aux quatre sections afin que ceux-ci soient les mêmes que ceux publiés à l'Item 3124 du Tarif 80-A. Ajouter des notes pour la consolidation des expéditions.
Item 469
Ajouter des notes pour la consolidation des expéditions.
Item 1141
Ajouter des notes pour la consolidation des expéditions.

Tarif 90-A
Item 889
Amender le taux publié pour le port de Montréal. Ajouter une section pour le port de Québec.

Tarif 101-D
Item 15020 et 15060
Ajouter deux sections de distance soit entre 551 et 560 aussi 561 à 570 avec taux à tous les niveaux de pesanteur.

Item 4695 – Cédule 3810 et 4205
Amender les taux publiés à ces cédules.
Item 5125 – Cédule 5055
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
Item 4670 – Cédule 12200
Ajouter une section de Murdochville à Montréal et Québec avec nouvelle Cédule 12,200.
Item 740 – Cédule 5075
Ajouter une section de Rimouski à Gaspé. Que ces taux soient sujets à la Note 11 Subsides. Que ces taux incluent le service de protection.
Item 753 – Cédule 12,235

Tarif 70-B
Item 283
Ajouter des notes pour la consolidation des expéditions. Ajouter Montmagny comme point de destination à la 2e section de cet item. Ajouter St-Jean-Port-Joli comme point de destination à la 3e section de cet item.
Annuler tous les taux aux deux dernières sections de cet item. Que tous les taux publiés à cet item soient les mêmes que ceux publiés à l'Item 3124 du Tarif 80-A.
Item 287
Amender les taux publiés pour 5 000-10 000-20 000 à la 1re section de cet item.
Item 385
Amender les taux publiés pour 5 000 – 10 000 – 20 000 lb à la 1re Section de cet item.
Item 360

Tarif 80-A
Item 3124
Nouvel item.
Item 860
Annuler la note (1). Ajouter des notes à la page 73-A pour la consolidation des expéditions.

Tarif X-105-B
Item 1119¼ Re – Item 1142
Amender le no de l'Item 1142 pour se lire 1119¼. Ajouter à cet item 1119¼ une colonne pour des expéditions de 2 à la fois.

Tarif 120-A
Item 1731 – Cédule 190
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 540 – Cédules 875 – 880 – 885 et 890
Ajouter une note à l'item à savoir que: Smith Transport Ltd. et Speedway Express Ltd. ne participe pas à cet item. Amender les taux aux Cédules 875 – 880 – 885 – 890.
Item 1690 – Cédule 460
Annuler cet item et cette cédule.
Item 1700 – Cédules 465 à 525 inclusivement
Annuler les taux publiés au minimum de 40 000 lb à toutes ces cédules.
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 5460 – Cédules 11,405 – 11,410
Nouvel item et nouvelles cédules.

Tarif 101-D
Item 7871 – Cédule 12,220
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 3820
Amender le point d'origine pour se lire Québec. Ajouter une section de Rimouski à Québec avec Cédule 12,310. Ajouter à la Cédule 3200 un taux pour 40 000 lb.
Item 1710 – Cédule 3225 – 3230 – 3240 – 3265
Ajouter des sections pour: Rimouski, Matane, Rivière-aux-Renards et Chandler, Matapédia.
Item 10,050 – Cédule 20,320
Ajouter une section pour couvrir le retour des bouteilles vides de Hull à Montréal avec taux publié à cette cédule.
Item 6801 – Cédule 20330
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 1710 – Cédule 530
Annuler le taux publié au minimum de 40 000 lb à cette cédule.
Item 1920 – Cédule 1400
Ajouter une nouvelle section à cet item avec cédule 1400 pour taux.
Item 1940 – Cédule 2960
Ajouter une nouvelle section à cet item avec Cédule 2960 pour taux.

Item 2040 - Cédules 1485 - 1495 - 1500 - 1505 - 1510 -
Ajouter une note à l'effet que ces taux ne sont pas sujets aux augmentations générales. Amender le taux publié pour 45 000 lb à chacune de ces cédules.
Item 1405 - Cédule 2670
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 375 - Cédule 2965
Ajouter une section à cet item avec cédule pour taux.
Action indépendante no 8
Ajouter à l'action indépendante no 8 le nom de P.H. Mc Carthy Transport Inc. comme participant.
Action indépendante no 4
Ajouter une sixième colonne pour Grande-Vallée avec des taux de $3,00 de plus du mille pieds que la colonne no 4.
Contrat à taux convenus no 12
Amender les taux de contrat entre Steinberg Ltée et Rimouski Transport Ltée de 7.14% plus 1% pour la surtaxe sur le carburant. (Contrat ci-attaché).
Suppléments intérim
Transport R. Gervais Ltée - Supplément Intérim no 2077.
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires.
Clause *e*)
Amender les taux de contrat avec Consumers Glove Co. Ltd (Contrat ci-attaché).
Clause *f*)
Amender les taux de contrat avec Matelas Supreme Inc., (Contrats ci-attachés)
Clause *k*)
Renouvellement de contrat avec Ciment Québec Inc. (Contrat ci-attaché).
Blais et Langlois Inc. Supplément Intérim no 1825
Clause *d*)
Amender les taux de contrat avec La Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. (Contrat ci-attaché).
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-29721
M-303334 1-D
LATENDRESSE, YVON
573, 38e Avenue
St-Antoine-des-Laurentides
(Terrebonne) (Qué.)
J7Z 2G4

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - local - contrat -
De St-Jérôme à tous les endroits situés dans une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour la livraison et la cueillette de courrier et de colis, pour le compte du ministère fédéral des Postes (service urbain combiné).

Rôle M-29722
14440-V 4-D
LES TRANSPORTS T. MORIN INC.
T. MORIN TRANSPORTS INC.
195, rue Principale
St-Alexis.
(Montcalm) (Qué.)
J0K 1T0

Claude additionnelle:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De St-Jacques-de-Montcalm avec droit de cueillette et de livraison dans un rayon de 30 milles dudit endroit, pour le transport de légumes en caisses et/ou en sacs à l'usine de transformation de Les Aliments Ault Ltée située à St-Hyacinthe et/ou à St-Bonaventure et retour avec caisses vides pour le compte de Les Aliments Ault Ltée.

Rôle M-29723
20426-V 11-D
R. MARTEL EXPRESS LIMITEE
Siège social:
700 Principale, Farnham,
(Missisquoi) (Qué.)
J2N 1M3
Principale place d'affaires:
350 Carreau, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
Adresse postale:
Case postale 126, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
J3B 6Z1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer les services de transport suivants:
1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
1. De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de la province de Québec, pour le transport de pierre à chaux en sacs, originant de New Heaven et Florence, Vermont, et retour avec palettes vides et marchandises refusées, pour le compte de St-Lawrence Chemicals (Sales) Ltd.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - corridor - contrat -
2. De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) corridor à travers la province de Québec, jusqu'à la frontière Québec-Ontario; destination: Cornwall, Ontario, et retour avec palettes vides et marchandises refusées ou endommagées, pour le transport de pierre à chaux en sacs pour le compte de St-Lawrence Chemicals (Sales) Ltd.

Rôle M-29724
20426-V 12-D
R. MARTEL EXPRESS LIMITEE
Siège social:
700 Principale, Farnham,
(Missisquoi) (Qué.)
J2N 1M3
Principale place d'affaires:
350 Carreau, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
Adresse postale:
Case postale 126, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
J3B 6Z1

La requérante demande à être autorisée à faire la location à long terme de deux tracteurs loués de Location G.T.T.L. Québec Ltée. Ces tracteurs étaient:

Ford 1972, série U-90TVP95329

Ford 1974, série U-91TVT06253

Egalement, la requérante demande à pouvoir louer de Richler Leasing Corporation, à long terme, le tracteur:

Ford 1975, série U-90TVV 89788

La requérante demande que le droit additionnel ci-après décrit soit enlevé de son permis vu que les baux sont expirés:

Droit additionnel:

La Régie autorise la détentrice à louer à long terme (48 mois) de Richler Leasing Corporation, permis 346-DYV conformément au contrat de location déposé au dossier, les deux tracteurs suivants:

Marque:	Année:	Série:	Terme:	Contrat:	Expiration:
Ford tr.	1972	U-90TVP95329	48 mois	21-09-72	21-09-76
Ford tr.	1972	U-90TVP95328	48 mois	21-09-72	21-09-76

Condition:

Le nom du locateur et son numéro de permis, ainsi que le nom et l'adresse du locataire, devront être affichés ou peints en lettres d'au moins deux pouces de hauteur sur les deux côtés des véhicules mentionnés ci-dessus.

Rôle M-29725
20426-V 13-D
R. MARTEL EXPRESS LIMITEE
Siège social:
700 Principale, Farnham,
(Missisquoi) (Qué.)
J2N 1M3
Principale place d'affaires:
350 Carreau, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
Adresse postale:
Case postale 126, St-Jean,
(St-Jean) (Qué.)
J3B 6Z1

La requérante, détentrice du permis 20426-V, demande une autorisation à la Commission des transports du Québec conformément à l'article 2.59.3 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec ainsi qu'à l'article 13-B de l'Ordonnance générale sur le camionnage, afin de pouvoir transporter des marchandises dans des remorques, semi-remorques et autres véhicules non motorisés qui ne sont pas immatriculés en son nom, et ce, sur chacune des clauses de son permis.

Rôle M-29726
197-V 5-D
ST-JACQUES EXPRESS
(Forest, Jean-Jacques)
76, Bas-de-l'Eglise
St-Jacques
(Montcalm) (Qué.)
J0K 2R0

Claude additionnelle:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner ce service de transport suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

De St-Jacques-de-Montcalm, avec droit de cueillette et de livraison dans un rayon de 30 milles dudit endroit, pour le transport de légumes en caisses et/ou en sacs à l'usine de transformation de Les Aliments Ault Ltée, situés à St-Hyacinthe et/ou à St-Bonaventure et retour, avec caisses vides pour le compte de Les Aliments Ault Ltée.

Rôle M-29727
M-000120 6-D
R. T. TOUSIGNANT
(Tousignant, Robert)
549, boulevard des Milles-Iles
Auteuil (Laval) (Qué.)
H7L 1K5

Transport saisonnier – Règlement no 19 – catégorie Économique

Service no 1:

transport d'enfants de 3 à 12 ans dans Laval au camp Shalom, 4880, boulevard Notre-Dame, Chomedey, Laval, Québec pour la période du 3 juillet 1978 au 25 août 1978 inclusivement.

Service no 2:

transport d'enfants de 3 à 7 ans résidant dans Laval et fréquentant les classes maternelles suivantes:

Laval Nursey, 755 du Sablon, Chomedey, Laval, Québec

Congregation Shaar Shalom, 4880, boulevard Notre-Dame, Chomedey, Laval, Québec

(Shalom Co-Operative Nursery)

transport privé porte à porte dont le coût est défrayé par les parents. Ce service est pour la période du 1er septembre 1978 au 30 juin 1979.

Rôle M-29728
M-601007 1-D
LES VACANCIERS MOBILES INC.
1480, 95e Avenue
Fabreville, (Laval) (Qué.)
H7P 4K9

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (roulottes motorisées) au public en général au 1480, 95e Avenue, Fabreville, (Laval) (Qué.).

Rôle M-29729
M-601006 1-D
LOCATION D.J. LTEE D.J. LEASING LTD.
357, avenue Dorval
Dorval (Qué.)
H0A 1A0
Succursale:
9130, boulevard Côte-de-Liesse
Dorval (Qué.)
H0A 1A0

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles, station-wagons) et camions au public en général.
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (automobiles, station-wagons) et camions au public en général.
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) aux clients de Sunoco Service Station à 235 avenue Dorval, Dorval, qui ont leurs voitures en réparation à ce garage.
L'utilisation d'aucun camion-citerne n'est autorisée dans l'exploitation de ces services.

Rôle M-29730
M-601001 1-D
LE CENTRE DE L'AUTO POULIN INC.
POULIN AUTO CENTRE INC.
1144 nord, rue St-Paul
Farnham (Qué.)
J2N 2L1

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services de location suivants:
Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.

Rôle M-29731
M-205834 D-8
VENAFRO MARIO
4032, Marie-Victorin
Varennes (Verchères) (Qué.)
J0L 2P0
Requérant-cédant
M-208577-001
ROBITAILLE, REMI
2155, Alain
St-François (Laval) (Qué.)
H7L 1K5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205834-008 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29732
M-201691 D-2
MELNIKOV NIKOLAI
3660 est, Laurier, app. 6
Montréal (Qué.)
H1X 1V7
Requérant-cédant
M-200456-004
POMERLEAU, ROBERT
3245, Beauclerk
Montréal (Qué.)
H1N 3J9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201691-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29733
M-203826 D-2
RIENDEAU MICHEL
21, 10e Avenue
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Qué.)
J4Z 2S5

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203826-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Requérant-cédant
M-208584-001
KLAUS, ARMIN
2658, Beauchesne
Longueuil (Qué.)
J4M 1L8
Requérant-cessionnaire

Rôle M-29734
M-208179 D-1
COUPAL GILBERT
626, Jean-Baptiste-Bau
Boucherville (Qué.)
J4B 3C1
Requérant-cédant
M-208578-001
KARMALI SHABIRALI
3155, Mont-Royal, app. 2
St-Hubert (Chambly) (Qué.)
J4T 2G7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208179-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29735
M-205834 D-9
VENAFRO, MARIO
4032, Marie-Victorin
Varennes (Verchères) (Qué.)
J0L 2P0
Requérant-cédant
M-206982-002
GUERTIN, ROGER
4691, La Fontaine
Montréal (Qué.)
H1V 1P8
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205834-012 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29736
M-203772 D-69
MARTIN SERVICE STATION LTD.
650, Ste-Marguerite
Montréal (Qué.)
H4C 2X4
Requérante-cédante
M-208583-001
GAGNE JEAN-JACQUES
862, Agnès
Montréal (Qué.)
H4C 2P8
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203772-030 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29737
M-202324 D-6
EFRAH ISSAC
345, Alexis-Nihon
Ville St-Laurent (Qué.)
H4M 2A6
Requérant-cédant
M-208580-001
BORCHES DANIEL
4921, Churchill
Chomedey (Laval) (Qué.)
H7W 4L9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202324-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29738
M-201289 D-2
ARCHAMBAULT ROBERT
3312, Richmond
Longueuil (Qué.)
J4L 3W1
Requérant-cédant
M-203922-005
BOISVERT PAUL-EMILE
6415, Chabot
Montréal (Qué.)
H2G 2T3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201289-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29741
870-V 6 DT
GEO. A. HALL CARTAGE CO. LTD.
1281, rue Condé
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:
Demande de modification de tarif d'environ 15% s'appliquant aux sections 17 et 20.

Rôle M-29744
30003 273-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.
1259, rue Berri S. 400
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:
Demande urgente de fixation de taux:
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 120-A
Item 1700 – Cédules 2670 – 2675 – 2680 – 2685
Ajouter plusieurs destinations avec cédules et taux appropriés.
Item 1670 – Cédules 2690 – 2695 – 2700
Ajouter plusieurs destinations avec cédules et taux appropriés.
Item 1680 et 1690
Transfer ces deux item à la page 454 de la page 453.
Item 2206
Ajouter un astérique * aux destinations suivantes: Montréal, Québec, Drummondville, St-Hyacinthe comme étant des endroits compétitifs au rail et à moins d'indication contraire, les taux publiés ne sont pas sujets aux augmentations générales du Tarif 120-A.
Item 2206 – Cédules 720 – 730 – 740
Annuler les taux pour 40,000 lb et publier des taux pour 45,000 lb.
Item 2331 – Cédule 705
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 1967 – Cédules 2705 – 2710
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 1966 – Cédules 2720 – 2725
Nouvel item et nouvelle Cédule.
Item 3407 – Cédule 90
Nouvel item et nouvelle cédule
Item 2520 – Cédule 2345
Ajouter une section à cet item.

Tarif 120-A
Item 2716 – Cédule 1470
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 915 – Cédule 2715
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 1915 – Cédule 2410 – 2400
Amender le taux à ces cédules et que ces nouveaux taux ne soient pas sujets au Supplément no 4 du Tarif 120-A.
Taux Proportionnels – Page 274
Ajouter une note pour Speedway Express Ltée et Rimouski Transport Ltée (Voir déposition).
Item 1650 – Cédule 2620
Ajouter des taux pour 10 000 – 15 000 – 20 000 lb à cette cédule.
Division des Revenus au Tarif 120-A changement à la page 2.
Ajouter à la note 3, un paragraphe pour Speedway Express Ltée et Rimouski Transport Ltd. (voir déposition).

Action Indépendante no 14
Ajouter Harvey Transport Ltée comme participant.
Action Indépendante no 13
Ajouter Guilbault Transport Inc. comme participant.
Suppléments Intérim
Gosselin Transport Ltée no 1835
Clause *a*)
Amender les taux horaires.
Suppléments Intérim
Gosselin Transport Ltée no 1835
Clause *o*)
Amender le taux.
Clause *p*)
Amender les taux.
Clause *q*)
Amender le taux de contrat pour le compte de Canadian Industries Ltd. (Contrat ci-attaché).
Clause *t*)
Amender les taux pour distance:
Clause *x*)
Amender les taux de contrat pour le compte de Canadian Pacific Express Co. (Contrat ci-attaché).
Clause Additionnelle: Amender le taux de contrat par remorquage pour le compte Transport Frenette Inc. (Contrat ci-attaché).
Beauce Express Inc. no 1954
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires.
Clause *c*)
Amender les taux de contrat avec Dionne Spinning Mills Co. et Kenebec Wool Product Reg'd. (Contrats ci-attachés).
Clause *d*)
Amender les taux de contrat avec Maxi Métal Inc. (Contrat ci-attaché).
Clause *e*)
Amender les taux de contrat avec Canam Steel Works Inc. (Contrat ci-attaché).
Clause *f*)
Amender les taux de contrat avec Canam Steel Works Inc. (Contrat-ci-attaché).
Clause *h*)
Amender les taux de contrat avec Beauceville Flooring Enr. (Contrat ci-attaché).
Clause *j*)
Amender les taux de contrat avec La Cie de L'Eclaireur Ltée et Moore Business Forms Ltd. (Contrat ci-attaché).
Clause *i*)
Renouvellement de contrat avec Ciment Québec Inc. (Contrat ci-attaché).
Clause *n*)
Amender les taux horaires.
Clause *u*)
Amender les taux de contrat avec Ciment Canada Lafarge Ltée. (Contrat ci-attaché).
Clause *v*)
Amender les taux de contrat avec Miron Compagnie Ltée (Contrat ci-attaché).
Clause *y*)
Amender les taux de contrat avec La Cie des Ciments du St-Laurent. (Contrat ci-attaché).
Clause *aa*)
Amender les taux de contrat avec Ciment Canada Lafarge Ltée. (Contrat ci-attaché).
Clause *ee*)
Amender les taux de contrat avec Carey Canadian Mines (Contrat ci-attaché).
Clause *ff*)
Amender les taux de contrat avec Charles Chassé et Fils Ltée (Contrat ci-attaché).
Clause *hh*)
Amender les taux de contrat avec Canadian Pacific Express Co. (Contrat ci-attaché).
Clause *kk*)
Amender les taux de contrat avec Canam Steel Works Inc. (Contrat ci-attaché).
Clauses *mm*) et *nn*)

Nouvelles clauses à être ajoutées au Supp. intérim suivant contrat. Amender les taux se rapportant à la clause *c*).
Beaulieu Transport Ltée no 1848
Clause *d*)
Amender les taux de contrat avec Montreal Standard Publishing Co. Ltd. (Contrat ci-attaché).
Clauses *f*) et *g*)
A être ajoutées au supplément intérim. Taux selon les tarifs publiés par le B.T.Q. et déposés à la C.T.Q.
Clause *h*)
Amender les taux horaires.
Clauses *i*) et *j*)
A être ajoutées au supplément intérim. Taux selon les tarifs publiés par le B.T.Q. et déposés à la C.T.Q.
Clause *k*)
Amender les taux pour le transport par fardier.
Clause *l*)
A être ajoutée au supplément intérim. Taux selon les tarifs publiés par le B.T.Q. et déposés à la C.T.Q.
Clause *m*)
Amender les taux de contrat avec Blon-Roul Inc. (Contrat ci-attaché).
Clause *n*)
A être ajoutée au supplément intérim. Taux selon les tarifs publiés par le B.T.Q. et déposés à la C.T.Q.
Georges Boyer Transport no 2075
Clauses *c*), *g*), *h*), *i*), *j*)
Amender les taux de contrat avec La Briqueterie St-Laurent Cie Ltée, St-Lawrence Brick Co. Ltd. (Contrat ci-attaché).
Germain Moquin Transport no 2074
Clause *c*)
Amender les taux suivant l'Annexe A
Clause *d*)
Amender les taux de contrat avec St-Lawrence Brick Co. Ltd. (Contrat ci-attaché).
Boutin Express Inc. no 1832
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires.
Clauses *c*) et *d*)
A être ajoutées au supplément intérim. Taux selon les tarifs publiés par le B.T.Q. et déposés à la C.T.Q.
Clause *e*)
Amender les taux de contrat avec Forano Limitée (Contrat ci-attaché).
Clause *o*)
Amender les taux de contrat avec R.D.L. Limitée (Contrat ci-attaché).
Leblanc Transport Enr. no 2110
Clauses *a*) et *b*)
Amender les taux horaires.
Clause *d*)
Renouvellement des taux de contrat avec Georges E. Ling Ltée (Contrat ci-attaché).
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-29745
30006 123 DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184 Buffalo
N.Y. 14221

Modification tarifaire
Supplément 19 au Tarif 220-B
(Tarif de papier journal)
Item: 4736 (Addition)
Supplément 34 au Tarif 250-F
(Tarif de parties d'automobile)
Item: 5776 (Addition)
7407 (Addition)
Supplément 32 au Tarif 261-G
(Tarif de marchandises générales)

Item: 4980-I (Augmentation)
5010-F (Augmentation)
5020-I (Augmentation)
5040-H (Augmentation)
5727-C (Augmentation)
7457 (Addition)
12310-A (Cancellation)
13210-A (Addition-Augmentation)
13430-B (Addition-Augmentation)
Tarif 270-F
(Tarif de fer et d'acier)
Item: 6480 (Réduction)
Supplément 16 au Tarif 630-E
(tarif de conteneur)
Item: 6327 (Addition)
pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-29748
M-205286 D-4

MALDJIAN, GARABED
240, Spring Garden
Dollard-des-Ormeaux, (Qué.)
H9B 1S6
Requérant-cédant
M-207732-002

NARINIAN, MME ARAKSI
2599, Terrasse De Louisbourg
Montréal (Qué.)
H3M 1L5
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205286-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29749
M-205834 D-10

VENAFRO MARIO
4032, Marie-Victorin
Varennes (Verchères) (Qué.)
J0L 2P0
Requérant-cédant
M-207763-005

LEVESQUE, PHILIPPE
1660, Paquin
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) (Qué.)
J0N 1N0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205834-013 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29750
M-205617 D-6

BEAULAC, ROCH
5630, Roy
Montréal-Nord (Qué.)
H1G 1H3
Requérant-cédant
M-208587-001

HAMPSHIRE, ROBERT
8201, Pie-IX, app. 2
Montréal (Qué.)
H1Z 3T5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205617-007 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29791
M-204207 D-2
WINKLER, GEORGE
8105, Arcadian Rd.
Côte-St-Luc (Qué.)
H4X 1A2
Requérant-cédant
M-203922-006
BOISVERT, PAUL-EMILE
6415, Chabot
Montréal (Qué.)
H2G 2T3
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204207-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29792
M-201178 D-3
LEGAULT, ROLLAND
7564, Provencher
St-Léonard (Qué.)
H1S 2V8
Requérant-cédant
M-204087-002
BISSON, CAROL
4376, Mentana
Montréal (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201178-002 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29794
M-203196 D-10
STENDOR ENTERPRISES LTD.
237, Van Horne
Montréal (Qué.)
H2T 2J2
Requérante-cédante
M-208582-001
BATAILLE, EDNER
12062, Joseph-Casavant
Montréal (Qué.)
H3M 2C4
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203196-006 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29795
M-502095 C-002
GINGRAS, ROGER
10147, boulevard Saint-Michel
Montréal-Nord, Québec
H1H 5G9

Requête en revision de la décision MCV-12245 en vertu de l'article 19 de la Loi des transports

Votre requérant expose respectueusement ce qui suit:

1. Attendu que le 19 juillet 1977, la Commission des transports a révoqué sa décision préalable attribuant un permis à votre requérant et a déclaré le dossier fermé, tel qu'il appert plus amplement du dossier de la Commission;

2. Et attendu que le motif de la révocation était le non-paiement par le requérant des droits présents tel qu'il appert au dossier;

3. Et attendu que ce n'est pas par négligence ni par désir d'abandonner le permis que lesdits droits n'avaient pas été payés;

4. Et attendu que le 1er février 1974, le requérant était victime d'un accident d'automobile lors duquel le requérant a subi des blessures corporelles graves;

5. Et attendu que ces blessures m'ont empêché de travailler pendant une longue période de temps après ledit accident, et je désire produire le rapport médical du Dr Maurice L'Ecuyer qui a servit d'expert lors du procès de mon action contre les responsables de l'accident;

6. Et attendu que je suis divorcé depuis le 16 juin 1975 par jugement de la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro 12-042229-744 et je désire produire une copie dudit jugement à l'appui de ma présente requête;

7. Et attendu que j'ai la garde de mes deux enfants Alain et Maryse depuis le 27 avril 1972 en vertu d'un jugement rendu par la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro 05-002924-72 dans l'action en séparation de corps intentée contre moi par mon ancienne épouse avant ma requête en divorce et je désire produire une copie dudit jugement à l'appui de ma présente requête;

8. Et attendu que pour vivre et faire vivre, j'ai dû vendre mon camion et mon automobile puisque je n'avais aucune source de revenus;

9. Et attendu que j'ai eu gain de cause dans ma réclamation contre les responsables de l'accident du 1er février 1974 par jugement rendu le 21 novembre 1977 par la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro 05-000545-754, dont je désire produire une copie à l'appui de ma présente requête;

10. Et attendu que je possède maintenant un camion;

11. Et attendu que je suis en état de travailler;

12. Et attendu que mon permis a été révoqué à la suite des circonstances hors de mon contrôle;

13. Et attendu que j'ai toujours été de bonne foi et que ma présente requête est bien fondée;

Par ces motifs, plaise à la Commission:

Reviser mon dossier:

Annuler à toutes fins que de droit la décision rendue le 19 juillet 1977 portant le numéro MCV-12245;

Déclarer valable la décision rendue dans la cause M-5707 le 27 janvier 1975 sous telles conditions qu'il plaira à la Commission d'imposer;

Ordonner toute publication imposée par la loi.

Rôle M-29798
M-501845 D-003

SAVARD, MAURICE

72, rue Dumas
Matagami
(Abitibi) (Qué.)
J0Y 2A0
Requérant-cédant
et
M-508256

JOUSARD INC.
72 rue Dumas
Matagami
(Abitibi) (Qué.)
J0Y 2A0
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à JOUSARD INC. les permis M-501845-001 et 002, qu'il détient, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Entrepreneur.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Maurice Savard	98 actions ord.
Pauline Ipperciel-Savard	1 action ord.
Laval Munger	1 action ord.

Rôle M-29856
17947-V 5 DT

FEDERAL TERMINALS LTD.

3800, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire:

Demande de modification des tarifs d'exploitation pour le parcours: Port-Cartier – Lac-Jeannine – Port-Cartier.

La requérante demande à la Commission des transports, vu urgence, de bien vouloir la faire bénéficier des articles: 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle M-29865
30003 274 DT

BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.

1259, rue Berri, S. 400
Montréal, Québec

Modification tarifaire:

Demande urgente de fixation de taux.

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 20

Item 26-B
Nouvel item
Règlement 240 – anglais – français
Ajouter un paragraphe pour frais lorsque les conteneurs seront détenus à la demande.

Tarif 30-A

Tous ces item de ou à Hull Qué. sont déjà publiés pour Ottawa par le C.T.T.B.A.
Item 6022 – Cédule 6025
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 6023 – Cédule 6030
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 6024 – Cédule 6035
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 6025 – Cédule 6040
Nouvel item et nouvelle cédule.

Tarif 60-A
Item 600
Nouvel item.
Item 444
Nouvel item.

Tarif 15-D
Item 30
Annuler la note 2 en faisant référence de voir le Règlement no 430.
Item 150
Annuler la note 2 en faisant référence de voir le Règlement no 430.
Item 208 - pages 91-F et 91G½
Annuler la référence 7 en faisant référence de voir Item 148.
Supplément no 22
Ajouter pour la section 1: Tous les expéditions en provenance des municipalités situées dans le comté de Charlevoix.
Item 227
Ajouter à la 3e section avec référence 1 un taux pour 50 000 lb et pour 60 000 lb.
Item 201
Nouvel item.
Item 170
Ajouter des taux à la colonne *F*) pour 5 000 - 10 000 - 15 000 lb.
Item 208
Ajouter des taux à la colonne A pour 60 000 et 70 000 lb. Annuler les taux de la colonne B.

Tarif 80-A
Item 246
Nouvel item.
Item 200
Ajouter des sections de Pont-Rouge à Hull, Joliette à Hull et Louiseville à Hull.
Item 4020
Ajouter Papier filtre à la description. Ajouter une section à destination de Hull.
Item 2541
Nouvel item.
Item 1750
Ajouter un taux pour 40 000 lb à la 1re section de cet item. Ajouter une section de Dolbeau à Hull.
Item 4809
Ajouter plusieurs destinations à cet item avec différents taux pour chacune des sections.
Item 4245
Ajouter une section de Montréal (Dorval) à Hull.
Item 4605
Nouvel item.
Item 4246

Tarif 70-B
Item 111
Nouvel item.
Item 290
Nouvel item.
Item 955
Ajouter une section de Buckingham à Hull.

Tarif 75-A
Item 2981 - Cédule 4050
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 2675 - Cédule 2355
Amender les taux incluant le S.O.G. no 50 à cette cédule.
Item 2875 - Cédule 1030
Annuler cet item et les taux publiés à cette cédule.
Nouvel item.
Item 905
Nouvel item.
Item 1163
Nouvel item.

Tarif 100-C

Amender les clés de base suivantes afin qu'elles reflètent mieux la distance parcourue. Mirabel – Varennes de 46 à 51 pages 455 – 502.

À la page 502 annuler la Clé de base 51. Trois-Rivières – Bécancour annuler toutes clés de base et références pour publier seulement Clé de base 40.

Trois-Rivières – Sorel annuler la référence A et la Clé de base 51 – la Clé de base 50 s'appliquera.

Shawinigan – Bécancour annuler les références 9 et A ainsi que la Clé de base 84 – Seule la Clé de base 46 s'appliquera.

Nouvel item.

Item 1921

Ajouter une section de Beauharnois à Hull.

Item 4991

Nouvel item.

Item 3600

Ajouter une section de Windsor à Hull.

Tarif 90-A

Item 211

Nouvel item.

Item 352

Nouvel item.

Item 353

Nouvel item.

Item 472

Nouvel item.

Item 473

Nouvel item

Item 575

Tarif 101-D

Item 6350 – Cédule 12045

Faire une section seulement avec les deux sections existantes. Annuler le taux à la Cédule 12050. Amender le taux à la Cédule 12045. Annuler la note 213 à ces cédules.

Item 6355 – Cédule 4940 – Note 211-171

Ajouter une note à l'item même à savoir les taux incluant le service de protection. Amender les taux de cette cédule. Ajouter une Note no 171. A la Note 211, amender les frais.

Item 4635 – Cédules 7225 – 12485

Que la 1re section de cet item se lise de – à au lieu de entre. Amender les taux de la Cédule 7225. Ajouter un taux pour 45 000 lb. Ajouter une Note no 392. Amender les taux de la Cédule 12485. Ajouter un taux pour 45 000 lb.

Item 5700 – Cédule 4555

Amender les taux de cette cédule. Tous ces item de ou à Hull Qué. sont déjà publiés pour Ottawa par le C.T.T.B.A.

Item 10023 – Cédule 20540

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10024 – Cédule 20545

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10261 – Cédule 20550

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10025 – Cédule 20555

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10028 – Cédule 20560

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10413 – Cédule 20565

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10245 – Cédule 20570

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10246 – Cédule 20575

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10263 – Cédule 20580

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10333 – Cédule 20585

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10496 – Cédule 20590

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10725 – Cédules 20170 – 20220

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 10886 - Cédule 20595
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 10887 - Cédule 25040
Nouvel item et nouvelle cédule.
Item 10305 - Cédule 20100
Nouvel item et nouvelle cédule.
Action Indépendante no 9
Ajouter Hamel Transport Ltée comme camionneur participant.
Action Indépendante no 12
Ajouter Hamel Transport Ltée comme camionneur participant.
Contrat à taux Convenus no 11
Entre: Clarke Transport Routier Ltée
et: Steingberg Ltée.
Amender les taux de ce contrat (contrat ci-attaché)
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-29866
M-300216 4-D
(1716-V)

LES DEMENAGEURS PILON INC.
PILON THE MOVERS INC.
770, boul. Curé-Boivin
Boisbriand
(Terrebonne) (Qué.)
J7G 2A7
Mise-en-cause

Changement de contrôle:

Les requérants, messieurs Gabriel Bernier et Jean-Claude Gougeon et madame Mireille Imbeault, s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de céder les actions qu'ils détiennent dans la compagnie mise en cause, soit Les Déménageurs Pilon Inc./Pilon The Movers Inc., à messieurs Jean-Claude Gougeon, Marcel J. Girard, Marius Roberge, madame Monique T. Girard et la compagnie Gestion Provinciale M.J.G. Inc.

On demande de ce faire conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi des transports.

La distribution des actions avant la transaction:

Bernier, Gabriel	98 actions ordinaires
Gougeon, Jean-Claude	1 action ordinaire
Imbeault, Mireille	1 action ordinaire

La distribution après le transfert sera comme suit:

Gestion Provinciale M.J.G. Inc.	96 actions ordinaires
Gougeon, Jean-Claude	1 action ordinaire
Girard, Marcel J.	1 action ordinaire
Roberge, Marius	1 action ordinaire
Girard, Monique T.	1 action ordinaire

Distribution des actions de Gestion Provinciale M.J.G. Inc.

Girard, Marcel J.	8 actions ordinaires
Roberge, Marius	1 action ordinaire
Girard, Monique T.	1 action ordinaire

Rôle M-29867
M-303346 2-D

HALPENNY, THOMAS R.
Maria Street, Kinburn,
(Ontario)
Au Québec:
151, chemin St-François, Dorval,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-remorqueur;
471-V 15-D

GLENGARRY TRANSPORT LIMITED
Alexandria,
(Ontario)
Au Québec:
151, chemin St-François, Dorval,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-roulier;

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Glengarry Transport Limited, détentrice du permis 471-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service s'effectuera en vertu de toutes les clauses du permis 471-V détenu par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-29868
M-303348 2-D
OUELLET, GILLES
119, Middle Street, Sombra,
(Ontario)
Adresse Postale:
Post Office Box 112, Sombra,
(Ontario)
Au Québec:
151, chemin St-François, Dorval,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-remorqueur;
471-V 17-D
GLENGARRY TRANSPORT LIMITED
Alexandria,
(Ontario)
Au Québec:
151, chemin St-François, Dorval,
(Ile-de-Montréal) (Qué.)
H9P 1K1
Voiturier-roulier;

Remorquage:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint – remorquage seulement – contrat –
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Glengarry Transport Limited, détentrice du permis 471-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service s'effectuera en vertu de toutes les clauses du permis 471-V détenu par le roulier précité.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-29869
M-303331 1-D
BRICAULT, JACQUES
600, St-Joseph, Farnham,
(Missisquoi) (Qué.)
J2N 1P5

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer les services de transport suivants:
1. Transport restreint – service local –
1. Farnham et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité, pour la livraison de marchandises d'épicerie, de magasins et de garages.
2. Transport restreint – longue distance – rayon –
2. De Farnham à tous les endroits situés dans un rayon de vingt-cinq (25) milles des limites de ladite municipalité et retour, pour le transport de marchandises d'épicerie, de magasins et de garages.

Rôle M-29871
M-208435 D-2
MERCIER, CAROLE
1171, St-Jacques
Longueuil (Qué.)
J4J 3S3
Requérante

La requérante demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-24 St-Bruno sous le numéro M-208435-003.

Rôle M-29872
M-208435 D-1
MERCIER CAROLE
1171, St-Jacques
Longueuil (Qué.)
J4J 3S3
Requérante

La requérante demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-24 St-Bruno sous le numéro M-208435-002.

Rôle M-29873
M-208197 D-1
GARAND SERGE
117 A, Académie
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)
J6T 4W9
Requérant-cédant
M-208585-001
LEFEBVRE NADEAU, MME JEANNINE
42 Larin
Salaberry-de-Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)
J6T 5E9
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208197-001 pour l'agglomération A-44 Valleyfield, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29874
M-207269 D-1

BANO, MANUEL
5868 est, Jean-Talon, app. 3
St-Léonard (Qué.)
H1S 1M2
Requérant-cédant
M-207768-003

KOUFOUDAKIS, ARGYRIOS
265, boulevard Strathmore
Dorval (Qué.)
H9S 2J5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207269-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29875
M-201527 D-25

FRENKEL, GERSZON
3250, de Falaise
Montréal (Qué.)
H3R 2E4
Requérant-cédant
M-208589-001

HEIN ELKE BOCK, MME
6240, Bienville, app. 108 A
Brossard (Qué.)
J4Z 1X3
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201527-004 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29877
M-205478 D-2

DOLBEC, ROGER
5054 est, boulevard Gouin
Montréal-Nord, (Qué.)
H1G 1A8
Requérant-cédant
M-208586-001

DE LUCA, ROBERT
12081, Desaulniers
Montréal-Nord, (Qué.)
H1G 5J9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205478-001, demande de le transférer au requérant-cessionnaire pour l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-29878
M-204749 D-35

GALMA LTD.
2340, Lucerne
Montréal (Qué.)
H3R 2J8
Requérante-cédante
M-208588-001

BARNABE, JACQUES
10137, J.-J.-Gagnier
Montréal (Qué.)
H2B 2Z9
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-204749-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29879
M-204130 D-3

LECLAIR, GILLES
1795, Pinewood
Dorval, (Qué.)
H9P 1X8
Requérant-cédant
M-208579-001

BAIAO, ANTONIO
5383, Randall, app. 5
Montréal (Qué.)
H4V 2V6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204130-002 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal, demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-29880
M-201471 D-4

LEMAY, MAURICE
17, 2e Avenue
Boisbriand, (Terrebonne) (Qué.)
J7G 1T4
Requérant-cédant
M-208504-001

RADIO TAXIS M. LEMAY LTEE
17, 2e Avenue
Boisbriand, (Terrebonne) (Qué.)
J7G 1T4
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201471-001 pour la région de Ste-Thérèse-Ouest, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-29881
M-208187 D-1

MARQUIS, MME SUZANNE
4, Carrière
Pointe-du-Moulin
Ile-Perrot (Qué.) J7V 5V6
Requérante-cédante
M-208581-001

MANCUSO, MME MARIA
1113, Thierry
LaSalle, (Qué.)
H8N 2K6
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208187-001 pour l'agglomération A-11 Montréal, demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle Q-15158
Q-600,091 4-DT

D. & M. RENT A CAR CO. LTD.
450, Larivière
Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier ses tarifs pour la location à court terme.

Taux actuels	*Journalier*	*Milles gratuits par jour*	*Excédent*
Mini-voitures	$19,00	100	$0,13
Compactes	22,00	100	0,13
Intermédiaires	24,00	100	0,15
Modèle standard	26,00	100	0,15
Modèle de luxe	27,00	100	0,15

Taux proposés	*Journalier*	*Milles gratuits par jour*	*Kilomètres gratuits par jour*	*Milles excédent*	*Kilomètres excédent*
Mini-voitures	$19,00	125	200	$0,16	$0,10
Compactes	22,00	125	200	0,16	0,10
Intermédiaires	24,00	125	200	0,16	0,10
Modèle standard	26,00	125	200	0,16	0,10
Modèle de luxe	27,00	125	200	0,16	0,10

Rôle Q-15247
Q-201719-2-D
FORTIN, CLAUDE
St-Aubert
(L'Islet) (Qué.)
G0R 2R0

Demande de suppression:
Le requérant est détenteur du permis Q-201719-001 pour la municipalité de St-Aubert 03-1318.
Dans une lettre en date du 13 mars 1978 et reçue le 14 mars 1978, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-15248
Q-202047-2-D
ARTHUR FORTIN
(Fortin, Arthur)
875, avenue du Palais
St-Joseph (Beauce)
G0S 2V0

Demande de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour la municipalité de Vallée-Jonction 03-2371-V.

Rôle Q-15249
Q-301,527-7-D
NAPOLEON FREGEAU ENR.
(Frégeau, Napoléon)
Cap-St-Ignace
(Montmagny) (Qué.)
G0R 1H0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,412-12-D (11437-V)
L'ISLET EXPRESS INC.
St-Eugène
(L'Islet) (Qué.)
G0R 1X0
Voiturier-roulier

Modification de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de l'Islet Express Inc., suivant les clauses *c*), *e*), *f*), *g*), *i*), *l*), *n*), *o*) et *q*) et le droit additionnel se rattachant aux clauses *e*), *f*), *g*) et *i*) du permis de cette dernière portant le numéro 11437-V, et ladite L'Islet Express Inc. demande le permis correspondant.

Rôle Q-15250
Q-501063-4-D
PICARD, JEAN-PAUL
295, 55e Rue est,
Charlesbourg (Qué.)
G1H 2G7
Requérant-cédant
Q-506373-1-D à 3-D
TRANSPORT JEAN-PAUL PICARD INC.
295, 55e Rue est,
Charlesbourg (Qué.)
G1H 2G7
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer ses permis de camionnage en vrac Q-501063-001, -002 et -003 de catégorie Entrepreneur, région 3, à la compagnie Transport Jean-Paul Picard Inc.

Rôle Q-15251
Q-501626-2-D
PARENT, REAL
R.R. no 1,
Notre-Dame-de-Lorette,
(Roberval) (Qué.)
G8H 2M9
Requérant-cédant
Q-506376-2-D
SAUVAGEAU, DENIS
455, route Ste-Marguerite-Marie,
(Roberval) (Qué.)
G0J 2Y0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de transport en vrac région 02, à Denis Sauvageau.

Rôle Q-15255
Q-505846-5-D
LES TRANSPORTS DESILETS INC.
240, 3e Rang,
St-Samuel-de-Horton,
(Nicolet) (Qué.)
G0Z 1G0
Requérante-cédante
Q-506380-1-D
McDONALD, LAURENT
Rue Deschênes,
Ste-Eulalie,
(Nicolet) (Qué.)
G0Z 1E0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à Laurent McDonald, le permis Q-505846-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-15256
Q-505846-4-D
LES TRANSPORTS DESILETS INC.,
240, 3e Rang,
St-Samuel-de-Horton,
(Nicolet) (Qué.)
G0Z 1G0
Requérante-cédante
Q-506379-1-D
DESILETS, YVON
240, 3e Rang,
St-Samuel-de-Horton,
(Nicolet) (Qué.)
G0Z 1G0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Les Transports Désilets Inc. demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à Yvon Désilets, le permis qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac Q-505846-002 dans la région 4, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-15257
Q-500580-2-D
RATTE, MARCEL
40, rue Paquet, app. 9,
Loretteville, Québec
G2B 1N3
Requérant-cédant
Q-506372-1-D
GINGRAS, NORMAND
1469, avenue Chauveau
Quartier Laurentien,
Sainte-Foy, Québec
G2E 1A1
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Normand Gingras, le permis Q-500580-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-15258
Q-504634-2-D
NADEAU, MARTIAL
463, boulevard St-Claude
Neufchâtel (Qué.)
G2B 1H2
Requérant-cédant
et
Q-503203-5-D
TRANSPORT LOUIS PARADIS
1333, rue Emond
Val-Bélair (Qué.)
G0A 1G0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant, Martial Nadeau, demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Transport Louis Paradis, le permis Q-504634-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 3, catégories Région et Entrepreneur.

Rôle Q-15264
Q-000,264-15-D
(3281-A)

AUTOCARS THETFORD INC.

290, rue Simoneau
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.)
G6G 1S7

Demande de transport saisonnier:

Catégorie régulière.

Transport des membres des organisations de bingo de Thetford Mines à Sherbrooke les jours suivants:

Mercredi: organisation de bingo de la Fabrique Ste-Jeanne-d'Arc-de-Sherbrooke

Jeudi: organisation de bingo de la Fabrique Christ-Roi-de-Sherbrooke

Samedi: organisation de bingo de la Fabrique de l'Immaculée-Conception-de-Sherbrooke

Dimanche: organisation de bingo de la Fabrique de Ste-Jeanne-d'Arc-de-Sherbrooke.

Durée: Du 1er avril 1978 au 30 mars 1979.

Rôle Q-15265
Q-300,148-9-D
(3056-V)

JOS TREMBLAY & FILS LTEE

219, rue Ste-Famille
Jonquière (Quartier Kénogami)
(Chicoutimi) (Qué.)
G7X 4Y5

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante, Jos Tremblay & Fils Ltée, détentrice du permis numéro 3056-V lequel se lit:

a) Transport général – service local –

a) Kénogami et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport général – longue distance – rayon –

b) De Kénogami à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville.

c) Transport général – longue distance – rayon – irrégulier –

c) De Kénogami à ailleurs dans les districts électoraux-provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Jonquière-Kénogami, Chicoutimi et Dubuc, et retour.

d) Transport restreint – longue distance – territoire – par fardier –

d) Entre tous les points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Dubuc, Jonquière-Kénogami, Lac-St-Jean et Roberval, pour le transport de machinerie lourde, par fardier.

Restriction re/clause *d*):

En donnant le service précité, la détentrice est restreinte au transport de machinerie lourde qui, à cause de sa grosseur, nature, pesanteur ou forme ne peut être transportée qu'à l'aide d'équipement spécial tel que fardier, ainsi que les pièces s'y rattachant, du matériel et de l'équipement d'entrepreneurs et de fournitures dont le service se rattache au transport desdits objets, et est sujet au permis de dimensions ou pesanteur du Ministère des Transports.

e) Transport restreint – longue distance – route restreinte – par fardier –

e) De Jonquière à Sept-Iles, via route Chicoutimi-Tadoussac, et retour, pour desservir tous les endroits dans les comtés électoraux-provinciaux de Saguenay et Duplessis pour le transport, par fardier, de machinerie lourde.

f) Transport restreint – longue distance – route restreinte – par fardier –

f) De Jonquière à Chibougamau et Chapais, et retour, pour le transport, par fardier, de machinerie lourde.

g) Transport restreint – longue distance – route restreinte – par fardier –

g) De Jonquière à Québec, et retour, pour le transport par fardier, de machinerie lourde.

Restriction:

En donnant le service précité, la détentrice est restreinte au transport de machinerie lourde qui, à cause de sa grosseur, nature, pesanteur ou forme, ne peut être transportée qu'à l'aide d'équipement spécial, tel que fardier, ainsi que des pièces s'y rattachant, du matériel et de l'équipement d'entrepreneurs et de fournitures dont le service se rattache au transport desdits objets et est sujet au permis de dimensions ou pesanteur du Ministère des Transports.

h) Transport restreint – longue distance – rayon – fardier –

h) De Jonquière à tous les endroits situés dans un rayon de trois cent vingt-cinq (325) milles de Jonquière, Montréal étant dans ledit rayon, et retour, pour le transport de marchandises qui, à cause de leur grosseur, nature, pesanteur ou forme, ne peuvent être transportées qu'à l'aide d'équipement spécial, tel que fardier, ainsi que les pièces s'y rattachant, de matériel et d'équipement d'entrepreneur et de fourniture dont le service se rattache au transport desdits objets.

Restriction:

En donnant ce service, la requérante ne sera pas autorisée à transporter à l'aide de fardier, des maisons mobiles, bureaux mobiles, maisons sectionnelles ou préfabriquées, mais sera autorisée à déplacer un immeuble.

i) Transport restreint – longue distance – route restreinte – fardier –

i) De Jonquière à la municipalité de la Baie-James et Matagami, et retour, et tous les points intermédiaires, pour le transport de marchandises qui à cause de leur grosseur, nature, pesanteur ou forme, ne peuvent être transportées qu'à l'aide d'équipement spécial, tel que fardier, ainsi que les pièces s'y rattachant, du matériel et de l'équipement d'entrepreneur et des fournitures dont le service se rattache au transport desdits objets.

Restriction:
En donnant ce service, la requérante ne pourra transporter à l'aide de fardier des maisons mobiles, bureaux mobiles, maisons sectionnelles ou préfabriquées, mais sera autorisée par ailleurs à déplacer tout immeuble.
demande l'émission des droits additionnels suivants:
1. En donnant les services de transport autorisés à la clause *h*), la détentrice aura le droit d'utiliser les services d'un traversier à St-Siméon, le tout en conformité avec l'article 13*e* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
2. En donnant les services autorisés en vertu de son permis 3056-V, la détentrice aura le droit de tirer au moyen d'un véhicule tracteur des usines de gravier, des usines d'asphalte, des concasseurs, des presses sur roues et des tronçonneuses.

Rôle Q-15266
Q-300,148-10-D
(3056-V)
JOS. TREMBLAY & FILS LTEE
219, rue Ste-Famille
Jonquière (Quartier Kénogami)
(Chicoutimi) (Qué.)
G7X 4Y5

Modification de permis (clauses *a*), *b*) et *c*):
La requérante, Jos. Tremblay & Fils Ltée, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à:
Suite à la fusion des municipalités créant la ville de Jonquière, tel que publié dans la *Gazette officielle du Québec* en date du 5 février 1975, la ville de Kénogami n'ayant plus d'existance juridique, la requérante demande à la Commission des transports du Québec pour que le nom de Kénogami apparaissant dans les clauses *a*), *b*) et *c*) de son permis numéro 3056-V soit remplacé par la ville de Jonquière; et demande d'ajouter à sa clause *b*) les mots « et retour » qui ont été omis par erreur au moment de la décision accordant le transfert de permis à Jos. Tremblay & Fils Ltée.
La requérante demande que les clauses *a*), *b*) et *c*) de son permis qui se lisent comme suit:
a) Transport général – service local –
a) Kénogami et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport général – longue distance – rayon –
b) De Kénogami à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville.
c) Transport général – longue distance – rayon – irrégulier –
c) De Kénogami à ailleurs dans les districts électoraux-provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Jonquière-Kénogami, Chicoutimi et Dubuc, et retour.
soient dorénavant les suivantes:
a) Transport général – service local –
a) Jonquière et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport général – longue distance – rayon –
b) De Jonquière à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.
c) Transport général – longue distance – rayon – irrégulier –
c) De Jonquière à ailleurs dans les districts électoraux-provinciaux de Roberval, Lac-St-Jean, Jonquière-Kénogami, Chicoutimi et Dubuc, et retour.

Rôle Q-15267
Q-300,789 1-DT
(20536-V)
ENTREPOT ST-MALO WAREHOUSE INC.
1245, des Artisans
(Québec) (Qué.)
G1N 1Y1

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'augmenter ses tarifs en vertu de son permis de courtier en transport pour les services suivants:
1. Comté de Charlevoix
2. Chicoutimi, Lac-St-Jean
3. Comté de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Sud, Gaspé-Nord et la partie nord du Nouveau-Brunswick
4. Côte-Nord (St-Fidèle à Moisie)
5. L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Nouveau-Brunswick
6. Beauce, Frontenac, Dorchester.
Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.
La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour déterminer le date de la mise en vigueur des nouveaux taux.

Rôle Q-15268
Q-600,397-1-D
LOCATIONS W. MARTIN LTEE
1, Trans-Canada Ouest
Lévis
(Lévis) Qué.
G6V 4Z1

Nouvelle demande:
La requérante, Location W. Martin Ltée, Rond Point Lévis, (Lévis) (Qué.), demande à la Commission des transports du Québec un permis pour effectuer les services de location suivants:
1. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade aux clients dont les voitures sont en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules en commande, à sa place d'affaires située à Rond Point Lévis, Lévis.
2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade, à sa place d'affaires située à Rond Point Lévis, Lévis.
3. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison, à l'exception de remorques et camions-citernes, à sa place d'affaires située à Rond Point Lévis, Lévis.

Rôle Q-15304
Q-201178-2-D
LAFLAMME, RENE
303, Larivière
Rouyn
(Rouyn-Noranda) (Qué.)
J9X 4H5
Requérant-vendeur
Q-202915-1-A
LAFLAMME, JEAN-LUC
303, Larivière
Rouyn
(Rouyn-Noranda) Qué.
J9X 4H5
Requérant-acquéreur

Transfert de permis:
Laflamme, René, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Laflamme, Jean-Luc, le permis Q-201178-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Rôle Q-15310
Q-301,217-10-D
(23997-V)
IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.
R.R. no 1
Luceville
(Rimouski) (Qué.)
G0K 1E0

Modification de permis
La requérante qui détient le permis suivant:
a) Transport restreint – territoire –
a) De tout endroit situé dans les comtés électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure à tout autre endroit dans les mêmes comtés, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
b) Transport restreint – longue distance – route restreinte – fardier –
b) De tout endroit dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure à Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour de Québec et Rivière-du-Loup uniquement, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
demande le service suivant:
Transport restreint – longue distance – routre restreinte – fardier –
De tous les endroits dans les districts électoraux-provinciaux de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Kamouraska, Rimouski, Matane, Matapédia et Gaspé à Montréal et Trois-Rivières, et retour, pour le transport par fardier, d'équipement et de machinerie lourde, pour le compte de l'Hydro-Québec.

Rôle Q-15311
Q-301,217-8-D
(23997-V)
IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.
R.R. no 1
Luceville
(Rimouski) (Qué.)
G0K 1E0

Modification de permis
La requérante qui détient le permis suivant:
a) Transport restreint – territoire –
a) De tout endroit situé dans les comtés électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure à tout autre endroit dans les mêmes comtés, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
b) Transport restreint – longue distance – route restreinte – fardier –
b) De tout endroit dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure à Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour de Québec et Rivière-du-Loup uniquement, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
demande que soit ajouté à son permis le service suivant:
Transport restreint – longue distance – rayon – fardier –
De Luceville et de tous points situés dans un rayon de 50 milles de Luceville à tous points situés dans la province et retour, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.

Rôle Q-15312
Q-301,217-7-D
(23997-V)
IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.
R.R. no 1
Luceville
(Rimouski) (Qué.)
G0K 1E0

Modification de permis
La requérante qui détient le permis suivant:
a) Transport restreint – territoire –
a) De tout endroit situé dans les comtés électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure à tout autre endroit dans les mêmes comtés, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
b) Transport restreint – longue distance – route restreinte – fardier –
b) De tout endroit dans les districts électoraux-provinciaux de Rimouski, Matane, Matapédia, Gaspé, et Bonaventure à Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour de Québec et Rivière-du-Loup uniquement, pour le transport, par fardier, d'équipement et de machinerie lourde.
demande à ce que soit ajouté à son permis le permis suivant:
1. Transport restreint – service local – fardier –
Luceville et tous les endroits situés dans un rayon de cinq (5) milles.
2. Transport restreint – longue distance – rayon – fardier –
A Luceville et entre tous points situés dans un rayon de 50 milles de Luceville, pour le transport, par fardier, d'équipement et machinerie lourde.

Rôle Q-15313
Q-600,355-3-D
2264-DYV
LOCATION VAL-ALAIN ENR.
(Grant, Pierre)
Val-Alain
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 3H0
Requérant-vendeur
Q-600,399-1-A
LOCATION VAL-ALAIN INC.
Val-Alain
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 3H0
Requérant-acquéreur

Demande de transfert complet de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à changer le nom de Location Val Alain Enr. pour celui de Location Val-Alain Inc. dont le permis porte le numéro Q-600,355 et par la même occasion demande une augmentation de taux de 8% sur tous les taux déjà déposés dans le dossier de Location Val Alain Enr.

Rôle Q-15314
Q-301,037-5-D
(22950-V)
MESSAGERIE D'ALMA ENRG.
(Simard, Jacques)
1125, avenue des Lilas
Alma
(Lac-St-Jean-Est) (Qué.)
G8B 3A9

Modification de permis (clause *b*)
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de modifier la clause *b*) du permis 22950-V détenu par Messagerie d'Alma Enrg. (Simard, Jacques), pour qu'elle se lise à l'avenir:
b) Transport restreint – longue distance – rayon –
b) D'Alma à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville à l'intérieur des comtés électoraux de Roberval, Lac-St-Jean, Jonquière, Chicoutimi et Dubuc, pour le transport de colis de 75 livres et moins à l'exclusion des magasins Eaton à Alma.
Restriction:
En donnant le service autorisé par la clause *b*) ci-dessus, le détenteur n'est pas autorisé à faire le transport de ménages et ameublements usagés tel que défini à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle Q-15315
Q-300,682-22-D
(18627-V)
TRANSOL INC.
81, rue St-Pierre
C.P. 1453
(Québec) (Qué.)
G1K 7G7

Modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service additionnel suivant:
Transport restreint – local –
De la gare du Canadien National située à Montmagny à tous points situés dans les cinq (5) milles de ladite ville, pour le transport de marchandises pour le compte du Canadien National.

Rôle Q-15316
Q-301,655-1-D
PATRY, CHARLES
5, rang Blanchet
R.R. no 2
Arthabaska
(Arthabaska) (Qué.)
G6P 6R9

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service de transport suivant:
Pour le transport de ménages et d'ameublements neufs ou usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé muni des accessoires nécessaires et utilisé exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements neufs ou usagés, d'Arthabaska à tous les points situés dans un rayon de cinquante (50) milles des limites de la ville d'Arthabaska, et retour.

Rôle Q-15317
Q-300,115-1-D
(1926-V)
CONSOL TRANSPORT INC.
255, rue de Dieppe
(Québec) (Qué.)
G1N 3M7

Demande de transfert d'actions:
La compagnie Consol Transport Inc., ayant le permis de transport no 1926-V, demande à la Commission des transports du Québec, un transfert d'actionnaires. Les nouveaux actionnaires seront:

Guy Vallières	9 actions ordinaires
Daniel Vallières	8 actions ordinaires
Lauréat Vallières	1 action ordinaire

Les anciens actionnaires étaient:

Jean-Claude Gosselin	8 actions ordinaires
Clément Bolduc	8 actions ordinaires
Yolande Bolduc	2 actions ordinaires

Rôle Q-15318
Q-502697-5-D
SIMARD, MARCEL
2890, boulevard Talbot
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7H 5A9
Requérant-cédant
Q-506375-1-D
TURCOTTE, REJEAN
973, rue Moisan
Chibougamau
(Lac-St-Jean-Ouest) (Qué.)
G8P 1M9
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant, Marcel Simard, demande à la Commision des transports du Québec l'autorisation de transférer à Réjean Turcotte, le permis Q-502697-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2 de catégories Région et Entrepreneur.

Rôle Q-15319
Q-502697-6-D
SIMARD, MARCEL
2890, boulevard Talbot
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7H 5A9
Requérant-cédant
Q-506374-1-D
TURCOTTE, PIERRE
53, Durocher
Normandin
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 2E0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Pierre Turcotte, le permis Q-502697-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégories Région et Entrepreneur.

Rôle Q-15322
Q-201892-2-D
RACINE, CLAUDE
6404, place des Zinnias
Charlesbourg (Qué.)
G1G 1J9
Requérant-cédant
Q-202950-1-A
TURGEON, JACQUES
3530, boulevard Hawey, app. 7
Giffard (Québec)
G1E 1P6
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Racine, Claude, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Turgeon, Jacques le permis Q-201892-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-15323
Q-201386-3-D
COLLIN, JEAN-GUY
2200, rue Bardy
Québec (Qué.)
G1J 4S4
Requérant-cédant
Q-202951-1-A
VAILLANCOURT, ROLAND
2465, Evangéline, app. 407
Giffard (Qué.)
G1E 1M8
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Collin, Jean-Guy, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Vaillancourt, Roland, le permis Q-201386-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-15331
Q-503081-3-D
LA SUCCESSION DENIS DONTIGNY
220, St-Jacques,
Ste-Thècle,
(Champlain) (Qué.)
G0X 3G0
Requérante-cédante
Q-506385-1-D
DONTIGNY, MARIE-MARTHE G.
220, rue St-Jacques,
Ste-Thècle,
(Champlain) (Qué.)
G0X 3G0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que la succession de Denis Dontigny présentera à la Commission des transports la requête suivante:
Demande de transmission par décès en faveur de la succession Mme Marie-Marthe G. Dontigny, de Denis Dontigny, du permis Q-503081-001 catégorie Artisan, région 4, que détenait M. Denis Dontigny de son vivant.

Rôle Q-15332
Q-503081-4-D
LA SUCCESSION DENIS DONTIGNY
220, St-Jacques
Ste-Thècle,
(Champlain) (Qué.)
G0X 3G0
Requérante-cédante
Q-506386-1-D
DONTIGNY, REJEAN
190, rue Bédard,
Ste-Thècle,
(Champlain) (Qué.)
G0X 3G0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que la succession de Denis Dontigny présentera à la Commission des transports la requête suivante:
Demande de transmission par décès en faveur de la succession de Denis Dontigny du permis Q-503081-002 catégorie Artisan, région 4, que détenait M. Denis Dontigny de son vivant.
Demande de transfert du permis catégorie Artisan, région 4 de la succession de Denis Dontigny à monsieur Réjean Dontigny.

Rôle Q-15333
Q-301,255 3-DT
(24185-V)
BRINK'S SECURITE ENREGISTREE
BRINK'S SECURITE REG'D.
7, rue Vallières
(Québec) (Qué.)
G1K 6S9

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'approuver les nouveaux taux qui représentent une légère augmentation sur ceux déjà en cours.
Toute personne intéressée peut consulter les nouvelles structures de taux au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-15334
Q-202827-2-D
CANTIN DUFOUR, REINE-MARIE
804, rue Couture
Chicoutimi (Chicoutimi) (Qué.)
G7J 3Y4
Requérant-cédant
Q-202937-1-A
SYLVAIN LARRIVEE
(Larrivée, Sylvain)
179, rue Richmond
Chicoutimi (Chicoutimi) (Qué.)
G7G 2A3
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Cantin Dufour, Reine-Marie, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Sylvain Larrivée (Larrivée, Sylvain) le permis Q-202827-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay A-52.

Rôle Q-15335
Q-502231-2-D
ANCTIL, PAUL
R.R. no 1,
B.P. St-Pamphile,
St-Omer,
(L'Islet) (Qué.)
G0C 2Z0
Requérant-cédant
Q-501560-3-D
MORNEAU, ALPHONSE
R.R. no 1,
St-Pamphile,
(L'Islet) (Qué.)
G0R 3X0
Requérant-cessionnaire

72173-o

Transfert de permis:
Le requérant demande à la Commission des transports de transférer son permis de camionnage en vrac Q-502231-001 de catégorie Entrepreneur région 3, à monsieur Alphonse Morneau.

I — Avis de la commission « proprio motu »

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication, ou, à moins d'avis particulier ou contraire; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai , la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-30762
CM-30,000 8-PT
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
505 est, rue Sherbrooke,
Montréal (Qué.)
H2L 1K2

Attendu que, par sa décision du 23 septembre 1977 dans la cause portant le numéro de rôle M-23540, la Commission a, entre autres, fixé les tarifs de transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain (Tarif no 4560);

Attendu que dans cette décision la Commission a mentionné avoir entendu les dates des 13 et 14 juin 1978 pour la considération en audience publique de la fixation d'une manière générale des taux et tarifs de transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain;

Attendu que les tarifs de transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain sont entrés en vigueur le 1er octobre 1977 et que dans le cadre du programme annuel de fixation ou de révision, s'il y a cause, d'une manière générale de taux et de tarifs, pour donner suite à la décision susdite, il y a lieu pour la Commission, dans le cadre de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, de donner avis de son intention de réviser, s'il y a cause, d'une manière générale lesdits tarifs;

A ces causes:

1. La Commission donne avis de son intention de rendre une décision, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, aux fins de réviser, s'il y a cause, d'une manière générale, les tarifs de transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain (Tarif no 4560), suivant les normes de tarifs, de taux ou de coûts applicables à ce transport;

2. Toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue avant le 16 mai 1978 , en précisant autant que possible le ou les item du Tarif no 4560 sur lequel ou lesquels elle désire être entendue;

3. Si la Commission reçoit une opposition, intervention ou demande dans ce délai, elle procédera à une ou des audiences publiques avant de rendre sa décision à Montréal, en la division no 1, le 13 juin et, s'il y a lieu, les 14 et 15 juin 1978.

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QT-320	29-03-78	Cause: Q-15305-I Q-000,246-5-SI (3196-A) FOURNIER, CONRAD			

Demande de permis temporaire *instanter*
Accordée
Ce permis est valide du 29-03-78 au 12-04-78 incl.

TAXI

MPT-11144-2C	14-02-78	Cause: M-19697 M-206133-D-1 P.J.D.L. LIMITEE Intimée-cédante DUGAS, VICTOR Intimé-cessionnaire			

Décision de correction:
La Commission corrige la décision MPT-11144 du 25 mars 1977, de façon que le montant du cautionnement se lise $25 au lieu de $50.

MPT 11929	10-11-77	Cause: M-25458 M-203854-D-2 DODGE, MME JULIETTE Requérante-cédante M-208096-001 JODOIN, AMBROISE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 40 p. 9362	08-10-77	Transfert de permis Accordée A-11
MPT 11930	10-11-77	Cause: M-25426 M-204079-D-2 CHALIFOUX, GILLES Requérant-cédant M-208085-001 LADOUCEUR, MME JACQUELINE HOGUE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 40 p. 9357	08-10-77	Transfert de permis Accordée A-8
MPT-12230	22-02-78	Cause: M-27280 M-202004-D-8 RICHARD, JACQUES Requérant-cédant M-208053-004,005 TAXI MICHAEL INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 11705	24-12-77	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-12249	03-03-78	Cause: M-27698 M-201527-D-23 FRENKEL, GERSZON Requérant-cédant M-208369-001 PANTAZIS, GEORGES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 847	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-12257	06-03-78	Cause: M-27663 M-206569-D-1 GRAVEL, CLAUDE Requérant-cédant M-208363-001,002 L'ANNONCIATION TAXI ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 443	21-01-78	Transfert de permis Accordée 07 7618-V L'Annonciation
MPT-12259	06-03-78	Cause: M-27648 M-203772-D-64 MARTIN SERVICE STATION LTD. Requérante-cédante M-208356-001 LEVESQUE, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 440	21-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12262	08-03-78	Cause: M-27822 M-206212-D-1 LARIVEE, ANDRE Requérant-cédant M-208381-001 FAVREAU, MARCEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 863	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12264	08-03-78	Cause: M-27821 M-205124-D-15 LEBEAU, LUCIEN Requérant-cédant M-208386-001 GUILBEAULT, RICHARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 863	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-12265	08-03-78	Cause: M-27823 M-204122-D-2 ANDONIADIS, SPIRIDON Requérant-cédant M-208385-001 MAROUDAS, TAPINIS ANNA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 864	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12266	08-03-78	Cause: M-27825 M-202215-D-1 HEPWORTH, JOHN Requérant-cédant M-208387-001 AURELE, ISAK Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 864	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12269	13-03-78	Cause: M-27741 M-203466-D-2 LEMIRE, DENIS Requérant-cédant M-208368-001 PAULINE CYR ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 856	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12270	13-03-78	Cause: M-27743 M-204417-D-3 BOURQUE, JOCELYN Requérant-cédant M-208364-001,002 LAURENTIDE TAXI ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 856	28-01-78	Transfert de permis Accordée 07 7618-V L'Annonciation
MPT-12272	13-03-78	Cause: M-27742 M-201644-D-2 BELANGER, LEO Requérant-cédant M-207749-002 BERNARD, GERARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 856	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-12273	13-03-78	Cause: M-27744 M-202118-D-3 LECLERC, LAUREL Requérant-cédant M-208367-001 BRAULT, JEAN-PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 857	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-26
MPT-12274	15-03-78	Cause: M-27276 M-201617-D-2 DOV, FRUCHTER Requérant-cédant M-208304-001 VIEIRA, JOSE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 11704	24-12-77	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12275	15-03-78	Cause: M-27740 M-201606-D-2 BOURAK, HELEN Requérante-cédante M-208365-001 ROY, YVON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 856	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12277	15-03-78	Cause: M-27595 M-206979-D-1 CYR, ALAIN Requérant-cédant M-208347-001 VILLENEUVE, DENISE B. MME Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 206	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-12278	15-03-78	Cause: M-27597 M-206712-D-1 GIROUX, DIEUDONNE Requérant-cédant M-208352-001 SAVARIA, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 206	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-12279	15-03-78	Cause: M-27607 M-202730-D-15 KAMELHAR, LOUIS Requérant-cédant M-208349-001 BELISLE, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 207	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12280	15-03-78	Cause: M-27759 M-203966-D-2 LAVIGNE, REAL Requérant-cédant M-208376-001 FAYARD, FOUAD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 858	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12282	15-03-78	Cause: M-27606 M-202580-D-2 RIENDEAU, ROBERT Requérant-cédant M-208348-001 BEAUDOIN, JEANNETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 207	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-2

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-12287	15-03-78	Cause: M-22923 3728-A-D-1 MALTAIS, EDMOND	G.O.Q. no 27 p. 6106	09-07-77	

Demande de permis

La Commission:

1. Fait droit en partie à la présente requête;

2. Autorise en faveur de Edmond Maltais la délivrance d'un permis de propriétaire de catégories Spécialisé et Agglomération pour effectuer du transport par véhicule taxi dans l'agglomération de St-Jérôme (A-15).

Condition: Ce permis sera valide en autant que le véhicule faisant l'objet dudit permis sera modifié conformément aux dispositions de l'article 6.66 du Règlement 6;

3. Fixe en vigueur le tarif suivant:

$0,35 du mille parcouru auquel s'ajoute les frais d'autoroute, de repas et de stationnement lorsque nécessaire.

MPT-12288	15-03-78	Cause: M-27549 M-202296-D-2 PLOUFFE, ERNEST Requérant-cédant M-208334-001 PATRY, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 194	14-01-78	Transfert de permis Accordée 06 6362-VT Ste-Agathe-des-Monts
MPT-12289	15-03-78	Cause: M-27573 M-203772-D-63 MARTIN SERVICE STATION LTD. Requérante-cédante M-208345-001 LUBELL, NORMAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 203	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12290	15-03-78	Cause: M-27575 M-207626-D-1 LAPLANTE, RENE Requérant-cédant M-207600-002 DESROCHERS, FLORE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 204	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-43
MPT-12291	15-03-78	Cause: M-27550 M-204989-D-2 LAFONTAINE, ALEXANDRE Requérant-cédant M-208333-001 BELIVEAU, PAUL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 194	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-8
MPT-12293	15-03-78	Cause: M-27574 M-206166-D-1 SZTEJMAN, MARK Requérant-cédant M-201503-008 GAUTHIER, DENIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 203	14-01-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12296	15-03-78	Cause: M-27785 M-207287-D-1 SIMONEAU, RICHARD Requérant-cédant M-208379-001 TAXI FERNAND BEAUMONT Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 860	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-33
MPT-12297	15-03-78	Cause: M-27817 M-203111-D-2 REDGUARD, LESLIE GEORGE Requérant-cédant M-208384-001 DALLAIRE, RODRIGUE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 862	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom page	date	
MPT-12299	14-03-78	Cause: M-24268 M-208083-D-1 JOLY, ROSAIRE	G.O.Q. no 34 p. 8128	27-08-77	

Demande de permis
La Commission:
1. Prend acte de la requête pour l'agglomération A-6 Joliette et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70 1) du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission;
2. Conserve à la requête son rang actuel, tel qu'il apparaît au dossier de la Commission, dans l'ordre chronologique d'entrée des requêtes.

MPT-12302	15-03-78	Cause: M-27820 M-203859-D-2 COMEAU, BERTRAND Requérant-cédant M-208380-001 MORNEAU, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 863	28-01-78	Transfert de permis Accordée A-43
MPT-12303	16-03-78	Cause: M-27861 M-201061-D-2 LEGAULT, MARCEL Requérant-cédant M-208393-001 LEGAULT, SYLVAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1410	04-02-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12306	16-03-78	Cause: M-28015 M-205613-D-3 ELIOPOULOS, NICOLAS Requérant-cédant M-208414-001 MICHALOPOULOS, ANARGIROS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1685	11-02-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12311	16-03-78	Cause: M-28014 M-207394-D-1 DECARIE, REJEAN Requérant-cédant M-208415-001 PATRICK DRAKE ENR. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1685	11-02-78	Transfert de permis Accordée A-2
MPT-12312	16-03-78	Cause: M-28016 M-201164-D-2 JEANSON, JEAN Requérant-cédant M-201620-012 FORTIN, RAOUL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1686	11-02-78	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-12314	17-03-78	Cause: M-27870 M-205813-D-1 KANDIOTIS, KONSTANTINOS Requérant-cédant M-208403-001 AKRIVOS, CHRISTOS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1412	04-02-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12317	17-03-78	Cause: M-27876 M-202222-D-2 LA SUCCESSION ROBERT VECCHIERINI Requérante-cédante M-208404-001 HANSON, KENNETH R. Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1414	04-02-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom - page	date	
MPT-12319	17-03-78	Cause: M-28246 M-200730-DS-2 LA SUCCESSION GUY DAGENAIS Requérante-cédante M-208438-001 RUCCI, GIUSEPPE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 janvier 78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12330	21-03-78	Cause: M-27858 M-205834-D-6 VENAFRO, MARIO Requérant-cédant M-208395-001 TESSIER, CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1410	04-02-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12332	23-03-78	Cause: M-28065 M-200196-D-2 BRANDES, JACK Requérant-cédant M-208424-001 STEVANOVIC, DRAGOSLAW Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1923	18-02-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-12339-SO	22-03-78	Cause: M-28167-SO à M-28170-SO- incl. M-203931-D-005, D-012, D-016, D-021 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante LEVINSON TAXIS LIMITED Intimée	G.O.Q. no 8 p. 2207	25-02-78	

Sommation

La Commission, pour chacune des condamnations mentionnées dans les sommations:

1. Suspend le permis M-203931-D-005, pour une période de deux (2) semaines, soit celles des 14 et 21 mai 1978;
2. Suspend les permis M-203931-D-012, D-016 et D-021, pour une période d'une (1) semaine, soit celle du 14 mai 1978;
3. Au cas où la présente décision deviendrait exécutoire postérieurement aux dates précitées, suspend lesdits permis pour les périodes mentionnées ci-haut, à compter du premier lundi juridique suivant la date à laquelle la présente décision deviendrait exécutoire;
4. Décrète que ces suspensions s'appliqueront concurremment pour toutes les condamnations mentionnées aux sommations.

QPT-4168	13-03-78	Cause: Q-14660 Q-200105-2-D THIBODEAU, GERARD Requérant-cédant Q-202904 BUSQUE, JEAN-MARC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. p. 1423	04-02-78	Transfert de permis VT-2322 Accordée
QPT-4174	20-03-78	Cause: Q-12946 Q-201798-2-D BOSSE, VINCENT Requérant-cédant Q-202752-1-A NOEL, LUC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. p. 1954	18-02-78	Transfert de permis 10-9901-V Accordée
QPT-4184	29-03-78	Cause: Q-15021 Q-201127-2-DS ROCHETTE, GILLES Requérant-cédant Q-202934-1-A ROCHETTE, SERGE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	20, 21, 22 fév. 78	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est valide à compter du 29-03-78.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPT-4185	30-03-78	Cause: Q-15040 Q-201002-3-DS KAINE, EMMETT KEROACK, KAINE CAROLE (légataire universelle) Requérante-cédante Q-202935-1-A DUMAIS, MICHELINE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	27, 28 fév. 01-03-78	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QPT-4186	30-03-78	Cause: Q-14805 Q-201053-2-D FOURNIER, MME GEORGETTE B. Requérante-cédante Q-202916-1-A GUIMONT, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. p. 2185	25-02-78	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QPT-4188	30-03-78	Cause: Q-14806 Q-202251-2-D MARTIN, JEAN-LOUIS Requérant-cédant Q-202917-1-A LATULIPPE, YVONNE L'ECUYER Requérante-cessionnaire	G.O.Q. p. 2185	25-02-78	Transfert de permis A-30 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QPT-4189	30-03-78	Cause: Q-14808 Q-200287-2-D PLANTE, LEONARD BLANDINE LECLERC PLANTE (légataire universelle) Requérants-cédants Q-202918-1-A DROUIN, DANIEL LUC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. p. 2186	25-02-78	Transfert de permis 03-2214-VT Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QPT-4190	30-03-78	Cause: Q-15041 Q-201002-4-DS KAINE, EMMETT KEROACK, KAINE CAROLE (légataire universelle) Requérants-cédants Q-202935-2-A DUMAIS, MICHELINE Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	27, 28 fév. 01-03-78	Transfert de permis A-36 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QPT-4191-I	04-04-78	Cause: Q-15494-I Q-201781-001 VACHON, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QPT-04192-I	04-04-78	Cause: Q-15505-I Q-201752-001 BOURGET, EMILE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QPT-04193-I	04-04-78	Cause: Q-15506-I Q-201752-002 BOURGET, EMILE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QPT-04194-I	04-04-78	Cause: Q-15518-I Q-201967-001 DERASPE, CHARLES-HENRI			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		CAMIONNAGE GENERAL			
MCR-4186-C	06-03-78	Cause: M-25558 17939-V-1-DS GRENON, JACQUES Requérant-cédant			

Décision de correction:
La Commission corrige la décision MCR-4186 en date du 10 janvier 1977, de façon que la date de la décision se lise le 10 janvier 1978 et l'adresse de l'intimé-cédant se lise:
261, rue St-Joseph, Terrebonne (Terrebonne) (Qué.), au lieu de 201, rue St-Joseph, Terrebonne, (Terrebonne) (Qué.).

MCR-4253-TF	14-02-78	Cause: M-27363 3291-V-8-DT J.A. DORE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 1 p. 11	07-01-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4262	24-02-78	Cause: M-28222 23649-V-3-DS SQUARE DEAL MOVING AND TRANSPORT REG'D. Requérante-venderesse M-303292-1-A 83959 CANADA LIMITED Requérante-acquéreur	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 77	Transfert de permis Accordée
MCR-4267-TF	28-02-78	Cause: M-25945 18550-V-6-D-TF PUROLATOR CORRIER LTEE	G.O.Q. no 44 p. 10168	05-11-77	Modification de tarifs Accordée
MCR-4294	14-03-78	Cause: M-23799 10229-V-D-3 WINDSOR TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 32 p. 7764	13-08-77	Demande de permis Accordée
MCR-4295	14-03-78	Cause: M-20871 19614-V-D-2 REFRIGERATED TRANSPORT CO. INC.	G.O.Q. no 19 p. 4404	14-05-77	Demande de permis Accordée
MCR-4296	14-03-78	Cause: M-23789 1597-V-D-1 MAGOG EXPRESS INC.	G.O.Q. no 32 p. 7761	13-08-77	Demande de permis Accordée
MCR-4297	14-03-78	Cause: M-23797 6577-V-D-11 ASBESTOS EXPRESS LTEE	G.O.Q. no 32 p. 7764	13-08-77	Demande de permis Accordée
MCR-4298	14-03-78	Cause: M-25665 503-V-D-4 MESSIER TRANSPORT (MARIEVILLE) INC.	G.O.Q. no 42 p. 9746	22-10-77	Demande de permis Accordée
MCR-4299	14-03-78	Cause: M-28218 22374-V-1-DS EASTERN MOTOR LINES INC. Requérante-venderesse 22021-V R. LAVOIE TRUCKING INC. Requérante-acquéreur	Le Devoir	21, 22, 23 décembre 77	Transfert de permis Accordée
MCR-4304	15-03-78	Cause: M-28079 20874-V-1-DS PATENAUDE, JEAN PAUL Requérant-vendeur 3876-V R.P.R. TRANSPORT LTEE Requérante-acquéreur	Journal de Montréal	22, 23, 24 décembre 77	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-4305	15-03-78	Cause: M-28030 22490-V-6-D CHAMPLAIN SEPT ILES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Voiturier-remorqueur 331-V McCRUM TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 6 p. 1689	11-02-78	Demande de permis Accordée
MCR-4307	15-03-78	Cause: M-28021 14397-V-5-D MacKINNON TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 6 p. 1687	11-02-78	Modification de clause Accordée
MCR-4308-TF	15-03-78	Cause: M-28041 30006-120-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 9 p. 2888	04-03-78	Modiffication de tarifs Accordée
MCR-4310	15-03-78	Cause: M-23233 15607-V-D-1 M.G. TRANSPORT LTEE	G.O.Q. no 29 p. 6752	23-07-77	Droit additionnel Accordée
MCR-4312-TF MCS-3274-TF	16-03-78	Cause: M-27949 30004-325-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 6 p. 1678	11-02-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4317 MCS-3293	21-03-78	Cause: M-15415 20226-V-D-1 SAVAGE TRUCKING CO. Requérante-venderesse SAVAGE TRUCKING CO. INC. Requérante-acquéreur	G.O.Q. no 20	15-05-76	Transfert de permis Désistement
MCR-4322	23-03-78	Cause: M-27839 17519-V-2-D WILLIAM Y WOOD AND SON (EN SOCIETE)	G.O.Q. no 5 p. 1406	04-02-78	Demande de permis Accordée
QCR-2035-C	20-03-78	Cause: Q-13007 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office 14490-V-1-D LABRECQUE, JEAN-PAUL Q-300513 BOLDUC TRANSPORT ENR. Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro QCR-2035 en y inscrivant où c'est nécessaire le numéro Q-300513 comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

QCR-2255-TF	20-03-78	Cause: Q-14795 Q-300,843-3-D-TF (21296-V) DUCHESNE, ROBERT	G.O.Q. p. 1964	18-02-78	Modification de tarif Accordée
QCR-2256-TF	20-03-78	Cause: Q-14796 Q-300,035-5-D-TF MAHEUX & FILS LTEE	G.O.Q. p. 1964	18-03-78	Modification de tarif Accordée Ce permis est valide à compter du 20-03-78.
QCR-2268	30-03-78	Cause: Q-15063 Q-300,591-8-DS (16558-V) GARAGE BELLEMARE & FILS ENRG. (Pellerin, Florence) Requérante-cédante Q-301,646-1-A EQUIPEMENT BELLEMARE LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 fév. 78	Transfert de permis Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2269	30-03-78	Cause: Q-13874 Q-300,037-2-D (388-V) LACERTE, JACQUES	G.O.Q. p. 9559	15-10-77	Demande de permis Accordée
QCR-2270	30-03-78	Cause: Q-14619 Q-301,617-1-D JACQUES LACERTE & FILS INC.	G.O.Q. p. 829	28-01-78	Demande de permis Accordée
QCR-02272-I	03-04-78	Cause: Q-15376-I Q-301096 (23291-V) BLANCHETTE, REAL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02273-I	03-04-78	Cause: Q-15375-I Q-301089 (23274-V) SAVARD, JEAN-MARIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02274-I	03-04-78	Cause: Q-15366-I Q-300730 (19459-V) BARON, GERARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2277-I	03-04-78	Cause: Q-15393-I Q-300971 (22514-V) BLAIS, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02276-I	03-04-78	Cause: Q-15367-I Q-300703 (18921-V) PIERRE DU SAULT ENR.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02275-I	03-04-78	Cause: Q-15372-I Q-300790 (20562-V) DEMERS, LAURENT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02278-I	03-04-78	Cause: Q-15396-I Q-300293 (7711-V) MUNGER, YVON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02279-I	03-04-78	Cause: Q-15428-I Q-301178 (23743-V) JODOIN, ALAIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2280-I	03-04-78	Cause: Q-15435 7003-V GILLES CARON TRANSPORT ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02281-I	03-04-78	Cause: Q-15446-I Q-300006 (31-V) LATULIPPE, GEORGES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02282-I	03-04-78	Cause: Q-15461-I Q-300655 (18220-V) AURELIEN LACHANCE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02283-I	03-04-78	Cause: Q-15464-I Q-301172 (23718-V) BRUNEAU, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2284-I	03-04-78	Cause: Q-15467-I Q-301510 LES ENTREPRISES SECTONELLE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2285-I	03-04-78	Cause: Q-15468-I Q-301510 LES ENTREPRISES SECTONELLE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2286-I	03-04-78	Cause: Q-15469-I Q-301510 LES ENTREPRISES SECTONELLE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2287-I	03-04-78	Cause: Q-15470-I Q-301510 LES ENTREPRISES SECTONELLE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2288-I	03-04-78	Cause: Q-15471-I Q-301510 LES ENTREPRISES SECTONELLE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2289 QDI-00719	03-04-78	Cause: Q-14469 10814-V TRANSPORT CLERMONT INC. CLERMONT TRANSPORT INC	G.O.Q. p. 22	07-01-78	Demande de changement de contrôle Accordée
QCR-2290	03-04-78	Cause: Q-12474 26036-V-1-D TRANSPORT PAUL MARCHAND INC. Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS REGION 04 INC. Intervenante	G.O.Q. p. 5475	18-06-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2291	03-04-78	Cause: Q-10562 25687-V-D-1 MICHAUD, ALDEO Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS REGION 01 INC. Intervenante	G.O.Q. p. 1517	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2292	03-04-78	Cause: Q-12473 24603-V-D-2 COTE, CLERMONT Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenant	G.O.Q. p. 5475	18-06-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2293	03-04-78	Cause: Q-10555 25679-V-D-1 OUELLET, GILBERT Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS REGION 03 INC.	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis Rejetée
QCR-2294	03-04-78	Cause: Q-10556 25680-V-D-1 LAPOINTE, ADRIEN Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenant	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	

Demande de permis
La Commission:
1. Prend acte du défaut du requérant de comparaître à l'audience publique;
2. Rejette la requête dudit requérant.

QCR-2295	03-04-78	Cause: Q-10539 25659-V-D-1 LEO CAUCHON LTEE Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenant	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La Commission: La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2296	03-04-78	Cause: Q-13311 26155-V-2-D PUBLI-DISTRIBUTION ENR. (Octave Lapointe) Requérant	G.O.Q. p. 8708	17-09-77	Demande de permis Accordée Annule le permis spécial no 26155-V-1-S

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-02298-I	04-04-78	Cause: Q-15502-I Q-301527-6-S NAPOLEON FREGEAU INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02299-I	04-04-78	Cause: Q-15501-I Q-301480 (25878-V-D-1) VACHON, YVON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02300-I	04-04-78	Cause: Q-15508-I Q-300387 (11010-V) LAMOTHE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02301-I	04-04-78	Cause: Q-15509-I Q-300387 (11010-V) LAMOTHE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2302-I	04-04-78	Cause: Q-15539-I Q-300180 (4005-V) FRANK GLODE LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2303-I	04-04-78	Cause: Q-15538-I Q-300736 (19580-V) MARCOTTE ET PELLERIN ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2304-I	04-04-78	Cause: Q-15548-I Q-300747 (19756-V) LESAGE, FERNAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-2305	03-04-78	Cause: Q-10548 25668-V-D-1 J.A. BELANGER ENR. (J.A. Bélanger) Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 Intervenante	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2306	03-04-78	Cause: Q-10557 25681-V-D-1 JOSAPHAT ROYER Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 Intervenante	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2307	03-04-78	Cause Q-10547 25667-V-D-1 LIONEL CASTONGUAY Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 Intervenante	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2308	03-04-78	Cause: Q-10558 25682-V-D-1 AURELE LORD Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 Intervenante	G.O.Q. p. 1516	12-02-78	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2309	03-04-78	Cause: Q-10559 25683-V-D-1 SENTERRE, ADRIEN Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 Intervenant	G.O.Q. p. 1517	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
QCR-2310	03-04-78	Cause: Q-10541 25661-V-D-1 LAURENTIEN GAULIN ENR. (Laurentien Gaulin faisant affaires sous cette raison sociale) Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenant	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2311	03-04-78	Cause: Q-14645 25998-V-4-D LES MESSAGERIES DESPRES INC. Place d'affaires a/s BELL CANADA	G.O.Q. G.O.Q.	04-02-78 25-02-78	Demande de permis Accordée
QCR-2312	03-04-78	Cause: Q-10544 25664-V-D-1 LEVASSEUR, CLERMONT Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenant	G.O.Q. p. 1516	12-02-77	Demande de permis La requête n'est plus requise et doit être rejetée.
QCR-2313	04-04-78	Cause: Q-4363 17707-V-D-2 CHAMPION MAISONS MOBILES TRANSPORT ENRG.	G.O.Q.	02-08-75	Modification de permis Désistement
QCR-02318-I	05-04-78	Cause: Q-15569-I Q-300686 (18648-V) VOYER, JEAN CHARLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCR-02319-I	05-04-78	Cause: Q-15579-I Q-301305 (24712-V) TRANSPORT ST-PAULIN INC./ ST-PAULIN TRANSPORT INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QS-2353	04-04-78	Cause: Q-15134-S Q-300168-32-S (3653-V) THETFORD TRANSPORT LTEE	Journal de Montréal	3, 4 et 5 mars 1978	Demande de permis spécial Rejetée
QT-322	05-04-78	Cause: Q-15349-I Q-300794-3-SI (20625-V) ANDRE PILOTE ENR. (André Pilote)			Demande de permis temporaire *instanter* Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MPN-3949	16-03-78	Cause: M-29014 M-400732 PN-2 THOMPSON, RUSSELL H. JR.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3952	10-03-78	Cause: M-29017 M-401133 PN-1 GAUDET, JACQUES A.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3953	09-03-78	Cause: M-29018 M-400188 PN-29 HUGHES SUPPLY INC.			Demande de permis Accordée Du 9 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-3954	10-03-78	Cause: M-29019 M-400090 PN-5 DUNHAM LIVESTOCK INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-3955	10-03-78	Cause: M-29020 M-400090 PN-7 DUNHAM LIVESTOCK INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3956	10-03-78	Cause: M-29021 M-400090 PN-8 DUNHAM LIVESTOCK INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3957	10-03-78	Cause: M-29022 M-400090 PN-9 DUNHAM LIVESTOCK INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3958	10-03-78	Cause: M-29023 M-400005 PN-3 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3959	10-03-78	Cause: M-29024 M-400005 PN-4 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3960	10-03-78	Cause: M-29025 M-400005 PN-5 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3961	10-03-78	Cause: M-29026 M-400005 PN-6 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3962	10-03-78	Cause: M-29027 M-400005 PN-7 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3963	10-03-78	Cause: M-29028 M-400005 PN-8 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3964	10-03-78	Cause: M-29029 M-400005 PN-9 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3965	10-03-78	Cause: M-29030 M-400005 PN-10 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3966	10-03-78	Cause: M-29081 M-400005 PN-11 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3967	10-03-78	Cause: M-29082 M-400005 PN-12 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3968	10-03-78	Cause: M-29083 M-400005 PN-13 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3969	10-03-78	Cause: M-29084 M-400851 PN-2 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-3970	10-03-78	Cause: M-29085 M-400851 PN-3 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3971	10-03-78	Cause: M-29086 M-400851 PN-4 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3972	10-03-78	Cause: M-29087 M-400851 PN-5 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3973	10-03-78	Cause: M-29088 M-400851 PN-7 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3974	10-03-78	Cause: M-29089 M-400851 PN-8 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3975	10-03-78	Cause: M-29090 M-400851 PN-9 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3976	10-03-78	Cause: M-29091 M-400851 PN-10 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3977	10-03-78	Cause: M-29092 M-400851 PN-11 F.B.G. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-3978	09-03-78	Cause: M-29093 M-401090 PN-1 CAROLINA TRANSPORTATION SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 9 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-3979	09-03-78	Cause: M-29094 M-401102-PN-1 HARRELL'S TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 9 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-4215	21-03-78	Cause: M-29430 M-400083 PN-1 WILLIAM A RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4216	21-03-78	Cause: M-29431 M-400083 PN-2 WILLIAM A RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4217	21-03-78	Cause: M-29432 M-400083 PN-4 WILLIAM A RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4218	21-03-78	Cause: M-29433 M-400083 PN-5 WILLIAM A RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4219	21-03-78	Cause: M-29434 M-200083 PN-6 WILLIAM A RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPN-4226	21-03-78	Cause: M-29491 M-400068-PN-1 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4227	21-03-78	Cause: M-29492 M-400068-PN-4 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4228	21-03-78	Cause: M-29493 M-400068-PN-8 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4229	21-03-78	Cause: M-29494 M-400068-PN-9 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4230	21-03-78	Cause: M-29495 M-400068-PN-10 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4231	21-03-78	Cause: M-29496 M-400068-PN-11 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4232	21-03-78	Cause: M-29497 M-400068-PN-15 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4233	21-03-78	Cause: M-29498 M-400068-PN-16 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4234	21-03-78	Cause: M-29499 M-400068-PN-17 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4235	21-03-78	Cause: M-29500 M-400068-PN-18			Demande de permis Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4236	21-03-78	Cause: M-29501 M-400068-PN-19 WINGATE TRUCKING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4238	21-03-78	Cause: M-29503 M-400023-PN-12 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4239	21-03-78	Cause: M-29504 M-400023-PN-14 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4240	21-03-78	Cause: M-29505 M-400023-PN-15 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4241	21-03-78	Cause: M-29506 M-400023-PN-16 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4242	21-03-78	Cause: M-29507 M-400023-PN-17 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-4243	21-03-78	Cause: M-29508 M-400023-PN-18 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4244	21-03-78	Cause: M-29509 M-400023-PN-19 E & F TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4245	21-03-78	Cause: M-29510 M-400422 PN-4 CAROLINA TRANSPORT OF TABOR CITY INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4246	21-03-78	Cause: M-29511 M-400422-PN-7 CAROLINA TRANSPORT OF TABOR CITY INC:			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4247	21-03-78	Cause: M-29512 M-400650-PN-11 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4248	21-03-78	Cause: M-29513 M-400650-PN-12 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4249	21-03-78	Cause: M-29514 M-400650-PN-13 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4250	21-03-78	Cause: M-29515 M-400650-PN-14 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4251	21-03-78	Cause: M-29516 M-400650-PN-15 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4252	21-03-78	Cause: M-29517 M-400650-PN-16 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4253	21-03-78	Cause: M-29518 M-400650-PN-17 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4254	21-03-78	Cause: M-29519 M-400650-PN-18 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4255	21-03-78	Cause: M-29520 M-400650-PN-19 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4256	21-03-78	Cause: M-29521 M-400650-PN-20 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4257	21-03-78	Cause: M-29522 M-200238-PN-7 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-4258	21-03-78	Cause: M-29523 M-400238-PN-8 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4259	21-03-78	Cause: M-29524 M-400238-PN-12 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4260	21-03-78	Cause: M-29525 M-400238-PN-13 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4261	21-03-78	Cause: M-29526 M-400238-PN-14 SPRINGDALE TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4263	21-03-78	Cause: M-29528 M-400872-PN-1 G.B. PRODUCE ENRG.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4264	21-03-78	Cause: M-29529 M-400872-PN-2 G.B. PRODUCE ENRG.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4266	21-03-78	Cause: M-29550 M-401118 PN-1 SUNLAND SALES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4267	21-03-78	Cause: M-29551 M-401118 PN-2 SUNLAND SALES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4269	21-03-78	Cause: M-20553 M-400092 PN-14 AARON SMITH TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 21 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-4296	21-03-78	Cause: M-29580 M-401116 PN-2 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4297	21-03-78	Cause: M-29581 M-401116 PN-3 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4298	21-03-78	Cause: M-29582 M-401116 PN-4 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4299	21-03-78	Cause: M-29583 M-401116 PN-5 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4300	21-03-78	Cause: M-29584 M-401116 PN-6 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4301	21-03-78	Cause: M-29585 M-401116 PN-1 INTERSTATE MOTOR FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	date	Nature de la demande et décision
MPN-4304	21-03-78	Cause: M-29588 M-401173 PN-1 CONSOLIDATED CARRIER CORP.			Demande de permis Accordée Du 21 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-4305	21-03-78	Cause: M-29589 M-401173 PN-1 CONSOLIDATED CARRIER CORP.			Demande de permis Accordée Du 21 mars 1978 au 31 mars 1978
MPN-4308	21-03-78	Cause: M-29632 M-401151 PN-1 M & W TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4309	21-03-78	Cause: M-29633 M-401151 PN-2 M & W TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
MPN-4310	21-03-78	Cause: M-29634 M-401164 PN-1 BASHORE, HARVEY D.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1978 au 31 mars 1979
QCS-1541	20-03-78	Cause: Q-14669 Q-300265-36-DS (7041-V) TRANSPORT AMEDEE CAYER INC. Requérante-cédante Q-300197-15-A (4561-V) CABANO TRANSPORT LTEE Requérante-cessionnaire	Le Devoir G.O.Q.	11, 12, 13 janv./78	

Transfert de permis

La Commission:

1. Modifie le permis actuellement détenu par Transport Amédée Cayer Inc. et connu comme la clause *b)* du permis numéro 7041-V, pour qu'il se lise désormais comme suit:

b) Transport général – longue distance – rayon

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

La détentrice est autorisée à transporter les produits de la ferme, de l'agriculture et de la pêche jusqu'à une première usine de transformation ou au marché – copeaux de bois, sciures, planures.

2. Refuse le transfert des permis connus comme les clauses *a)* et *b)* du permis numéro 7041-V;

3. Annule les permis connus comme les clauses *s)*, *dd)* et *ee)* du permis numéro 7041-V;

4. Suspend partiellement la décision en ce qui concerne les permis connus comme les clauses *v)*, *w)*, *z)*, *aa)*, *ff)*, *ii)*, *uu)* et *zz)* du permis numéro 7041-V, ladite décision devant être rendue ultérieurement, lorsque la Commission aura obtenu les contrats requis;

5. Renvoie en audience publique la considération de la demande du transfert des permis connus comme les clauses *f)* et *u)* du permis numéro 7041-V et du droit additionnel de location;

6. Autorise en faveur de Cabano Transport Ltée le transfert des permis détenus par Transport Amédée Cayer Inc. sous le numéro 7041-V, savoir:

Transport général – longue distance – route restreinte

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Onésime, Saint-Pacôme, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Jean-Port-Joli à Québec, Saint-Hyacinthe et Montréal, et retour.

Transport restreint – longue distance – rayon – contrat –

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière à ailleurs dans la province, pour le transport de meubles manufacturés, et retour avec le bois et les contenants qui ont servi à emballer lesdits meubles, pour le compte de Caton & Fils (Meubles) Inc.

Transport restreint – longue distance – rayon – contrat

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière à ailleurs dans la province, pour le transport de motoneiges et « motoskeeters » devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport, et retour avec matériel servant à leur fabrication, pour le compte de Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd., La Pocatière.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull) – destination: les provinces du Canada situées à l'ouest de la province de Québec, pour le transport de motoneiges et de « motoskeeters » provenant de/et fabriquées par Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd., devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats du Maine, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et « motoskeeters » provenant de/et fabriquées par Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd., devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) en transit dans la province d'Ontario – destination: les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et de « motoskeeters » provenant de/et fabriquées par Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd., devant être transportées sur remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Sainte-Anne-de-la-Pocatière aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) – destination: tous les points du Nouveau-Brunswick, pour le transport de motoneiges et « motoskeeters » provenant de/et fabriquées par Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd., devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De la frontière Etats-Unis-Québec (port d'entrée: Champlain, N.Y.) à La Pocatière, pour le transport de moteurs de motoneiges provenant du port de New York et transportées en transit dans l'état de New York, pour le compte de Matériel de Transport Bombardier Ltée/Bombardier Transportation Products Ltd. (Cette marchandise est exempte des règlements de l'Interstate Commerce Commission.)

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De L'Islet aux frontières Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) - destination: les Etats du Maine, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et de pièces provenant de/et fabriquées par Somovex Inc., de L'Islet, devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De L'Islet aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) en transit dans la province d'Ontario – destination: les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et de pièces provenant de/et fabriquées par Somovex Inc., de L'Islet, devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Saint-Jean-Port-Joli aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats du Maine, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et de pièces provenant de/et fabriquées par Moto Kometik Inc., de Saint-Jean-Port-Joli, devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Saint-Jean-Port-Joli aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) en transit dans la province d'Ontario – destination: les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Minnesota, Colorado, Idaho, Oregon, North Dakota et Alaska, pour le transport de motoneiges et de pièces provenant de/et fabriquées par Moto Kometik Inc., de Saint-Jean-Port-Joli, devant être transportées par remorques surbaissées et spécialement agencées pour ce genre de transport.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Montréal aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats de la Nouvelle-Angleterre, New York, Michigan, Colorado, Pennsylvanie, Minnesota, Alaska, Illinois et Indiana, pour le transport de motoneiges provenant de/et fabriquées par Featherweight Corporation de Montréal, avec des remorques spécialement agencées à cette fin.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte

De tous les endroits de la province où se produit le « peat moss » aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de « peat moss » destiné aux Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, North Carolina, South Carolina, Georgie, Floride. (Cette marchandise est exempte des règlements de l'Interstate Commerce Commission.)

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

De Luceville, comté de Rimouski, à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride, pour le transport de bois préparé pour le compte de La Cie de Bois de Luceville Inc., Luceville, Qué.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

De Luceville, comté de Rimouski, de Saint-Eleuthère, comté de Kamouraska, Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, et de Saint-Pamphile, comté de L'Islet, à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de bardeaux, de bois préparé, pour le compte de Jean Lumber Co. Ltd. et destinés aux Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

De Luceville, comté de Rimouski, Saint-Eleuthère, comté de Kamouraska, Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, et de Saint-Pamphile, comté de L'Islet, à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) en transit dans l'Ontario (port de sortie: Ivy Lea), pour le transport de bardeaux, de bois préparé, pour le compte de Jean Lumber Co. Ltd. et destinés aux Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

De Ville Dégelis, comté Témiscouata, à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride, pour le transport de bardeaux de bois, pour le compte de Guildo Deschênes de Ville Dégelis.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

De Ville Dégelis, comté Témiscouata, à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) en transit dans la province d'Ontario – destination: les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie et Floride, pour le transport de bardeaux de bois, pour le compte de Guildo Deschênes, de Ville Dégelis.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

De Price, comté de Matane, aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de bois préparé destiné aux Etats du Maine, Vermont, New Hampshire, Connecticut, Massachusetts, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Rhode Island, Delaware, Maryland, Virginie, District de Columbia, Ohio, Michigan, Illinois et Indiana, pour le compte de Bois Abitibi-Price Ltée/Abitibi-Price Lumber Ltd.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Bellechase, Dorchester, Lévis et Québec à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats du Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvanie et Delaware, pour le transport de bois préparé, pour le public en général.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Bellechasse, Dorchester, Lévis, et Québec à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), en transit dans l'Ontario (port de sortie: Ivy Lea) – destination: les Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie et Delaware, pour le transport de bois préparé, pour le public en général.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

De Saint-Pierre-d'Estcourt, comté de Témiscouata, à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée) – destination: les Etats de la Nouvelle-Angleterre, Connecticut, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Delaware, Ohio, Virginie, Maryland et Michigan, pour le transport de bois préparé, pour le compte de J.D. Irving Ltd., de St. John, N.B.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – en transit –

De Saint-David-de-Falardeau aux frontières Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), en transit dans l'Ontario (ports de sortie: Alexandria Bay, Fort Huron et Windsor), pour le transport de bois préparé destiné aux Etats de New York, Pennsylvanie, Ohio, Delaware, Michigan et Virginia, pour le compte de Bois Abitibi-Price Ltée/Abitibi-Price Lumber Co.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

De Saint-David-de-Falardeau aux frontières Québec-Etats-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de bois préparé destiné aux Etats du Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Ohio, Michigan, Illinois, Indiana, et le District de Columbia, pour le compte de Bois Abitibi-Price Ltée/Abitibi-Price Lumber Ltd.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

Des frontières Québec-Ontario à Saint-Pascal et Sainte-Hélène de Kamouraska (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull) en transit dans la province de l'Ontario, originant des Etats de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Connecticut, Illinois, Massachusetts pour le transport par remorque conventionnelle de peaux vertes destinées à/et pour le compte de P.E. Boucher Limitée, de Saint-Pascal.

Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat

Des frontières Québec-Etats-Unis d'Amérique (tout port d'entrée) à Saint-Pascal et à Sainte-Hélène de Kamouraska, pour le transport de peaux vertes et de produits chimiques nécessaires au tannage de ces peaux, et provenant des Etats de New York, Maine, Massachusetts, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Connecticut et Illinois, pour le compte de P.E. Boucher Ltée de Saint-Pascal-de-Kamouraska.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	date	Nature de la demande et décision

Transport général – longue distance – route restreinte – irrégulier –
De Saint-Joseph à Lévis et Québec, et retour.
Transport restreint – longue distance – route restreinte –
De Saint-Basile à Saint-Joseph, Sainte-Hélène et Saint-Alexandre, pour le transport de ciment.
Transport restreint – longue distance – route restreinte
De Saint-Alexandre-de-Kamouraska à tous les points situés sur la route no 138, entre Saint-Siméon et Sept-Iles, ces deux endroits inclus, via les services de traversiers opérant entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, entre Pointe-au-Père et Forestville et/ou Baie-Comeau, pour le transport de bois préparé expédié par/ou destiné à Robert Landry.
Transport général – longue distance – route restreinte – irrégulier –
De Rivière-Bleue aux frontières Québec-Etats-Unis, et retour (tous ports d'entrée sur les frontières de Québec, Maine, Vermont et New York), pour le transport de bois, pour le compte de la société Les Cèdres de Rivière-Bleue. Destination: tous les Etats-Unis d'Amérique.
Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –
De L'Ascension-de-Notre-Seigneur, comté de Lac-Saint-Jean-Est aux frontières de Québec-Etats-Unis (tout port d'entrée), pour le transport de bois préparé destiné aux Etats du Maine, Vermont, New Hampshire, Connecticut, Massachusetts, New York, New Jersey, Pennsylvanie, Rhode Island, Delaware, Maryland, Virginie, District de Columbia, Ohio, Michigan, Illinois et Indiana, pour le compte de Bois Abitibi-Price Ltée/Abitibi-Price Lumber Ltd.
Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat
Des frontières Québec-Etats-Unis d'Amérique (tout port d'entrée) à Saint-Pascal et Sainte-Hélène, comté de Kamouraska, pour le transport de peaux vertes et de produits chimiques nécessaires au tannage d'icelles, et provenant des Etats de New York, Massachusetts, Maine, New Jersey, Pennsylvanie, Michigan, Connecticut et Illinois, par remorques conventionnelles pour le compte de Tannerie Des Ruisseaux Inc.
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat
De Matane aux frontières Québec-Etats-Unis d'Amérique (tout port d'entrée) à destination des Etats de la Nouvelle-Angleterre, pour le transport de bois, latte et bardeaux, pour le compte de Les Cèdres Laurentiens Inc.
Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.
7. Décrète que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire.

QCS-1542	20-03-78	Cause: Q-14752 Q-301452-4-D (25722-V) HARVEY, ROSE-ANGE Voiturier-remorqueur Q-300127-20-D (2278-V) HAMEL TRANSPORT LTEE Courtier en transport	G.O.Q. p. 1958	18-02-78	Demande de permis de courtier haulaway Accordée Annule le permis no Q-301452-3-S
QCS-1552	31-03-78	Cause: Q-14568	G.O.Q. p. 449	21-01-78	

Demande de permis selon l'article 13-B de l'Ordonnance générale sur le camionnage
Accordée

QCS-1553-TF MCS-344-TF	05-04-78	Cause: M-26063 CM-40000-2-P-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante CIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA CP RAIL FOURNIER TRANSPORT LTEE LA CIE DE CHEMIN DE FER DE NAPIERVILLE JONCTION BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Parties intervenantes	G.O.Q.	29-10-77
		Cause: M-26440 1392-V-6-TF FOURNIER TRANSPORT LTEE	G.O.Q.	19-11-77

Modification de tarif
La Commission:
1. Révoque, à toutes fins que de droit, à compter du 1er mai 1978, les décisions portant les numéros MCS-1744-TF, QCS-854-TF, MCR-2976-TF, MCS-1965-TF, QCS-1062-TF, MCS-2163-TF, QCS-1165-TF, MCR-3423-TF, MCR-4130-TF et MCR-4225-TF et, s'il y avait lieu, toute autre décision concernant des taux et tarifs de ferroutage;

2. Rejette la demande de la partie requérante dans la cause M-26440;

3. Décrète qu'à compter du 1er mai 1978, tous les détenteurs de permis dûment autorisés à donner des services de ferroutage conformément à la Loi et aux règlements devront appliquer les taux et tarifs de ferroutage tels que fixés par la Commission et apparaissant à l'annexe « A » de la présente;

4. Recommande que toute demande particulière de modification aux taux et tarifs de ferroutage tels que fixés par les présentes et introduite avant une prochaine fixation générale de taux et tarifs de ferroutage soit référée au présent banc.

ANNEXE « A »

TAUX ET TARIFS ROUTIERS LORS D'UN SERVICE DE FERROUTAGE

22-A

Section 1

Conditions d'application

1. Conditions générales:

a) Les taux et tarifs s'appliquent au service de transport routier de marchandises générales transportées dans des remorques, semi-remorques ou combinaison de remorques reçues du rail, pour le mouvement subséquent ou antérieur au transport ferroviaire.

b) Les taux et tarifs s'appliquent généralement à tout détenteur de permis autorisé à donner un service de ferroutage conformément aux articles 4-A et 13-E de l'Ordonnance générale sur le camionnage et l'article 5 du Règlement 8 concernant les normes de tarifs, de taux ou de coûts de transport.

c) Les taux et tarifs déterminés pour le groupe des trois détenteurs de permis identifiés à la section III ne s'appliquent que pour ces détenteurs qui, par ailleurs, exception faite de ces taux et tarifs déterminés, doivent appliquer généralement les taux et tarifs et les conditions d'application.

d) Les taux et tarifs pour le service de ferroutage sur la Côte-Nord s'appliquent à ce territoire situé à l'est de la rivière Saguenay, pour tout service à l'intérieur de ce territoire, de ce territoire vers l'extérieur et de l'extérieur vers ce territoire, les points d'origine à l'extérieur se limitant toutefois à Québec et Clermont.

Les taux et tarifs pour le service local et les autres conditions s'appliquent à ce territoire.

i) Les taux et tarifs pour le service longue distance à compter de onze (11) milles sont basés sur le millage et la pesanteur dans chaque véhicule et pour une charge minimale de 40 000 livres. Pour les distances inférieures à onze (11) milles le taux est fixe.

ii) Les taux et tarifs pour le service local sont sur une base horaire avec une période minimale de service de quatre (4) heures, à l'exception des samedi, dimanche et jours fériés, alors que la période minimale est de huit (8) heures.

Si des aides sont requis, ils sont rémunérés aux taux fixés, avec une charge minimale d'une heure.

La période de travail commence lorsque le transporteur quitte son établissement pour se rendre au lieu requis et finit lorsqu'il est de retour à son établissement, cette dernière période ne devant pas cependant excéder vingt (20) minutes.

Si le tracteur requis doit être muni d'une plaque TV, il faut ajouter un coût de trente cents ($0,30) l'heure, avec une charge minimale de trois dollars ($3) par jour.

f) Le connaissement et l'ordre d'expédition doivent indiquer la destination finale ou l'origine initiale de l'expédition.

g) Les taux et tarifs s'appliquent pour le mouvement d'une expédition par un seul transporteur à un seul point de destination.

h) Le transporteur n'est pas responsable pour la détérioration ou les dommages survenus aux marchandises nécessitant une protection contre la chaleur ou le froid à moins qu'une indication spécifique sur le connaissement ne soit notée et qu'un véhicule approprié ne soit fourni au transporteur.

Si une telle responsabilité existe, le transporteur a droit, pour le service additionnel de chauffage ou de réfrigération, à des frais correspondant à 10% des frais de transport, jusqu'à la distance de 80 milles, et de 5% au delà de 80 milles.

i) Le transporteur qui tire une remorque reçue d'une compagnie ferroviaire en a la possession et le contrôle exclusif; il en a alors l'entière responsabilité.

Le transporteur a l'entière responsabilité de tous dommages ou pertes des marchandises pendant qu'elles sont en sa possession ou contrôle et il devra indemniser et garantir la compagnie ferroviaire de tous les dépens pouvant se rapporter à tous tels dommages ou pertes.

j) Sauf dans la mesure où les dommages auraient été causés ou contribués par la négligence de la compagnie de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses de toute nature, qu'ils soient attribuables directement ou indirectement à l'exécution des services prévus aux présentes, et le transporteur, renonce quant à la compagnie et à ses employés, à toutes réclamations pour tels dommages.

k) La compagnie ferroviaire doit indemniser le transporteur de tous dommages subis par l'équipement du transporteur dans l'exécution des services prévus aux présentes et qui pourraient avoir été causés par la négligence de la compagnie ou ses employés.

l) Tout employé ou agent du transporteur doit, en tout temps sur la propriété de la compagnie ferroviaire, se conformer et obéir à tous les règlements de la compagnie.

m) Le transporteur doit fournir les services conformément à son permis, aux règlements du transport et aux lois régissant tels contrats.

n) Les frais encourus par le transporteur pour tout service autre que celui du ferroutage tel que défini plus haut (qu'il s'agisse d'entreposage, de livraison, de cueillette, d'heures additionnelles ou de tout autre service) seront chargés conformément aux taux et tarifs fixés ou déposés pour ce transporteur.

2. Retour des remorques vides

Lorsque la distance excède cinquante (50) milles et que la compagnie ferroviaire exige le retour immédiat de sa remorque vide, les taux indiqués dans le présent tarif seront majorés de vingt pour cent (20%).

3. Marchandises exclues

Les taux indiqués dans le présent tarif ne s'appliquent pas aux marchandises suivantes:

a) articles de valeur extraordinaire;

b) les explosifs et matières dangereuses;

c) marchandises en vrac prévues au Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

d) les marchandises pouvant rendre inapte la remorque au chargement d'autres marchandises;

e) les marchandises requérant un équipement spécial.

4. Frais de surestarie

Pour une expédition de 40 000 livres et plus, une période gratuite globale de deux (2) heures, est allouée pour la détention du tracteur lors du chargement et du déchargement à compter du moment où le chauffeur avertit l'expéditeur ou le destinataire que l'équipement est disponible. S'il n'y a pas de faute ou de négligence de la part du transporteur et que le chargement et le déchargement dépassent la période gratuite allouée, une facturation de quinze ($15) dollars par heure ou fraction d'heure sera faite à l'expéditeur ou le destinataire en sus des autres frais.

Le temps d'arrivée et de départ sera endossé sur le connaissement ou le reçu de livraison. Les frais de surestarie dus au transporteur seront défrayés par la personne ayant causé le délai, que cette personne soit ou non responsable du paiement de transport ou autres frais.

5. Interprétation de la distance

Les distances se calculent en référant à la brochure du ministère des Transports « distances routières » et, en complément, à la carte routière connue comme « Le Québec 1977 », publiée par le même ministère. La « distance milles » peut être convertie en « distance kilomètres » en utilisant le facteur 1.6 kilomètre par mille.

SECTION II

ECHELLE DES TAUX ET TARIFS D'APPLICATION GENERALE

1) Service longue distance

a) Dans toute la Province, sauf la Côte-Nord

Distance *mille*	*Taux* *cwt*
0 - 10	*Taux minimal:* $64,70
11 - 25	$0,31
26 - 40	0,33
41 - 55	0,35
56 - 60	0,36
61 - 65	0,37
66 - 70	0,38
71 - 75	0,39
76 - 80	0,42
81 - 85	0,45
86 - 90	0,46
91 - 95	0,47
96 - 100	0,48
101 - 105	0,49
106 - 110	0,50
111 - 115	0,51
116 - 120	0,53
121 - 125	0,54
126 - 130	0,57
131 - 135	0,58
136 - 140	0,59
141 - 145	0,60
146 - 150	0,61
151 - 155	0,63
156 - 160	0,64
161 - 165	0,66
166 - 170	0,67
171 - 175	0,69
176 - 180	0,71
181 - 190	0,74
191 - 200	0,77
201 - 210	0,81
211 - 220	0,85
221 - 230	0,88
231 - 240	0,92
241 - 250	0,99
251 - 260	1,03
261 - 270	1,08
271 - 280	1,11
281 - 290	1,16
291 - 300	1,19
301 - 310	1,24
311 - 320	1,27
321 - 330	1,31
331 - 340	1,35
341 - 350	1,40
351 - 360	1,47
361 - 370	1,52
371 - 380	1,56
381 - 390	1,60
391 - 400	1,64
401 - 410	1,71

b) Sur la Côte-Nord

Distance *milles*	*Taux* *cwt*
1 - 25	$0,35
26 - 40	0,37
41 - 55	0,39
56 - 60	0,41
61 - 65	0,43
66 - 70	0,46
71 - 75	0,48
76 - 80	0,50
81 - 85	0,52
86 - 90	0,54
91 - 95	0,57
96 - 100	0,58
101 - 105	0,60
106 - 110	0,63
111 - 115	0,65
116 - 120	0,67
121 - 125	0,69
126 - 130	0,71
131 - 140	0,73
141 - 145	0,75
146 - 150	0,77
151 - 155	0,80
156 - 160	0,82
161 - 165	0,84
166 - 170	0,86
171 - 180	0,88
181 - 190	0,93
191 - 200	0,99
201 - 210	1,04
211 - 220	1,09
221 - 230	1,14
231 - 240	1,20
241 - 250	1,25
251 - 260	1,30
261 - 270	1,36
271 - 280	1,41
281 - 290	1,46
291 - 300	1,52
301 - 310	1,57
311 - 320	1,62
321 - 330	1,67
331 - 340	1,73
341 - 350	1,78
351 - 360	1,83
361 - 370	1,89
371 - 380	1,94
381 - 390	1,99
391 - 400	2,05
401 - 410	2,10

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

2) Service local

a) Pour le district de Montréal Métropolitain:

1) tarif horaire
camion-tracteur jusqu'à 20 tonnes, $15 l'heure;
camion-tracteur 20 tonnes et plus, $17 l'heure;

2) rémunération des aides:
dix dollars et quinze ($10,15) l'heure;

b) Pour tout endroit dans la province de Québec autre que le district de Montréal Métropolitain:

1) taux horaire:
quinze dollars ($15) l'heure;

2) rémunération des aides:
dix dollars et quinze ($10,15) l'heure;

SECTION III
ECHELLE DES TAUX ET TARIFS D'APPLICATION RESTREINTE

Service longue distance

Distance	*Taux*
milles	cwt
0 - 10	*Taux minimal: $45*
11 - 25	*$0,17*
26 - 40	*0,32*

Conditions:

Ces taux et tarifs s'appliquent exclusivement et aux conditions énoncées dans la section I aux détenteurs de permis suivants:

Nom	No de permis
Fournier Transport Ltée	3192-V
Gatien transport Inc.	1714-V
McCrum Transport Ltée	14519-V

QCS-1554	03-04-78	Cause: Q-14823 Q-300,202-33-D (4724-V) MAGNY TRANSPORT (INCORPORE)	G.O.Q. p. 2187	25-02-78	Demande de permis Accordée
QCS-1555	03-04-78	Cause: Q-14669 Q-300265-36-DS (7041-V) TRANSPORT AMEDEE CAYER INC. Requérant-cédant Q-300197-15-A (4561-V) CABANO TRANSPORT LTEE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	11, 12, 13 janv. / 78	Transfert de permis Accordée Révoque le droit additionnel de location apparaissant dans le permis numéro 7041-V détenu par Transport Amédée Cayer Inc.
QPN-00792	29-03-78	Cause: Q-15279 Q-400204-PN-I SOUTHLAND DIST			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00796	29-03-78	Cause: Q-15283 Q-400176-PN-I HALL'S PRODUCE			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00797	29-03-78	Cause: Q-15284 Q-400159-PN-I W.R. OLIVER INC.			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00798	29-03-78	Cause: Q-15285 Q-400185-PN-I R. DROUIN & FRERE ENRG.			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00799	29-03-78	Cause: Q-15286 Q-400121-PN-3 MURGO INC			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPN-00800	30-03-78	Cause: Q-15287 Q-400074-PN-I LA MAISON DU FLEURISTE DU QUEBEC LTEE			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00801	30-03-78	Cause: Q-15288 Q-400174-PN-2 LA MAISON DU FLEURISTE DU QUÉBEC LTEE			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00802	30-03-78	Cause: Q-15289 Q-400074-PN-3 LA MAISON DU FLEURISTE DU QUEBEC LTEE			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00803	31-03-78	Cause: Q-15290 Q-400156-PN-2 McLAUGHLINS INC.			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00804	31-03-78	Cause: Q-15291 Q-400156-PN-3 McLAUGHLINS INC.			Demande de permis de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00805	31-03-78	Cause: Q-15292 Q-400156-PN-4 McLAUGHLINS INC.			Demande de permis de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00806	31-04-78	Cause: Q-15293 Q-400208-PN-1 LEON McLEAN & AMEGO NERO			Demande de permis de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00807	31-03-78	Cause: Q-15294 Q-400053-PN-1 MUNRO, JAMES			Demande de permis de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00808	03-04-78	Cause: Q-15295 Q-400113-PN-3 LATTIG, EUGENE W.			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-00809	03-04-78	Cause: Q-15296 Q-400209-PN-1 THIBAULT, GILBERT			Demande de renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 01-04-78 au 31-03-79
QPN-810	04-04-78	Cause: Q-15297 Q-400069-PN-1 TRANS COASTAL CORP.			Renouvellement de produits nommés Accordée Ce permis est valide du 04-04-78 au 31-03-79
QS-2345	21-03-78	Cause: Q-15149-S Q-300291-8-S (7677-V) AUDETTE EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur Q-300032-8-S (312-V) HAMEL TRANSPORT LOTBINIERE LIMITEE Courtier en transport	Le Devoir	27, 28-2-78, 1-3-78	Demande de permis spécial de courtier haulaway Accordée Ce permis est valide à compter du 16e jour de cette parution jusqu'au 20 décembre 1978.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-2346	21-03-78	Cause: Q-15148-S Q-300291-4-S (7677-V) AUDETTE EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur Q-300209-15-S (5115-V) BECANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC. Courtier en transport	Le devoir	27, 28-2-78 et 1-3-78	Demande de permis spécial de courtier haulaway Accordée Ce permis est valide à compter du 16e jour de cette parution jusqu'au 20 décembre 1978.
QS-2347	21-03-78	Cause: Q-15150-S Q-300032-10-S (312-V) HAMEL TRANSPORT LOTBINIERE LIMITEE Voiturier-remorqueur Q-300291-10-S (7677-V) AUDETTE EXPRESS INC. Courtier en transport	Le Devoir	27, 28-2-78 et 1-3-78	Demande de permis spécial de courtier haulaway Accordée Ce permis est valide à compter du 16e jour de cette parution jusqu'au 20 décembre 1978.
QS-2348	20-03-78	Cause: Q-15152-S Q-301,648-1-S FONTAINE, OSCAR Voiturier-remorqueur Q-300,724-34-S (19304-S) SAINT-LAMBERT TRANSPORT INC. Courtier en transport	Journal de Québec	23, 24, 25 fév./78	Demande de permis spécial de courtier haulaway Accordée Ce permis est valide à compter du 16e jour de cette parution jusqu'au 30-11-78.
QS-02351 QDI-00720	03-04-78	Cause: Q-14812-S Q-301167-7-S (23663-V) DUMONT, MICHEL Voiturier-remorqueur ST-LAMBERT TRANSPORT INC. Courtier en transport	Journal de Québec	les 27, 28, 30 jan. 78	Demande de permis spécial de courtier haulaway La Commission annule la décision QS-02317
QT-321	30-03-78	Cause: Q-15308-I Q-301,346-4-SI (25214-V) DEMERS, GILLES Voiturier-remorqueur 308-V LAURENT TRANSPORT ENRG. (J. C. Laurent opérant sous le nom de) Courtier en transport Requérants conjoints			Demande de permis temporaire *instanter* Accordée Ce permis est valide du 30-03-78 au 13-04-78 incl.

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-12908	07-11-77	Cause: M-20032 M-506206-DS-001 ST PIERRE ETHIER, MICHELINE Requérante-cédante M-505060-002 JACQUES RICHER INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	27, 28, 29 décembre 76	Transfert de permis Accordée E-6
MCV-12909	07-11-77	Cause: M-17024-62 M-500243-D-002 BRUNEAU, HARRY Requérant-vendeur M-503506-D-001 BRUNEAU, CAMIL Requérant-acquéreur			

Proprio motu

La Commission déclare:

1. Révoquer les décisions suivantes: MCV-1563, MCV-4707;
2. Révoquer les attestations dont la délivrance a été autorisée aux requérant-cédant et requérant-cessionnaire;
3. Autoriser en faveur de l'intimé-cessionnaire le transfert du permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 08;
4. Annuler à toutes fins que de droit le permis concordant au nom de l'intimé-cédant portant le numéro de dossier M-500243-D-002 sous la décision MCV-1563 et déclare ce dernier dossier fermé;
6. Rendre la décision exécutoire à la date de ladite décision.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom page	date	
QCV-4774-C	17-03-78	Cause: Q-4403 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-505338-D-001 BLANCHETTE, ALFRED Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission:
Corrige la décision QCV-4774 en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro « 2 » par le numéro « 4 » comme numéro de la région pour laquelle la délivrance du permis est autorisée.

QCV-9876-C	21-03-78	Cause: Q-11179 Q-8815 Q-8823 Q-8826 Q-8822 Q-8821 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-504395-D-001 à D-005 VICTOR TRANSPORT LTEE L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU COMTE DE BEAUCE Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission:
Corrige la décision portant le numéro QCV-9876 en y ajoutant à la page 6 à la fin du dispositif le paragraphe suivant:
« Révoque à toutes fins que de droit les attestations émises en faveur de la partie requérante ».

QCV-9910-C	21-03-78	Cause: Q-10614 Q-9789 Q-9788 Q-9787 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-502366-D-001 à D-003 incl. JOSEPH LAMOTHE & FILS INC. L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission:
Corrige la décision portant le numéro QCV-9910 en y ajoutant à la page 6, à la fin du dispositif le paragraphe suivant:
« Révoque à toutes fins que de droit les attestations émises en faveur de la partie requérante. »

QCV-9950-C	21-03-78	Cause: Q-8744 Q-8000 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-505660-D-001 SACRE COEUR TRANSPORT ENR. Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission:
Corrige la décision portant le numéro QCV-9950 en y ajoutant à la page 6, à la fin du dispositif le paragraphe suivant:
« Révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise en faveur de la partie requérante. »

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-9993-C	21-03-78	Cause: Q-6665 Q-10054 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-505369-D-001 1824-V-D-10 LE DEMENAGEUR QUEBECOIS LTEE Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12
La Commission:
Corrige la décision portant le numéro QCV-9993 en y ajoutant à la page 6 à la fin du dispositif, le paragraphe suivant:
« Révoque à toutes fins que de droit l'attestation émise en faveur de la partie requérante. »

QCV-10287	07-03-78	Cause: Q-9993 9994 9995 Q-14601 Q-503699-D-1 D-2 D-3 D-4 Q-506238-1-D à 3-D incl. A.A. COULOMBE ENR. Q-506238 A. ET A. COULOMBE INC. Requérant-cessionnaire	G.O.Q.	28-01-78	Demande de permis & Transfert de permis Accordée
QCV-10289-C	30-03-78	Cause: Q-14901 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante Q-504730-3-DS GAGNE, RENE Requérant-cédant Q-501847-2-DS PRIVE, GUY Requérant-cessionnaire			

Demande de correction conformément à l'article 2.59.11
La Commission:
Corrige la décision QCV-10289 en y ajoutant le paragraphe 6 suivant à la page 3:
« 6 - La présente décision entre en vigueur immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel. »

QCV-10312	15-03-78	Cause: Q-14496 Q-505411-2-D OUELLET, MICHEL Requérant-cédant Q-506283-1-D TREMBLAY, LUC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. p. 29	07-01-78	Transfert de permis E-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 15-03-78
QCV-10322	17-03-78	Cause: Q-14966 Q-501532-2-DS CLOUTIER, LUC Requérant-cédant Q-506338-1-DS BERNIER, PIERRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 fév./78	Transfert de permis A-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 17-03-78
QCV-10330	17-03-78	Cause: Q-14837 Q-500765-2-DS GILBERT, FERNAND Requérant-cédant Q-506321-1-DS BOUDREAULT, JEAN-MARIE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	30, 31 janv. 01-02-78	Transfert de permis région 2 Accordée Ce permis est valide à compter du 17-03-78
QCV-10339	29-03-78	Cause: Q-15042 Q-503058-2-DS DENEAULT, REAL Requérant-cédant Q-506349-1-DS LAPOINTE, NOEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 fév./78	Transfert de permis A-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 29-03-78

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-10340	29-03-78	Cause: Q-15054 Q-500345-5-DS HOUDE, JACQUES Requérant-cédant Q-502215-6-DS FRECHETTE TRANSPORT INC. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 fév./78	Transfert de permis E-4 Accordée Ce permis est valide à compter du 29-03-78
QCV-10341	30-03-78	Cause: Q-15043 Q-505617-2-DS AUBRY, GAETAN Requérant-cédant Q-502567-3-DS AUBRY, ANDRE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 fév./78	Transfert de permis A-4 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78
QCV-10343	30-03-78	Cause: Q-14608 Q-501034-2-D SAINT-PIERRE, GERARD Requérant-cédant Q-501038-4-D MARQUIS MAURICE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 826	28-01-78	Transfert de permis région 9 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QCV-10344	30-03-78	Cause: Q-14834 Q-505522-2-D ROUSSEAU, MICHEL Requérant-cédant Q-506322-1-D THERRIEN, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 2194	25-02-78	Transfert de permis A-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QCV-10346	30-03-78	Cause: Q-14830 Q-505625-2-D CIMENTERIE BEAUDOIN INC. Requérant-cédant Q-500143-5-D DUFRESNE, LIONEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 2193	25-02-78	Transfert de permis E-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 30-03-78.
QCV-10349-CSE-1978	30-03-78	Cause: Q-15301 Q-505665-2-CS LEBEL, JEANNOT			Changement de statut E-3 Accordée
QCV-10350-CSE-1978	30-03-78	Cause: Q-15302 Q-505467-5-CS CAUCHON, MARCEL			Changement de statut E-3 Accordée
QCV-10351-CSE-1978	30-03-78	Cause: Q-15324 Q-501111-4-CS BLANCHETTE, ARMAND			Changement de statut E-4 Accordée
QCV-10352-CSE-1978	30-03-78	Cause: Q-15325 Q-501205-2-CS LIZOTTE, JEAN-CLAUDE			Changement de statut E-4 Accordée
QCV-10353-CSA-1978	30-03-78	Cause: Q-15326 Q-502572-2-CS GELINAS, GERMAIN			Changement de statut A-4 Accordée
QCV-10354-CSA-1978	30-03-78	Cause: Q-15328 Q-506046-2-CS CAOUETTE, LAURENT			Changement de statut A-4 Accordée
QCV-10355-CSE-1978	30-03-78	Cause: Q-15329 Q-506212-2-CS FILLION, MICHEL			Changement de statut E-3 Accordée
QCV-10356-I	03-04-78	Cause: Q-15355-I Q-502056-001 DROUIN, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10357-I	03-04-78	Cause: Q-15356-I Q-500571-001 COMEAU, MAURICE			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom/page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-10358-I	03-04-78	Cause: Q-15357-I Q-503170-001 MONTMIGNY, REJEAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10359-I	03-04-78	Cause: Q-15358-I Q-503715-002 VALMONT, MATHIEU			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10360-I	03-04-78	Cause: Q-15369-I Q-502146-001 TREMBLAY, GERARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10361-I	03-04-78	Cause: Q-15368-I Q-504848-001 MORISSETTE, PIERRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10363-I	03-04-78	Cause: Q-15377-I Q-504727-001 LOIGNON, MICHEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10364-I	03-04-78	Cause: Q-15379-I Q-504727-002 LOIGNON, MICHEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10365-I	03-04-78	Cause: Q-15370-I Q-500185-001 DEMOLITION MARCEL FORTIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10366-I	03-04-78	Cause: Q-15371-I Q-500185-002 DEMOLITION MARCEL FORTIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10367-I	03-04-78	Cause: Q-15373-I Q-505350-001 GIGUERE, MARIUS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10368-I	04-04-78	Cause: Q-15391-I Q-504967-002 LANGLAIS, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10369-I	03-04-78	Cause: Q-15392-I Q-505784-001 LES PAVAGES LEDOUX & PARENT ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10370-I	03-04-78	Cause: Q-15365-I Q-503150-001 VEILLEUX, GEORGES-ELIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10371-I	03-04-78	Cause: Q-15364-I Q-500945-001 LAJOIE, RICHARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10372-I	03-04-78	Cause: Q-15363-I Q-502539-001 LABERGE, PAUL-EUGENE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10373-I	03-04-78	Cause: Q-15354-I Q-505873-001 CORRIVEAU, JEAN-PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10374-I	03-04-78	Cause: Q-15360-I Q-505873-003 CORRIVEAU, JEAN-PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10375-I	03-04-78	Cause: Q-15361-I Q-505873-004 CORRIVEAU, JEAN-PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10376-I	03-04-78	Cause: Q-15359-I Q-503715-001 VALMONT, MATHIEU			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10377-I	03-04-78	Cause: Q-15362-I Q-505884-001 YVON GIRARD ENR.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10378-I	03-04-78	Cause: Q-15374-I Q-500351-001 LEVESQUE, REJEAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom, page	date	
QCV-10379-I	03-04-78	Cause: Q-15378-I Q-502540-001 HAINS, GAETAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10380-I	04-04-78	Cause: Q-15426-I Q-502235-001 CORBIN, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10381-I	03-04-78	Cause: Q-15427-I Q-503308-003 ENTREPRISES CODIA INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10382-I	03-04-78	Cause: Q-15438-I Q-502660-001 ST-LOUIS, PIERRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10383-I	03-04-78	Cause: Q-15434-I Q-500422-D-001 FAUCHER, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10384	03-04-78	Cause: Q-15395-I Q-504040-001 COYOUETTE, ARMAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10385-I	03-04-78	Cause: Q-15388-I Q-506048-001 POULIOT, GERMAIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10386-I	03-04-78	Cause: Q-15436-I Q-505711-001 EQUIPEMENT ROCK INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10387-I	03-04-78	Cause: Q-15437-I Q-505711-002 EQUIPEMENT ROCK INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10388-I	03-04-78	Cause: Q-15431-I Q-505953-001 FUGERE, ROLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10389-I	03-04-78	Cause: Q-15430-I Q-505445-001 BIRON, ADELARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10390-I	03-04-78	Cause: Q-15429-I Q-504846-001 LATULIPPE, MICHEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10391-I	03-04-78	Cause: Q-15389-I Q-500952-001 DESCHAMPLAIN THIBAULT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10392-I	03-04-78	Cause: Q-15390-I Q-500952-002 DESCHAMPLAIN THIBAULT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10393-I	03-04-78	Cause: Q-15387-I Q-505848-001 EXCAVATION BEAUDOIN & FILS INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10394-I	03-04-78	Cause: Q-15386-I Q-502837-001 TREMBLAY, BERTRAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10395-I	03-04-78	Cause: Q-15397-I Q-504254-001 HARRISSON, GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10396-I	03-04-78	Cause: Q-15453-I Q-502050-001 MOREAU, DENIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10397-I	03-04-78	Cause: Q-15457-I Q-500539-001 ROY, CHARLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10398-I	03-04-78	Cause: Q-15456-I Q-503203-002 PARADIS, LOUIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-10399-I	03-04-78	Cause: Q-15451-I Q-503843-001 BELANGER, ROLLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10400-I	03-04-78	Cause: Q-15450-I Q-503843-002 BELANGER, ROLLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10401-I	03-04-78	Cause: Q-15452-I Q-503858-002 LAURENT J. DESHAIES INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10402-I	03-04-78	Cause: Q-15448-I Q-501936-001 LANDRY, ARTHUR			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10403-I	03-04-78	Cause: Q-15382-I Q-503626-001 GAUTHIER, ROLLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10404-I	03-04-78	Cause: Q-15383-I Q-503626-002 GAUTHIER, ROLLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10405-I	03-04-78	Cause: Q-15384-I Q-503626-003 GAUTHIER, ROLLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10406-I	03-04-78	Cause: Q-15394-I Q-500812-001 COTE, ANDRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10407-I	03-04-78	Cause: Q-15385-I Q-500156-001 TURCOTTE, RICHARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10408-I	03-04-78	Cause: Q-15459-I Q-502447-001 JACQUES, ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10409-I	03-04-78	Cause: Q-15460-I Q-504864-001 TURCOTTE, JEAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10410-I	03-04-78	Cause: Q-15458-I Q-500015-001 VALLERAND, DENIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10411-I	03-04-78	Cause: Q-15465-I Q-502318-001 POULIN, JEAN-MARIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10412-I	03-04-78	Cause: Q-15466-I Q-502318-002 POULIN, JEAN-MARIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10413-I	03-04-78	Cause: Q-15462-I Q-503655-002 GUILLEMETTE, NOEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10414-I	03-04-78	Cause: Q-15463-I Q-503655-001 GUILLEMETTE, NOEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10415-I	03-04-78	Cause: Q-15454-I Q-502050-002 MOREAU, DENIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10416-I	04-04-78	Cause: Q-15472-I Q-505938-001 FORTIN, JULIEN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10417-I	04-04-78	Cause: Q-15473-I Q-501362-001 BOUCHARD, LEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10418-I	04-04-78	Cause: Q-15474-I Q-501362-002 BOUCHARD, LEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-10420-I	04-04-78	Cause: Q-15476-I Q-505507-001 HUOT, RONALD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10421-I	04-04-78	Cause: Q-15477-I Q-505507-002 HUOT, RONALD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10422-CSE 1978	31-03-78	Cause: Q-15327 Q-505785-2-CS GERALD BERUBE ENREGISTRE			Changement de statut E-3 Accordée
QCV-10423-I	04-04-78	Cause: Q-15495-I Q-505542-001 LAROUCHE, ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10424-I	04-04-78	Cause: Q-15492-I Q-506017-001 FILLION, BERNARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10425-I	04-04-78	Cause: Q-15491-I Q-502639-001 CLAUDE, ARSENAULT INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10426-I	04-04-78	Cause: Q-15486-I Q-503546-001 LARIVIERE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10427-I	04-04-78	Cause: Q-15487-I Q-503546-002 LARIVIERE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10428-I	04-04-78	Cause: Q-15488-I Q-503546-003 LARIVIERE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10429-I	04-04-78	Cause: Q-15493-I Q-501928-001 MORASSE, ROLAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10430-I	04-04-78	Cause: Q-15489-I Q-503546-005 LARIVIERE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10431-I	04-04-78	Cause: Q-15490-I Q-503546-006 LARIVIERE, ANTOINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10432-I	04-04-78	Cause: Q-15484-I Q-505964-001 ASPHALTE SPEMONT INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10433-I	04-04-78	Cause: Q-15485-I Q-505964-002 ASPHALTE SPEMONT INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10434-I	04-04-78	Cause: Q-15479-I Q-502609-001 MICHAUD, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10435-I	04-04-78	Cause: Q-15480-I Q-502609-002 MICHAUD, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10436-I	04-04-78	Cause: Q-15481-I Q-502609-003 MICHAUD, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10437-I	04-04-78	Cause: Q-15482-I Q-502609-004 MICHAUD, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10438-I	04-04-78	Cause: Q-15483-I Q-502609-005 MICHAUD, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10439-I	04-04-78	Cause: Q-15499-I Q-502171-001 DAIGLE, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10440-I	04-04-78	Cause: Q-15500-I Q-501283-001 BERGERON, DENIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-10441-I	04-04-78	Cause: Q-15503-I Q-506019-001 MAINGUY, MICHEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10442-I	04-04-78	Cause: Q-15504-I Q-505016-001 DAIGLE, GERVAIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10443-I	04-04-78	Cause: Q-15520-I Q-504629-001 MURRAY GUY ENR.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10444-I	04-04-78	Cause: Q-15516-I Q-500326-001 ROYER, DENIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10445-I	04-04-78	Cause: Q-15510-I Q-501855-001 FORTIN, CHARLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10446-I	04-04-78	Cause: Q-15507-I Q-504886-001 D. DUMAIS & FILS INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10447-I	04-04-78	Cause: Q-15511-I Q-501060-001 PLANTE, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10448-I	04-04-78	Cause: Q-15512-I Q-502000-001 BEAUPRE, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10449-I	04-04-78	Cause: Q-155513-I Q-502000-002 BEAUPRE, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10450-I	04-04-78	Cause: Q-10450-I Q-502000-003 BEAUPRE, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10451-I	04-04-78	Cause: Q-15515-I Q-502000-004 BEAUPRE, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10452-I	04-04-78	Cause: Q-15517-I Q-500827-001 DEMERS LEO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10453-I	04-04-78	Cause: Q-15519-I Q-502870-001 LESSARD VICTORIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10454-I	04-04-78	Cause: Q-15535-I Q-502492-001 DAGENAIS RAYMOND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10455-I	04-04-78	Cause: Q-15534-I Q-502639-004 CLAUDE ARSENAULT INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10456-I	04-04-78	Cause: Q-15536-I Q-505198-001 PODRO INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10457-I	04-04-78	Cause: Q-15532-I Q-503967-001 GAGNE EXCAVATION LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10458-I	04-04-78	Cause: Q-15533-I Q-503967-003 GAGNE EXCAVATION LTEE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10459-I	04-04-78	Cause: Q-15543-I Q-501791-001 CARRIER JEAN-GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10460-I	04-04-78	Cause: Q-15541-I Q-502710-001 LAVOIE LEOPOLD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10461-I	04-04-78	Cause: Q-15542-I Q-502710-002 LAVOIE LEOPOLD			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-10462-I	04-04-78	Cause: Q-15540-I Q-505759-001 CHARLAND JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10463-I	04-04-78	Cause: Q-15537-I Q-503202-001 GRANT MAGELLA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10464-I	04-04-78	Cause: Q-15531-I Q-505290-001 TESSIER ARMAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10465-I	04-04-78	Cause: Q-15559-I Q-501557-001 ANCTIL CAMILLE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10466-I	04-04-78	Cause: Q-15545-I Q-503724-001 BARIL YVON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10467-I	04-04-78	Cause: Q-15552-I Q-504639-001 GAGNON ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10468-I	04-04-78	Cause: Q-15546-I Q-503002-001 FECTEAU VICTOR			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10469-I	04-04-78	Cause: Q-15556-I Q-506275-001 DUMAS ET MORIN CIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10470-I	04-04-78	Cause: Q-15544-I Q-500051-001 TREMBLAY, LORENZO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10471-I	04-04-78	Cause: Q-15547-I Q-502368-002 PAQUET, ANDRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10472-I	04-04-78	Cause: Q-15558-I Q-501534-001 LEBLANC, AUREL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10473-I	04-04-78	Cause: Q-15549-I Q-506153-001 FERNAND LESAGE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10474-I	04-04-78	Cause: Q-15550-I Q-506153-002 FERNAND LESAGE INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10475-I	04-04-78	Cause: Q-15553-I Q-500794-001 FOURNIER, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10476-I	04-04-78	Cause: Q-15554-I Q-501668-001 MAILHOT GEDEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10477-I	04-04-78	Cause: Q-15555-I Q-504043-007 DESROCHES & FRERES INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10478-I	04-04-78	Cause: Q-15557-I Q-500048-001 RODRIGUE, LEOPOLD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10479-I	05-04-78	Cause: Q-15561-I Q-500814-001 MORIN, MARCEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10480-I	05-04-78	Cause: Q-15562-I Q-502074-001 LABBE, VICTORIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10481-I	05-04-78	Cause: Q-15566-I Q-502560-001 COTE, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10482-I	05-04-78	Cause: Q-15565-I Q-504321-001 BOUCHARD, LEVIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-10483-I	05-04-78	Cause: Q-15563-I Q-500990-001 GODBOUT, CYRILLE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10484-I	05-04-78	Cause: Q-15564-I Q-504806-001 LEPAGE, REJEAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10485-I	05-04-78	Cause: Q-15567-I Q-504384-001 CAOUETTE, GABRIEL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10488-I	05-04-78	Cause: Q-15568-I Q-506092-001 PLOURDE, ERNEST			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10489-I	05-04-78	Cause: Q-15570-I Q-506046-001 CAOUETTE, LAURENT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10490-I	05-04-78	Cause: Q-15571-I Q-502462-001 ST-ONGE, LEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10491-I	05-04-78	Cause: Q-15572-I Q-502462-002 ST-ONGE, LEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10492-I	05-04-78	Cause: Q-15573-I Q-502462-003 ST-ONGE, LEON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10493-I	05-04-78	Cause: Q-15578-I Q-502458-001 FORTIER, HILAIRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10494-I	05-04-78	Cause: Q-15575-I Q-504843-001 LEMIRE, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10495-I	05-04-78	Cause: Q-15574-I Q-502516-001 TREMBLAY, JEAN-MARIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10496-I	05-04-78	Cause: Q-15576-I Q-505947-001 VILLEMURE, PIERRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10497-I	05-04-78	Cause: Q-15577-I Q-500606-001 GAGNE, CLEMENT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10498-I	05-04-78	Cause: Q-15581-I Q-500297-001 POULIN, GERARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10499-I	05-04-78	Cause: Q-15582-I Q-506181-001 AUDET, JEAN GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10500-I	05-04-78	Cause: Q-15580-I Q-500804-001 CHABOT, ADRIEN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10501-I	05-04-78	Cause: Q-15583-I Q-503408-001 HUARD, OVILA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10502-I	05-04-78	Cause: Q-15584-I Q-503408-002 HUARD, OVILA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10503-I	05-04-78	Cause: Q-15585-I Q-503408-003 HUARD, OVILA			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10504-I	05-04-78	Cause: Q-15591-I Q-505875-001 TAVARAS, JAMES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10505-I	05-04-78	Cause: Q-15588-I Q-501140-1 OUELLET, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCV-10506-I	05-04-78	Cause: Q-15590-I Q-501896-001 THERRIEN, ROGER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10507-I	05-04-78	Cause: Q-15589-I Q-503696-001 LACHANCE, BERTRAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10508-I	05-04-78	Cause: Q-15586-I Q-504757-001 LES ENTREPRISES M.L. FECTEAU INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10509-I	05-04-78	Cause: Q-15587-I Q-504757-002 LES ENTREPRISES M.L. FECTEAU INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
QCV-10510-I	05-04-78	Cause: Q-15592-I Q-505958-001 DUBE, VALERE			Demande de permis identique *instanter* Accordée

MARITIME

MSM-38-TF	22-02-78	Cause: M-22978 CM-70000-P-1-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	G.O.Q. no 27	09-07-77	

Proprio motu

La Commission des transports du Québec fixe les tarifs de transport de passagers et de marchandises par eau tels qu'ils apparaissent au présent recueil et décrète l'entrée en vigueur de ce tarif à compter du 15 mars 1978; tout tarif de transport de passagers et de marchandises par eau non inclus dans le présent recueil étant, à compter de cette date du 15 mars 1978, annulé et de nul effet.

LOCATION

ML-1463 MDI-1335	21-03-78	Cause: M-26539 M-600454-3-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant NORMAN RENTAL REG'D. Intimée-cédante NORMAN RENTAL INC. Intimée-cessionnaire			

Transfert de permis

La Commission conclut à ce que si les droits prévus à l'annexe « a » du Règlement 2, dans le présent cas de transfert de permis, ne sont pas acquittés dans les trente (30) jours des présentes, la décision ML-1365 sera annulée à toutes fins que de droit et le cautionnement de $50.00 déposé avec cette demande de transfert des parties intimées confisqué.

QL-627-C	20-03-78	Cause: Q-13141 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC agissant d'office Q-60000-P-3 GARAGE VINCENT TREMBLAY LTEE et COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro QL-627 en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro Q-10000-P-3 par le numéro Q-60000-P-3 comme numéro de dossier de l'affaire concernée.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-2244-TF	15-03-78	Cause: Q-14628 Q-300,403-7-D-TF (11292-V) RADISSON TRANSPORT INC.	G.O.Q. p. 830	28-01-78	Modification de tarif Accordée

Annexe
Tarif 1973
Règles et règlements

Articles volumineux	Sujet à 10 lb au pied cube	
COD — PSL	Frais de collection tel que publié à la page no 12	
CFC no 22 et ses suppléments	Pour fin de classification seulement	
Chauffage	00,30 cents cwt	L.T.L.
	2,96	Minimum
	35,00	Maximum
Frais de pesage de véhicule et repesage si exigé	Taux $8 à chaque fois	
Frais de placement de semi-remorque « sans unité motrice »	Premier 24 heures	Temps gratuit
	Premier jour après	$25 par jour ou fraction de jour
	Les autres jours	$25 par jour ou fraction de jour
Aide additionnelle	Sera fournie lorsque requis pour chargement ou déchargement à raison de $6,25 par homme par heure ou fraction d'heure. Minimum $25 par jour.	
Livraisons et cueillettes multiples	Le tarif de plein voyage s'appliquera pour la charge entière, minimum 40,000 lb. La livraison ou la cueillette la plus volumineuse sera gratuite et les autres livraisons ou cueillettes subséquentes seront sujettes à une facturation additionnelle de 0,40 cents par cwt. Minimum $3,50 par livraison, maximum $30 par livraison.	
Cueillettes et livraisons aux maisons privées	Charge additionnelle de $6	

Règles et règlements

Classe-A	Camion 4 tonnes	$15,00 par heure
Local	Tracteur	15,00 par heure
Rayon 5 milles	Tracteur semi-remorque	18,00 par heure
Min. 4 heures	Un (1) aide	6,25 par heure
	De 1 à 5 milles	$0,15 cents par cwt. Minimum 40,000 lb
Classe-B	De 6 à 10 milles	$ 0,15 cents par cwt.
Longue distance	De 11 à 20 milles	0,18 cents par cwt.
Rayon 30 milles	De 21 à 30 milles	0,22 cents par cwt.
	Minimum 40,000 lb	Minimum 40,000 lb
	Aide (1)	$ 6,25 par heure
	Ferraille	$18 par heure
	$0.63 le 100 livres, chargement et déchargement non compris.	40,000 lb minimum
	Location tracteur et semi-remorque Min. 4 heures	$18 par heure
	Location de tracteur Min. 4 heures	$15 par heure
	Location camion 4 tonnes Minimum 4 heures	$15 par heure

Classe-C
Longue distance
Route restreinte
Classe

Taux de classe pour expéditions de moindre qu'une charge entière (L.T.L.)

Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine

(100)	(85)	(70)	(55)	(lb)
4,36	3,90	3,81	3,59	0 à 499
4,27	3,81	3,71	3,53	500 à 999
4,24	3,79	3,31	2,84	1 000 à 1 999
3,85	3,34	2,76	2,28	2 000 à 4 999
3,39	2,84	2,37	1,88	5 000 à 9 999
2,96	2,49	2,05	1,63	10 000 et plus

Minimum $10

Taux pour expéditions de charges entières marchandises Générale T.L. entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour.

Classe	(100)	(85)	(70)	(55)	(45)	(45)	(45)	(45
	2,65	2,26	1,87	1,45	0,95	0,80	0,67	0,58

Minimum 24 000 lb. 24 000-30 000-40 000-50 000 lb
De Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine à Montréal

Produits
Aluminium et articles en aluminium — 1.12 cwt L.T.L. (Lorsque compris dans un chargement complet 24 000 lb)
Papier d'aluminium, uni, imprimé ou non, coloré, avec ou sans endos de papier, feuilles, rouleaux, cercles, clous et garnitures utilisables ou non sans autre transformation.
0,62 cwt — 5 000 lb minimum
0,48 cwt — 15 000 lb minimum
0,41 cwt — 24 000 lb minimum
0,35 cwt — 30 000 lb minimum
0,31 cwt — 40 000 lb minimum
0,28 cwt — 50 000 lb minimum
Une cueillette, une livraison
Pour demande spéciale de cueillette et livraison la même journée, et/ou pour une remorque chargée à sa pleine capacité, les frais seront basés sur une pesanteur de 40 000 lb.

Classe — L.T.L.
Papier d'aluminium domestique – Papier d'aluminium à emballage — 0,82 cwt — 10 000 lb minimum; 0,65 cwt — 18 000 lb minimum
Palettes à patins vides retournées — 1,09 cents par palette
0,23 cents par palette
Produits en ciment et en amiante — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
0,68 cwt — 30 000 lb minimum P.T.L.
Bière — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
Excluant le chargement et le déchargement — 0,28 cwt — 90 000 lb minimum
Aller retour P.T.L.
0,60 cwt bouteilles vides — 24 000 lb minimum P.T.L.
Barils vides retournés — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
1,25 cents le baril.
Bouteilles vides ou pleines canettes vides ou pleines — Comprend aussi: gaz carbonique, en cylindre, essence en tonneau de fer, capsules de bouteilles, métal ou liège, en expédition simples ou mélangées. Contenants publicitaires, bouteilles
Fournitures de metteur en bouteilles — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
Canettes
0,77 cwt 24 000 lb — 1,62 cwt — 5 000 lb
0,64 cwt 30 000 lb — 1,09 cwt — 10 000
0,77 cwt — 24 000
0,50 cwt 40 000 — 0,68 cwt — 30 000
0,41 cwt 50 000 ptl — 0,58 cwt — 40 000 ptl
Briques à feu — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
Excluant le chargement et le déchargement — classe (55) — L.T.L.
Bris au risque du propriétaire S.C.L. — 2,04 cwt — 5 000 lb minimum; 1,40 cwt — 10 000 lb minimum; 0,96 cwt — 35 000 lb minimum
Briques ordinaires — entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
Excluant le chargement et le déchargement. — entre Laprairie et Trois-Rivières et retour
Bris au risque du propriétaire — entre Québec et Trois-Rivières et retour
$18 du mille briques — 10 000 briques minimum
Ciment — entre Montréal et Trois-Rivières
6,78 la tonne — minimum 20 tonnes
Excluant le chargement et le déchargement — entre St-Basile et Trois-Rivières
Bris au risque du propriétaire — 5,17 la tonne — minimum 20 tonnes
entre St-Basile et Cap-de-la-Madeleine
4,94 la tonne — minimum 20 tonnes.
Produits du textile viz: — entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et Montréal et retour
Coton tel que décrit dans les item 28760, 28770 et 28780 de la C F C no 22 incluant coton blanchi, teint ou imprimé. — 1,82 cwt 0 à 4 999 lb; 1,49 cwt — 5 000; 1,16 cwt — 10 000; 0,92 cwt — 24 000; 0,75 cwt — 30 000; 0,66 cwt — 40 000
Marchandises sèches, viz:
Draps et taies d'oreiller, Fil tel que décrit dans les item 103127 et 103130 de la C F C no 22.
Matériaux utilisés à la fabrication des produits mentionnés, savoir: Teintures, produits chimiques, papier, appareils électriques, fer et acier. — de Montréal à Trois-Rivières
Une cueillette, une livraison — 1,76 cwt — 2 000; 1,21 cwt — 10 000; 0,75 cwt — 24 000; 0,61 cwt — 30 000; 0,51 cwt — 40 000

Produits du textile, viz:	du Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières à Montréal et retour		
Déchets ou balayures, tissus en coton ou synthétique, en balles compressées à 12 lb ou plus par pied cube.	0,60 cwt	24 000 lb p.t.l.	
	0,49 cwt	40 000	
	0,46 cwt	50 000	
Produits du textile	de Montréal à Trois-Rivières		
Coton en pièces, en rouleaux, enveloppés dans le plastique.	3,13 cwt	2 000	
	2,53 cwt	5 000	
Vêtements	de Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières à Montréal et retour		
	Finis	Non finis	
	4,57 cwt	4,15 cwt	0 à 499 lb
	4,48 cwt	4,07 cwt	500 à 999
	4,44 cwt	4,04 cwt	1 000 à 1 999
	4,04 cwt	3,67 cwt	2 000 à 2 000
Réservoirs	Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
	$6,36 par 100 gallons de capacité		
	Charge minimum par t.l.: $206,04		
Chaises en aluminium	Entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
	Classe (200) l.t.l. Sujet à 10 lb au pied cube		
	$1,50 cwt Classe (70) minimum 14 000 lb		
Boîtes	de Montréal à Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine		
Carton fort, carton pâte ou carton paille, ondulé ou non ondulé ou unis k.d. avec ou sans cloison.	$2,35 cwt	5 000 lb	
	$1,66 cwt	10 000 lb	
	$1,01 cwt	20 000 lb p.t.l.	
Calcium	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
	$8,53 la tonne	minimum 20 tonnes	
Farine	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine		
Excluant le chargement et le déchargement	$0,98 cents cwt	minimum 10 000 lb	
	$0,43 cents cwt	minimum 40 000 lb	
Fer-acier-fonte	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour.		
Ces taux incluent une cueillette, une livraison.	comprend aussi: Tuyaux en fer et en acier et tuyaux à machinerie galvanisés, clôture en fil métallique, barres de fer, plaques d'acier, bandes d'acier, sable ferrugineux, poudre de fer.		
	classe (55)	L.T.L.	
	$1,44 cents cwt	5 000 lb minimum	
	$1,05 cents cwt	10 000 lb minimum	
	$0,63 cents cwt	24 000 lb minimum	
	$0,55 cents cwt	30 000 lb minimum	
	$0,43 cents cwt	40 000 lb minimum	
	$0,40 cents cwt	50 000 lb minimum	
Papier journal en rouleaux ou en feuilles	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
Papier d'emballage	classe (70)	L.T.L.	
Papier kraft	1,70 cwt	5 000 lb minimum	
Papier impression	1,15 cwt	10 000 lb minimum	
	0,55 cwt	24 000 lb minimum	
	0,45 cwt	30 000 lb minimum	
	0,41 cwt	35 000 lb minimum	
	0,39 cwt	40 000 lb minimum	
	0,25 cwt	Excédant de 40 000 lb	
Taux pour livraisons et cueillettes rayon de	30 milles de Trois-Rivières		
Papier journal en rouleaux	2,84 cwt	0 à	499 lb
ou en feuilles	2,64 cwt	500 à	999 lb
Papier d'emballage	2,49 cwt	1 000 à	1 999 lb
Papier kraft	2,12 cwt	2 000 à	4 999 lb
Papier impression	1,85 cwt		5 000 lb
	0,20 cwt		40 000 lb
			P.T.L.
Délai de chargement: une heure			
Délai de déchargement: une heure			
Carrés de bois en paquets	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
Contreplaqué préparé	classe (70)	L.T.L.	
	0,44 cwt	40 000	
Moulures en bois	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour		
	classe (85)	L.T.L.	
		Minimum 1 000 lb par cueillette ou livraison.	
	0,75 cwt	24 000 lb minimum	

Bois en paquet
entre les quais de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
1,25 le paquet.

Palettes de bois
entre Trois-Rivières et Montréal et Cap-de-la-Madeleine et retour
Minimum 200 palettes $1 l'unité

Gobelets en aluminium
Gobelets en plastique
Gobelets en polythène
Assiettes en aluminium, en plastique, en polythène
entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour
classe (85)

Articles disposables après usage, empaquetés dans des boîtes

Aluminium et articles d'aluminium, savoir:
de Montréal à Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine

Barres, cables, conduits profilés, lingots, plaques, tiges, feuilles, fil, revêtement de toitures et tubes	$2,72 cwt 2 000 lb $1,98 cwt 5 000 lb $1,84 cwt 10 000 lb

Peintures
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

Produits: classe (55)	l.t.l.
Tel que décrit dans le CFC No. 22 items 71470 à 71950 incl. et suppléments futurs.	1,78 cwt 5 000 lb minimum 1,47 cwt 10 000 lb minimum 0,88 cwt 24 000 lb minimim

Produits du pétrole
Huiles et graisses
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

	1,65 cwt 5 000 lb minimum 1,32 cwt 10 000 lb minimum 0,81 cwt 24 000 lb minimum 0,68 cwt 30 000 lb minimum 0,55 cwt 40 000 lb minimum

Entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et Shawinigan et Grand-Mère et retour
p.t.l.
entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

1,21 cwt 5 000 lb min.
0,83 cwt 10 000 lb min.

Fournitures de papeteries
0,80 cents la caisse
3,25 le baril de 45 gallons

Fournitures d'usines d'aluminium
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

Ces taux incluent une cueillette, une livraison.

	$1,43 cwt 2 000 lb minimum $0,83 cwt 20 000 lb minimum $0,69 cwt 30 000 lb minimum

Tuyaux et raccords en fonte, bouches d'eau, soupapes, matériaux utilisés dans la fabrication de ces produits.
entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et Montréal et retour

Ces taux incluent une cueillette, une livraison.

Délai de chargement: 3 heures Délai de déchargement: 3 heures	$1,32 cwt 2 000 lb minimum $0,94 cwt 10 000 lb minimum $0,55 cwt 24 000 lb minimum $0,47 cwt 30 000 lb minimum $0,36 cwt 40 000 lb minimum $0,33 cwt 50 000 lb minimum

Chaudières de cuisine
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

Ce taux inclut une cueillette, une livraison.
$2,50 l'unité

Nourriture
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

Animaux et volailles non médicale n o i b n	0,55 cwt 30 000 lb 0,52 cwt 40 000 lb

Excluant le chargement et le déchargement
(en sacs, barils, boîtes)

Toiture, matériaux de construction
de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine à Montréal

Comprend aussi: Plaques de métal, rouleaux, cercles, gomme à revêtement, scorie, sable, bardeaux, poix à toiture, tuiles à plafond, ffil d'acier, clous, agrafes, contreplaqué.

	1,12 cwt 24 000 lb minimum

Charge incomplète lorsqu'elle fait partie d'une charge complète de 24,000 lb minimum

	0,62 cwt 5 000 lb minimum 0,48 cwt 15 000 lb minimum 0,41 cwt 24 000 lb minimum 0,35 cwt 30 000 lb minimum 0,31 cwt 40 000 lb minimum 0,28 cwt 50 000 lb minimum par charge complète

Pneus et chambres à air
entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour

classe (85)	l.t.l.
	2,09 cwt 5 000 lb minimum 1,71 cwt 10 000 lb minimum 0,95 cwt 24 000 lb minimum

Sucre	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
	classe (55)	l.t.l.
	1,62 cwt	5 000 lb minimum
	1,16 cwt	10 000 lb minimum
	0,53 cwt	30 000 lb minimum
	0,46 cwt	40 000 lb minimum
	0,41 cwt	50 000 lb minimum
Tuyaux en plastique rigide ou flexible avec raccords	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
	0,79 cwt	24 000 lb p.t.l.
	(1 cueillette 1 livraison)	
Sel de table	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
Comestible et autre que sel de route	classe (55)	l.t.l.
	1,16 cwt	10 000 lb minimum
	0,53 cwt	30 000 lb minimum
	0,46 cwt	40 000 lb minimum
	0,41 cwt	50 000 lb minimum
Sel de route	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
	8,53 la tonne	minimum 20 tonnes
	classe (70)	l.t.l.
Résine synthétique ou composés de résine synthétique ou résine synthétique à moulage, mastics, feuilles, tuyaux, sacs, enveloppes.	1,82 cwt	5 000 lb minimum
	0,63 cwt	24 000 lb minimum
	0,57 cwt	30 000 lb minimum
	0,52 cwt	40 000 lb minimum
Tracteur de ferme, pièces de rechange incluant instruments aratoires (kd) et pièces de rechange	Tracteur de ferme, pièces	$90 l'unité classe (70)
Compteurs, moteurs, transformateurs	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
Compteurs d'électricité classe (100)	transformateurs et moteurs classe (85)	
classe (100) l.t.l.	classe (85)	l.t.l.
1,69 cwt 5 000 lb minimum	1,69 cwt	5 000 lb minimum
1,14 cwt 10 000 lb minimum	1,14 cwt	10 000 lb minimum
0,85 cwt 24 000 lb minimum	0,85 cwt	24 000 lb minimum
tuiles pour planchers et murs, prélart, colle, tapis.	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
0,67 cwt 30 000 lb minimum	1,94 cwt	5 000 lb minimum
0,60 cwt 40 000 lb minimum	1,21 cwt	10 000 lb minimum
0,55 cwt 50 000 lb minimum p.t.l.	0,75 cwt	24 000 lb minimum
Contenants vides en métal ou en plastique ou en polythène n'excédant pas 1 gallon en capacité.	1,50 cwt	10 000 lb p.t.l.
Verre à vitre, dans des boîtes. N'excédant pas 120" mesure extérieure combinée.	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
Excluant le chargement et le déchargement	Classe (85)	l.t.l.
Bris au risque du propriétaire	1,95 cwt	5 000 lb
	1,25 cwt	15 000 lb
	0,73 cwt	30 000 lb
Excédant 120" mesure extérieure combinée	Classe (70)	l.t.l.
Excluant le chargement et le déchargement	1,74 cwt	5 000 lb
Bris au risque du propriétaire	1,25 cwt	15 000 lb
	0,73 cwt	30 000 lb
Isolant-zonolite-laine	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
	Classe (200)	l.t.l.
	0,84 cwt	24 000 lb minimum p.t.l.
Produits chimiques et dérivés, savon liquide, en poudre, en flocons, en gelée	entre Montréal et Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et retour	
Solvants industriels et dérivés, antigel	Classe (55)	l.t.l.
Une cueillette — une livraison	1,49 cents cwt	5 000 lb
	1,09 cents cwt	10 000 lb
	0,68 cents cwt	20 000 lb
	0,55 cents cwt	30 000 lb
	0,48 cents cwt	40 000 lb
	0,43 cents cwt	50 000 lb
Sacs en papier	entre Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières et Montréal et retour	
	Classe (70)	l.t.l.
Une cueillette — une livraison	2,09 cents cwt	5 000 lb
Délai de chargement: 4 heures	0,68 cents cwt	24 000 lb
Délai de déchargement: 2 heures	0,63 cents cwt	30 000 lb
	0,59 cents cwt	35 000 lb
	0,56 cents cwt	40 000 lb p.t.l.
	0,49 cents cwt ballots	40 000 lb p.t.l.

Division spécifique du revenu sur taux de spéciaux pour Radisson. Traffic International. . .

Papier journal	entre Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières et Montréal et retour	
	0,37 cwt	38 000 lb
	0,33 cwt	84 000 lb

L'envoi total de 84 000 doit être à la disponibilité du transporteur en un seul temps, un seul endroit sur un seul connaissement pour être livré à un seul consignataire à un seul endroit. Ce taux n'est pas applicable pour les envois qui requièrent plus que deux véhicules.

Toitures et produits connexes	de Montréal à Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine	
Comprend aussi:	classe (55)	l.t.l.
Gomme à revêtement, scorie, sable, bardeaux, poix à toiture, tuiles à plafond, ffil d'acier, clous, agrafes, contreplaqué.	1,62 cwt	5 000 lb minimum
	1,16 cwt	10 000 lb minimum
	0,55 cwt	24 000 lb minimum
	0,48 cwt	30 000 lb minimum
	0,45 cwt	40 000 lb minimum
	0,37 cwt	50 000 lb minimum p.t.l.

72173-o

Erratum

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 13 du 1er avril 1978, partie 1, à la page 3997 lors de la publication de la décision QCR-2250, le numéro de dossier du détenteur devrait se lire 26025-V-D-1 au lieu de 20625-V-D-1.

72173-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
COMITE DES LOISIRS DE SAINT-SEVERIN 1283-9619	24 03 69	08 04 78
LA DISTILLERIE BEAUPRE LTEE 1127-3976	23 01 45	10 04 78
MONOR SPORTWEAR LTD. 1276-3603	03 02 66	08 04 78
QUEBEC SKATING CLUB 1228-5458	05 02 1877	08 04 78
SHAVER'S CLEANING SERVICES LTD. 1285-0301	28 06 54	08 04 78
PAUL E.-SIMARD LTEE 1257-3119	10 06 69	08 04 78
TEXTUBE INC. 1173-9604	21 12 51	08 04 78
VALLEYFORGE SCAFFOLDING INC. 1283-6011	19 03 71	08 04 78

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LE BOUTON ARTISANAL INC. *BUTTONCRAFT INC.* 1110-6176	BUTTONCRAFT INC.	27 12 62

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
E.H. SCARABELLI (QUEBEC) LTD. 1323-1113	05 05 72	31, rue Normandin, Hull	101½, rue Laurier, Hull

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
A L'ENSEIGNE DU SPORTIF INC. 1624-1002	Galeries La Pocatière, La Pocatière	06 03 78
AGENCE IMMOBILIERE SOIXANTE-DIX-SEPT INC. 1511-0380	Sorel	13 02 78
ASPHALTE A. LALONDE INC. 1624-0285	666 ouest, rue Sherbrooke, suite 1501, Montréal	03 03 78
CLINIQUE DE PROTHESES DENTAIRES PONT-VIAU INC. 1509-7488	75, boulevard Des Laurentides, (Pont-Viau), Laval	22 12 77
CONSTRUCTION CHARLOT INC. 1624-2810	8315, Place Colombel, Charlesbourg ...	14 03 78
DORAN, LEFEBVRE INC. 1624-0541	4315, rue St-Hubert, app. 1, Montréal ..	02 03 78
LES ENTREPRISES VELNAS INC. 1623-9170	281, chemin des Petites-Terres, Yamachiche	28 02 78
GARAGE J.P. PAQUET INC. 1624-2281	2506, rue Joliette, Montréal	10 03 78
MACHINERIE ET ACCESSOIRES DE PLASTIQUE C.D. INC. *C.D. PLASTIC MACHINERY AND ACCESSORIES INC.* 1511-0497	558, Spring Garden, Dollard-des-Ormeaux	13 02 78
MICHAUD & FILS, JOAILLIERS INC. 1623-5871	55 nord, Wellington, Sherbrooke	17 02 78
PORCHERIE PLANTE & LEQUIN INC. 1624-1184	Kingsbury	06 03 78
JACQUES ROCHON, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 1624-2265	Saint-Agapitville	08 03 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ROTISSERIES H.M.F. INC. 1623-5533	Granby	16 02 78
SERVICES DE SECURITE COLLINS & DOOLEY LTEE *COLLINS & DOOLEY SECURITY SERVICES LTD.* 1623-6671	Montréal	20 02 78
THOVOS INC. 1624-0392	Lac-des-Ecorces	02 03 78

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

72174-o

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES AMIS DE L'HISTOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES 1623-8792	1, chemin de la Commune, Dorion	27 02 78
ASSOCIATION CANINE DE LA MAURICIE 1511-0083	Trois-Rivières	09 02 78
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DE LA DESERT INC. 1510-9663	Maniwaki	13 02 78
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE MARTIN-PECHEUR INC. 1510-1447	Jonquière	12 01 78
L'ASSOCIATION DE PREVENTION DES ACCIDENTS DES INDUSTRIES FORESTIERES BAS SAINT-LAURENT/GASPESIE INC. 1623-7901	Luceville	24 02 78
ASSOCIATION DES MEMBRES DU TERRITOIRE CHASSE & PECHE BEAU-SOLEIL 1623-6069	Montréal	20 02 78
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE LE JOUG LAC MOONEY INC. 1508-0823	3223, chemin Yves, (Saint-Théodore), Chertsey	27 10 77
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CROCHE (1978) INC. 1478-9010	1069, rue Principale, Saint-Donat	13 02 78
ASSOCIATION DES SPECIALISTES EN EXTERMINATION DU QUEBEC 1623-6556	1655, Bord-du-Lac, Dorval	20 02 78
ASSOCIATION DES TAXIDERMISTES DU QUEBEC 1510-3823	Montréal	08 03 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION RECREATIVE DES EMPLOYES DU CANADIEN NATIONAL DE QUEBEC (A.R.C.N.Q.) INC. 1624-3438	13, place Joffre, app. 54, Charny	13 03 78
ASSOCIATION RENCONTRE AMICALE DU TROISIEME AGE DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC 1511-0158	Québec	13 02 78
ASSOCIATION SPORTIVE D'AUSTIN 1477-3220	Hôtel de ville, Austin	05 03 78
LES ASSOCIES BENEVOLES QUALIFIES AU SERVICE DES JEUNES A.B.S.J. INC. *A.B.S.J. VOLUNTEER ASSOCIATES QUALIFIED FOR THE SERVICE OF YOUTH INC.* 1508-7737	39 ouest, boulevard Gouin, Montréal	18 11 77
ATELIER-GALERIE CARIBOU INC. 1623-8370	New Richmond	24 02 78
CENTRE BIBLIO-CULTUREL ST-SIMON INC. 1624-1028	Saint-Simon	06 03 78
CENTRE CONTACTIVITE INC. *CONTACTIVITE CENTER INC.* 1510-5505	4695 ouest, boulevard de Maisonneuve, Westmount	26 01 78
CENTRE TROISIEME AGE LAURIER INC. 1478-1710	4690, de Bullion, Montréal	09 02 78
CERCLE DE FERMIERES DE BAIE STE-CATHERINE 1475-7926	Saint-Firmin	17 11 77
LE CERLE DES FERMIERES DE ST-RAPHAEL INC. 1510-5547	Saint-Raphaël	26 01 78
CLUB ACTIVITES-JEUNESSE DE SAINT-GODEFROY INC. 1510-1256	Saint-Godefroy	16 01 78
LE CLUB ALBATROS DE L'ECOLE LAFONTAINE DE CHICOUTIMI INC. 1624-2513	475, Lafontaine, Chicoutimi	09 03 78
CLUB CYCLISTE D'AMOS INC. 1510-7667	Amos	03 02 78
CLUB D'AGE D'OR LES GEAIS BLEUS DU LAC-STE-MARIE 1475-7959	Lac-Sainte-Marie	06 02 78
CLUB DE BALLE MOLLE ST-DAMIEN INC. 1474-4965	6815, route 347, Saint-Damien	06 12 77
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHAMPLAIN 1624-3412	531, Notre-Dame, Champlain	13 03 78
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-QUEBEC INC. 1624-6647	13, rue Couillard, Québec	22 03 78
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ELOI 1623-9493	Saint-Eloi	28 02 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE 1510-8178	Saint-Michel-de-Bellechasse	06 02 78
CLUB DE L'AGE D'OR DEAUVILLE 1510-7188	Deauville	01 02 78
CLUB DE RADIO TROIS ETOILES 1510-3062	Lachenaie	17 01 78
CLUB DE SKI DE FOND LE SOLITAIRE 1475-8452	240, rue de l'Eglise, Saint-François-Xavier-de-Brompton	20 12 77
CLUB DE SKI TELEMARK 1623-6390	95, boulevard de Gaulle, Lorraine	20 02 78
CLUB DEFENDO DE RIMOUSKI 1623-7612	205, Cathédrale, Rimouski	23 02 78
CLUB ETOILE D'OR D'EAST BROUGHTON INC. 1508-7752	East Broughton	26 01 78
LE CLUB NAUTIQUE RIVIERE-PORTNEUF INC. 1510-2684	Sainte-Anne-de-Portneuf	19 01 78
LE CLUB RECREATIF DE LAROUCHE INC. 1624-0772	Larouche	03 03 78
CLUB RICHELIEU L'ANNONCIATION 1510-5380	12, rue Boileau, L'Annonciation	27 01 78
CLUB SOCIAL ACTION 44 INC. 1624-0368	Saint-Romuald-d'Etchemin	02 03 78
CLUB SOCIAL & SPORTIF DE L'ASSOCIATION VENETA INC. *VENETA ASSOCIATION SPORTING & SOCIAL CLUB INC.* 1511-1982	3271, rue Everett, Montréal	16 02 78
CLUB VINAMIANTE INC. 1510-9085	Black Lake	09 02 78
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE ST-HUBERT 1509-3248	Saint-Hubert	17 02 78
COMITE PROMOTEUR DU PROJET C.L.S.C. - REGION DE LAC-MEGANTIC INC. 1510-2361	3349, chemin de la Baie-des-Sables, Lac-Mégantic	21 02 78
LE COMITE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. 1623-7554	Saint-Isidore	23 02 78
CONSEIL OCEANOGRAPHIQUE J.P. INC. 1510-5893	Rimouski	18 01 78
CORPORATION CULTURELLE RIGAUD-VAUDREUIL 1509-4550	Beauceville	08 03 78
LA CORPORATION DES FETES DU TRICENTENAIRE DE SAINT-PIERRE, ILE D'ORLEANS 1624-4303	Saint-Pierre	14 03 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CORPORATION JEUNESSE LE NOYAU FERTILE INC. ... 1510-8277	Mont-Joli	06 02 78
LES ECRIVAINS DE LA MAURICIE INC. 1624-1812	Trois-Rivières	07 03 78
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA VALMONGEOISE INC... 1510-7105	2645, boulevard des Forges, Trois-Rivières	13 03 78
L'EQUIPE DE L'ESPOIR 1509-1358	Montréal	30 11 77
LES ETOILES D'OR DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE 1624-0293	Sherbrooke	03 03 78
LA FEDERATION DES CLUBS DE NUDISME DU QUEBEC INC. 1510-4805	666 ouest, Sherbrooke, suite 1501, Montréal	25 01 78
FONDATION HOSPITALIERE MAISONNEUVE-ROSEMONT 1510-4292	5415, boulevard L'Assomption, Montréal	23 01 78
LA GARDERIE LA MARMAILLE DE MATANE 1507-6110	611, rue St-Rédempteur, Matane	01 03 78
LES GRANDS FRERES DE QUEBEC METROPOLITAIN, INC. 1508-3850	133, avenue Royale, Saint-Laurent ...	09 11 77
LES GROUPES POPULAIRES ASSOCIES DE DRUMMOND INC. 1357-6913	Drummondville-Sud	14 03 78
HABITAT ST-PIE INC. 1509-9732	Saint-Pie	05 01 78
LIGUE DE BALLE MOLLE REGIONALE DE QUEBEC 1623-6416	2230, Banville, app. 3, Les Saules	22 02 78
LIGUE DE BALLON-BALAI J. PARENT INC. 1624-0558	Mont-Laurier	02 03 78
LA MAISON DES TOURNESOLS 1508-7158	Mont-Joli	18 11 77
MINI AERO-CLUB DE WINDSOR INC. 1510-6263	Windsor	30 01 78
ORGANISATION SOCIALE DE MONTREAL ..... *MONTREAL SOCIAL ORGANIZATION* 1510-8558	8184, Jacqueline, LaSalle	06 03 78
PHILHARMONIQUE DIVINO ESPIRITO SANTO LAVAL .. 1510-6040	4936, 4e Avenue, (Chomedey) Laval ..	31 01 78
PROSPECTOUR INC. 1510-0845	Hull	12 01 78
LA REVUE L'EGLISE CANADIENNE 1623-6838	2443, Grand-Séminaire, Cité Universitaire, Québec	20 02 78
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CHRETIEN DU TIERS-MONDE 1509-6308	120 est, Notre-Dame, Victoriaville ...	21 12 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SPELEO-CLUB D'AWANTJISH 1511-0240	La Rédemption	13 02 78
TOURISME DE LANAUDIERE 1624-2737	1231, rue Notre-Dame, Joliette	13 03 78
L'UNION DES HOMMES D'AFFAIRES DE RIVIERE-BLEUE 1623-5665	Rivière-Bleue	23 02 78
LE VELO-CLUB DU LEVANT DE MONTREAL 1510-3906	Montréal	23 01 78
VELO-CLUB ITALIA 1510-9036	Montréal	07 02 78

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
AMEUBLEMENT P. GAUTHIER INC. 1260-1076	24 03 64	10 02 78	Modifiant le capital.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE VAL D'OR INC. 1323-0123	21 01 71	12 12 77	Etendant les pouvoirs.
ARMAND BERTHIAUME & FILS INC. 1507-0956	19 09 77	22 02 78	Augmentant le capital-actions.
CAFE CHRETIEN STE-THERESE INC. 1506-4264	24 08 77	27 02 78	Changeant le nom – ancien nom: CAFE CHRETIEN BOIS-DES-FILION INC.
LE CENTRE DE MENUISERIE STAN ET GASTON INC. 1478-5851	13 06 77	03 03 78	1) Modifiant le capital; 2) ajoutant certaines dispositions aux lettres patentes.
CINEMAS UNIS LTEE 1133-9025	21 10 24	08 03 78	Augmentant le capital.
CLUB DE GOLF VAL-MORIN, LIMITEE *VAL MORIN GOLF CLUB, LIMITED* 1287-0218	20 09 22	28 02 78	1) Changeant le nom – ancien nom: VAL MORIN GOLF CLUB, LIMITED; 2) modifiant le capital.
COLBERT & FRERES INC. 1354-4895	28 12 73	06 03 78	Etendant les pouvoirs.
CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC 1359-0633	10 09 74	06 03 78	Modifiant les lettres patentes.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS SPINO *SPINO INVESTMENTS CORPORATION* 1284-9246	25 05 60	08 02 78	Changeant le nom - ancien nom: SPINO INVESTMENTS CORPORATION.
CONSTRUCTION JACQUES INC. 1267-8124	15 06 71	27 02 78	Etendant les pouvoirs.
D.D. TRANSPORT LTEE 1251-3982	18 08 64	20 12 77	Etendant les objets.
DE SALABERRY ESTATES INC. 1257-7391	29 07 68	17 02 78	Réduisant le capital.
DISTRIBUTION LAVALOISE INC. 1462-9042	03 11 75	08 02 78	Changeant le nom - ancien nom: MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU PARC INC. — *DU PARC BUILDING SUPPLIES INC.*
DOMAINE ESTRIA CORPORATION 1257-8563	03 03 56	23 11 77	Réduisant le capital.
EMPAQUETAGE J.B. INC. 1480-6715	31 10 75	15 02 78	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES LIGIL INC. 1508-2837	03 11 77	08 02 78	Changeant le nom - ancien nom: LIGIL INC.
LES ENTREPRISES MIRABI INC. 1270-3658	15 12 70	01 02 78	1) Modifiant les pouvoirs; 2) ajoutant certaines dispositions aux lettres patentes; 3) changeant le nom - ancien nom: RIOUX, OUELLET & LABRIE INC.
EPICIERS UNIS INC. 1157-1205	31 08 28	17 02 78	Augmentant le capital.
EQUIPEMENTS BELLEMARE LTEE 1237-8766	06 04 70	16 03 78	Etendant les pouvoirs.
FENESCO INC. 1474-5038	23 02 77	02 02 78	1) Augmentant le capital; 2) réduisant le nombre d'administrateurs de 4 à 3.
FERME BARIL & FRERE INC. 1339-8482	26 09 73	24 01 78	Augmentant le capital.
LA GARE DU SURPLUS LTEE 1292-9337	15 05 63	15 02 78	Changeant le nom - ancien nom: IMPEX (QUEBEC) INC.
GESTION M.A.C. INC. 1166-7854	24 10 67	30 11 77	1) Changeant le nom - ancien nom: MEUBLES BRETON LIMITEE, 2) étendant les objets.
LE HOLDING PRAMLEY LTEE ..... *PRAMLEY HOLDINGS LTD.* 1280-6642	08 08 60	08 02 78	Changeant le nom - ancien nom: PRAMLEY HOLDINGS LTD.
J.H. JANNELLE LIMITEE 1148-6628	26 06 58	31 01 78	1) Modifiant le capital; 2) changeant le nom - ancien nom: J.H. JANELLE LIMITEE.
LAITERIE DE LA MAURICIE INC. 1507-8777	24 10 77	03 02 78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
LES MANUFACTURIERS A & M INC. 1341-0931	25 09 73	29 09 77	Changeant le nom – ancien nom: LES ROBES CORINET INC. — *CORINET DRESS INC.*
NETTOYAGE A SEC VOGUE INC. ..... *VOGUE DRY CLEANING INC.* 1112-5853	11 09 62	01 03 78	Changeant le nom – ancien nom: VOGUE DRY CLEANING INC.
PICKFAIR KNITWEAR CORP. 1115-3574	07 11 62	17 02 78	1) Augmentant le capital; 2) redésignant une partie.
PIYO INC. 1280-0793	15 02 67	01 03 78	Augmentant le capital.
PLACEMENTS CRINISCO INC. 1250-3199	16 11 71	01 02 78	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS JACQUES INC. 1267-8124	15 06 71	27 02 78	Changeant le nom – ancien nom: CONSTRUCTION JACQUES INC. — *JACQUES CONSTRUCTION INC.*
PUITS ARTESIENS J.P. SIGOUIN INC. 1505-3168	15 10 76	15 03 78	Changeant le nom – ancien nom: LACHANCE & SIGOUIN INC.
ST-PIERRE & LEBLANC INC. 1358-4685	12 08 74	09 03 78	1) Modifiant le capital; 2) étendant les pouvoirs; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
VOLCANO LIMITEE 1287-5480	10 05 33	14 02 78	Modifiant le capital.

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en en corporation	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ADCA FILM INC. 1229-1662	02 09 71	168 sud, St-Joseph, Saint-Grégoire	4538, avenue Harvard, Montréal
LES AMENAGEMENTS WINDERMERE INC. 1368-5912	10 06 74	47, rue Windermere, Dollard-des-Ormeaux	5835, boulevard Léger, suite 200, Montréal-Nord
OVIDE ASSELIN CONSTRUCTION INC. 1145-4717	04 02 64	Châteauguay	575, chemin du Lac St-Louis, Léry
BORDER COMMUNITY T.V. INC. 1180-5892	16 06 56	Rock Island	24, avenue Pierce, Stanstead

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES ENTREPRISES BENOIT LEGAULT LTEE 1475-9351	25 03 77	LaSalle	4934, rue Brock, Montréal
GESTION F. & J. BOURBONNIERE INC. 1370-4390	19 11 74	10835, rue Tanguay, Montréal	13268, rue Desjardins, Pierrefonds
LES GESTIONS ST-CYR INC. 1364-6278	11 07 75	Drummondville	5455, rue de Gaspé, Montréal
GRENIER EXPRESS INC. 1329-4871	23 03 62	Shawinigan-Sud	2729, St-Marc, Shawinigan
ARTHUR HIVON INC. 1176-1871	14 05 68	Drummondville	50, rue de l'Eglise, Kingsay
IMPORTATION CASA LTEE 1224-2087	22 11 71	Montréal	1447, rue Bégin, Saint-Laurent
LABORATOIRE MANICOUAGAN INC. 1350-0855	10 12 73	Baie-Comeau	520, Otis, Sept-Iles
GASTON LUSIGNAN INC. 1473-8611	03 02 77	6720, 44e Avenue, Montréal	5361, rue Verneuil, Anjou
MEDIARAMA INC. 1336-2264	31 07 63	14378, rue Shaw, Pierrefonds	19 ouest, rue Le Royer, Montréal
EMILIEN MOREL INC. 1356-3465	03 05 74	1671, 24e Rue, Québec	Saint-André
CLAUDE POIRIER INC. 1466-9873	11 05 76	Rouyn	Route rurale numéro 1, Noranda
SUTERFO INC. 1285-5227	02 05 72	462 ouest, Main, Magog	3383, rue Garnier, Shawinigan

72174-o

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ADAMSON MULLER COMPANY 1582-7207	Montréal	07 05 1911
ALPHA, DELTA KHI ASSOCIATION 1580-2572	Montréal	18 12 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ANGERS, LIMITEE 1583-1563	Kénogami	25 02 1913
ANGLO CANADIAN AGENCIES LIMITED 1582-6589	Montréal	23 11 1911
APOLLO AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION INCORPORATED 1583-1001	Montréal	12 05 1913
ARCANUM CHAMBERS COMPANY 1583-4021	Québec	25 09 1912
ARTISTIC CEMENT PRODUCTS CO 1582-6761	Montréal	18 08 1911
AR-A-WANNA SOCIAL CLUB INCORPORATED 1582-7355	Montréal	06 05 1911
ASSOCIATED BOTTLES EXCHANGE & PROTECTIVE ASSOCIATION 1569-0670	Montréal	30 05 1912
ASSOCIATION ARTISTIQUE & ATHLETIQUE AHUNTSIC LIMITEE 1581-9733	Ahuntsic	28 03 1912
ASSOCIATION ATHLETIQUE DE VICTORIAVILLE 1580-4016	Victoriaville	26 04 1910
ASSOCIATION DE LA CASQUETTE 1572-7621	Montréal	03 01 1912
ASSOCIATION DE LA GATINEAU 1572-7423	Pointe-Gatineau	20 07 1911
ASSOCIATION DES COMMIS MARCHANDS DE LA VILLE DE FRASERVILLE 1580-3778	Fraserville	09 03 1910
ASSOCIATION SPORTIVE D'AMQUI 1580-2424	St-Benoit-Joseph-Labre-d'Amqui	29 09 1913
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU POISSON ET DU GIBIER DU DISTRICT DE ST-HYACINTHE 1573-1110	St-Hyacinthe	18 05 1911
AUGUDATH MORE SHEPATH EVRY DE MONTREAL 1572-7670	Montréal	16 04 1912
AUTO & GARAGE LIMITED 1583-4161	Montréal	12 09 1912
AUTOMATIC FIRE ALARMS, LIMITED 1583-3478	St-Benoit-Labre	16 12 1912
A.J. HART INCORPOREE 1582-8536	Montréal	21 12 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
A.K. KEMPTON, LIMITED 1583-3494	Montréal	16 12 1912
BARBEAU & GODBOUT LIMITEE 1582-8569	Québec	09 11 1910
BARK LAKE PROTECTIVE ASSOCIATION 1572-2473	Montréal	09 12 1912
BATTLEFIELDS REALTY COMPANY LIMITED 1583-3882	Québec	14 10 1912
BAY VIEW PARK REALTY LIMITED 1583-1522	Montréal	21 02 1913
BEACONSFIELD BOATING CLUB 1580-4099	Beaconsfield	21 12 1910
BEAUDIN LIMITEE 1554-1097	Montréal	22 08 1910
BEAUSOLEIL LIMITED 1553-8093	Montréal	08 02 1913
BELMONT REAL ESTATE COMPANY 1588-6013	Sherbrooke	04 07 1912
BITULITHIC PAVING COMPANY LIMITED 1583-0474	Montréal	07 06 1910
BLAIR, ROSS, INCORPORATED 1552-3566	Montréal	26 11 1912
BLANCHE LAKE FISH AND GAME CLUB 1572-5070	Montréal	12 03 1910
BOIS FRANC FISH AND GAME CLUB 1572-2499	Montréal	20 06 1912
BORDEAUX LIME & BUILDERS SUPPLY COMPANY LIMITED 1583-4500	Montréal	07 02 1913
BORDEAUX REALTIES LIMITED 1571-6236	Montréal	21 07 1913
BOULEVARD ANNEX INCORPORATED 1554-8282	Montréal	03 10 1912
BOULEVARD BILODEAU LIMITEE 1569-5778	Montréal	16 01 1913
BREAKEYVILLE STORES CO. LTD. 1311-7015	Breakeyville	06 10 1911
BUILDERS SUPPLIES LIMITED 1583-5515	Montréal	09 09 1913
CABINET DIRECTORY COMPANY, LIMITED 1583-3775	Montréal	29 10 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CANADA CARAMEL COMPANY, LIMITED 1583-0615	Montréal	16 04 1910
CANADA INVESTMENT LIMITED 1583-0177	Montréal	25 07 1910
CANADA REALTY COMPANY, LIMITED 1583-4153	Montréal	18 09 1912
CANADIAN ACADEMY OF MUSIC, OF MONTREAL, LIMITED 1583-0995	Montréal	10 05 1913
CANADIAN CONCRETE PRODUCTS COMPANY 1583-4245	Montréal	21 12 1912
CANADIAN EXPLOSIVES FISH AND GAME CLUB 1572-2440	Québec	24 04 1913
CANADIAN PROMOTING COMPANY 1583-1613	Québec	01 03 1913
CANADIAN PUBLISHING BUREAU, LIMITED 1583-1092	Montréal	10 04 1913
CANADIAN RAILWAY CLUB, INCORPORATED 1583-2066	Montréal	11 07 1913
CANAL FRONTAGE REALTY COMPANY 1583-2132	Montréal	22 07 1913
CANTON BOYER LAND & LUMBER COMPANY, LIMITED 1581-9964	Miquelon Siding	02 03 1912
CARBRAY, SON & COMPANY LIMITED 1581-9725	Québec	13 04 1912
CARRIERE DE QUEBEC LIMITEE 1582-9633	Québec	05 04 1910
CERCLE INCORPORE DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE ST-HENRI 1572-7449	Montréal	29 09 1911
CERCLE DUVERNAY 1580-2697	Montréal	09 05 1913
CERCLE LAVIOLETTE DES TROIS-RIVIERES 1580-4354	Trois-Rivières	20 03 1911
CERCLE ST-EDMOND 1580-4412	Lac-du-Saumon	04 04 1911
CHALEUR BAY HUNTING CLUB 1573-1086	Montréal	26 02 1912
CHELSEA HOTEL COMPANY 1564-6003	Montréal	03 11 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION POUR LE BIEN-ETRE DES ENFANTS *CHILD WELFORE ASSOCIATION* 1572-7563	Montréal	11 12 1911
CHORALE ST-CHARLES 1580-4388	Montréal	18 03 1911
CHOUINARD-COLLIN LUMBER COMPANY LIMITED 1582-4568	St-Jérôme-de-Matane	01 06 1912
CIRCOLO ITALO-CANADESE VITTORIO EMANUELE III 1580-2598	Montréal	09 01 1913
CITIZENS' SECURITY COMPANY LIMITED 1583-4492	Montréal	07 02 1913
SHERBROOKE CITY BAND 1572-7613	Sherbrooke	24 02 1912
CITY PROPERTIES, LIMITED 1583-1506	Montréal	15 02 1913
CITY SOUTH VIEW OF MONTREAL, LIMITED 1582-4550	Montréal	28 05 1912
CLUB ATHLETIQUE DE PRICE 1580-3372	Price	15 06 1912
CLUB BELLEVUE LIMITEE 1582-6985	Fraserville	15 08 1911
CLUB CHAMPETRE CANADIEN, LIMITEE 1583-1878	Montréal-Est	23 05 1913
CLUB CHAMPLAIN LIMITEE 1582-7140	La Tuque	04 07 1911
CLUB DE BOISJOLI 1580-2440	Montréal	29 05 1913
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LA FRONTIERE 1573-1136	Québec	14 02 1911
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LE CHAMPLAIN 1572-5096	Montréal	30 04 1910
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE DE LA CONCEPTION 1572-5088	Montréal	02 04 1910
CLUB DE CHASSE & DE PECHE DU LAC LAMOTHE LIMITEE 1582-7033	Montréal	18 07 1911
CLUB DE CHASSE & PECHE DE RAWDON 1572-2507	Rawdon	18 04 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB DE COURSE DE PRINCEVILLE 1580-2309	Princeville	04 06 1913
CLUB DE COURSES DE ST-JEAN P.Q. 1580-2713	St-Jean	19 06 1913
CLUB DE HOCKEY QUEBEC *QUEBEC HOCKEY CLUB* 1580-4289	Québec	09 02 1927
CLUB DU LAC ROUGE ST-ALPHONSE 1580-4081	Joliette	18 08 1910
CLUB DE L'ETOILE DE L'EST 1580-2671	Montréal	17 04 1913
CLUB DE PECHE DU LAC PRATTE 1573-1102	Montréal	06 07 1911
CLUB DE RAQUETTES FORESTIER 1580-4255	Montréal	10 01 1911
CLUB DE RAQUETTEURS LE MONTAGNARD, LIMITEE 1583-1639	Cartierville	12 06 1913
CLUB DEMOCRATIQUE 1580-2648	Montréal	11 03 1913
CLUB DES LAURENTIDES 1580-4453	Pointe-Gatineau	15 05 1911
CLUB DES QUATRE ILES 1573-1128	Montréal	09 05 1911
CLUB DU LAC DES ILETS 1572-2416	Malbaie	11 06 1913
CLUB DU LAC DES SABLES 1572-2432	Malbaie	10 05 1913
CLUB HIPPIQUE ET D'AMUSEMENTS DE MATANE 1580-4529	Matane	26 06 1911
CLUB LIBERAL DU LAC NOIR 1580-3315	Lac-Noir	02 09 1912
CLUB MEILLEUR 1580-2630	Montréal	01 04 1913
CLUB NOTRE-DAME DE ROBERVAL 1572-2549	Roberval	04 03 1912
CLUB ROYAL BASEBALL DE SOREL 1572-7456	Sorel	02 10 1911
CLUB SOCIAL & SPORTIF ST-HENRI 1580-4107	Montréal	02 09 1910
CLUB ST-NICHOLAS 1572-5112	Montréal	21 11 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
COLUMBIA AMUSEMENT, LIMITED 1583-8329	Montréal	08 01 1913
COLUMBIA CREAMERY COMPANY, LIMITED 1586-8631	Montréal	31 07 1912
COMO LAKE SHORE INCORPOREE 1583-2165	Montréal	24 07 1913
COMPAGNIE DE BETON DE ST-CHARLES, LIMITEE 1549-1632	St-Charles	24 07 1912
COMPAGNIE DE FONDERIE DE MAGOG, LIMITEE 1569-5885	Magog	30 10 1912
COMPAGNIE DE PUBLICATION DU BULLETIN DE LA FERME 1583-1654	Québec	16 06 1913
COMPAGNIE DES CULTIVATEURS DE ST-ELZEAR DE BEAUCE, LIMITEE 1583-3833	St-Elzéar-de-Beauce	17 10 1912
COMPAGNIE DES DISTRACTIONS POPULAIRES DE FRASERVILLE, LIMITEE 1582-4469	Fraserville	22 06 1912
COMPAGNIE D'AUTOBUS VICTORIAVILLE-ARTHABASKA 1583-4203	Victoriaville	04 01 1913
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE BEAUPORT-OUEST 1583-3825	Québec	18 10 1912
COMPAGNIE D'OPERA DE MONTREAL 1580-4115	Montréal	10 09 1910
COMPAGNIE ELECTRIQUE PLESSIS 1565-2472	Plessisville	30 12 1912
COMPAGNIE ET FERME D'ANIMAUX À FOURRURES LIMITEE 1583-5358	Eastman	29 08 1913
COMPAGNIE FRANCE & CANADA 1581-9832	Montréal	16 03 1912
COMPAGNIE MANUFACTURIERE ST-JEROME DU LAC ST-JEAN 1583-3668	St-Jérôme (Lac-St-Jean)	18 11 1912
COMPAGNIE MUSICALE RICHELIEU 1583-0599	Sorel	28 04 1910
COMPAGNIE NATIONALE DE CONSTRUCTION 1583-2173	Montréal	07 08 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
COMPAGNIE PHARMACEUTIQUE DE LA CROIX ROUGE, LIMITEE 1588-4422	Québec	08 11 1910
COMPAGNIE RAVAUX & ALAIN, LIMITEE 1569-0647	Québec	26 03 1912
COMPAGNIE RESTAURANT NATIONAL 1581-9931	Montréal	19 02 1912
CORPORATE REALTIES, LIMITED 1582-0251	Montréal	30 12 1911
COTE ST-LUC LAND IMPROVEMENT COMPANY LIMITED 1569-6065	Montréal	12 09 1912
COURCHAINE, LAURENCE & CIE, LIMITEE 1583-4484	Maisonneuve (Montréal)	03 02 1913
CRANBOURNE EXPLORATION & MINING COMPANY, LIMITED 1582-6928	Thetford Mines	11 10 1911
CREDIT CANADA LIMITEE 1570-3317	Montréal	30 12 1912
CREDIT NATIONAL, LIMITEE 1583-4682	Montréal	11 02 1913
CROWN FURNITURE COMPANY, LIMITED 1554-8126	Québec	15 06 1912
CROWN INVESTMENT COMPANY, LIMITED 1583-3643	Montréal	19 11 1912
ST-PIERRE LIMITED 1583-2579	Rock Island	10 12 1910
CROWN REAL ESTATE COMPANY 1547-9116	Montréal	20 02 1911
DANVILLE REALTY LIMITED 1583-5374	Montréal	21 08 1913
DENIS LAND COMPANY LIMITED 1583-1043	Montréal	04 04 1913
DENIS REALTY LIMITED 1583-1035	Montréal	04 04 1913
DESCOTEAUX & PEPIN LIMITEE 1581-9972	Victoriaville	12 02 1912
DOMINION BRICK COMPANY, LIMITED 1583-4070	Ste-Thérèse-de-Blainville	19 09 1912
DOMINION INVESTMENTS LIMITED 1569-5935	Québec	27 02 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
DOMINION KNIGHTS OF COLUMBUS BUILDING ASSOCIATION INCORPORATED 1582-7629	Montréal	19 04 1911
DOMINION PRESS LIMITED 1553-7566	Montréal	12 01 1912
DOMINION QUARRY LIMITED 1582-7561	Québec	30 03 1911
DOMINION TAILORING COMPANY, LIMITED 1582-8759	Montréal	29 10 1910
DONALDSON, LIMITED 1583-0870	Montréal	25 04 1913
DOYON & VEILLEUX, LIMITEE 1582-8734	Beauceville	01 12 1910
DR ED. MORIN & CIE LIMITEE 1553-1924	Québec	30 11 1911
DRESSING LUMBER COMPANY 1582-0111	Cedar-Hall (Matane)	19 01 1912
DUBREUIL, LIMITEE 1583-1167	Montréal	26 04 1913
DUCHESS AMUSEMENT COMPANY, INCORPORATED 1564-0741	Montréal	16 12 1911
DUPUIS & POIRIER, INCORPOREE 1583-1662	Montréal	19 06 1913
DUTCH TEA ROOMS LIMITED 1583-2256	Montréal	08 08 1913
EASTERN CANADA REALTY COMPANY, LIMITED 1583-4146	Montréal	13 09 1912
EASTERN ELECTRIC MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1582-4535	Sherbrooke	12 06 1912
EASTERN PAPER COMPANY LIMITED 1582-8551	St-Basile	11 01 1911
EASTERN TOWNSHIPS REALTY COMPANY 1583-4013	Sherbrooke	03 10 1912
EHRLICH MEDICAL INSTITUTE, INCORPORATED 1583-3734	Montréal	13 11 1912
ELECTRO, LIMITEE 1582-4329	Sorel	05 07 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
EMILE LABELLE & LAROCQUE, LIMITEE 1569-6289	Montréal	08 10 1912
EMPRESS BILLIARD CLUB 1572-7688	Montréal	19 04 1912
ETTENBERG COMPANY LIMITED 1583-0128	Montréal	25 07 1910
EUREKA FISH AND GAME CLUB 1572-2465	Chicoutimi	02 01 1913
EUREKA PARLOR GAMES & TOYS, LIMITED 1583-4278	Montréal	21 12 1912
FAIRVIEW LAND COMPANY, LIMITED 1583-1431	Montréal	02 04 1913
FANFARE AMICALE DE CARTIERVILLE 1580-2747	Cartierville	10 07 1913
FANFARE ST-AIME D'ASBESTOS 1580-3018	Asbestos	21 10 1912
FEDERAL CONSTRUCTION COMPANY LIMITED 1583-4765	Montréal	12 02 1913
FETHERSTONHAUGH & SON LIMITED 1583-4724	Montréal	11 02 1913
FIT-RITE TAILORING LIMITED 1582-6894	Montréal	28 09 1911
FONCIERE VICTORIAVILLE, LIMITEE 1583-1175	Victoriaville	30 04 1913
FRANCO-CANADIAN AMUSEMENT COMPANY, LIMITED 1583-1191	Montréal	06 03 1913
FRISCO SODA WATER COMPANY 1582-0269	Montréal	18 09 1911
FRONTIER GRANITE COMPANY 1582-4436	Stanhope	04 07 1912
GATINEAU GRAPHITE MINING COMPANY 1582-6522	Hull	20 11 1911
GAUDREAU & GAGNON, LIMITEE 1583-3445	St-Gédéon	06 09 1912
GENERAL CONTRACTING COMPANY, LIMITED 1583-0938	Montréal	05 05 1913
GEO. TANGUAY LIMITEE 1564-6706	Québec	06 08 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
GERALD LOMER LIMITED 1583-0821	Montréal	25 04 1910
GIGUERE ET LARIVIERE COMPAGNIE LIMITEE 1583-0219	Montréal	26 08 1912
GOLD MEDAL FURNITURE MANUFACTURING COMPANY OF MONTREAL LIMITED 1570-3259	Montréal	22 02 1910
GRAND'MERE PRINTING COMPANY 1583-2496	Grand-Mère	13 01 1911
GREENFIELD PARK CITIZENS ASSOCIATION 1580-2291	Greenfield Park	22 05 1913
GUILBAULT FRERES & COMPAGNIE, INCORPOREE 1552-3582	Ste-Elisabeth	05 11 1912
G. DELISLE, LIMITEE 1582-0186	Chicoutimi	05 01 1912
G. R. E. KENNEDY, LIMITED 1582-6969	Sherbrooke	24 08 1911
G.M. GELLER & COMPANY LIMITED 1582-7603	Montréal	03 04 1911
G.T.P. MANUFACTURING COMPANY 1587-3904	Windsor Mills	10 02 1912
HADRIAN FLOORING COMPANY OF CANADA, LIMITED 1583-3676	Montréal	18 11 1912
HAMILTON & BLOUT, LIMITED 1582-8700	Montréal	27 09 1910
HARLEM HEIGHTS LAND COMPANY INCORPORATED 1583-4633	Montréal	12 02 1913
HARMONIE DE L'ANGE-GARDIEN 1580-3992	Saint-Lambert	06 04 1910
HARRIS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1582-4360	Montréal	13 07 1912
HARRIS & AVNER, LIMITED 1583-1183	Montréal	26 04 1913
HEBREW BETH ISRAEL CONGREGATION OF MONTREAL 1580-4362	Montréal	14 03 1911
HOME LAND LIMITED 1583-1514	Montréal	15 02 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
HOMESTEAD REALTIES LIMITED 1582-7009	Montréal	15 08 1911
HOTELMEN'S CLUB OF MONTREAL 1580-4230	Montréal	16 12 1910
HUDSON BOATING CLUB 1580-4024	Montréal	12 05 1910
IDEAL CONCRETE PRODUCTS COMPANY LIMITED 1583-5424	St-Lambert	29 08 1913
IMPERIAL PRESS, LIMITED 1582-4345	Montréal	04 07 1912
INDIVIDUAL LADIES TAILORING COMPANY INCORPORATED 1583-5309	Montréal	16 08 1913
INDUSTRIEL SECURITIES CORPORATION, INCORPORATED 1582-7538	Montréal	28 03 1911
INSTITUT DU DR. LA FOREST, INCORPORE 1583-4567	Montréal	29 01 1913
ISLE-AU-HERON DEVELOPMENT COMPANY, INCORPORATED 1582-7520	Montréal	11 04 1911
ITALIAN AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION 1580-4214	Montréal	13 12 1910
JULIEN TOUSSAINT & CIE LIMITEE 1569-5794	Montréal	11 02 1913
J-A VINCENT, LIMITEE 1569-5919	Acton Vale	30 04 1913
J. A. LAMY, INCORPOREE 1582-7504	Montréal	29 03 1911
J.N. DUCHARME & FILS, LIMITEE 1583-3866	St-Eleuthère	17 10 1912
J.P. DAVIS & COMPANY INCORPORATED 1582-0061	Montréal	31 01 1912
J.P. DESJARDINS LIMITEE 1583-4518	Maisonneuve	07 02 1913
KEDGEWICK GAME CLUB 1572-2457	Montréal	14 03 1913
KENOGAMI SASH & DOOR FACTORY, LIMITED 1569-0654	Kénogami	25 04 1912
KIAMIKA VALLEY LUMBER COMPANY 1583-0466	Ottawa	09 06 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA BASSE-COUR DE VICTORIAVILLE LIMITEE 1569-0662	Victoriaville	10 04 1912
LA BRASSERIE J.M. SPENARD, LIMITEE 1583-4658	Trois-Rivières	14 02 1913
LA BUANDERIE DES FAMILLES, LIMITEE 1582-7215	Beauce	31 05 1911
LA BUANDERIE MOFFET LIMITEE 1582-6977	Québec	15 08 1911
LA CAISSE HYPOTHECAIRE LIMITEE 1583-4138	Montréal	18 09 1912
LA CHICOUTIMI BRIQUE COMPAGNIE, LIMITEE 1583-3437	St-Eugène-L'Islet	31 08 1912
LA CHORALE CATHOLIQUE DE ST-LAMBERT 1580-2580	St-Lambert	08 01 1913
LA CHORALE STE-CECILE 1580-4347	St-Jérôme	07 03 1911
LA COMPAGNIE ARCHAMBAULT & VIAU, LIMITEE 1583-1597	Montréal	28 02 1913
LA COMPAGNIE AVARD & NADEAU, LIMITEE 1583-0730	Beauce	11 03 1910
LA COMPAGNIE BOUCHARD LIMITEE 1582-8635	Québec	07 09 1910
LA COMPAGNIE BRASSERIE LAURENTIDE LIMITEE 1583-2363	Trois-Rivières	02 03 1911
LA COMPAGNIE CANADIENNE DE MECANIQUE FORESTIERE, AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, LIMITEE 1583-1258	Montréal	19 03 1913
LA COMPAGNIE CANADIENNE DU SUCRE, LIMITEE 1583-0920	Epiphanie	29 04 1913
LA COMPAGNIE CARRIER 1582-8403	Québec	25 01 1911
LA COMPAGNIE CERAMO-VITRAIL 1582-4485	Montréal	13 06 1912
LA COMPAGNIE CHIMIQUE ST-LAURENT, LIMITEE 1582-8692	St-Pacôme	27 09 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE CHIMIQUE ANGLO-CANADIENNE, LIMITEE 1583-3809	Thetford Mines	04 11 1912
LA COMPAGNIE CINQ, DIX, ET QUINZE, LIMITEE 1582-7595	Québec	01 04 1911
LA COMPAGNIE COMMERCIALE LIMITEE 1583-4302	Trois-Rivières	10 01 1913
LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE JONQUIÈRES 1582-0210	Jonquière	26 02 1912
LA COMPAGNIE COMMERCIALE DE ST-ELIE DE CAXTON 1583-1282	St-Elie-de-Caxton	22 03 1913
LA COMPAGNIE COUTURE 1583-2603	Couturval (Matapédia)	25 11 1910
LA COMPAGNIE C.F. OLIVIER 1571-6285	Sherbrooke	14 05 1913
LA COMPAGNIE DE BALAIS DE CHICOUTIMI 1583-0953	Rivière-du-Moulin	05 05 1913
LA COMPAGNIE DE BRIQUES DE L'ISLET, LIMITEE 1582-7017	L'Islet	07 07 1911
LA COMPAGNIE DE CHAISES DE DAVELUYVILLE, LIMITEE 1583-1233	Daveluyville	05 03 1913
LA COMPAGNIE DE CHARBON INDEPENDANTE, LIMITEE 1583-4674	Québec	11 02 1913
LA COMPAGNIE DE CHAUX DE ST-MARC, LIMITEE 1582-7181	St-Marc-des-Carrières	07 07 1911
LA COMPAGNIE DE CHAUX DE ST-MAURICE LIMITEE 1582-7199	St-Maurice	07 07 1911
LA COMPAGNIE DE CONSERVES D'HEBERTVILLE LIMITEE 1582-6910	Hébertville-Station	05 10 1911
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DE DRUMMONDVILLE 1583-2348	Drummondville	03 03 1911
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION IDEALE, LIMITEE 1582-7645	Québec	21 04 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DE COURTAGE ET D'IMMEUBLES 1582-7546	Montréal	31 03 1911
LA COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENTS HYDRO-ELECTRIQUES DE LA TUQUE 1583-0086	Trois-Rivières	25 07 1910
LA COMPAGNIE DE FARINES, GRAINS, PROVISIONS, LIMITEE 1582-8650	Fraserville	27 11 1910
LA COMPAGNIE DE GARANTIE ET DE PLACEMENTS 1583-0748	Montréal	14 03 1910
LA COMPAGNIE DE GRANIT DE MEGANTIC, LIMITEE 1569-6032	Mégantic	09 09 1912
LA COMPAGNIE DE HARDES CHAMPLAIN, LIMITEE 1582-7637	St-Tite (Champlain)	07 04 1911
LA COMPAGNIE DE L'ARENA, LIMITEE 1583-0961	Québec	06 05 1913
LA COMPAGNIE DE L'HOTEL DUFRESNE DES TROIS-RIVIERES 1583-0623	Trois-Rivières	09 04 1910
LA COMPAGNIE DE L'HOTEL SAINT ROCH LIMITEE 1581-9840	Québec	01 03 1912
LA COMPAGNIE DE MEUBLES ST-MAURICE, LIMITEE 1582-7330	La Tuque	26 05 1911
LA COMPAGNIE DE MEUBLES DE BLACK LAKE 1582-7074	Black Lake	14 07 1911
LA COMPAGNIE DE MEUBLES DE JONQUIERES, LIMITEE 1569-0696	Jonquière	27 07 1911
LA COMPAGNIE DE MEUBLES DE ROBERTSONVILLE, LIMITEE 1581-9816	Robertsonville	14 03 1912
LA COMPAGNIE DE MOTEURS & D'AERONAUTIQUES VALOIS (INCORPOREE) 1583-0797	Montréal	04 05 1910
LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DES PELERINAGES 1582-9682	Montréal	03 03 1910
LA COMPAGNIE DE PAVAGE ET DE CONSTRUCTION DE QUEBEC 1582-6811	Québec	24 08 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DE PLACEMENT OTTAWA & HULL, LIMITEE 1583-1886	Hull	31 05 1913
LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS DE SHERBROOKE 1583-3791	Sherbrooke	13 11 1912
LA COMPAGNIE DE POOLS ET DE BILLARDS DU CANADA 1583-1860	Montréal	28 05 1913
LA COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DU-LAC-AU-SAUMON, LIMITEE 1583-0144	Lac-au-Saumon	18 07 1910
LA COMPAGNIE DE PRETS IMMOBILIERS DE VICTORIAVILLE 1583-4039	Victoriaville	25 09 1912
LA COMPAGNIE DE PRETS ET CONSTRUCTIONS, LIMITEE 1583-4450	Grand-Mère	06 02 1913
LA COMPAGNIE DE PRETS ET PLACEMENTS DU LAC ST-JEAN 1583-1365	Station-d'Hébertville	28 03 1913
LA COMPAGNIE DE PROGRES DE ST-FLAVIEN, LIMITEE 1582-4402	St-Flavien (Lotbinière)	20 06 1912
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE MINEUR 1583-0300	Thetford Mines	11 08 1910
LA COMPAGNIE DE PUBLICATION L'ACTION POPULAIRE LIMITEE 1583-5572	Joliette	12 09 1913
LA COMPAGNIE DE RAFFINERIE CANADIENNE LTEE. 1583-2140	Grand-Mère	25 07 1913
LA COMPAGNIE DE SABLE UNION LIMITEE 1581-9808	Québec	22 03 1912
LA COMPAGNIE DE SIROP D'ERABLE DE LA BEAUCE, LIMITEE 1547-5916	Beauce-Jonction	27 12 1911
LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DE ST-OURS, LIMITEE 1582-8486	St-Ours	20 02 1911
LA COMPAGNIE DE TRANSFERT, LIMITEE 1550-7791	Mont-Joli	14 03 1912
LA COMPAGNIE DE TRAVAUX EN BETON DE MONTREAL, LIMITEE 1583-4732	Montréal	08 02 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DE VETEMENTS DE FRASERVILLE 1582-8338	Fraserville	11 03 1911
LA COMPAGNIE DES CARRIERES DE BEAUPORT, LIMITEE 1582-4246	Beauport	22 07 1912
LA COMPAGNIE DES CULTIVATEURS, LIMITEE 1582-0079	Saint-Georges	02 02 1912
LA COMPAGNIE DES EAUX ELECTRIQUES DE ST-CYRILLE DE NORMANDIN, LAC ST-JEAN 1583-1241	St-Cyrille-de-Normandin	11 03 1913
LA COMPAGNIE DES GRANITES DE ROBERVAL 1583-1803	Roberval	15 05 1913
LA COMPAGNIE DES HABITATIONS SALUBRES DE QUEBEC, LIMITEE 1583-5390	Québec	27 08 1913
LA COMPAGNIE DES INDUSTRIES CANTIN 1583-0441	Warwick	16 05 1910
LA COMPAGNIE DES MARCHANDS DE BOIS DE QUEBEC 1583-3957	Québec	07 10 1912
LA COMPAGNIE DES TERRAINS JULIEN, LIMITEE 1583-4229	Québec	26 12 1912
LA COMPAGNIE DES TERRAINS DE LAPRAIRIE LIMITEE 1583-5325	Montréal	19 08 1913
LA COMPAGNIE DES TERRAINS DE QUEBEC-NORD 1581-9923	Québec	19 02 1912
LA COMPAGNIE DES TERRES HAUTES DE LAPRAIRIE 1583-1449	Montréal	02 04 1913
LA COMPAGNIE DORVAL PONSOT 1583-2215	Québec	08 09 1913
LA COMPAGNIE DU CHATEAU SAGUENAY, LIMITEE 1581-9857	Chicoutimi	01 03 1912
LA COMPAGNIE DU CREDIT AGRICOLE 1583-0805	Québec	25 04 1910
LA COMPAGNIE DU PARC DORION 1582-7066	Montréal	14 07 1911
LA COMPAGNIE DU PARC LAURIER 1582-7652	Montréal	06 05 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE DU PARC MERCIER 1582-7082	Montréal	21 07 1911
LA COMPAGNIE DU TELEPHONE BELLEY 1581-9949	Chicoutimi	07 03 1912
LA COMPAGNIE DU THEATRE NATIONAL 1583-0417	Québec	07 06 1910
LA COMPAGNIE D'AMIANTE DE THETFORD-CENTRE 1582-6860	Québec	18 09 1911
LA COMPAGNIE D'AQUEDUC DE SAINT-GREGOIRE, LIMITEE 1583-4179	St-Grégoire	11 09 1912
LA COMPAGNIE D'AQUEDUC DE ST-COEUR DE MARIE, LIMITEE 1582-6548	St-Coeur-de-Marie	18 11 1911
LA COMPAGNIE D'AQUEDUC DE ST-EPHREM 1583-0185	St-Joseph	03 08 1910
LA COMPAGNIE D'AQUEDUC DE TROIS-PISTOLES 1582-8791	Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles	17 11 1910
LA COMPAGNIE D'EPICERIES SAINT-DENIS, LIMITEE 1583-4104	Montréal	18 09 1912
LA COMPAGNIE D'EPICERIES, LIMITEE 1583-0490	Montréal	23 05 1910
LA COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIERE DU SAGUENAY, LIMITEE 1582-4295	Thetford Mines	10 08 1912
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES JACQUES-CARTIER, LIMITEE 1554-8928	St-Basile	08 11 1912
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES MEQUICK, LIMITEE 1583-2017	Québec	12 06 1913
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE CAP-ROUGE, LIMITEE 1583-3536	Québec	09 12 1912
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE CHAMBLY BASSIN 1582-4204	Montréal	12 04 1912
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE ST-REMI 1583-0862	St-Rémi	05 05 1913
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES ET D'ELEVATEUR CHAMPLAIN LIMITEE 1583-5614	Québec	19 09 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES LE FOYER 1583-0243	Montréal	24 08 1910
LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES UNION LIMITEE 1582-4451	Montréal	21 06 1912
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE FRASERVILLE 1583-2371	Fraserville	25 02 1911
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICITE 1583-4096	Trois-Rivières	18 09 1912
LA COMPAGNIE D. ROULEAU & FILS, LIMITEE 1583-1308	Saint-Tite (Champlain)	19 03 1913
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE D'AMQUI 1552-9985	Amqui	29 07 1910
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE LAMARTINE, LIMITEE 1583-4088	Québec	19 09 1912
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE DE DESCHAMBAULT 1583-0516	Deschambault	31 03 1910
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE DE LOUISEVILLE, LIMITEE 1569-5745	Louiseville	26 12 1912
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE DE L'ISLET 1582-7462	L'Islet	19 04 1911
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE DE ST LEONARD, LIMITEE 1582-4303	Trois-Rivières	26 07 1912
LA COMPAGNIE ELECTRIQUE DE ST-GABRIEL DE BRANDON, LIMITEE 1583-1787	St-Gabriel de Brandon	12 05 1913
LA COMPAGNIE E. JOBIN 1582-8668	Montréal	20 09 1910
LA COMPAGNIE GENERALE DE BRIQUETERIE DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU, LIMITEE 1569-0688	St-Roch-de-Richelieu Richelieu	03 02 1912
LA COMPAGNIE FRIGORIFIQUE DU LAC ST-JEAN 1581-9881	Hébertville	21 03 1912
LA COMPAGNIE GAUDREAULT-GAGNON CHICOUTIMI 1569-5877	Chicoutimi	13 11 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE GAULIN, LIMITEE 1583-0714	St-François, Montmagny	12 03 1910
LA COMPAGNIE GENERALE D'IMMEUBLES, LIMITEE 1583-1647	Montréal	16 06 1913
LA COMPAGNIE GENERALE D'IMPRIMERIE DE SOREL 1582-2851	Sorel	25 10 1911
LA COMPAGNIE GENERALE DE PHONOGRAPHES & GRAPHOPHONES, LIMITEE 1583-1142	Montréal	19 04 1913
LA COMPAGNIE GODBOUT 1586-8649	Massue	05 04 1912
LA COMPAGNIE G. BLAIS LIMITEE 1552-3574	Sainte-Euphémie	11 01 1911
LA COMPAGNIE HOUILLIERE ST-APOLLINAIRE, LIMITEE 1583-1381	Courcelles	04 04 1913
LA COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE ST-PAULIN, LIMITEE 1583-1076	St-Paulin	09 04 1913
LA COMPAGNIE HYDRAULIQUE DU LAC ST-JEAN LIMITEE 1582-4394	Hébertville	05 07 1912
LA COMPAGNIE HYDROLIQUE ELECTRIQUE DE LEVRARD LIMITEE 1583-5457	Gentilly	08 09 1913
LA COMPAGNIE HYDRO-ELECTRIQUE DU COTEAU DU LAC, LIMITEE 1583-2116	Coteau-du-Lac	19 07 1913
LA COMPAGNIE HYDRO-ELECTRIQUE D'ASTON 1583-1795	St-Hyacinthe	15 05 1913
LA COMPAGNIE IDEALE D'EPARGNE LIMITEE 1583-4716	Grand-Mère	17 02 1913
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE BOISCLAIR, LIMITEE 1583-1555	Montréal	24 02 1913
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE MONTMARTRE, LIMITEE 1583-3544	Montréal	21 12 1912
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE YAMASKA 1583-1100	St-Hyacinthe	15 04 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BEAUCEVILLE 1583-4112	Beauceville	18 09 1912
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE LA CITE DE HULL, LIMITEE 1583-2058	Hull	11 07 1913
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LA PROVIDENCE 1583-1852	St-Hyacinthe	22 05 1913
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE VERDUN 1581-9766	Verdun	22 04 1912
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE VICTORIAVILLE 1583-1753	Victoriaville	02 07 1913
LA COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, LIMITEE 1582-4378	Montréal	17 07 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-FELICIEN 1583-2041	St-Félicien	24 07 1913
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'HEBERTVILLE 1583-3452	Hébertville	28 08 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE A. BERNARD 1569-0738	Fortierville	05 04 1911
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE LAURIERVILLE, LIMITEE 1581-9998	Laurierville	22 02 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE LYSTER LIMITEE 1582-4188	Lyster	13 08 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE PORTNEUF, LIMITEE 1583-4476	Portneuf	04 02 1913
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE SAINT-BONIFACE, LIMITEE 1582-8585	St-Boniface	24 11 1910
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE SAINT-NARCISSE 1569-5810	St-Narcisse	21 12 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-ALEXIS DES MONTS, LIMITEE 1583-1225	St-Alexis-des-Monts	05 03 1913
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-DIDACE 1583-0771	St-Didace	21 03 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-SYLVERE, LIMITEE 1583-4187	St-Sylvère	11 09 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE THETFORD MINES LIMITEE 1582-0046	Thetford Mines	26 01 1912
LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE LIMITEE DE EAST-BROUGHTON 1583-0425	East Broughton	27 05 1910
LA COMPAGNIE KING EDWARD BOULEVARD PARK, INCORPOREE 1583-4120	Montréal	21 12 1912
LA COMPAGNIE LACROIX, LIMITEE 1583-3585	Montréal	30 12 1912
LA COMPAGNIE LAFITEAU DE GINSENG CANADIEN, LIMITEE 1581-9824	St-Rémi	23 03 1912
LA COMPAGNIE LARIVIERE, LIMITEE 1583-4526	Roxton Falls	30 01 1913
LA COMPAGNIE LAVERGNE, LIMITEE 1583-2231	Weedon	06 08 1913
LA COMPAGNIE LE CREDIT MASKOUTAIN 1582-7280	St-Hyacinthe	07 07 1911
LA COMPAGNIE LOUIS GIRARD, LIMITEE 1569-6040	Petite-Rivière	10 09 1912
LA COMPAGNIE L.J. BARIBEAU 1583-0607	Héberville-Station	29 04 1910
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE LA TUQUE, LIMITEE 1582-7371	La Tuque	06 05 1911
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE SHAWINIGAN FALLS 1583-5333	Shawinigan Falls	21 08 1913
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE ST-ELIE DE CAXTON 1582-7389	St-Elie-de-Caxton	10 05 1911
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE D'HEBERTVILLE STATION 1583-3965	Hébertville-Station	07 10 1912
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BEAULAC 1583-0094	Beaulac	08 07 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BIJOUTERIE RAVAUX, LIMITEE 1583-0458	Québec	04 05 1910
LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE ST-ADELPHE, LIMITEE 1582-8320	St-Adelphe	10 03 1911
LA COMPAGNIE MINIERE CANADIENNE DU LAC ST-JEAN 1583-0169	Black-Lake	18 07 1910
LA COMPAGNIE MINIERE CANADA 1582-6480	Montréal	13 11 1911
LA COMPAGNIE MINIERE DE WENDOVER 1583-3924	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	11 10 1912
LA COMPAGNIE MINIERE DE MICA BLANC YALE 1583-0268	Montréal	16 04 1910
LA COMPAGNIE MINIERE DU LAC-AU-SABLE 1582-4311	St-Rémi-du-Lac-au-Sable	26 07 1912
LA COMPAGNIE MODELE DES TERRAINS & PLACEMENTS 1581-9741	Montréal	10 04 1912
LA COMPAGNIE NATIONALE D'IMMEUBLES, LIMITEE 1583-0060	Montréal	18 07 1910
LA COMPAGNIE NATIONALE MANUFACTURIERE DE PIANOS 1583-0227	St-Jérôme	26 08 1910
LA COMPAGNIE NEIGETTE 1583-4534	Sainte-Luce	30 01 1913
LA COMPAGNIE OUELLETTE BEAULIEU, LIMITED 1583-5275	Longueuil	16 08 1913
LA COMPAGNIE PAQUET & JACQUIER LIMITEE 1582-4543	Québec	14 06 1912
LA COMPAGNIE PARC VICTORIA 1569-5950	Victoriaville	28 04 1913
LA COMPAGNIE PARC VIGER 1582-7348	Montréal	27 05 1911
LA COMPAGNIE PERREAULT-AUDY, LIMITEE 1583-0581	Montréal	18 03 1910
LA COMPAGNIE PROGRESSIVE DE ST-LEON 1583-1480	St-Léon	15 02 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA COMPAGNIE PROVINCIALE D'AMUSEMENTS, LIMITEE 1582-7108	Salaberry-de-Valleyfield	05 08 1911
LA COMPAGNIE P. CLICHE LIMITEE 1583-0318	Beauce-Jonction	03 08 1910
LA COMPAGNIE P.P. GIGUERE, LIMITEE 1583-0839	Québec	16 04 1910
LA COMPAGNIE ROY, LIMITEE 1565-9659	St-Ulric-de-la-Rivière-Blanche	19 03 1913
LA COMPAGNIE ST-EDOUARD, LIMITEE 1583-1407	Montréal	14 04 1913
LA COMPAGNIE S. BILODEAU LIMITEE 1582-6902	Ste-Cécile-du-Bic	25 10 1911
LA COMPAGNIE THEATRALE DE SOREL 1583-5473	Sorel	08 09 1913
LA COMPAGNIE THEATRALE DE TROIS-RIVIERES, LIMITEE 1583-3502	Trois-Rivières	26 12 1912
LA COMPAGNIE THIBAULT, LIMITEE 1582-6555	Victoriaville	18 11 1911
LA COMPAGNIE VILANDRE LIMITEE 1582-7488	Wotton	14 03 1911
LA COMPAGNIE VILLEMURE LIMITEE 1583-2330	St-Paulin	09 03 1911
LA COMPAGNIE X BOURQUE, LIMITEE 1583-0342	Montréal	25 07 1910
LA CULTURE DE GINSENG ET AUTRES PLANTES MEDICINALES DES CANTONS DE L'EST, LIMITEE 1582-4287	Roxton Falls	24 07 1912
LA FANFARE DE MAGOG 1572-7639	Magog	22 02 1912
LA FONDERIE MONT-LAURIER LIMITEE 1583-5465	Mont-Laurier	09 09 1913
LA FRANCE REPUBLICAINE 1580-2614	Montréal	28 01 1913
LA LIGUE DE BASEBALL DE LA CITE DE MONTREAL 1580-4271	Montréal	28 02 1911
LA MANUFACTURE DE CHAISES & JOUETS DE WOTTON, LIMITEE 1582-7314	Wotton	16 05 1911
LA MANUFACTURE DE SCEAUX ET BOITES DE TROIS-RIVIERES LIMITEE 1569-6412	Trois-Rivières	24 09 1917

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LA MUSICALE RICHELIEU 1580-4420	Sorel	02 05 1911
LA PARFUMERIE MERCANTILE, LIMITEE 1583-0391	Montmagny	20 06 1910
LA SOCIETE DE CONCERTS DE STE-SCHOLASTIQUE 1580-4008	Ste-Scholastique	19 04 1910
LA SOCIETE DE PRETS DE MEGANTIC, LIMITEE 1565-6390	Mégantic	01 10 1912
LA SOCIETE DE PUBLICATION LA LUMIERE, INCORPOREE 1583-2587	Montréal	10 12 1910
LA SOCIETE DES POMPIERS VOLONTAIRES DE STE-AGATHE 1572-7506	Ste-Agathe	24 10 1911
LA SOCIETE DU BOULEVARD PIE IX LIMITEE 1583-1019	Montréal	10 05 1913
LA SOCIETE D'ECLAIRAGE ET D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SAGUENAY 1556-8033	Chicoutimi	16 04 1913
LA SOCIETE PATRIOTIQUE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINT-BASILE 1580-4404	St-Basile	21 04 1911
LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE BUCKINGHAM 1580-3067	Hull	10 06 1911
LA SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE DE HULL 1580-2549	Hull	04 12 1912
LA SUBDIVISION, LIMITEE 1583-4286	Montréal	21 12 1912
LA TANNERIE COOPERATIVE DU NORD, LIMITEE 1583-4757	Mont-Laurier	11 02 1913
LA TRIBUNE PUBLISHING COMPANY, LIMITED 1583-0482	Sherbrooke	15 06 1910
LABOR SAVING OFFICE APPLIANCES COMPANY, LIMITED 1582-6605	Montréal	14 10 1911
LACHINE MOTOR WORKS, LIMITED 1582-7165	Lachine	20 07 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LACHUTE LAND COMPANY 1582-0004	Lachute	19 02 1912
LACOURSIERE & PEPIN, LIMITEE 1569-5828	Princeville	29 11 1912
LAFLEUR INDUSTRIELLE INCORPOREE 1583-2157	Ste-Agathe des Monts	30 07 1913
LAKE GAUMOND CLUB 1573-1078	Montréal	13 02 1912
LAND SUBDIVISION LIMITED 1582-7025	Montréal	08 07 1911
LAURENTIDE TELEPHONE COMPANY 1582-7322	Gatineau-Point	19 05 1911
LAVAL BILLIARD AND ATHLETIC CLUB 1580-2622	Montréal	02 09 1910
LE BON MARCHE COMPAGNIE LIMITEE 1583-5382	St-Séverin-de-Proulxville	23 08 1913
LE BOULEVARD DES DEUX-RIVIERES, LIMITEE 1553-7699	Montréal	20 10 1911
LE CHOEUR DE LA CATHEDRALE DE SHERBROOKE 1580-4339	Sherbrooke	13 03 1911
LE CLUB ATHLETIC ST. GEORGES 1580-4503	St-Georges (Beauce)	10 06 1911
LE CLUB ATHLETIQUE DE CHICOUTIMI INCORPORE 1582-7397	Chicoutimi	10 05 1911
LE CLUB ATHLETIQUE ST-PIERRE INCORPOREE 1583-2355	Montréal	11 03 1911
LE CLUB CHAMPETRE DE CARTIERVILLE, INCORPORE 1582-8718	Cartierville	20 10 1910
LE CLUB DE FRANCE, LIMITEE 1583-3890	Montréal	16 10 1912
LE CLUB DE POULE ET DE BILLARD DES EMPLOYES DU CHEMIN DE FER DE FRASERVILLE 1572-6201	Fraserville	12 04 1912
LE CLUB DE ST-MICHEL DE VAUDREUIL 1580-3042	Vaudreuil	18 11 1912
LE CLUB DE YACHT DE SOREL, LIMITEE 1583-0284	Sorel	19 08 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB, INCORPORE 1582-8742	Sorel	04 11 1910
LE CLUB DES COURSES DE ST-GEORGES LIMITEE 1583-2199	St-Georges	06 08 1913
LE CLUB DES HOMMES D'AFFAIRES DE LA PARTIE NORD DE LA VILLE DE MONTREAL, LIMITEE 1581-9980	Montréal	15 02 1912
LE CLUB DES VOYAGEURS DE COMMERCE, LIMITEE 1569-6255	Montréal	14 09 1912
LE CLUB DU LAC LONG 1580-4065	Chicoutimi	02 08 1910
LE CLUB FRONTENAC DE L'ALLIANCE NATIONALE 1572-7654	Montréal	13 04 1912
LE CLUB LIBERAL DE THETFORD MINES 1580-2382	Thetford Mines	11 09 1913
LE CLUB DES MARCHANDS ET DES CONTRACTEURS DE ST-REMI D'AMHERST 1572-7472	Hull	29 04 1911
LE CLUB MONTCALM 1580-4156	St-Maxime-de-Scott	24 11 1910
LE CLUB MORIN, INCORPORE 1583-0078	Montréal	19 08 1910
LE CLUB ROYAL 1572-7704	St-Hyacinthe	31 05 1912
LE CLUB SOCIAL DE BORDEAUX 1580-3984	Montréal	16 04 1910
LE CLUB ST-GEORGES 1580-2655	Québec	10 04 1913
LE CLUB ST-LAURENT INCORPORE 1582-6506	Montréal	28 11 1911
LE CREDIT HYPOTHECAIRE CANADIEN INCORPORE 1583-0235	Montréal	03 08 1910
LE CREDIT IMMOBILIER DE BOUCHERVILLE 1583-5408	Montréal	23 08 1913
LE CREDIT MONTREAL LIMITEE 1583-4773	Montréal	08 02 1913
LE CREDIT MONTREALAIS, LIMITEE 1583-0946	Montréal	05 05 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE LOUVRE DE PARIS LIMITEE 1582-4352	Montréal	17 07 1912
LE MAGASIN D'EPARGNE, INCORPOREE 1583-0508	Montréal	23 05 1910
LE MARCHE POPULAIRE, LIMITEE 1583-1688	Trois-Rivières	19 06 1913
LE PARC JACQUES-CARTIER, LIMITE 1583-0367	Québec	24 06 1910
LE POELE NATIONAL, LIMITEE 1582-7470	L'Islet	18 03 1911
LA COMPAGNIE DE RENDEMENTS COMPOSES, LIMITEE 1583-1936	St-Rémi	29 05 1913
LE PRET FONCIER, LIMITEE 1583-1845	Montréal	22 05 1913
LE PRET POPULAIRE (LIMITE) 1582-8627	Québec	23 04 1910
LE PROGRES DE L'EPIPHANIE, LIMITEE 1583-1829	Montréal	28 05 1913
LE RENARD NOIR, LIMITEE 1583-1910	Marieville	29 05 1913
LE ROYAL 1580-4123	Fraserville	09 09 1910
LE SAUVAGE FISHING CLUB INCORPORATED 1582-9617	Montréal	25 02 1910
LE SYNDICAT IMMOBILIER DE ST-ROCH LIMITEE 1583-2124	Québec	09 08 1913
CLUB TRICOLORE DE MAISONNEUVE 1580-4305	Maisonneuve	03 02 1914
LEGAULT, THOMPSON & CIE LIMITEE 1565-6408	Montréal	10 05 1911
LEPAGE, MENARD LIMITED 1583-0813	Montréal	30 04 1910
LES BUCHERONS DU SAGUENAY INCORPORES 1583-0110	Chicoutimi	18 07 1910
LES JARDINS DE ST-ISIDORE, LIMITEE 1583-3593	Montréal	30 11 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES MANUFACTURIERS DE JONQUIERES LIMITEE 1582-7223	Jonquière	14 06 1911
LES TERRAINS DU PLATEAU, LIMITEE 1583-1332	Windsor Mills	19 03 1913
LES USINES MECANIQUES GRANDVILLE, LIMITEE 1582-8684	Fraserville	17 11 1910
LONGUEUIL EAST LAND COMPANY, LIMITED 1583-5499	Montréal	08 09 1913
LOWER CANADA REALTIES, LIMITED 1583-1068	Montréal	09 04 1913
LYSTER WOOD BOX, TURNING, ENAMELING COMPANY, LIMITED 1569-6057	Lyster (Mégantic)	14 09 1912
L'ADMINISTRATION IMMOBILIERE, LIMITEE 1548-5782	Lachine	07 02 1912
L'AQUEDUC DE ST-PRIME, LIMITEE 1583-4591	St-Prime	08 02 1913
L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE JONQUIERE 1580-2374	Jonquière	03 09 1913
L'ASSOCIATION ATHLETIQUE AMATEUR DE ST-ROMUALD 1580-2556	St-Romuald	11 12 1912
L'ASSOCIATION ATHLETIQUE AMATEUR D'IBERVILLE 1572-6243	Iberville	23 05 1912
L'ASSOCIATION ATHLETIQUE HOCHELAGA INCORPOREE 1583-2074	Montréal	18 07 1913
L'ASSOCIATION ATHLETIQUE LE NATIONAL DE QUEBEC 1572-7407	Québec	14 07 1911
L'ASSOCIATION DE HOCKEY DE MONTREAL 1572-7571	Montréal	02 01 1912
L'ASSOCIATION DES COURSES DE QUEBEC, LIMITEE 1583-1084	Québec	10 04 1913
L'ASSOCIATION DES INVENTEURS DU CANADA 1580-3349	Montréal	13 06 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS TAILLEURS DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, LIMITEE 1581-9782	Montréal	20 03 1912
L'ASSOCIATION DRAMATIQUE & MUSICALE MOLIERE 1580-4180	Montréal	28 11 1910
L'ASSOCIATION DU COUREUR DES BOIS, LIMITEE 1569-5711	Montréal	14 02 1913
L'ASSOCIATION DU TELEPHONE D'ASBESTOS 1583-4708	Asbestos	12 03 1913
L'ASSOCIATION D'AVANCEMENT DU FOYER CANADIEN 1572-7431	Montréal	22 09 1911
L'ASSOCIATION LIBERALE DE ST-HYACINTHE 1572-7647	St-Hyacinthe	23 03 1912
L'ASSOCIATION MUTUELLE DE BIENFAISANCE DES EMPLOYES DE LA MAISON J.O. GAREAU, LIMITEE 1580-2341	Montréal	31 07 1913
L'ASSOCIATION NATIONALE CHAMPLAIN, LIMITEE 1582-0053	Québec	31 01 1912
L'EPARGNE IMMOBILIERE, LIMITEE 1569-5737	Montréal	25 02 1913
L'EPARGNE POPULAIRE, LIMITEE 1583-0847	Montréal	25 04 1913
L'HARMONIE DE LAPRAIRIE 1580-4297	Laprairie	07 03 1911
L'HARMONIE DE LONGUEUIL 1580-3752	Longueuil, Co. Chambly	30 03 1910
L'HARMONIE DE SHERBROOKE 1580-4461	Sherbrooke	17 05 1911
L'IMMOBILIERE D'OUTREMER LIMITEE 1553-9687	Montréal	08 02 1913
L'IMPRIMERIE DES CANTONS DE L'EST, LIMITEE 1582-8460	Sherbrooke	19 01 1911
L'IMPRIMERIE JACQUES CARTIER, LIMITEE 1583-1027	Québec	14 05 1913
L'IMPRIMERIE LE SAINT-LAURENT LIMITEE 1570-4166	Rivière-du-Loup	14 03 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'INDUSTRIELLE DE BECANCOURT, LIMITEE 1583-3932	Bécancour	08 10 1912
L'INFORMATION IMMOBILIERE, INCORPOREE 1583-1738	Montréal	09 07 1913
L'INSTITUT BRUCHESI 1572-7555	Montréal	20 11 1911
L'INSTITUT DU CANADA 1580-3257	Montréal	30 07 1912
L'UNION DES CLUBS DE RAQUETTEURS DE MONTREAL *THE MONTREAL SNOWSHOE CLUBS UNION* 1580-3000	Montréal	15 10 1912
L'UNION DRAMATIQUE DE QUEBEC 1580-4495	Québec	02 06 1911
L'UNION JACQUES-CARTIER 1580-3323	Québec	06 09 1912
L'UNION MUSICALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 1580-2606	Ste Agathe	13 01 1913
L'UNION MUSICALE DE LEVIS 1580-4057	Lévis	28 07 1910
L'UNION SOCIALE, LIMITEE 1583-0912	Papineauville	02 05 1913
L. H. PETERS, LIMITED 1555-0999	Québec	18 12 1912
MACKAY REALTY INCORPORATED 1582-4220	Montréal	26 07 1911
MAHEU REALTY LIMITED 1583-2249	Montréal	08 08 1913
MANITOU IRON MINING COMPANY 1583-3726	Montréal	14 11 1912
MANOUAN PULP & PAPER LIMITED 1582-7454	Montréal	06 05 1911
MANSFIELD FISHING AND GAME CLUB 1572-2481	Fort-Coulonge	16 11 1912
MAPLE GROVE SUGAR COMPANY, LIMITED 1582-7173	Trois-Rivières	12 07 1911
MARITIME LAND COMPANY LIMITED OF MONTREAL 1583-0896	Montréal	12 05 1913
MCGILL HOTEL COMPANY 1583-1316	Montréal	27 03 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MERCHANTS REALTY COMPANY, INCORPORATED 1583-3619	Montréal	29 11 1912
METIS TENNIS CLUB 1580-3026	Petit Métis	08 11 1912
METROPOLE HOTEL, LIMITED 1583-0532	Montréal	31 03 1910
MICHIGAN ASBESTOS & CHROME COMPANY 1582-8601	Québec	23 08 1910
MODEL DRESS MANUFACTURING COMPANY 1583-3551	Bromptonville	04 12 1912
MODERN GARAGE COMPANY 1582-6464	Montréal	27 10 1911
MODERN WOODWORKING & CONSTRUCTION LIMITED 1583-4542	Montréal	08 02 1913
MONTREAL CABINET DIRECTORY COMPANY 1583-4260	Montréal	21 12 1912
MONTREAL COMPANY 1570-4190	Montréal	04 03 1910
MONTREAL GARAGE LIMITED 1582-8619	Montréal	23 08 1910
MONTREAL HOME LAND INVESTMENT COMPANY 1583-5366	Montréal	25 08 1913
MONTREAL HOUSE INCORPORATED 1583-0656	Montréal	09 04 1910
MONTREAL JOVIAN CLUB 1580-2689	Montréal	05 04 1913
MONTREAL MOULDING MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1569-5927	Montréal	23 04 1913
MONTREAL NATURALIZED POLISH CLUB INCORPORATED 1583-0557	Montréal	31 03 1910
MONTREAL PAPER COMPANY LIMITED 1551-2163	Portneuf	09 12 1910
MONTREAL JUNK PEDLAR'S UNION 1580-3745	Montréal	31 03 1910
MONTREAL PRESS & ADVERTISING CLUB COMPANY 1583-2181	Montréal	30 07 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
MONTREAL REAL ESTATE EXCHANGE, INCORPORATED 1583-4005	Montréal	07 10 1912
MONTREAL SKI CLUB 1580-4040	Montréal	15 06 1910
MONTREAL THEATRE AND REALTY CORPORATION 1583-1902	Montréal	21 06 1913
MONTREAL WEST LAND COMPANY, LIMITED 1582-4493	Montréal	06 06 1912
MONTREAL-QUEBEC REALTY COMPANY 1583-1415	Québec	27 03 1913
MOTOR TRANSPORT, LIMITED 1569-5869	Montréal	29 11 1912
MOUNT ROYAL AMUSEMENT COMPANY 1583-3817	Montréal	22 10 1912
MOWHAWK FISH AND GAME CLUB 1572-2358	Montréal	26 07 1913
M. CARRIERE, LIMITEE 1583-1530	Hull	18 03 1913
M.J. STACK PAVING & CONTRACTING COMPANY LIMITED 1568-9383	Montréal	08 02 1911
NATASHQUAN FISHERIES LIMITED 1583-1050	Montréal	07 04 1913
NATIONAL INVESTMENT COMPANY 1582-8809	Montréal	04 11 1910
NATIONAL LUMBER COMPANY, LIMITED 1583-1423	Papineauville	09 04 1913
NATIONAL SHOE STOCK LIMITED 1583-1571	Québec	25 02 1913
NATIONOSCOPE, LIMITEE 1582-6845	Montréal	06 09 1911
NESTOR CLOTHING LIMITED 1569-5729	Québec	24 02 1913
NEW QUEBEC REALTY COMPANY, LIMITED 1583-4047	Québec	20 09 1912
NEW RICHMOND DRIVING ASSOCIATION 1572-7464	New Richmond	04 10 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
NEW-YORK STEAM LAUNDRY COMPANY 1583-1977	Fraserville	05 06 1913
NORTH AMERICA CUSTOM HOUSE BROKERAGE & GENERAL ACCOUNTING COMPANY LIMITED 1582-0087	Montréal	06 02 1912
NORTHERN CLOTHING COMPANY LIMITED 1583-2405	Grand-Mère	23 02 1911
N.E. CLEMENT & CIE, LIMITEE 1583-1985	Trois-Rivières	12 06 1913
OGILVY ENGINEERING COMPANY 1582-8775	Montréal	28 10 1910
ONONTIO CLUB INCORPORATED 1583-1621	Montréal	08 03 1913
ORIENTAL CLUB LIMITED 1583-5481	Montréal	08 09 1913
PACIFIC HOTEL COMPANY 1582-0194	Montréal	05 01 1912
PARADIS & BOISVERT INCORPORE 1583-0649	Montréal	11 04 1910
PARC BALMORAL INCORPORE 1582-4576	Montréal	30 05 1912
PARC DOLLARD ANNEXE, LIMITEE 1583-1605	Montréal	01 03 1913
PARC DOLLARD EXTENSION INCORPORATED 1569-5802	Montréal	16 12 1912
PARC DUPRAS, INCORPORE 1582-6993	Montréal	15 08 1911
PARC LAFLECHE, LIMITEE 1583-1670	Montréal	28 06 1913
PARC ROLLAND, LIMITEE 1583-2033	Montréal	09 07 1913
PARC ST-JACQUES, INCORPORE 1583-3411	Mtl	09 09 1912
PARC ST-LOUIS, LIMITEE 1550-7056	Québec	14 04 1913
PARC ST-MALO LIMITEE 1583-5564	Québec	12 09 1913
PARENTVILLE REALTY COMPANY, LIMITED 1583-1399	Québec	28 03 1913
PATRICIA LAND COMPANY, LIMITED 1583-3569	Montréal	07 12 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
PEARCE LIMITED 1583-1266	Montréal	08 02 1913
PHI DELTA THETA CLUB OF MONTREAL 1580-4263	Montréal	30 01 1911
PIEDMONT LAND COMPANY 1583-0789	Montréal	30 04 1910
PLACEMENT IMMOBILIER, LIMITEE 1581-9717	Montréal	17 04 1912
POINTE AUX TREMBLES ANNEX, INCORPORATED 1583-3874	Montréal	17 10 1912
POINTE-AUX-TREMBLES LAND & DEVELOPING COMPANY, INCORPORATED 1582-4386	Montréal	17 06 1912
POINTE-AUX-TREMBLES, LAND COMPANY 1583-5556	Montréal	10 09 1913
POIRIER CHAIRS & CASKETS, LIMITED 1583-3783	Roxton Falls	25 10 1912
POITRAS FRERES, LIMITEE 1582-0244	Joliette	15 01 1912
POPULAR CONSTRUCTION INCORPORATED 1583-4237	St-Laurent	07 01 1913
PRET COOPERATIF, LIMITEE 1583-3627	Mtl	30 11 1912
PRET IMMOBILIER LIMITEE 1549-6433	Montréal	21 03 1912
PRINCE HOTEL COMPANY LIMITED 1557-0278	Montréal	09 07 1913
PRINCE OF WALES HOTEL LIMITED 1582-7249	Victoriaville	09 06 1911
PRISONERS AID ASSOCIATION 1580-4487	Montréal	24 03 1911
PROGRESSIVE INVESTMENT ASSOCIATION INCORPORATED 1583-0250	Montréal	08 09 1910
PROGRESSIVE PROPERTY OF MONTREAL, LIMITED 1569-5851	Montréal	29 11 1912
PUBLISHERS PRESS LIMITED 1583-0409	Montréal	13 06 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
P.O. VIALL LUMBER COMPANY LIMITED 1582-4519	Port-Daniel-Gaspé	04 06 1912
QUEBEC BRIDGE & RAILWAY TERMINALS REALTY COMPANY 1583-4054	Québec	20 09 1912
THE QUEBEC COUNTY REALTY COMPANY 1551-9556	Québec	03 10 1912
QUEBEC HEIGHTS LIMITED 1583-3692	Québec	14 11 1912
QUEBEC LIVE STOCK IMPORTATION COMPANY 1582-7611	Québec	07 04 1911
QUEBEC TRANSPORTATION CLUB 1580-2473	Québec	25 07 1913
REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY, LIMITED 1582-7512	Montréal	28 03 1911
REGENT REALTIES, LIMITED 1583-1324	Montréal	26 03 1913
RESIDENTIAL SITES, LIMITED 1583-1290	Montréal	19 03 1913
RIGAUD LAND COMPANY INCORPORATED 1583-1548	Montréal	24 02 1913
RIVER SIGHTS LIMITED 1583-1274	Montréal	15 03 1913
RIVERDALE PARK, LIMITED 1581-9790	Montréal	21 03 1912
ROBINSON, RICHARDSON & CHAMBERS, LIMITED 1583-5549	Montréal	11 09 1913
ROCMAC ROADS QUEBEC LIMITED 1583-4559	Montréal	22 01 1913
ROSLYN PARK LIMITED 1583-4666	Montréal	11 02 1913
ROXTON CONCRETE, LIMITED 1583-1779	Roxton Falls	10 07 1913
ROY & DARVEAU, LIMITEE 1583-4641	Québec	14 02 1913
RUSSIAN-ORIENTAL TRADING COMPANY 1583-1134	Montréal	17 04 1913
R.H. MINER COMPANY, LIMITED 1548-5659	Montréal	14 12 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SAGUENAY COAL & LUMBER COMPANY 1583-4062	Kénogami	03 10 1912
SALON LITTERAIRE ET MUSICAL 1580-4149	Iberville	01 10 1910
SAPHO MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1582-7058	Montréal	20 07 1911
SAULT-AU-RECOLLET LAND & POWER COMPANY INCORPORATED 1555-4223	Montréal	23 04 1913
SECURITY CONSTRUCTION, LIMITED 1583-2082	Montréal	21 07 1913
SHAWENEGAN PULP & PAPER COMPANY 1582-8395	Shawinigan Falls	30 01 1911
SHERBROOKE CITY LANDS COMPANY INCORPORATED 1582-4170	Sherbrooke	05 08 1912
SHERBROOKE FLEXIBLE STEEL LADDER COMPANY, LIMITED 1583-1159	Sherbrooke	23 04 1913
SHIPSHAW POWER COMPANY LIMITED 1583-4690	Québec	20 02 1913
SHIPTON CREAMERY LIMITED 1582-6936	Danville	14 10 1911
SILVERZONE CHEMICAL COMPANY, LIMITED 1583-2025	Montréal	13 06 1912
SIMARD LUMBER COMPANY, LIMITED 1569-6297	Sayabec	22 10 1912
SKITTAGETAN FISH & GAME CLUB 1573-1094	Montréal	02 08 1911
SLEEPER & AKHURST LIMITED 1586-8193	Coaticook	22 08 1912
SMART REALTY LIMITED 1583-3759	Montréal	05 11 1912
SOCIETE ANONYME DES EDITIONS ILLUSTREES, LIMITEE 1583-4211	Montréal	10 01 1913
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE WINDSOR MILLS 1580-3331	Windsor Mills	01 06 1912
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE ST-JEAN 1580-3281	Saint-Jean	31 09 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SOUTH SHORE REALTY COMPANY 1569-0720	Montréal	16 12 1911
SOUTHERN COUNTIES REALTY COMPANY, INCORPORATED 1583-3999	Montréal	05 10 1912
SPANISH ART LEATHER COMPANY 1583-0334	Montréal	05 07 1910
STADACONA LAND COMPANY, LIMITED 1564-6557	Québec	03 04 1912
STANDARD LEATHER GOODS LIMITED 1582-0145	Montréal	23 01 1912
STANDARD SAND AND GRAVEL COMPANY, LIMITED 1582-4428	Joliette	26 06 1912
STARLAND THEATRES, INCORPORATED 1583-3981	Montréal	07 10 1912
STE CATHERINE TANNING & MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1583-2397	Québec	23 02 1911
STE-MONIQUE STATION FURNITURE COMPANY, LIMITED 1583-1373	Grand St-Esprit (Ste-Monique Station)	27 03 1913
ST-DAVID'S SOCIETY OF MONTREAL 1580-3786	Montréal	12 03 1910
ST-LAURENT QUARRY, LIMITED 1553-8184	Cap-St-Martin (Montréal)	23 05 1913
ST-LAWRENCE POLITICAL ASSOCIATION INCORPORATED 1582-4154	Montréal	26 07 1912
ST-PETER'S LUNCHEON CLUB 1572-6219	Québec	30 04 1912
ST-REMI KAOLIN COMPANY 1582-7264	Montréal	14 07 1911
ST-ROMUALD HARDWOOD FLOORING COMPANY, LIMITED 1583-0979	St-Romuald	13 05 1913
ST. ANDREWS LAND COMPANY 1582-8544	Montréal	23 12 1910
SUMMERLEA LAND COMPANY 1583-3973	Montréal	07 10 1912
SUMMIT REALTY, LIMITED 1549-8678	Montréal	16 12 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
SWEEPER-VAC LIMITED 1583-1720	Montréal	28 06 1913
S. H. & E. P. NAROVLANSKY LIMITED 1582-8346	Montréal	18 03 1911
S. & W. FORTIER LIMITEE 1569-5836	Sherbrooke	26 11 1912
TERRA COTTA. LIMITEE 1583-1969	Québec	06 06 1913
THE ALBMORE CLUB 1580-4198	Montréal	05 11 1910
THE ANGLO CANADIAN ABATTOIR & COLD STORAGE COMPANY LIMITED 1583-1761	Québec	10 07 1913
ARBEITER RING 1580-4370	Montréal	29 03 1911
THE ARNOLD RIVER GOLD PLACER, COMPANY, LIMITED 1583-0151	Montréal	18 07 1910
THE ART BRASS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1582-8429	Montréal	06 02 1911
THE ARTHABASKA CANNING COMPANY 1583-0359	Arthabaska	27 06 1910
THE ARTHABASKA MOTOR CAR CO. 1583-2264	Victoriaville	12 08 1913
THE ARTS CLUB 1572-6227	Montréal	01 05 1912
THE ARUNDEL TELEPHONE COMPANY 1583-0383	St-Jovite	25 06 1910
THE BEDFORD LIGHT COMPANY LIMITED 1569-0639	Bedford	22 02 1912
THE BLUE SEA LAKE CLUB 1572-2424	Montréal	14 05 1913
THE BOARD OF TRADE FINANCIAL ASSOCIATION LIMITED 1583-4609	Montréal	21 01 1913
THE BOURQUE FALLIS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1582-4410	Montréal	09 07 1912
THE BRICK MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1582-4212	L'Islet Station	15 07 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE BRICK & TILE COMPANY OF CANADA, INCORPORATED 1582-4253	Montréal	26 07 1912
THE CANADA CADDO OIL COMPANY LIMITED 1583-0664	Montréal	09 05 1910
THE CANADA COPPER COMPANY LIMITED 1582-4147	Arthabaska	26 09 1912
THE CANADA LEATHER COMPANY 1583-0698	Verdun	08 03 1910
THE CANADA LIFTING JACK COMPANY 1582-4261	Sherbrooke	24 07 1912
THE CANADIAN CAPITAL REALTY COMPANY 1582-4162	Hull	30 07 1912
THE CANADIAN FELDSPAR COMPANY 1582-7439	Montréal	06 05 1911
THE CANADIAN INVESTMENT AND FREEHOLD COMPANY 1582-0095	Montréal	23 01 1912
THE CANADIAN LUMBER & PULP COMPANY 1581-9865	Saint-Camille	01 03 1912
THE CANADIAN NEW INVENTION IMPROVEMENT & MANUFACTURING, LIMITED 1581-9873	Papineauville	07 03 1912
THE CANADIAN PREMIUM & IMPORTING COMPANY 1583-0193	Montréal	03 08 1910
THE CANADIAN RETAIL STORES COMPANY, LIMITED 1583-3940	Howick Station	30 10 1912
THE CANADIAN ROYAL CLUB 1580-3299	Montréal	04 10 1912
THE CANADIAN UNION JEWELRY COMPANY LIMITED 1583-1498	St-Tite	15 02 1913
THE CASCADE GOLF CLUB 1572-7662	Petit Métis	19 02 1912
CATHOLIC GIRLS CLUB 1580-4438	Montréal	05 05 1911
THE CENTERFREEZE SANITARY ICE COMPANY, LIMITED 1581-9915	Montréal	19 02 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE CENTRAL MUTUAL ASSOCIATION 1572-7605	Montréal	09 02 1912
THE CHATEAU QUINTE, LIMITED 1582-8643	Ste-Marguerite	16 09 1910
THE CITADEL BRICK & PAVING BLOCK COMPANY, LIMITED 1556-0980	Québec	27 01 1912
THE CITIZENS CLUB 1572-6250	Waterloo	21 05 1912
THE CLUBMEN MANUFACTURING TOBACCO COMPANY LIMITED 1582-4238	Montréal	22 07 1912
THE COATICOOK CONSERVATIVE CLUB 1572-7589	Coaticook	04 01 1912
THE CONNAUGHT INN COMPANY 1583-1357	North Hatley	26 03 1913
THE COOKSHIRE FISH CLUB 1580-2721	Cookshire	02 07 1913
THE CORONA REALTY COMPANY 1582-4501	Montréal	10 06 1912
THE CRESCENT COPPER ORE COMPANY, LIMITED 1583-2421	Arthabaska	17 02 1911
THE DANVILLE ASBESTOS AND GRANITE COMPANY, LIMITED 1582-8726	Danville	20 10 1910
THE DORVAL INVESTMENT COMPANY 1583-1951	Montréal	21 06 1913
THE DRESS & FUR TRIMMING MANUFACTURING COMPANY 1582-6597	Montréal	28 11 1911
THE DUSSAULT TOBACCO FACTORY COMPANY, LIMITED 1583-0540	Québec	30 03 1910
THE EAGLE WHITEWEAR MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1583-0326	St-Hyacinthe	05 07 1910
THE EASTERN CANADA GOLD FIELDS COMPANY, LIMITED 1582-7090	Montréal	27 07 1911
THE EASTERN CANADA LOAN & INVESTMENT COMPANY, LIMITED 1583-1928	Québec	31 05 1913
THE EMBLEM MILLINERY COMPANY, LIMITED 1583-1704	Montréal	10 07 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE EMPIRE SECURITIES COMPANY 1583-3387	Montréal	18 09 1912
THE ENGINEERING DEVELOPMENT LIMITED 1582-7421	Montréal	10 04 1911
THE ETCHES NEWS COMPANY LIMITED 1583-2447	Montréal	17 02 1911
THE FIREPROOF CRUSHED STONE COMPANY INCORPORATED 1583-3395	Montréal	10 09 1912
THE FITZPATRICK REALTY CO. 1583-2090	Trois-Rivières	18 07 1913
THE F.H. MCGUIGAN COMPANY, LIMITED 1582-4527	Montréal	14 06 1912
THE GASPE STEAMSHIP COMPANY LIMITED 1583-5416	Québec	29 08 1913
THE GATINEAU SPAR MILLING COMPANY, LIMITED 1582-6530	Hull	23 11 1911
THE GERMAN CLUB HARMONIA 1580-4511	Montréal	19 06 1911
THE GLODE COMPANY, LIMITED 1583-0722	Québec	10 03 1910
THE GRAND HOTEL COMPANY, LIMITED 1582-7405	Montréal	13 05 1911
THE GRAND'MERE REALTY COMPANY, LIMITED 1583-4575	Grand'Mère	31 01 1913
THE GRAND'MERE SHIRT MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 1552-3954	Grand'Mère	01 04 1911
THE GREATER MONTREAL REALTY COMPANY, LIMITED 1548-7390	Montréal	21 12 1910
THE HAIR GOODS LIMITED 1583-2546	Montréal	13 01 1911
THE HAVEGO FISHING AND GUN CLUB 1572-5237	Montréal	30 09 1910
THE HERCULE SHOE COMPANY 1568-9334	Montréal	10 03 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE HESPER LITERARY CLUB 1580-2663	Montréal	09 04 1913
THE HOME PROVIDENT ASSOCIATION LIMITED 1583-1126	Montréal	17 04 1913
THE HOWICK PAVING COMPANY LIMITED 1583-5317	Howick Station (Beauharnois)	16 08 1913
THE HUB CLOTHING COMPANY, LIMITED 1582-8783	Montréal	28 10 1910
THE HULL DRIVING CLUB INCORPORATED 1582-6886	Hull	18 09 1911
THE HULL & OTTAWA GARAGE COMPANY INCORPORATED 1582-4337	Hull	26 07 1912
THE IDEAL SODA WATER COMPANY, LIMITED 1551-8863	Montréal	04 03 1913
THE INDEPENDENT HEBREW MUTUAL AID ASSOCIATION OF MONTREAL 1572-7522	Montréal	27 11 1911
THE INDEPENDENT SHOE COMPANY, INCORPORATED 1583-3403	Montréal	09 09 1912
THE INDEPENDENT PANTS MAKERS UNION 1580-3737	Montréal	01 04 1910
THE INDUSTRIAL LAND SYNDICATE, LIMITED 1583-2918	Montréal	28 01 1911
THE INTERNATIONAL FULLY & MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1583-2504	Montréal	11 01 1911
THE INTERNATIONAL TIME RECORDING COMPANY OF CANADA, LIMITED 1583-1340	Montréal	25 03 1913
THE JEWISH WORLD PUBLISHING COMPANY 1582-6779	Montréal	17 08 1911
THE KNAPP COMPANY, LIMITED 1554-9827	Montréal	16 12 1910
THE KNIGHTS OF THE ROUND TABLE 1580-4446	Montréal	05 05 1911
THE LAC CHARLEBOIS HOTEL COMPANY INCORPORATED 1583-2611	Montréal	09 11 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE LAKE MEGANTIC IRON MINING COMPANY 1583-2512	Lac-Mégantic	13 01 1911
THE LAKE MEGANTIC REALTY COMPANY (INC) 1582-6852	Lac-Mégantic	05 09 1911
THE LAKE OF THE TWO-MOUNTAINS YACHT CLUB 1580-2531	Isle Cadieux, Vaudreuil	25 11 1912
THE LAKEWOOD REALTY COMPANY 1583-0433	Hull	07 06 1910
THE LAURENTIAN BOB SLEIGH CLUB 1580-4222	Terrebonne	14 12 1910
THE LAUZON DRY DOCK LAND COMPANY, LIMITED 1583-4252	Lauzon	21 12 1912
THE LENNOXVILLE LIGHT & POWER COMPANY LIMITED 1582-7587	Lennoxville	11 04 1911
THE LEVIS DRY DOCK REALTY COMPANY, LIMITED 1583-4195	Québec	07 01 1913
THE LIESSE LAND COMPANY, LIMITED 1583-1464	Montréal	14 02 1913
THE LION PRESS, LIMITED 1553-6733	Montréal	16 04 1913
THE LONGUEUIL GARDENS COMPANY, LIMITED 1555-6350	Montréal	23 06 1911
THE LOUISE LUMBER COMPANY 1583-2561	Mégantic	16 12 1910
THE MACK REALTY COMPANY 1582-8452	Montréal	19 01 1911
THE MACPHERSON COMPANY LIMITED 1582-6514	Québec	15 11 1911
THE MAJESTIC HOTEL COMPANY, LIMITED 1582-7231	Montréal	08 06 1911
THE MATHESON AUTOMOBILE COMPANY OF CANADA, LIMITED 1583-3684	Montréal	18 11 1912
THE MERCHANTS CLUB INCORPORATED 1583-3742	Montréal	18 11 1912
THE MINERALS INVESTMENT COMPANY LIMITED 1582-0137	Montréal	19 01 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE MONTREAL BED & MATTRESS FACTORY, LIMITED 1583-3767	Montréal	29 10 1912
THE MONTREAL CITY HOCKEY LEAGUE 1572-7597	Montréal	09 02 1912
THE MONTREAL FRUIT BUYERS PROTECTIVE ASSOCIATION 1580-2358	Montréal	09 08 1913
THE MONTREAL INVESTMENT & REALTY COMPANY, LIMITED 1581-9956	Montréal	24 02 1912
THE MONTREAL ISLAND INVESTMENT COMPANY 1553-1874	Montréal	09 02 1912
THE MONTREAL JEWISH MILK DEALERS' ASSOCIATION 1572-7696	Montréal	25 06 1912
MONTREAL LANDS, LIMITED 1569-5943	Montréal	16 04 1913
THE MONTREAL MOOSE CLUB, INCORPORATED 1583-1696	Montréal	20 06 1913
THE MONTREAL SHOEMAKER'S PROTECTIVE ASSOCIATION 1580-4172	Montréal	15 11 1910
THE MONTREAL VEHICULAR TRAFFIC COMPANY 1582-7124	Montréal	12 09 1911
THE MOUNT ROYAL GARAGE COMPANY LIMITED 1583-3429	Montréal	06 09 1912
THE MOUNT-ROYAL KENNEL CLUB 1580-2705	Montréal	15 05 1913
THE MURRAY BAY POULTRY & VEGETABLE COMPANY 1583-0680	La Malbaie	03 03 1910
THE NATIONAL CARTAGE AND SUPPLY COMPANY LIMITED 1552-2923	Québec	03 02 1913
THE NATIONAL CLUB OF MONTREAL, LIMITED 1583-0854	Montréal	15 05 1913
THE NATIONAL KNITTING COMPANY, LIMITED 1582-8411	Beauce-Jonction	03 02 1911
THE NATIONAL LOAN & REALTY COMPANY, LIMITED 1582-4279	Montréal	24 07 1912

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE NATIONAL SUMMER RESORT LAND COMPANY OF CANADA, LIMITED 1551-8673	Québec	25 04 1912
THE NEW LIVERPOOL REAL ESTATE COMPANY LIMITED 1583-4740	Québec	11 02 1913
THE NEW LONDON HOUSE COMPANY LIMITED 1583-2389	Montréal	24 02 1911
THE NORTH HATLEY MANUFACTURING COMPANY 1583-2439	North Hatley	10 02 1911
THE NORTH WESTERN EMPLOYMENT AGENCY 1564-7191	Montréal	02 04 1910
THE NORTHERN QUEBEC GOLDFIELDS & EXPLORATION COMPANY, LIMITED (No personal liability) 1569-5786	Trois-Rivières (St-Maurice)	25 01 1913
THE NOVELTY DRESS COMPANY, LIMITED 1572-3851	Montréal	23 08 1912
THE NOYAH TOWN HALL ASSOCIATION 1580-4313	Noyan	11 03 1911
THE W. M. AITKEN & CO 1569-0803	Montréal	26 03 1911
THE OLYMPIC CLUB 1572-7530	Montréal	20 12 1911
THE OUAREAU COUNTRY CLUB, INCORPORATED 1583-5283	Montréal	19 08 1913
THE OYSTER MINERAL WATER COMPANY, LIMITED 1582-8312	Québec	11 03 1911
THE OVERALL MANUFACTURING COMPANY 1582-6456	Hébertville	25 10 1911
THE PARISIAN COMPANY, LIMITED 1582-6795	Québec	18 08 1911
THE PEERLESS AMUSEMENT COMPANY LIMITED 1583-5291	Montréal	15 08 1913
THE PENINSULAR COMPANY, LIMITED 1569-0746	Matane	24 03 1911
THE POLO & COUNTRY CLUB LIMITED 1582-7306	Cartierville	16 05 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE POULIN CIRCULAR VAT. CO. 1582-6803	La Patrie	22 04 1911
THE QUEBEC GENERAL AGENT LIMITED 1582-7660	Québec	13 05 1911
THE QUEBEC JOCKEY CLUB LIMITED 1583-0201	Montréal	29 07 1910
THE QUEEN SKIRT & CLOAK COMPANY INCORPORATED 1583-5507	Montréal	08 09 1913
THE REALTY LOAN & INVESTING COMPANY OF CANADA, LIMITED 1581-9907	Montréal	14 03 1912
THE RENA FOOTWEAR COMPANY, LIMITED 1582-7272	Montréal	30 06 1911
THE RICHELIEU BOATING CLUB 1580-4073	Richelieu	03 08 1910
THE RICHELIEU LAND & INVESTMENT COMPANY, LIMITED 1582-0129	Montréal	27 01 1912
THE ROBERVAL PAPER COMPANY 1582-7132	Roberval	10 08 1911
THE NATIONAL BOND COMPANY, INCORPORATED 1554-7136	Montréal	29 12 1911
THE SASH, DOOR & CONSTRUCTION COMPANY 1569-5752	Trois-Rivières	10 01 1913
THE SHERBROOKE RACING ASSOCIATION 1580-4032	Sherbrooke	13 06 1910
THE SILVER LAKE FISHING & GAME CLUB, LIMITED 1583-3635	Mégantic	29 11 1912
THE SQUARE TAILORING COMPANY 1583-0706	Montréal	08 03 1910
THE STANDARD CEMENT COMPANY, LIMITED 1582-0178	Black Lake	18 11 1911
THE STANDARD GLASS COMPANY 1582-0103	Montréal	22 01 1912
THE STANLEY SOCIAL & ATHLETIC CLUB 1580-4321	Montréal	10 03 1911
THE ST-GEORGE LAND COMPANY 1583-0904	Montréal	02 05 1913

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE ST-LAWRENCE HUNT 1580-4131	Montréal	01 10 1910
THE ST-LAWRENCE SAND GRAVEL DREDGING 1582-7041	Sorel	08 07 1911
THE ST-MAURICE REALTY COMPANY 1583-2108	Trois-Rivières	19 07 1913
THE S.J. DUNNING COMPANY, LIMITED 1583-3908	Montréal	11 10 1912
THE TERREBONNE GARDENS LAND COMPANY 1583-1811	Montréal	28 05 1913
THE THETFORD MANUFACTURING COMPANY 1583-0292	Thetford Mines	13 08 1910
THE THREE RIVERS ATHLETIC ASSOCIATION LIMITED 1582-6571	Trois-Rivières	05 12 1911
THE THREE RIVERS FERRY COMPANY 1582-7298	Trois-Rivières	18 05 1911
THE TOUZIN SAND COMPANY, LIMITED 1581-9899	Montréal	08 05 1912
TRAVELLERS CLUB 1580-4396	Montréal	12 04 1911
THE UNIQUE THEATRE & FILM EXCHANGE COMPANY LIMITED 1583-0276	Québec	24 08 1910
THE UNITED HEBREW MUTUAL ASSOCIATION 1580-4248	Montréal	02 01 1911
THE UNIVERSITY MAGAZINE, LIMITED 1583-1712	Montréal	26 06 1913
THE VICTOR LUMBER COMPANY LIMITED 1583-5523	St-Victor-de-Tring	10 09 1913
THE VICTORIAVILLE CHAIR MANUFACTURING COMPANY 1582-0160	Victoriaville	23 12 1910
THE WARWICK CLOTHING COMPANY 1582-0038	Warwick	23 01 1912
THE WESTBURY ELECTRIC LIGHT & POWER COMPANY 1556-4503	Cookshire	19 08 1913
THE WILLIAM RUTHERFORD & SONS COMPANY 1583-0524	Montréal	02 04 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
THE WILSON MINING COMPANY 1582-7553	Sherbrooke	28 03 1911
THE WOTTON MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1582-7496	Wotton	14 03 1911
THE W.F. MYERS DIAMOND SAW, TOOTH & TOOL COMPANY 1583-4583	Montréal	23 01 1913
THEATRICAL CLUB, INCORPORATED 1583-3486	Montréal	16 12 1912
THERESIAN SAND & GRAVEL COMPANY 1583-1746	Montréal	02 07 1913
THETFORD LAND COMPANY 1583-3460	Thetford Mines	23 08 1912
THETFORD MINES CLUB 1580-4206	Thetford Mines	12 12 1910
THIBODEAU'S GAS & OIL COMPANY 1582-7447	Trois-Rivières	13 04 1911
THOS. DEERY COMPANY 1583-0102	Montréal	18 07 1910
TOURVILLE REALTY COMPANY LIMITED 1556-2481	Québec	06 02 1913
TOWNSHIPS LAND COMPANY, LIMITED 1583-3510		09 12 1912
TRANSPORTATION REALTY LIMITED 1583-4617		12 01 1913
TUNNEL LAND COMPANY 1583-2207	Québec	31 07 1913
TWIN CITY DEVELOPMENT COMPANY OF MONTREAL 1582-0152	Montréal	15 01 1912
T. MATTE OILED CLOTHING COMPANY, LIMITED 1583-4625	Québec	14 02 1913
UNION REALTY, LIMITED 1583-3916	Victoriaville	11 10 1912
USINES GENERALES DE CHARS ET DE MACHINERIES, LIMITEE 1569-5901	Montmagny	22 10 1912
UTILITIES LIMITED 1582-6878	Montréal	18 09 1911

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
VALLEYFIELD GLOVE COMPANY 1583-1456	Salaberry-de-Valleyfield	20 02 1913
VICTORIA LODGE NO 16 OF THE INDEPENDANT ORDER OF ODDFELLOWS 1572-7548	Coaticook	18 12 1911
VICTORIAVILLE JEWELRY COMPANY 1583-1837	Victoriaville	19 05 1913
VIEWBANK REALTIES, LIMITED 1568-9599	Montréal	22 05 1913
VILLE POINTE-AUX-TREMBLES ANNEXE, LIMITEE 1583-2009	Montréal	07 06 1913
VIOLETTE LUMBER COMPANY, LIMITED 1583-1894	St-Angèle (Rimouski)	23 05 1913
VITE FOUNTAIN PEN COMPANY LIMITED 1583-0375	Montréal	24 06 1910
VOLKS ZEITUNG PUBLISHING ASSOCIATION INCORPORATED 1581-9758	Montréal	10 04 1912
WANDERERS HOCKEY CLUB LIMITED 1582-8577	Montréal	14 11 1910
WESTMOUNT LAND SYNDICATE, LIMITED 1583-1472	Montréal	15 02 1913
WICKHAM FURNITURE COMPANY, LIMITED 1583-1118	West Wickham	16 04 1913
WILLIAM B. ROE & COMPANY, LIMITED 1583-1589		28 02 1913
WILLIAM COMPANY LIMITED 1582-7413	Montréal	07 04 1911
WINDFALL FISH AND GAME CLUB 1573-1144	Québec	16 12 1910
WINDSOR HOTEL COMPANY, LIMITED 1582-4477	Montréal	14 06 1912
WOODLAND BOATING CLUB INCORPORATED 1583-0136	Châteauguay	25 07 1910

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
YACHTING CLUB DU CANADA 1580-4479	Montréal	20 05 1911
YOUNG MEN'S HEBREW ASSOCIATION OF MONTREAL 1580-3760	Montréal	21 03 1910
YOUNG ROUMANIANS ASSOCIATION OF MONTREAL 1580-2366	Montréal	15 09 1913
Z. BERTHIAUME & CIE, LIMITEE 1583-0987	Montréal	14 05 1913

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

72174-o

Révocation de dissolution

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom de la compagnie et sa version	Date de dissolution	*Gazette officielle* no	Année
DOMAINE ALARY INC. 1359-2829	18 06 77	24	1977

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution de ladite compagnie.

En conséquence, ladite compagnie est censée n'avoir jamais été dissoute en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

72174-o

Associations coopératives — Loi des

CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION « LA MAISONNEE » (SHAWINIGAN)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION « LA MAISONNEE » (SHAWINIGAN) », dont le siège social est situé à Shawinigan, Québec, dans le district électoral de Saint-Maurice.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
72252-o YVES TÉTREAULT.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE LA VALLEE (AMQUI)

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE LA VALLEE (AMQUI) », dont le siège social est situé à Amqui, Québec, dans le district électoral de Matapédia.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
72253-o YVES TÉTREAULT.

COOP « LA BALANCE », GROSSISTE EN ALIMENTS NATURELS (MONTREAL)

(*Loi des associations coopératives*)

Le Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOP « LA BALANCE », GROSSISTE EN ALIMENTS NATURELS (MONTREAL) », dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Saint-Henri.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
72184-o YVES TÉTREAULT.

Avis divers

COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP CITICORP TRUST COMPANY

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies de fidéicommis et de la Loi des compagnies de Québec, il a plu au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, d'accorder des lettres patentes supplémentaires en date du 29e jour de mars 1978, à la compagnie « SOCIETE DE FIDUCIE INTERNATIONALE — INTERNATIONAL TRUST COMPANY », changeant son nom en celui de « COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP — CITICORP TRUST COMPANY ».

Le directeur par intérim du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.
72174-o 1258-9958

La fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-de-Sienne

Avis est donné que, par déclaration du 27 octobre 1977, Laurent Noël, évêque catholique romain de Trois-Rivières, a constitué en corporation pour la paroisse de Sainte-Catherine-de-Sienne de Trois-Rivières-Ouest « La fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-de-Sienne ».

Signé à Trois-Rivières, le 27e jour du mois d'octobre 1977.

L'Evêque catholique romain de Trois-Rivières,
72240-o LAURENT NOËL.

FEDERATION DE TIR A L'ARC DU QUEBEC (F.T.A.Q.) INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 3 septembre 1977, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de « FEDERATION DE TIR A L'ARC DU QUEBEC (F.T.A.Q.) INC. », les membres actuels de « FEDERATION DES ARChers du quebec 8, déjà constituée en corporation le ou vers le 28 février 1963, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $100 000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre associé,
ROCH RIOUX.

72174-o 1352-8484

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission « 6¼% Deutsche Mark Loan of 1973 » de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1er juin 1978, conformément à la section 3 (2) des termes et conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1er juin 1993 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

Numéro de la série, 5

2 500 obligations de DM 1 000 chacune portant les numéros 10 001 à 12 500 inclusivement

500 obligations de DM 5 000 chacune portant les numéros 52 001 à 52 500 inclusivement

Numéro de la série, 7

2 500 obligations de DM 1 000 chacune portant les numéros 15 001 à 17 500 inclusivement

500 obligations de DM 5 000 chacune portant les numéros 53 001 à 53 500 inclusivement

Les Obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République Fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Westdeutsche Landesbank Girozentrale, Dusseldorf, et/ou à toute autre banque énumérée à la section 7 (2) des termes et conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêts échéant le 1er juin 1978.

À compter du et après le 1er juin 1978, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Daté à Montréal, le quatorzième jour de mars 1978.

Ville de Montréal.

Directeur des finances,
72266-o FERNAND DENIS, C.A.

L'OASIS DE CHANDLER

Avis est donné par les présentes qu'en vertu d'une résolution en date du 2 novembre 1977, « LES LIONNETTES DE CHANDLER » a changé son nom en celui de: « L'OASIS DE CHANDLER », le tout suivant les dispositions de l'article 4 de la Loi des clubs de récréation, Statuts refondus 1964, chapitre 298.

Fait et donné à Chandler, le 28e jour de février 1978.

Les procureurs de la compagnie,
72196-o BÉCU & ROY.

Municipalité de Saint-Mathieu

(Abitibi)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 14 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 35, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
72197-o ALPHONSE GAGNON.

Village de Stukely-Sud

Prenez avis qu'en vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité du village de Stukely-Sud par le Règlement numéro 1978-102 de son Conseil, adopté le 21 février 1978, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation municipale du village de Stukely-Sud.

Le secrétaire-trésorier,
72198-o MONIQUE BEAUDRY.

Succession Walter Pike

Avis est donné que dame Thérèse Francoeur Pike ménagère, demeurant au 931 du Sanatorium, Mont-Joli, province de Québec tutrice de son fils James Pike, suivant jugement de la Cour supérieure de Rimouski, en date du 7 février 1978, sous le numéro 100-14-000012-78, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Walter Pike, et ce suivant acte passé devant Me Louis Bellavance, notaire, à Rimouski, le 23 février 1978, et enregistré à Rimouski sous le numéro 197797 en date du 15 mars 1978.

72199-o LOUIS BELLAVANCE, *notaire.*

Ville de Warwick

Avis public est, par les présentes donné que la ville de Warwick entend se prévaloir des dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

Rue Ménard:

Lot 50 du cadastre revisé du canton de Warwick, tel que déposé par le ministère de la couronne le 29 avril 1885.

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chapitre 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois (3) mois et d'au plus quatre (4) mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) dernières années précédentes. (S.R. 1964, chapitre 193, article 430).

Le plan et la description technique de la rue pour laquelle la ville de Warwick se prévaut du présent article, sont déposés au bureau du secrétaire-trésorier ainsi qu'au bureau d'enregistrement d'Arthabaska.

Il est également certifié par les présentes que la ville de Warwick a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi des cités et villes.

Donné à Warwick, le TRENTIEME jour de MARS 1978.

Le secrétaire-trésorier,

72200-15-2-o JACQUES HAMEL.

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Joseph Jean Paul Romuald Bellard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 837-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Joseph Jean Paul Romuald Billard en celui de Joseph Jean Paul Romuald Bellard.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,

72182-o RENÉ DUSSAULT.

Heather Ann Dubreuil

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 838-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Heather Ann Davies en celui de Heather Ann Dubreuil.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,

72182-o RENÉ DUSSAULT.

Henry Field

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 839-78 du 15 mars 1978 d'effectuer le changement de nom de Hersch Narzisenfeld en celui de Henry Field.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Marie Cécile Hélène Guertin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 840-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Marie Cécile Hélène en celui de Marie Cécile Hélène Guertin.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Aldéo Alain Martin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 841-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Joseph Aldéo Martin en celui de Joseph Aldéo Alain Martin.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Valentin Alimenieff

Avis est par la présente donné que Valentin Alimenieff, présentement domicilié au 497 rue Principale, appartement no 2, en la cité de Buckingham, province de Québec, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Valentin Aluminiev:

Gatineau, le 15 mars 1978.

Les procureurs du requérant,
SÉGUIN, OUELLETTE, PLOUFFE,
72241-15-2-o LALONDE ET SÉGUIN.

Joseph Ovide Cadieux

« Avis est donné, par les présentes, que monsieur Joseph Ovide Cadieux, contremaître, demeurant au 521, Saint-Charles, à Laprairie, district judiciaire de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph, Adrien Lajoie. »

Les procureurs du requérant,
LAMARRE, JUTRAS, LAVIOLETTE
72129-14-2-o & TREMBLAY.

Roland Carrier

Avis est, par les présentes, donné que Roland Carrier, professeur de conduite automobile, demeurant au Lac-Côté, comté de Lotbinière, s'adressera au ministère de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Pierre Carrier.

Québec, le 31e jour de mars 1978.

Les procureurs du requérant,
72220-15-2-o LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

Claude Marius Furlotte

Prenez avis que Claure Marius Furlotte domicilié et résidant en la route 138, Sainte-Agnès, comté de Charlevoix, district de Saguenay, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Claude Ferland.

La Malbaie, le 9 mars 1978.

Les procureurs du requérant,
72221-15-2-o SAVARD & DUMAS, *avocats.*

Catherine Hayfield

Avis est donné que Catherine Hayfield, célibataire, domiciliée et résidant au 11, rue Sainte-Hélène, Lévis, comté de Lévis, district de Québec, a déposé une requête auprès du ministre de la Justice de la province de Québec afin de changer son nom de Catherine Hayfield en celui de Kathy Hayfield et qu'à défaut de toute opposition auprès dudit ministre, ce dernier recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil d'effectuer ledit changement de nom.

Lauzon, le 27e jour de février 1978.

Les procureurs de la requérante,
TURGEON, BRODEUR, ROUSSEAU
72262-15-2-o & MOREAU.

Julienne Trempe Jolicoeur

Prenez avis que madame Julienne Trempe Jolicoeur, 1756, boulevard Laurier, Sillery, s'adressera au ministre de la Justice afin de changer son nom en celui de Julie Trempe.

72103-14-2-o JULIE JOLICOEUR.

Joseph, Mario, Louis, Georges-Roland Lacoursière

Avis est donné que Joseph, Mario, Louis, Georges-Roland Lacoursière, journalier, domicilié et résidant au 220, rue Jean-Villey à Pointe-du-Lac, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Roland, Mario St-Louis.

Trois-Rivières, le 14 mars 1978.

Les procureurs du requérant,
72222-15-2-o GODIN, LACOURSIÈRE & GIRARD.

Marie Lumina Jeanne d'Arc Pelletier Lauzon

Prenez avis que dame Marie Lumina Jeanne d'Arc Pelletier, veuve de Raymond Lauzon, domiciliée à 2400, Chambly, app. 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer ses nom et prénoms en ceux de Joan Jeanne d'Arc Pelletier.

Québec, le 28 mars 1978.

Les procureurs de la requérante,
72169-14-2-o BÉLANGER & TURGEON, *avocats.*

Joseph Jean-Marc Litalien

Prenez avis que Joseph Jean-Marc Litalien s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Marc De l'Etoile.

Les procureurs du requérant,
72223-15-2-o JULIEN & TREMBLAY.

Menasseh Simak

Avis est donné que Menasseh Simak alias Martin Simak, marchand de bois de pulpe et domicilié au 1328, rue Lemoine, Sillery, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Martin Simak.

Beauport, le 4 avril 1978.

Le procureur du requérant,
72263-15-2-o GAÉTAN LÉVESQUE, *notaire.*

Nicol Poirier

Avis est par les présentes donné que Nicol Poirier, dessinateur industriel, de St-Georges-de-Champlain, district de Saint-Maurice, domicilié au 160, 106e Avenue, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un décret du lieutenant-gouverneur en conseil, lui permettant de changer son nom de Nicol Poirier en celui de Nick Poirier. Ledit changement de nom affectera son épouse, Lise St-Arnault, demeurant également à la même adresse.

Shawinigan, ce 24e jour de février 1978.

Les procureurs du requérant,
TRUDEL, DUGRÉ
72104-14-2-o & GIROUX.

Joseph Pierre Victoire Sik

Avis est donné que Joseph Pierre Victoire Sik, domicilié et résidant au 17 de la rue Forget à Templeton, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, en vue d'obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de Joseph Pierre Victory Sike, ainsi que celui de ses deux enfants, Pierre Sik et Nicole Natalie Sik en ceux de Pierre Sike et Nicole Natalie Sike.

Hull, le 3 mars 1978.

Les procureurs du requérant,
HAMON, DUFOUR,
72105-14-2-o ISABELLE.

Georges Terpogosoglou

Avis est par les présentes donné que Georges Terpogosoglou, tailleur, résidant et domicilié au 6329A, boulevard Lavoisier, Saint-Léonard, district de Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Georges Terrian. Ledit changement concernera également son épouse, Mari Eyriboyun et ses enfants mineurs, Daniel, Henri et Terry Georges.

Montréal, le 22e jour de mars 1978.

Le procureur du requérant,
72170-14-2-o CHARLES WOLFSON, C.R.

Laurent Villeneuve

« Avis est par les présentes donné que Laurent Villeneuve, né le 2 mars 1958 à Sudbury en Ontario, étudiant domicilié et résidant au 2 de la rue Michaud à Gatineau, province de Québec, présentera une requête au ministre de la Justice de la province de Québec, afin que son nom soit changé en celui de: Laurent Leduc Junior. »

Le procureur du requérant,
72224-15-2-o ROBERT COUSINEAU, *avocat.*

Bernard Parker

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 842-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Borg Pachciarz en celui de Bernard Parker.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Hubert Russell

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 843-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Joseph Hubert Roussel en celui de Joseph Hubert Russell.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Henri Harry Stein

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 844-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Henri Harry Blobstein en celui de Henri Harry Stein.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Guy Florian Gratien Tanguay

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 845-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Joseph Guy Florian Tanguay en celui de Joseph Guy Florian Gratien Tanguay.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Casimir Zako

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 846-78 du 15 mars 1978, d'effectuer le changement de nom de Joseph Casimir Zakowiecki en celui de Joseph Casimir Zalo.

Québec, le 23 mars 1978.

Le sous-ministre de la Justice,
72182-o RENÉ DUSSAULT.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ALSTAN HOLDINGS LIMITED

Avis est donné par les présentes que la compagnie ALSTAN HOLDINGS LIMITED, constituée par lettres patentes datées du 31 janvier 1964, et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, Québec, le 28e jour de mars 1978.

Les procureurs de la requérante,
72202-o PHILLIPS & VINEBERG.

AMENAGEMENT ESTHETIQUE INC.

Avis est donné que la compagnie AMENAGEMENT ESTHETIQUE INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

La requérante,
72203-o CÉCILE B. CLOUTIER.

BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD.

Avis est donné que BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 22e jour de mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME,
72176-o DESJARDINS & BOURQUE.

YVAN BISSON INC.

Prenez avis que la compagnie YVAN BISSON INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
72204-o DENISE DESMEULES, *notaire.*

LA BRASSERIE DE LA CITADELLE LTEE
CITADEL BREWERY LTD.

Prenez avis que LA BRASSERIE DE LA CITADELLE LTEE — CITADEL BREWERY LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
72205-o AHERN, NUSS & DRYMER.

BRASSERIE DES REMPARTS INC.
RAMPART BREWERY INC.

Prenez avis que BRASSERIE DES REMPARTS INC. — RAMPART BREWERY INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
72206-o AHERN, NUSS & DRYMER.

CENTRE DU PNEU GENERAL INC.
GENERAL TIRE CENTRE INC.

Avis est donné que CENTRE DU PNEU GENERAL INC. — GENERAL TIRE CENTRE INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 16e jour de mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME,
72177-o DESJARDINS & BOURQUE.

GAGNE, BANTEY & CIE

Avis est par les présentes donné que la compagnie GAGNE, BANTEY & CIE, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, Québec, ce 20e jour de mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
MARTINEAU, WALKER, ALLISON,
72178-o BEAULIEU, MACKELL & CLERMONT.

JOLEN HOLDINGS LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie JOLEN HOLDINGS LTD., constituée par lettres patentes datées du 7 février 1962, et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir l'autorisation d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, Québec, le 28e jour de mars 1978.

Les procureurs de la requérante,
72207-o PHILLIPS & VINEBERG.

YVON JULIEN INC.

Prenez avis que la compagnie YVON JULIEN INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
72248-o BRAHM M. GELFAND.

VETEMENTS KAPPA INC.
KAPPA CLOTHES INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie VETEMENTS KAPPA INC. — KAPPA CLOTHES INC. constituée par lettres patentes datées du 14 avril 1962, et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, Québec, le 1er jour d'avril 1978.

Les procureurs de la requérante,
72254-o PHILLIPS & VINEBERG.

LORENZO LATOUCHE INC.

Prenez avis que la compagnie « LORENZO LATOUCHE INC., » dont le siège social est situé au 1179, avenue Royale, Beauport, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
72233-o ME LOUIS GRENIER, *notaire.*

NORLYN REALTIES INC.

Avis est donné par les présentes que NORLYN REALTIES INC., ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner ses lettres patentes, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 22e jour de mars 1978.

Le président,
72179-o MURRAY B. SPIEGEL.

LES VETEMENTS PROBRAN INC.
PROBRAN CLOTHES INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie LES VETEMENTS PROBRAN INC. — PROBRAN CLOTHES INC. constituée par lettres patentes datées du 17 septembre 1962, et ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, Québec, le 31e jour de mars 1978.

Les procureurs de la requérante,
72255-o PHILLIPS & VINEBERG.

ROBLEN INVESTMENTS CO. INC.

Avis est donné par les présentes que ROBLEN INVESTMENTS CO. INC., ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner ses lettres patentes, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 22e jour de mars 1978.

Le secrétaire,
72180-o MURRAY B. SPIEGEL.

SHAPRO INVESTMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SHAPRO INVESTMENTS LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 28 mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD,
BORENSTEIN, SHAPIRO, LANGLOIS,
72181-o FLAM & COURNOYER.

LA SOCIETE DUVERNAY INC.

Prenez avis que la compagnie « LA SOCIETE DUVERNAY INC. » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 20 mars 1978.

Le secrétaire,
72208-o JOSEPH VALLIÈRES.

TAVERNE DES PRAIRIES INC.

Prenez avis que la compagnie TAVERNE DES PRAIRIES INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 mars 1978.

Les procureurs de la compagnie,
72249-o KIRSHENBLATT & YELIN.

VANTON INTERESTS LIMITED

Prenez avis que la compagnie « VANTON INTERESTS LIMITED » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la requérante,
GAMACHE, QUESNEL,
72209-o BRUNELLE & BERTRAND.

Compagnies étrangères — Loi des — *Permis*

E-I-M CONTROLS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « E-I-M CONTROLS LTD. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Maurice A. Forget, place Victoria, 3400, Tour de la Bourse, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 3219-3860, côte Vertu, Saint-Laurent, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72174-o 1509-1721

EXECUTIVE INTERNATIONAL UNITED MANAGEMENT CONSULTANTS, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « EXECUTIVE INTERNATIONAL UNITED MANAGEMENT CONSULTANTS, INC. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Kilby A. De Witt, 620, Cathcart, bureau 710, Montréal, district de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 620, Cathcart, bureau 710, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72174-o 1508-1284

NEVADA NATIONAL MARKETING SERVICES, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « NEVADA NATIONAL MARKETING SERVICES, INC. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est C T Corporation System (Canada), LTD., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72174-o 1510-3930

TRANS CANADA PARCEL SERVICE LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie « TRANS CANADA PARCEL SERVICE LTD. » a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me François Folot, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 2020, avenue Université, suite 1738, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72174-o 1509-2588

Curatelle publique — Loi de la

Succession Hervé Bertrand

Succession de Bertrand, Hervé, en son vivant de 276, 1re Avenue, Verdun, décédé le 15 juillet 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec H4Z 1J6 72214-o

Succession Edouard Blouin

Succession de Blouin, Edouard, en son vivant du 65, terrasse Ballantyne, Dorval, décédé le 5 août 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec H4Z 1J6 72215-o

Succession Pierre Drouin

Succession de Drouin, Pierre, en son vivant du 398 ouest, des Saules, Québec, décédé le 16 octobre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
C.P. 51
Montréal, Québec
H4Z 1J6 72250-o

Succession Laurent (Armand) Masse

Succession de Masse, Laurent (Armand), en son vivant de 11997, rue Poincaré, Montréal, décédé le 18 septembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec H4Z 1J6 72216-o

Succession Antonio Nault

Succession de Nault, Antonio, en son vivant du 125, rue Brock, Drummondville, décédé le 14 août 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec H4Z 1J6 72217-o

Succession Raymond Sigouin

Succession de Sigouin, Raymond, en son vivant du 1570, Savoie, Montréal, décédé le 24 juillet 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
C.P. 51
Montréal, Québec
H4Z 1J6 72251-o

Succession Sidney Timerman

Succession de Timerman, Sidney, en son vivant du 5081, rue Saint-Hubert, app. 203, Montréal, décédé le 1er décembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec H4Z 1J6 72213-o

Demande(s) à la législature

Ville de Beauport

Avis est par les présentes donné qu'un projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session aux fins d'amender la charte de la ville de Beauport (1975, chapitre 91) pour obliger tout propriétaire d'immeuble à installer et tenir en état d'opération une soupape de sûreté sur les tuyaux de renvoi de sa propriété, pour obliger tout propriétaire de terrain à soumettre au préalable au Conseil municipal tout plan de division ou redivision de ce terrain, pour autoriser le Conseil municipal à décréter le genre de service qu'il juge à propos quant à l'enlèvement de la neige sur les voies publiques et pour autres fins.

72264-15-4-0 JEAN-CHARLES LORD, *avocat.*

Ville de Brossard

Avis public est par les présentes donné que la ville de Brossard s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte pour:

Permettre au conseil, nonobstant la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193 et ses amendements) et la Loi de police (1968, chapitre 17 et ses amendements), de conclure, par règlement, avec une autre municipalité entièrement ou partiellement située dans un rayon de vingt (20) milles, une entente concernant l'organisation et l'administration en commun des services d'un corps de police, y compris l'usage en commun des lieux de détention, ladite entente devant prévoir la formation d'un comité intermunicipal à cette fin lequel constituera une corporation au sens du Code civil et sera investi des pouvoirs généraux d'une telle corporation;

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 6 mars 1978.

Les procureurs de la ville de Brossard.
VIAU, BÉLANGER, HÉBERT,
MAILLOUX, PINARD,
71894-13-4-0 DENAULT & LEGAULT

Cité de la Pointe-aux-Trembles

Avis public est, par les présentes, donné par les procureurs soussignés, que la cité de la Pointe-aux-Trembles s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session ou à la session suivante, pour demander l'adoption d'un projet de loi pour:

1) être autorisée à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les lots (ou parties de lots) suivants: 102 (Ptie), 104-4 (Ptie);

2) obtenir le pouvoir de céder ces immeubles à titre gratuit à la Société d'habitation du Québec pour faire partie du projet « Les Immeubles Laporte ».

Pointe-aux-Trembles, le 5 avril 1978.

72265-15-4-0 LARAMÉE & CORDEAU, *avocats.*

Financement des partis politiques — Loi régissant le

L'Union Nationale

Le directeur général du Financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé, le 22 février 1978, l'Union Nationale conformément aux dispositions des articles 33, 39 et 40 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel de l'Union Nationale est monsieur Léopold Fournier, 130 ouest, Grande-Allée, Québec G1R 2G7.

Le secrétaire,
72211-0 PIERRE DESJARDINS.

Parti libéral du Québec

Le directeur général du Financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé, le 22 février 1978, le Parti libéral du Québec conformément aux dispositions des articles 33, 39 et 40 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel du Parti libéral du Québec est monsieur Jean-Pierre Roy, 460, rue Gilford, Montréal H2J 1S8.

Le secrétaire,
72211-0 PIERRE DESJARDINS.

Parti National Populaire

Le directeur général du Financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé, le 22 février 1978, le Parti National Populaire conformément aux dispositions des articles 33, 39 et 40 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel du Parti National Populaire est monsieur Jacques Nadeau, 300, rue Giguère, app. 13, Ville-Vanier.

Le secrétaire,
72211-o PIERRE DESJARDINS.

Parti québécois

Le directeur général du Financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé, le 22 février 1978, le Parti québécois conformément aux dispositions des articles 33, 39 et 40 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel du Parti québécois est monsieur Philippe Bernard, 8790, avenue du Parc, Montréal H2N 1Y6.

Le secrétaire,
72211-o PIERRE DESJARDINS.

Ralliement créditiste

Le directeur général du Financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé, le 23 février 1978, le Ralliement créditiste conformément aux dispositions des articles 33, 39 et 40 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel du Ralliement créditiste est monsieur Gérard Perron, 2620, Maufils, Québec G1J 4K9.

Le secrétaire,
72211-o PIERRE DESJARDINS.

Liquidation — Loi de la

CHEZ ANTOINETTE RIOUX INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « CHEZ ANTOINETTE RIOUX INC. », tenue à Victoriaville, le 22 novembre 1977, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que monsieur René Pellerin a été nommé liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
72218-o 1167-9644

HERVE DROUIN INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « HERVE DROUIN INC. », tenue à Saints-Anges, le 5 décembre 1977, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Michel Pouliot, soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé,
ROCH RIOUX.
72234-o 1254-6321

Ministère des Affaires municipales

Municipalité de La Baleine

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la municipalité de La Baleine.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Québec, le 28 mars 1978.

Le ministre des Affaires municipales,
72212-o GUY TARDIF.

Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Québec, le 29 mars 1978.

Le ministre des Affaires municipales,
72212-o GUY TARDIF.

Canada
Province de Québec [L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Lettres patentes

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux de la paroisse de Sainte-Marie, comté de Beauce, et de la ville de Sainte-Marie, a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités.

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministère des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, de donner suite à la requête conjointe.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 796-78, du 15 mars 1978, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QUE les présentes lettres patentes soient octroyées, fusionnant la paroisse de Sainte-Marie, comté de Beauce, et la ville de Sainte-Marie, et créant une nouvelle municipalité sous le nom de « Ville de Sainte-Marie », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Ville de Sainte-Marie »;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère des Terres et Forêts le 21 octobre 1977; cette description apparaît comme annexe « A » du susdit décret portant le numéro 796-78, du 15 mars 1978;

3. La nouvelle municipalité est régie par la Loi des cités et villes;

4. Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit (8) membres. Le maire de l'ex-municipalité de la ville de Sainte-Marie devient le maire du conseil provisoire tandis que le maire de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Marie devient le maire suppléant du conseil provisoire;

5. Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures en la salle de l'hôtel de ville de l'ex-municipalité de la ville de Sainte-Marie, sans autre avis de convocation;

6. Election générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche de novembre suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes, si lesdites lettres patentes sont en vigueur avant le premier août de l'année; si elles le sont après le premier août de l'année, la première élection a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. Les élections subséquentes ont lieu tous les 4 ans, le premier dimanche de novembre;

7. Conseil permanent: à compter de la première élection générale, le conseil de la nouvelle ville se compose de sept membres dont un maire et six (6) conseillers. La nouvelle municipalité forme un seul quartier et les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

8. Employés municipaux:
   a) le secrétaire-trésorier de l'ex-ville de Sainte-Marie devient le gérant de la nouvelle municipalité;
   b) le secrétaire-trésorier adjoint de l'ex-ville de Sainte-Marie devient le trésorier de la nouvelle municipalité;
   c) le secrétaire-trésorier de l'ex-paroisse de Sainte-Marie devient le greffier de la nouvelle municipalité;

Les autres fonctionnaires et employés des ex-municipalités passent aux services de la nouvelle municipalité, conservent le même traitement et y demeurent en fonction jusqu'à leur démission ou leur remplacement;

9. Surplus ou déficits accumulés: les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, deviennent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

10. Taxe d'aqueduc et d'égouts: le conseil devra dans un délai de six (6) mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, adopter un règlement pour fixer un tarif de compensation uniforme pour l'aqueduc et les égouts et toutes les dispositions incompatibles antérieures seront automatiquement abrogées;

11. Fonds industriel: le fonds industriel constitué pa. l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Marie devient le fonds industriel de la nouvelle municipalité. Tout règlement d'emprunt pour le fonds industriel adopté pour cette municipalité devient pour le reste du terme pour fin d'emprunt à la charge de tous les biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

12. L'urbanisme: le règlement d'urbanisme numéro 338 de l'ex-municipalité de la ville de Sainte-Marie et le Règlement d'urbanisme numéro 30 de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Marie, sont abrogés;

13. Poursuite: toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un ou des actes posés par une municipalité regroupée est à la charge ou au bénéfice de cette même municipalité;

14. Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes, le greffier de la nouvelle municipalité fera un inventaire de tous les documents, règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres produits ou reçus pour la municipalité;

Tous les documents et pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité y seront conservés. Quant aux autres documents et pièces, seront confiés à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec, ceux qu'il aura jugés d'intérêt historique et ce, en vertu des dispositions relatives aux Archives nationales du Québec contenues dans la Loi du ministère des Affaires culturelles (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 57);

15. Taxe spéciale: devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité à l'entrée en vigueur des lettres patentes, le solde des règlements suivants:

a) De la ville de Sainte-Marie, les Règlements portant les numéros 303, 347 - 352 - 353, 379, 387, 411 et les Règlements portant les numéros suivants:

250	dans une proportion de 60%
272	dans une proportion de 45%
287-293	dans une proportion de 10%
343-345	dans une proportion de 70%

b) de la paroisse de Sainte-Marie, les Règlements portant les numéros 34B, 72, 102, 105 et 120.

Les clauses d'imposition des règlements énumérés aux paragraphes *a*) et *b*) sont modifiées en conséquence;

16. Taxe spéciale: le conseil devra, dans un délai de six (6) mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, adopter un règlement, conformément à l'article 602 *a*) de la Loi des cités et villes, afin de modifier la taxe spéciale des règlements suivants:

a) de la ville de Sainte-Marie, les Règlements portant les numéros 362 - 371 - 407, 287 - 293, 160 - 325 - 332;

b) de la paroisse de Sainte-Marie les Règlements portant les numéros 34, 34*C* et 85;

17. Règlements, résolutions: des règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lesquels ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

18. Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

19. La nouvelle municipalité devient effective selon la loi.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.D., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce quinzième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 1538
Folio: 66

72212-o

« Avis de l'octroi des lettres patentes ci-dessus est donné conformément aux dispositions de l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités. »

Le sous-ministre adjoint des Affaires municipales,
YVON MARCOUX.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Assurances — Loi sur les

Avis d'annulation de certificat d'expert en sinistres

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), le Surintendant des assurances donne avis que le certificat d'expert en sinistres de la personne dont le nom suit est annulé à compter du 21 mars 1978.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. John N. Monaghan 177, rue Borden Otterburn Park, Qué. J3H 1B8	23657	1re Classe (général)

Le Surintendant des assurances,
72174-o JACQUES M. ROY.

Avis d'annulation de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le Surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont annulés à compter du 21 mars 1978.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Yvon Pelletier 5865, rue des Artisans Saint-Léonard (Montréal) Qué.	31915	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Gérald Bouthillette 119, rue Richelieu Noranda (Témiscamingue) Qué.	31868	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Eugène Dorval 35, rue Laval Val-d'Or, Qué.	31864	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean Tapia 850, avenue Jean-Noël Sainte-Foy, Qué.	31713	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Gilles Sioui 8190, rue Baulu Laval (Montréal) Qué.	31638	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Réjean Gaudreault 52, rue Marcoux Roberval, Qué.	31105	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. André Bellemare 84, rue Saint-Jean-Baptiste Cap-de-la-Madeleine, (Champlain) Qué.	30925	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Yves Chapleau 50, rue Trudeau, app. 3 Québec, Qué.	30894	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Aline Venne 150, rue Continuations Saint-Jacques-de-Montcalm, Qué.	30664	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Richard Marceau R.R. no 2 Saint-Anselme (Dorchester) Qué. G0R 2N0	29913	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Marc Goulet 59, rue Saint-Marc, app. 4 Saint-Anselme (Dorchester) Qué.	29214	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mme Monique Grégoire 424 sud, rue Simmonds Granby (Shefford) Qué.	28772	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Guy Séguin 286, rue Delage Beauport, Qué.	28842	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Soucy Rang no 5 Saint-Narcisse (Rimouski) Qué.	24127	Assurance contre la maladie ou les accidents
Mlle Marie Chartier 2920, rue Sainte-Catherine Saint-Hyacinthe, Qué.	30990	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Roy A. Dullege 1585, rue Churchill Chambly (Verchères) Qué.	28990	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Marcel Anctil 1125, rue des Champs Saint-Jean-Chrysostome (Lévis) Qué.	30253	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Claude Roy 780 – 1re Rue ouest Barraute (Abitibi-Est) Qué. J0Y 1A0	20500	Assurance sur la vie
M. Léo Faguy 225 – 67e Rue est Charlesbourg, Qué. G1H 1T9	9736	Assurance sur la vie
M. Jean-Claude Lacroix 6455, rue Maurice-Duplessis Montréal-Nord, Qué. H1G 1Z2	31352	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Robert Ouellette 8989, rue Beauport LaSalle (Montréal) Qué. H8R 2G1	30344	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul-André Morin 310, rue Saint-Maurice, app. 3 Cap-de-la-Madeleine, (Champlain) Qué.	27414	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Jarry 11020, rue Wilfrid, app. 5 St-Louis (Montréal-Nord) Qué.	29777	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Line Charest 771 A, rue Saint-Hubert Jonquière, Qué. G7X 5R3	31348	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Fernand Poirier 1395, boulevard Casavant, app. 4 St-Hyacinthe, Qué.	28472	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Bernard D. Bercuson 575, avenue Glengary, app. 325 Ville Mont-Royal, Qué.	4165	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Dupuis 9095, rue Jamay St-Léonard (Montréal) Qué.	23934	Assurance sur la vie

Le Surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

Avis d'annulation
de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le Surintendant des assurances donne avis que le certificat d'expert en sinistres de la personne dont le nom suit sont annulés à compter du 21 mars 1978.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Theodore Mateescu P.O. Box 472 Succursale « C » Montréal, Qué.	23660	Assurance sur la vie
M. Paul Bérubé 136, rue Théorêt Saint-Jérôme (Montréal) Qué.	32221	Assurance sur la vie
Mme Micheline Drolet 8, rue Bourgeois Granby, Qué.	32172	Assurance sur la vie
M. André Deschênes R.R. 132 – C.P. no 42 Rivière-Ouelle (Kamouraska) Qué.	31709	Assurance sur la vie
M. Jacques Rufiange 183, 6e Avenue Île-Perrot (Montréal) Qué.	31591	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Guy Sanche 77, 13e Rue Ferme-Neuve (Labelle) Qué.	32052	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Robert Légaré 983, avenue Principale Saint-Marc-des-Carrières, (Portneuf) Qué.	15177	Assurance sur la vie
M. Sylvain Laliberté 12700, rue Lacordaire Montréal-Nord, Qué. H1G 4L9	31668	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Larry Fram 4896, rue Lacombe Montréal, Qué. H3W 1R5	30304	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Joseph Sollazzo 6797, rue Waverly Montréal, Qué.	31817	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Yves Authier 402, rue Paradis C.P. 412 Granby, Qué.	3089	Assurance sur la vie
M. Jacques Racine 2425, 25e Avenue Drummondville, Qué.	19627	Assurance sur la vie
Mme Aline Bourgeois 922, rue des Plaines Sainte-Julie (Verchères) Qué. J0L 2C0	31701	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Jocelyne Langlois 290, rue Taggart, app. 105 Greenfield Park, Qué.	29749	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Paul Harvey 50, rue Alfred Chicoutimi, Qué.	31111	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Daniel Lacharité R.R. no 139 Wickham (Drummond) Qué. J0C 1S0	24124	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Louis Augustin 4370, rue Jalobert Saint-Hyacinthe, Qué.	3082	Assurance sur la vie
M. Gaétan Goderre 73, rue Saint-Wilbrod Hébertville-Station (Lac-Saint-Jean) Qué. G0W 1T0	31673	Assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jacques Amiot 5290, rue Mentana, app. 508 Montréal, Qué. H2J 3C5	32366	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Riccardo A. Scocco 8817, Lithuania Street LaSalle (Montréal) Qué.	21247	Assurance sur la vie
M. Jannu Panjwani 60, Pine Avenue, app. 307 Montréal, Qué.	28202	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Lucien A. Levac 7137, rue d'Aragon Ville Émard (Montréal) Qué.	15589	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Rachel Gauthier 158, rue Goyette Longueuil, Qué.	29930	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michel Hébert 471 B, rue Turcotte Drummondville, Qué.	30637	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Yves Pinard 227, rue Rouville, app. 1 Longueuil, Qué.	30541	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean-Marc Blanchard 44, rue René Philippe Ville Lemoyne, Qué. J4R 2J8	28115	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Daniel Payette 115, rue Callières Longueuil, Qué.	18365	Assurance sur la vie
M. Carlo Perno 8353, avenue de l'Esplanade Montréal, Qué.	25080	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. M. E. Galipeau 5360 est, Beaubien, app. 212 Montréal, Qué. H1T 1W5	30381	Assurance sur la vie
M. Martial Lessard 99 nord, rue Lajoie Joliette, Qué. J6E 5K4	27156	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le Surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

72174-o

Avis d'annulation de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le Surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont annulés à compter du 23 mars 1978.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Guy Vermette 11923, rue Pavillon Pierrefonds (Montréal) Qué.	30521	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Alain Bergeron 1967, rue Laviolette Trois-Rivières, Qué.	31021	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Atef Hanna 8536, rue Wiseman, app. 4 Montréal, Qué.	31912	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le Surintendant des assurances,
72174-o JACQUES M. ROY.

Avis d'annulation de certificats d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70) le Surintendant des Assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont annulés à compter du 2 avril 1978.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. René Gélinas 2040, rue Saint-Félix Saint-Maurice (Champlain) Qué. G0X 2X0	11084	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mme Noëlla Bean 1417, rang de l'Eglise Laterrière (Dubuc) Qué.	31473	Assurance sur la vie
M. Alfred Hamel 8521, rue Saint-Dominique Montréal, Qué.	12063	Assurance de dommages
M. Alfred Hamel 8521, rue Saint-Dominique Montréal, Qué.	12063	Assurance sur la vie
M. Jean-Eudes Genest Rue Principale Saint-Théophile (Beauce-Sud) Qué. G0M 2A0	31450	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Pierre Létourneau 670 – 24e Rue Saint-Georges-Ouest (Beauce) Qué.	30774	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Yvon Desjardins & Ass. Inc. 3555, rue Berri, Suite 1808 Montréal, Qué. H2L 4G4	1013	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Henry Samuel Taylor-Cline 3275, rue Goyer, app. 14 Montréal, Qué. H3S 1H9	30386	Assurance sur la vie
M. Raymond Langlois 5025, rue des Sources, app. 224 Pierrefonds, Qué. H3Y 3H8	31128	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Subhash C. Gupta 5850 est, rue Jarry, app. 211 Saint-Léonard (Montréal), Qué. H1P 1V4	30714	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Léo Paquette 1305, route 137 La Présentation, (Saint-Hyacinthe) Qué.	29981	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Gilles Villeneuve 1321, place Quintal, app. 408 Fleurimont (Sherbrooke) Qué.	31273	Assurance sur la vie
M. André Roy 2229, rue du Vieux-Moulin Giffard, Qué.	20489	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Floriano Borges 4315, rue Saint-Urbain Montréal, Qué. H2W 1V6	5080	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Réal Boulanger 340, rue Duvernay Verchères (Montréal) Qué. J0L 2R0	27261	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Arthur Friedman 843, rue Châtelaine Chomedey (Laval) Qué. H7W 4H8	10436	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Bernard Le Cunff 11220, rue Saint-Réal Montréal, Qué. H3M 2Y4	15019	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Guy Luc Jacques 4958, rue Dorval Montréal, Qué. H3W 1W2	28201	Assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents

Le Surintendant des assurances,
72174-o JACQUES M. ROY.

THE CANADIAN SURETY COMPANY

Avis de demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande de modification du permis d'assureur de « THE CANADIAN SURETY COMPANY » pour étendre son activité à la catégorie d'assurance suivante: - Bétail - a été reçue au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Le siège social de la compagnie est situé à 2180, rue Yonge, Toronto, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé à place du Canada, suite 2240, Montréal.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la demande de modification du permis du requérant.

Donné, au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 27 février 1978.

Le Surintendant des assurances,
72238-o JACQUES M. ROY.

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE EATON/BAIE EATON-BAY LIFE ASSURANCE COMPANY

Avis de demande de modification de permis

Avis est par les présentes donné qu'une demande de modification de permis d'assureur de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, EATON LIFE — EATON LIFE ASSURANCE COMPANY, dont le nom a été changé en celui de la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE EATON/BAIE — EATON-BAY LIFE ASSURANCE COMPANY, par lettres patentes supplémentaires délivrées le 1er décembre 1977, et dont le siège social est situé au 1235, rue Bay, Toronto, et le principal établissement d'affaires au Québec au 677 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal, a été reçue au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 4 janvier 1978.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la demande de modification de permis du requérant.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 28 février, 1978.

Le Surintendant des assurances,
72185-o JACQUES ROY.

INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis de demande de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande de permis d'assureur a été reçue, le 28 février 1978, au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de « INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE » pour pratiquer, au Québec, les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Aviation
— Biens
— Bris des machines
— Garantie
— Grêle
— Responsabilité
— Accident-maladie

Le siège social de la compagnie est situé au 161 est, avenue Eglinton, Toronto, Ontario, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 300, rue Léo-Parizeau, Montréal.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la demande de permis du requérant.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 31 mars 1978.

Le Surintendant des assurances,
72237-o JACQUES M. ROY.

LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL THE MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION OF ARGENTEUIL

Avis de changement de raison sociale

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé le 16 février 1978, après avoir demandé l'avis du Surintendant des assurances, le *Règlement spécial numéro 1 de* La compagnie d'assurance mutuelle du Comté d'Argenteuil — The Mutual Fire Insurance Company of the County of Argenteuil — changeant sa raison sociale en celle de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL — THE MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION OF ARGENTEUIL.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
72239-o GUY JORON.

SOCIETE DE BENEFICES MORTUAIRES DE L'EST

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que, en vertu de l'article 174 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), la charte de la SOCIETE DE BENEFICES MORTUAIRES DE L'EST constituée en société de secours mutuels, conformément à la Loi des assurances de la province de Québec, par l'arrêté en conseil no 3124 du 21 décembre 1934, est annulée à compter de la date des présentes.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
72174-o LISE PAYETTE.

LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-MASSON

Annulation de permis

Avis est par les présentes donné que LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-MASSON ayant adopté, le 22 novembre 1977, une résolution décrétant sa mise en liquidation, son permis d'assureur est devenu nul de plein droit à compter du 22 novembre 1977, conformément au paragraphe *c* de l'article 365 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Le Surintendant des assurances,
72174-o JACQUES M. ROY.

Ministère de l'éducation—*Demande*

Municipalité scolaire de Lévis-Sauvé

Demande est faite d'annexer la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé aux municipalités scolaires de Beauharnois et de Châteauguay de la façon suivante:

A) À la municipalité scolaire de Beauharnois

Quartier no 4 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Les parties des municipalités de Ste-Martine et de St-Paul-de-Châteauguay suivantes:

1. Tout le territoire de la (des) dite(s) municipalité(s) borné: au nord-est par la ville de Châteauguay, au nord-ouest par la ville de Beauharnois, au sud-ouest par la limite séparative des municipalités de St-Paul-de-Châteauguay et de Très-St-Sacrement, et à l'est par la rivière Châteauguay.
2. Le territoire de la (des) dite(s) municipalité(s) borné: au nord-est par la ville de Mercier, à l'ouest par la rivière Châteauguay, au sud, partie par la rivière Turgeon et partie par la limite séparative des lots nos 308 et 307 – 310 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Martine, au sud-est, partie par la voie ferrée et partie par la municipalité de St-Urbain.

   Ces territoires excluent la rue Hébert au nord de la voie ferrée (chemin St-Paul), et renferment nommément les rues et rangs suivants: Beauce, Dubuc Rg., Grand-Marais, rang Haute-Rivière, rang Laberge, place Lanctôt, Logan, Martin, du Parc, des Pins, Primeauville rang, rang Roy, St-Jean-Baptiste, (de rivière Turgeon à limite de Mercier), St-Joseph rang, rang Touchette.

Quartier no 5 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Les parties des municipalités de Ste-Martine et de St-Paul-de-Châteauguay bornées: au nord par la rivière Turgeon, à l'ouest par la rivière Châteauguay, au sud par l'axe de la rue Gervais et à l'est par la voie ferrée. Ce quartier renferme nommément les rues et rangs suivants: place Allard, des Bateliers, Desrochers, Dupont, des Erables, Gervais (nos pairs seulement), Grégoire, Hébert (chemin St-Paul au nord de la voie ferrée), Picard, Primeau, St-Joseph rue (est de Gervais à rivière Turgeon 2 côtés), Ste-Marie, Sherbrooke (est de Gervais).

Quartier no 6 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Les parties des municipalités de Ste-Martine et de St-Paul-de-Châteauguay suivantes:

1. Tout le territoire des municipalités de Ste-Martine et St-Paul-de-Châteauguay situé au sud-est de la rivière Châteauguay, entre l'axe de la rue Gervais et la municipalité du Très-St-Sacrement.

   Ce quartier renferme nommément les rues ou rangs suivants: Demers, Gervais (nos impairs seulement), Reid Ave., Rivière-des-Fèves, place St-Aimé, St-Jean-Baptiste (de limite Ste-Martine à limite Howick), rue St-Joseph (de Gervais vers l'ouest), St-Louis, St-Paul, St-Pierre, Sherbrooke (de Gervais à St-Louis), Sylvestre.

Quartier no 7 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Tout le territoire de la municipalité de St-Urbain Premier.

Quartier no 8 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Tous les territoires des municipalités de Howick et du Très-St-Sacrement.

Quartier no 9 de la municipalité scolaire Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Tout le territoire de la municipalité de Ste-Clotilde.

Quartier no 10 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Toute la partie du territoire de l'ancienne Commission scolaire de St-Chrysostome située au nord-ouest de l'axe de la route no 209, de l'axe de la montée de la Rivière-Noire, et de la Rivière-Noire.

Quartier no 11 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

Toute la partie du territoire de l'ancienne Commission scolaire de St-Chrysostome située au sud-est de l'axe de la route no 209, de l'axe de la montée de la Rivière-Noire, et de l'axe de la Rivière-Noire incluant la partie de Havelock.

B) À la municipalité scolaire de Châteauguay

Quartier no 1 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

La partie du territoire de ville Mercier bornée au nord-est par la ville de Châteauguay, au nord-ouest par la rivière de Châteauguay, au sud-ouest, partie par la municipalité de St-Paul-de-Châteauguay, et partie par la limite séparative des lots 91 et 92 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Philomène, et au sud-est partie par une ligne imaginaire située à 1 000 pieds au sud-est de l'axe du rang St-Charles et partie par l'axe de la route no 4.

Quartier no 2 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

La partie du territoire de ville Mercier bornée au nord-est par la ville de Châteauguay, au nord-ouest par la route no 4, au sud-ouest partie par l'axe de la rue de l'Eglise, partie par l'axe de la rue Vallée, et partie par la limite séparative des lots 238 et 239 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Philomène, et au sud-est partie par l'axe de la rue St-Clément et partie par la municipalité de St-Isidore.

Quartier no 3 de la municipalité scolaire de Lévis-Sauvé ainsi délimité:

La partie du territoire de ville Mercier bornée au nord-est, partie par la limite séparative des lots 91 et 92 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Philomène, partie par l'axe de la rue de l'Eglise, partie par l'axe de la rue Vallée, et partie par la limite séparative des lots 238 et 239 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Philomène, au nord-ouest, partie par l'axe de la route no 4, et partie par une ligne imaginaire située à 1 000 pieds au sud-est de l'axe du rang St-Charles, au sud-ouest par la municipalité de St-Paul-de-Châteauguay et au sud-est par la municipalité de St-Isidore.

et ce, conformément aux articles 46 et 49 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus 1964, chapitre 235.

Le ministre de l'Education,
JACQUES-YVAN MORIN.

72210-15-2-o

Ministère des Terres et Forêts — *Cadastre*

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de l'Ancienne-Lorette.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 130-16 et que la partie restante des lots 130-4-2, 130-4-3 et 130-4-2-1 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1er mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Beauport

Cadastre: paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 1541-13 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Cap-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Avis est par la présente donné que les lots 62-10 à 62-12 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Charlesbourg.

Avis est par la présente donné que les lots 1048-10 à 1048-12 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Lachenaie

Cadastre: paroisse de Lachenaie; division d'enregistrement: l'Assomption; municipalité: ville de Lachenaie.

Avis est par la présente donné que les lots 234-244, 234-250 à 234-273, 236-102 à 236-111, 236-113 à 236-123, 237-141, 237-143, 237-144, 237-147 à 237-153, 238-74 à 238-77 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Canton de La Sarre

Cadastre: canton de La Sarre; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: canton de La Sarre.

Avis est par la présente donné que les lots 31-148 et 31-149 du rang V sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 février 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Village de Longueuil

Cadastre: village de Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Longueuil.

Avis est par la présente donné que les lots 68-4, 71-4, 71-5, 71-8, 79, 80, 82-8 à 82-10, 82-19 à 82-21 et une partie des lots 68 et 82 ainsi que la partie restante des lots 68-3, 71, 71-3, 71-6, 78, 81, 82-11, 82-25 sont annulés et que les lots 412 et 413 sont ajoutés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 13 février 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Canton de Lussier

Cadastre: canton de Lussier; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: Saint-Donat.

Avis est par la présente donné que le lot 21-2-3 du rang III est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: ville de Trois-Pistoles.

Avis est par la présente donné que le lot 111-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Saint-Alexis

Cadastre: paroisse de Saint-Alexis; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: ville de La Baie.

Avis est par la présente donné que les lots 114-41, 114-43 à 114-45, 115-63 à 115-65, 117-41 et une partie des lots 114-46, 115-57, 115-58, 115-66, 115-71, 115-72, 115-73, 116-55 et 116-71 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: cité de Loretteville.

Avis est par la présente donné que les lots 621-4-48 à 621-4-50, 625-22, 625-23, 621-4-42 à 621-4-47, 624-2, 624-3, 624-16, 625-6 à 625-21, 621-4-30, 621-4-31, 625-3 à 625-5 et une partie des lots 624-4, 621-4-32, 624-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Cadastre: paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery; division d'enregistrement: Québec; municipalité: cité de Sillery.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 205, 205-1, 205-1-2, 205-1-2-1 et 205-1-2-2 est annulée et que le lot 403 est ajouté en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Sainte-Geneviève

Cadastre: paroisse de Sainte-Geneviève; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Pierrefonds.

Avis est par la présente donné que les lots 123-66 à 123-75, 124-79 à 124-99, 127-53 à 127-70 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Saint-Luc

Cadastre: paroisse de Saint-Luc; division d'enregistrement: Saint-Jean; municipalité: ville de Saint-Luc.

Avis est par la présente donné que les lots 226-10 et 227-1 à 227-68 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Saint-Raymond

Cadastre: paroisse de Saint-Raymond; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Raymond.

Avis est par la présente donné que les lots 650-3 et 650-4 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Paroisse de Sainte-Rose

Cadastre: paroisse de Sainte-Rose; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que la partie restante des lots 262-4 et 262-5 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Canton de Stoke

Cadastre: canton de Stoke; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: canton de Brompton.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 10E-17 du rang I est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 mars 1978.

Pour le sous-ministre,
72183-o BENOÎT GRIMARD, A. G.

Ministère des Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1978, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Beauce-Sud

Dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre, paroisse:

L'ancienne route 271: au nord de la nouvelle route 271, entre cette dernière et la rue Principale, vis-à-vis des lots P-455 et P-456, sur une longueur de 1 340 pieds; au sud de la nouvelle route 271 entre cette dernière et la rue Principale, vis-à-vis des lots P-31 et P-31-A, sur une longueur de 2 350 pieds.

Comté de Chambly

Dans la municipalité de Chambly, cité:

La rue Bourgogne, de la rue Salaberry à la nouvelle route 112, (pont Yule), sur une longueur de 9 165 pieds.

Comté d'Iberville

Dans la municipalité de Farnham, cité:

La rue Principale (ancienne route 40) entre la nouvelle route 40 et la limite est de la municipalité, sur une longueur de 11 076 pieds.

Dans la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville:

L'ancien chemin Rivière-Ouest, vis-à-vis des lots 161, 162, 163, 164, 165 et 175, sur une longueur de 895 pieds.

La rue des Erables, vis-à-vis des lots 161 et 175, sur une longueur de 448 pieds.

Dans la municipalité de Rainville:

La rue Principale, vis-à-vis des lots 227, 228, 229 et 230, sur une longueur de 1 257 pieds.

Comté de Portneuf

Dans la municipalité de Cap-Santé:

L'ancienne route 138, vis-à-vis des lots 84, 83, 82, 80, 79, 78 et 74, sur une longueur de 3 980 pieds.

Dans la municipalité de Deschambault, village:

L'ancienne route 2, à l'ouest de la nouvelle route 138, vis-à-vis des lots 26, 27, 32, 34, 35 et 36, sur une longueur de 2 096 pieds.

Dans la municipalité de Grondines, village:

L'ancienne route 138, vis-à-vis du lot 51, jusque vis-à-vis du lot 125, sur une longueur de 12 630 pieds.

La section de raccordement entre le chemin du village et la nouvelle route 138, vis-à-vis des lots 104 et 105, sur une longueur de 770 pieds.

Québec, le 13 février 1978.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

72219-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté d'Argenteuil

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, paroisse:

Une lisière désaffectée de l'ancienne route 323, vis-à-vis du lot 469-54, sur une longueur de 697 pieds.

Comté de Berthier

Dans la municipalité de Saint-Didace, paroisse:

Une section désaffectée de l'ancienne route 348, vis-à-vis des lots P-886 et P-887, sur une longueur de 690 pieds.

Comté de Charlesbourg

Dans la municipalité de Stoneham et Tewkesbury, cantons unis:

Deux sections désaffectées de l'ancien chemin Avenue du Hibou vis-à-vis du lot P-9: à l'est de la nouvelle route, sur une longueur de 840 pieds; à l'ouest de la nouvelle route, sur une longueur de 600 pieds.

Comté de Châteauguay

Dans la municipalité de Saint-Philippe, paroisse:

Une lisière de l'ancien chemin Rang-Saint-Grégoire, au nord-est du nouveau chemin, vis-à-vis des lots P-2 et P-3, sur une longueur de 768 pieds.

Comté de Joliette-Montcalm

Dans la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, paroisse:

Une section désaffectée de l'ancien chemin du 4e Rang ouest, vis-à-vis des lots P-177, 187, 188, P-190 du 5e Rang et des lots 80, 81, 82 et P-83 du 4e Rang, sur une longueur de 1 610 pieds.

Une section désaffectée de l'ancien chemin du 4e Rang est, vis-à-vis des lots P-66, P-67, 67-A, 68 et P-69 du 4e Rang et des lots P-204, 205, 207, 211 et P-212 du 5e Rang, sur une longueur de 1 836 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnets:

Une section désaffectée de l'ancienne route 2, vis-à-vis des lots 63 et 61, sur une longueur de 375 pieds.

Comté de Lac-Saint-Jean

Dans la municipalité de Saint-Bruno:

Une section désaffectée de l'ancienne route 170, vis-à-vis du lot 11 du rang IX, sur une longueur de 1 870 pieds.

Comté de Lotbinière

Dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, paroisse:

Quatre sections désaffectées de l'ancien chemin Saint-David: vis-à-vis des lots 77 et 78, sur une longueur de 230 pieds; vis-à-vis du lot 75 jusque vis-à-vis du lot 67, sur une longueur de 4 290 pieds; vis-à-vis du lot 63, sur une longueur de 350 pieds; vis-à-vis du lot 254, sur une longueur de 1 200 pieds.

Comté de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-L'Islet, paroisse:

Deux sections désaffectées de l'ancien chemin Rang 11: vis-à-vis des lots 438, 439 et 440, sur une longueur de 1 320 pieds; vis-à-vis du lot 442 jusque vis-à-vis du lot 456, sur une longueur de 1 105 pieds.

Dans la municipalité de Montmagny, cité:

Six sections désaffectées du chemin de la Rivière-du-Sud (côté sud): vis-à-vis les lots 416, 418, 420, 421, 425 et 427, sur une longueur de 1 625 pieds; vis-à-vis des lots 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450 et 457, sur une longueur de 990 pieds; vis-à-vis des lots 458, 459 et 462, sur une longueur de 445 pieds; vis-à-vis des lots 474, 477 et 478, sur une longueur de 450 pieds; vis-à-vis du lot 481 jusque vis-à-vis du lot 490, sur une longueur de 1 300 pieds; vis-à-vis des lots 492 et 494, sur une longueur de 1 010 pieds.

Dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace:

Une section désaffectée du chemin du 3e Rang du Milieu, vis-à-vis des lots 716, 718, 720 et 721, sur une longueur de 910 pieds.

Trois sections désaffectées du chemin de Front du 2e Rang; vis-à-vis des lots 559, 563, 567 et 568, sur une longueur de 1 425 pieds; vis-à-vis du lot 577, sur une longueur de 225 pieds; vis-à-vis du lot 624, sur une longueur de 345 pieds.

Comté de Portneuf

Dans la municipalité de Saint-Ubald:

L'ancienne route 363, vis-à-vis des lots 188, 189 et 190, sur une longueur de 1 570 pieds.

Deux sections désaffectées de l'ancienne route 363; vis-à-vis du lot 249, sur une longueur de 470 pieds; vis-à-vis des lots 249, 250, P-194 et P-193, sur une longueur de 770 pieds.

Comté de Saint-Jean

Dans la municipalité de Saint-Cyprien, paroisse:

Une section désaffectée de l'ancienne route 219, vis-à-vis du lot P-589, sur une longueur de 1 150 pieds.

Le ministre des Transports,
72219-o LUCIEN LESSARD.

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec [L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 963-78, du 22 mars 1978, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux

articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.D., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-deuxième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 144

72182-o

Annexe A

Cadastre du canton de Tourouvre, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de La Tuque, à La Tuque.

Cadastre du canton de Chardon, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, à Chicoutimi.

Cadastre du canton de Richardson, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval.

Cadastre du canton de Faribault, comprenant le bloc A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Matane, à Matane.

Cadastre du canton de Chevalier, comprenant les lots 105 à 121, village de Rivière-Saint-Paul, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre du canton de Pontchartrain, comprenant les lots 65 à 76, Baie-du-Vieux-Fort, village de Terre, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Iles, à Sept-Iles.

Cadastre de la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts-Notre-Dame, comprenant le bloc no 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, à Sainte-Anne-des-Monts.

Canada
Province de Québec

HUGUES LAPOINTE

[L.S.]

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 321), le ministre des Terres et Forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Hamilton, à l'endroit des lots 19 à 51 et 1361 à 1363 rang 1 et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer:

1. Le 13 février 1978, aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;
2. Le 16 février 1978, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 14 février 1978, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 962-78, du 22 mars 1978, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Hamilton à l'endroit des lots 19 à 51 et 1361 à 1363 rang 1 et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 1;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des Terres et Forêts, à Québec et, qu'en outre, le ministre des Terres et Forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi revisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 1 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des Terres et Forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.D., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-deuxième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 145

72268-15-2-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARC EXTENSION

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARC EXTENSION ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES.

Le siège social de l'établissement est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
LISE PAYETTE.

72174-o

1476-6331

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VAL-ROSIERS

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VAL-ROSIERS ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES.

Le siège social de l'établissement est à Rivière-au-Renard, district judiciaire de Gaspé.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
LISE PAYETTE.

72174-o 1476-6273

Soumissions — Demandes de

Ville de Baie-Comeau
(Saguenay)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Baie-Comeau » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $2 920 000 d'obligations de la ville de Baie-Comeau, datées du 29 mai 1978 et remboursables du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à quinze heures, le lundi 1er mai 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions,
a/s ministre des Affaires municipales,
Case postale 10,
salle de courrier,
édifice « G », Québec.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $2 920 000 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 46 000
29 mai 1980	52 000
29 mai 1981	58 000
29 mai 1982	63 000
29 mai 1983	72 000
29 mai 1984	80 000
29 mai 1985	92 000
29 mai 1986	96 000
29 mai 1987	107 000
29 mai 1988	120 000
29 mai 1989	130 000
29 mai 1990	144 000
29 mai 1991	162 000
29 mai 1992	178 000
29 mai 1993	194 000
29 mai 1994	216 000
29 mai 1995	234 000
29 mai 1996	264 000
29 mai 1997	292 000
29 mai 1998	320 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $320 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations aux prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $320 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Baie-Comeau s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 278 — $126 500 — 279 — $450 000 — 280 — $200 000 et 298 — $344 500 — aqueduc, égouts, voirie; 300 — $297 700 — voirie; 301 — $237 000 — coût excédentaire; 302 — $125 000 — consolidation de déficit; 311 — $228 300 — aqueduc, égouts, éclairage; 312 — $249 000 — voirie; 313 — $261 000 — éclairage; 314 — $261 000 — éclairage, aqueduc, égouts; et 316 — $140 000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », salle no 29.109, 29e étage, 680, rue Saint-Amable, Québec à quinze heures, le lundi 1er mai 1978.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mai 1978, à 19h 30 à l'hôtel de ville, 19, avenue Marquette, ville de Baie-Comeau, comté de Saguenay, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Baie-Comeau, comté de Saguenay, le 3 avril 1978.

Le greffier,
YVON LEMAY.

Hôtel de ville
19, avenue Marquette
ville de Baie-Comeau
comté de Saguenay, Québec G4Z 1K5
Téléphone: 296-4931, code 418 72225-o

Ville de Beloeil
(Comté de Verchères)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Paul Raymond Choquette, greffier, à l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurier, ville de Beloeil, comté de Verchères, Québec J3G 4S9, jusqu'à vingt heures, le lundi 1er mai 1978,pour l'achat de $3 981 000 d'obligations de la ville de Beloeil datées du 29 mai 1978 et remboursables en série du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $3 891 000 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 99 000
29 mai 1980	106 000
29 mai 1981	113 000
29 mai 1982	119 000
29 mai 1983	125 000
29 mai 1984	184 000
29 mai 1985	192 000
29 mai 1986	202 000
29 mai 1987	213 000
29 mai 1988	224 000
29 mai 1989	185 000
29 mai 1990	190 000
29 mai 1991	194 000
29 mai 1992	198 000
29 mai 1993	202 000
29 mai 1994	256 000
29 mai 1995	263 000
29 mai 1996	269 000
29 mai 1997	275 000
29 mai 1998	282 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $282 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $282 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Beloeil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdite obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 619-73 — $309 500; 674-74 — $86 600; 684-75 — $245 300; 695-75 — $136 000; 723-76 — $372 800; 724-76 — $151 100; 733-76 — $178 800; et 735-76 — $552 600 — aqueduc, égouts, voirie; 740-76 — $269 500 — voirie; 745-76 — $329 500 — voirie; 757-76 — $671 600 — et 759-76 — $472 000 — aqueduc, égouts, voirie etc.; 771-76 — $44 000 — bâtisses, terrains; 772-76 — $44 000 — aqueduc, égouts; et 796-77 — $27 700 — travaux à l'usine de filtration.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à vingt heures, le lundi 1er mai 1978, à l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurier, ville de Beloeil, comté de Verchères, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Beloeil, comté de Verchères, le 5 avril 1978.

Le greffier,
PAUL RAYMOND CHOQUETTE.

Hôtel de ville
777, boulevard Laurier,
ville de Beloeil,
comté de Verchères, Québec J3G 4S9
Téléphone: 467-2835, code 514 72242-o

Ville de Disraëli
(Comté de Frontenac)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $642 500 d'obligations de la ville de Disraëli datées du 29 mai 1978 et remboursables du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à quinze heures, le lundi 1er mai 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s ministre des Affaires municipales
Case postale 10, salle du courrier
Edifice « G », Québec

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $642 500 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 43 500
29 mai 1980	47 000
29 mai 1981	51 000
29 mai 1982	26 000
29 mai 1983	29 000
29 mai 1984	14 000
29 mai 1985	15 000
29 mai 1986	17 000
29 mai 1987	19 000
29 mai 1988	21 000
29 mai 1989	23 000
29 mai 1990	25 000
29 mai 1991	27 000
29 mai 1992	30 000
29 mai 1993	33 000
29 mai 1994	36 000
29 mai 1995	40 000
29 mai 1996	44 000
29 mai 1997	49 000
29 mai 1998	53 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $53 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $53 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville Disraëli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 150 — $45 500 — renouvellement d'emprunt; 234 — $573 500 — construction d'un aréna; 239 — $23 500 — achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à quinze heures, le lundi 1er mai 1978.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1er mai 1978, à vingt heures, à l'hôtel de ville, 550, rue Jacques-Cartier, ville de Disraëli, comté de Frontenac, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Disraëli, comté de Frontenac, le 5 avril 1978.

Le secrétaire-trésorier,
JOCELYN TURCOTTE.

Hôtel de ville
550, rue Jacques-Cartier
ville de Disraëli
comté de Frontenac, Québec G0N 1E0
Téléphone: 449-2771, code 418 72267-o

Ville de L'Assomption
(Comté de L'Assomption)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Marius Savoie, greffier, à l'hôtel de ville, 200, rue Sainte-Anne, ville de L'Assomption, Québec J0K 1G0 jusqu'à vingt heures, le mardi 2 mai 1978, pour l'achat de $1 806 000 d'obligations de la ville de L'Assomption datées du 29 mai 1978 et remboursables en série du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $1 806 000 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 46 000
29 mai 1980	50 000
29 mai 1981	53 000
29 mai 1982	58 000
29 mai 1983	62 000
29 mai 1984	67 000
29 mai 1985	73 000
29 mai 1986	80 000
29 mai 1987	88 000
29 mai 1988	95 000
29 mai 1989	67 000
29 mai 1990	73 000
29 mai 1991	81 000
29 mai 1992	86 000
29 mai 1993	96 000
29 mai 1994	92 000
29 mai 1995	101 000
29 mai 1996	111 000
29 mai 1997	121 000
29 mai 1998	306 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $306 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 29 mai 1998 au montant de $306 000 comprend un solde de $173 000 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
29 mai 1999	$ 13 000
29 mai 2000	13 000
29 mai 2001	14 000
29 mai 2002	15 000
29 mai 2003	17 000
29 mai 2004	17 000
29 mai 2005	19 000
29 mai 2006	20 000
29 mai 2007	22 000
29 mai 2008	23 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $306 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de L'Assomption s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 59 — $185 000 — 59-A — $117 000 — 86 — $109 500 — 78-A — $34 500 et 87 — $216 000 — renouvellements d'emprunt; 139 tel que modifié — $537 500 — aqueduc, égouts; 145 — $106 000 — et 146 — $500 000 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à vingt heures, le mardi 2 mai 1978, à l'hôtel de ville, 200, rue Saint-Anne, ville de L'Assomption, comté de L'Assomption, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de L'Assomption, comté de L'Assomption, le 5 avril 1978.

Le greffier,
MARIUS SAVOIE.

Hôtel de ville
200, rue Sainte-Anne
ville de L'Assomption
comté de L'Assomption, Québec J0K 1G0
Téléphone: 589-5671, code 514 72243-o

Canton de Montminy
(Comté de Montmagny)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné René Gagné, secrétaire-trésorier, au Complexe municipal 309, 4e Avenue, Saint-Paul, comté de Montmagny, Québec G0R 3Y0, jusqu'à vingt heures, le mercredi 3 mai 1978, pour l'achat de $204 000 d'obligations du canton de Montminy datées du 29 mai 1978 et remboursables en série du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $204 000 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 3 000
29 mai 1980	4 000
29 mai 1981	4 000
29 mai 1982	5 000
29 mai 1983	5 000
29 mai 1984	5 000
29 mai 1985	6 000
29 mai 1986	6 000
29 mai 1987	6 000
29 mai 1988	7 000
29 mai 1989	4 000
29 mai 1990	4 000

Année	Capital
29 mai 1991	4 000
29 mai 1992	5 000
29 mai 1993	5 500
29 mai 1994	5 500
29 mai 1995	5 500
29 mai 1996	6 500
29 mai 1997	6 500
29 mai 1998	106 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $106 500 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 29 mai 1998 au montant de $106 500 comprend un solde de $99 500 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
29 mai 1999	$ 7 500
29 mai 2000	7 500
29 mai 2001	8 000
29 mai 2002	9 000
29 mai 2003	9 500
29 mai 2004	10 000
29 mai 2005	11 000
29 mai 2006	11 000
29 mai 2007	12 500
29 mai 2008	13 500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $106 500 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le canton de Montminy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1-63 (1-64) (3-65) — $84 600 — 2-65 — $27 100 — 1-67 — $70 000 — 3-67 — $8 300 — 4-67 — $4 000 — renouvellements d'emprunt; et 7-77 — $10 000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à vingt heures, le mercredi 3 mai 1978, au complexe municipal, 309, 4e Avenue, Saint-Paul, comté de Montmagny, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Canton de Montminy, comté de Montmagny, le 4 avril 1978.

Le sécrétaire-trésorier,
RENÉ GAGNÉ.

Complexe municipal
309, 4e Avenue
Saint-Paul
comté de Montmagny, Québec G0R 3Y0
Téléphone: 469-3120, code 418
-2273 72244-o

Commission scolaire de Outaouais-Hull
(Siège social: ville de Hull, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Henri Tanguay, directeur général, au centre administratif, 122, Saint-Laurent, ville de Hull, comté de Hull, Québec J8X 1M6, jusqu'à vingt heures, le mercredi 3 mai 1978, pour l'achat de $417 000 d'obligations de la commission scolaire de Outaouais-Hull, datées du 29 mai 1978 et remboursables en série du 29 mai 1979 au 29 mai 1988 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $417 000 — 10 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 27 000
29 mai 1980	29 000
29 mai 1981	31 000
29 mai 1982	34 000
29 mai 1983	38 000
29 mai 1984	43 000
29 mai 1985	46 000
29 mai 1986	51 000
29 mai 1987	56 000
29 mai 1988	62 000

La commission scolaire de Outaouais-Hull, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que des soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Outaouais-Hull s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du: 15 octobre 1975 — $173 500 — dépenses d'immobilisations; 5 octobre 1977 — $243 500 — réfection majeure à l'école Lac-des-Fées.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à vingt heures, le mercredi 3 mai 1978, au centre administratif, 122, Saint-Laurent, ville de Hull, comté de Hull, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Hull, comté de Hull, le 5 avril 1978.

Le directeur général,
HENRI TANGUAY.

Centre administratif
122, Saint-Laurent
ville de Hull
comté de Hull, Québec J8X 1M6
Téléphone: 771-8303, code 819 72245-o

Village de Sainte-Croix
(Comté de Lotbinière)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations du village de Sainte-Croix » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $299 000 d'obligations du village de Sainte-Croix datées du 1er juin 1978 et remboursables en série du 1er juin 1979 au 1er juin 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er décembre et 1er juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à quinze heures, le mardi 2 mai 1978, à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions,
a/s ministre des Affaires municipales,
case postale 10, salle du courrier,
édifice « G », Québec.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er juin 1978.

Tableau d'amortissement — $299 000 — 20 ans.

Année	Capital
1er juin 1979	$ 3 000
1er juin 1980	4 000
1er juin 1981	4 000
1er juin 1982	4 000
1er juin 1983	5 000
1er juin 1984	5 000
1er juin 1985	5 000
1er juin 1986	6 000
1er juin 1987	6 000
1er juin 1988	6 000
1er juin 1989	7 000
1er juin 1990	7 000

Année	Capital
1er juin 1991	$ 7 000
1er juin 1992	8 000
1er juin 1993	9 000
1er juin 1994	9 000
1er juin 1995	10 000
1er juin 1996	10 000
1er juin 1997	11 000
1er juin 1998	173 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $173 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er juin 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er juin 1998 au montant de $173 000 comprend un solde de $161 000 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
1er juin 1999	$12 000
1er juin 2000	13 000
1er juin 2001	14 000
1er juin 2002	14 000
1er juin 2003	16 000
1er juin 2004	16 000
1er juin 2005	17 000
1er juin 2006	19 000
1er juin 2007	19 000
1er juin 2008	21 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $173 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Sainte-Croix s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er juin 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 10-1966 — $261 500 — et 15-1968 — $37 500 — renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle no 29.109, 680, rue Saint-Amable, Québec, le mardi 2 mai 1978, à quinze heures.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 mai 1978, à vingt heures, à l'hôtel de ville, 6296, rue Principale, Sainte-Croix-de-Lotbinière, comté de Lotbinière, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Village de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le 3 avril 1978.

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LEPAGE.

Hôtel de ville
6296, rue Principale
Sainte-Croix-de-Lotbinière
comté de Lotbinière, Québec G0S 2H0
Téléphone: 926-3494, code 418 72226-o

Village de Sainte-Rosalie
(Comté de Bagot)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Diane B. Martin, secrétaire-trésorier, le mardi 2 mai 1978, jusqu'à 16 h 30 au bureau de la corporation, 10, rue Marquette, case postale 30, Sainte-Rosalie, comté de Bagot, Québec, J0H 1X0 et par après jusqu'à 19 h le même jour à la salle municipale, 110, rue de l'Eglise, Sainte-Rosalie, (village), comté de Bagot, Québec, pour l'achat de $246 000 d'obligations du village de Sainte-Rosalie datées du 29 mai 1978 et remboursables en série du 29 mai 1979 au 29 mai 1998 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 29 novembre et 29 mai de

chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 29 mai 1978.

Tableau d'amortissement — $246 000 — 20 ans

Année	Capital
29 mai 1979	$ 7 500
29 mai 1980	7 500
29 mai 1981	9 000
29 mai 1982	10 000
29 mai 1983	10 500
29 mai 1984	7 500
29 mai 1985	8 000
29 mai 1986	8 000
29 mai 1987	9 000
29 mai 1988	9 000
29 mai 1989	9 500
29 mai 1990	11 000
29 mai 1991	12 500
29 mai 1992	13 500
29 mai 1993	15 000
29 mai 1994	16 500
29 mai 1995	18 500
29 mai 1996	19 000
29 mai 1997	21 500
29 mai 1998	23 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $23 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 29 mai 1998.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $23 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 29 mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Sainte-Rosalie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 29 mai 1978 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 34 — $1 500 — 35(47) — $14 000 — 37(47) — $1 000 — 38(47) — $3 600 — 40 — $500 — 51 — $14 000 et 55 — $19 900 — renouvellements d'emprunt; 106 — $35 000 — usine d'épuration; 111 — $13 500 — 112 — $3 500 — 113(121) — $70 500 et 114 — $7 000 — voirie; 115 — $62 000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, à la salle municipale, 110, rue de l'Eglise, village de Sainte-Rosalie, comté de Bagot, Québec, le mardi 2 mai 1978.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Sainte-Rosalie, comté de Bagot, le 3 avril 1978.

Le secrétaire-trésorier,
Mme DIANE B. MARTIN.

Bureau de la corporation,
10, rue Marquette, case postale 30
village de Sainte-Rosalie,
comté de Bagot, Québec J0H 1X0.
Téléphone: 799-4141, code 514. 72227-o

Syndicats professionnels — Loi des

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE ST-BERNARD DE DRUMMONDVILLE

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 2 mars 1978, il a autorisé le changement de nom de « ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS LAICS DU COLLEGE ST-BERNARD DE DRUMMONDVILLE », dont la constitution a été autorisée le 30 janvier 1975, avec siège social situé à Drummondville, en celui de « ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE ST-BERNARD DE DRUMMONDVILLE », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72235-o 1360-1661

SYNDICAT DE SECTEUR DE L'U.P.A. DE DRUMMOND

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 8 février 1978, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DE SECTEUR DE L'U.P.A. DE DRUMMOND », avec siège social situé à Saint-Germain, district judiciaire de Kamouraska.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

72236-o 1508-0120

Vente(s) par shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000339-77
S-50

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corps bancaire légalement constitué, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest, boulevard Dorchester, cité et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, *vs* JEAN-PAUL HEBERT et FRANCE HEBERT, tous deux résidant et domiciliés au 109, rue des Ormes, Lebel-sur-Quévillon, district d'Abitibi, province de Québec, défendeurs.

Lot C-1-733, canton de Quévillon: de figure rectangulaire; borné au nord-est par une partie non subdivisée du bloc C-1, au sud-est par le lot C-1-734, au sud-ouest par le lot C-1-646, au nord-ouest par le lot C-1-732; mesurant soixante pieds (60′) dans les lignes nord-est et sud-ouest, cent dix pieds (110′) dans les lignes sud-est et nord-est; contenant en superficie six mille six cents pieds carrés (6 600′). Mesures anglaises. Avec bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à $3 615, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice d'Amos, province de Québec, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI 1978, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 30 mars 1978. 72228-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000045-78
S-49

CAISSE POPULAIRE D'AMOS, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, province de Québec, demanderesse, *vs* AUTOMOBILES G.B. LEVESQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, province de Québec, et *al*, défendeurs.

1. Les lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, sous les numéros six et sept (6 et 7) du bloc huit (BL. 8), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, sous le numéro huit (8), du bloc huit (8), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à $31 345 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice d'Amos, province de Québec, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1978, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 29 mars 1978. 72186-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000045-78
S-49

CAISSE POPULAIRE D'AMOS, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, province de Québec, demanderesse, *vs* GILLES LEVESQUE, président de la compagnie Automobiles G.B. Lévesque Inc., domicilié à Amos, district d'Abitibi, province de Québec, et *al*, défendeurs.

Un emplacement, étant la propriété de M. Gilles Lévesque, mesurant quarante-huit (48′) pieds de largeur en front, sur la 1re Avenue ouest, par cent quarante pieds (140′) en profondeur, formant la partie est du lot sept (Ptie E. 7), du bloc dix (Bl. 10) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos et bornée: au sud, en front, par la 1re Avenue ouest; au nord, par une ruelle; à l'ouest, par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot 7, passant à deux pieds (2′) de cette dernière; et à l'est, par la ligne est dudit lot; ainsi qu'une lisière de terrain de cinq pieds (5′) de largeur de l'est à l'ouest, par cent quarante pieds (140′) de profondeur, du nord au sud, située à la partie ouest du lot huit (8), du bloc dix (Bl. 10), au cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, et bornée au nord, par une ruelle; au sud, par la 1re Avenue ouest; à l'ouest, par la ligne ouest dudit lot, et à l'est, par une ligne parallèle à la ligne ouest dudit lot passant à cinq pieds (5′) de cette dernière.

Sujet ledit emplacement à un droit de vue mutuel, sur la balance des lots sept et huit (7 et 8), tel que réservé à l'acte enregistré sous le numéro 81 444, et sujet également à une servitude d'égout en faveur de la ville d'Amos, suivant acte enregistré sous le numéro 86 658.

La mise à prix est fixée à $9 420 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice d'Amos, province de Québec, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1978, à QUINZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 29 mars 1978. 72187-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000045-78
S-49

CAISSE POPULAIRE D'AMOS, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, province de Québec, demanderesse, *vs* J. ROGER LEVESQUE, secrétaire-trésorier de la compagnie Automobiles G.B. Lévesque Inc., domicilié à Amos, district d'Abitibi, province de Québec et *al.*, défendeurs.

Un emplacement étant la propriété de M. J. Roger Lévesque, mesurant soixante pieds (60') de largeur en front sur la 3e Rue ouest, par cent pieds (100') de profondeur, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, comme étant:

a) La demie nord du lot vingt-huit (½ N. 28), du bloc quarante-sept (Bl. 47), bornée au nord, par le lot 29 du même bloc; au sud, par une ligne parallèle à la ligne nord dudit lot 28 passant à trente pieds (30') de cette dernière; et à l'ouest, en front, par la 3e Rue est, et à l'est, par une ruelle; et

b) La demie sud du lot vingt-neuf (½ S. 29) dudit bloc quarante-sept (Bl. 47), bornée:

Au sud, par le lot 28 du même bloc; au nord, par une ligne parallèle à la ligne sud dudit lot 29 passant à trente pieds (30') de cette dernière; et à l'ouest, par la 3e Rue est, et à l'est, par une ruelle, le tout avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à $7 115 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice d'Amos, province de Québec, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1978, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 29 mars 1978. 72188-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000034-77
S-46

CHARTRE LUMBER LTEE, corps politique et incorporé, légalement constitué, ayant une place d'affaires à Val-d'Or, district d'Abitibi, demanderesse, *vs* LES HERITIERS DE FEU JOHN STOYKOVICK, domiciliés à Malartic, district d'Abitibi, défendeurs.

Un lot situé à Malartic, connu et désigné comme étant les lots numéros 175 et 176 du bloc numéro 3 aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fournière.

La mise à prix est fixée à $7 800, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, à Amos, province de Québec, le PREMIER jour de JUIN 1978, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 30 mars 1978. 72229-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000589-77
S-47

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC, corporation régie par la Loi du crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Eglise, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, *vs* HERVE

JACQUES, domicilié à Saint-Nazaire, Rivière-Davy, rang 2, comté d'Abitibi-Est, province de Québec, défendeur.

Les lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Berry, sous les numéros trente-six et trente-sept (36 et 37) du rang deux (2), demie nord du lot trente-quatre (½ N. 34), du rang deux (2), un tiers sud du lot trente-quatre (⅓ S. 34) du rang trois (3) et une demie sud du lot trente-cinq (½ S. 35) du rang trois (3), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à $793,75, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice d'Amos, province de Québec, le VINGT-QUATRIEME jour de MAI 1978, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Amos, le 30 mars 1978. 72230-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 500-12-018742-72

DAME FERNANDE ROUSSEAU MARQUIS, employé de pharmacie résidant et domiciliée au 2660 de la rue Delisle, app. 6, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* RAYMOND MARQUIS, chauffeur de taxi, résidant et domicilié au 26 de la rue Letendre, dans la cité de Châteauguay et district de Beauharnois, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quarante-trois (43) du cadastre deux cent cinquante-deux (252) de Châteauguay avec bâtisses érigées ci-dessus connues et désignées comme étant le numéro civique vingt-six (26) de la rue Letendre à Châteauguay.

La mise à prix est fixée à $5 605, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay à Sainte-Martine, le VINGT-QUATRIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, le 3 avril 1978. 72246-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-001089-77

VALLEYFIELD READY MIX INC., corporation légalement constituée opérant et ayant une place d'affaires à Salaberry-de-Valleyfield, district de Beauharnois, demanderesse, *vs* JEAN-PIERRE CHATIGNY, syndic, de Salaberry-de-Valleyfield, district de Beauharnois, en sa qualité de syndic à la faillite de Construction Jacques Léger Inc., défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, 24-A, chemin Saint-Louis, district de Beauharnois, mis en cause ès qualité.

1. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro soixante-huit (68-161) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus construite et en particulier, une maison d'habitation ayant front sur la route 132 dans la village de Saint-Timothée, district de Beauharnois.

La mise à prix est fixée à $5 936 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

2. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-trois de la subdivision du lot originaire numéro soixante-huit (lot 68-163) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus construite et en particulier, une maison d'habitation ayant front sur la route 132 dans le village de Saint-Timothée, district de Beauharnois.

La mise à prix est fixée à $5 906,25, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

3. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-deux de la subdivision du lot originaire numéro soixante-huit (lot 68-162) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus construite et en particulier, une maison d'habitation ayant front sur la route 132 dans le village de Saint-Timothée, district de Beauharnois;

La mise à prix est fixée à $5 906,25, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

4. Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro cent cinquante-huit de la subdivision du lot originaire numéro soixante-huit (lot 68-158) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Timothée, avec bâtisse dessus construite et en particulier, une maison d'habitation ayant front sur la route 132 dans le village de Saint-Timothée, district de Beauharnois.

La mise à prix est fixée à $5 545, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de la division de Beauharnois, à Beauharnois, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, le 3 avril 1978. 72247-o

Iberville

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000500-77

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE ROUVILLE, société régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 491, rue Sainte-Marie à Marieville, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse *vs* LES SERRES DE STE-BRIGIDE LTEE., corporation légalement constituée ayant son siège social à 820, 8e Concession, Sainte-Brigide, district d'Iberville, et DAME YVONNE DALLAIRE, épouse de Réal Gagnon, domiciliée et résidant au 711, rue Bourdages, Marieville, district de Saint-Hyacinthe, et JEAN-GUY GRENIER, domiciliée et résidant au 820, 8e Concession, Sainte-Brigide, district d'Iberville, et CLEMENT GIRARD, domiciliée et résidant au 835, 8e Concession, Sainte-Brigide, district d'Iberville, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, 55, 5e Avenue, Iberville, province de Québec, mis en cause.

« 1. Une terre connue et désignée comme étant la moitié sud du lot numéro quarante-neuf (½S49) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville, contenant environ deux arpents de largeur par environ quinze arpents de profondeur, et étant borné comme suit: en front, à l'est, par le chemin public, en profondeur, à l'ouest par la ligne ouest dudit lot; d'un côté, au sud, par le lot numéro 50 dudit cadastre; et, de l'autre côté, au nord, par la moitié nord dudit lot numéro 49 appartenant à Michel Laparé ou représentants.

2. Une terre contenant environ deux arpents de largeur par environ quinze arpents de profondeur connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cinquante (P. 50) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigide, étant bornée comme suit: en front, à l'est, par la route; en profondeur, par les terres de Saint-

Grégoire-le-Grand; d'un côté, par le lot numéro 49 et de l'autre côté, par le reste dudit lot numéro 50 de André Mailloux ou représentants.

Avec les constructions y érigées circonstances et dépendances et notamment trois serres dont deux serres harnois.

Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment sujet ledit immeuble à la servitude en faveur de la Coopérative d'Electricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville aux termes de l'acte enregistré à Iberville sous le numéro 72599.

3. Une terre située dans la huitième (8e) Concession de la paroisse de Sainte-Brigide, étant le lot numéro cinquante-cinq (55) du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigide, division d'enregistrement d'Iberville, contenant deux arpents et quatre perches de largeur sur trente arpents de profondeur plus ou moins et sans garantie de mesures précises.

Avec la maison et autres constructions y érigées.

A distraire cependant dudit lot l'assiette du chemin de fer, ainsi que le chemin de front de la huitième (8e) Concession traversant ledit immeuble.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment celle en faveur de la Coopérative d'Electricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville enregistrée à Iberville sous le numéro 72502. »

Evaluation municipale: $21 750.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit: $5 438.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, en bloc, 55, 5e Avenue, Iberville, province de Québec, le SEIZIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jean, le 28 mars 1978. 72189-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000390-77

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, au numéro 600 ouest, boulevard Dorchester, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* RICHARD ANTHONY BUCHAU, domicilié à ville de Saint-Jean, district d'Iberville, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, 55, 5e Avenue, Iberville, province de Québec, mis en cause.

« Un emplacement situé à Iberville connu et désigné comme étant le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente (No 30-35) du cadastre officiel de la ville d'Iberville, division d'enregistrement d'Iberville.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 290 de la 14e Avenue et 260, 262 de la rue Riendeau.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur mais sujet à une servitude de zonage en hauteur en faveur de sa Majesté représentant le ministère des Transports enregistrée à Iberville sous le numéro: 90 201. »

Evaluation municipale: $37 700.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit: $9 425.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Iberville, 55, 5e Avenue, Iberville, province de Québec, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1978, à DIX heures et TRENTE de la matinée.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jean, le 16 mars 1978. 72190-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020847-776

WOODHAVEN DISTRIBUTORS LIMITED, corporation légalement constituée ayant son siège social au 4630, chemin Chambly, à Saint-Hubert, district de Montréal, demanderesse, *vs* LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Saint-Luc, district d'Iberville, et LES CONSTRUCTIONS J.R.B. INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Saint-Luc, district d'Iberville, et LA COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER A.C.M. INC., corporation légalement constituée ayant son siège social en les ville et district de Montréal, défenderesses et NEW ENGLAND CONDOMINIUM INC., compagnie légalement constituée ayant son siège social aux Etats-Unis, Etat du Connecticut, à Meriden, au numéro 30, rue Colony, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

« 1. Un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (P. 97) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, de figure irrégulière, et mesurant quatre cent huit pieds (408′) dans une ligne sud, trois cent quatre-vingt-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (384.4′) dans une ligne nord-ouest, cent cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (154.8′) dans une ligne nord, deux cent quarante-neuf pieds et deux dixièmes de pied (249.2′) dans une ligne nord-ouest, cent soixante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (167.9′) dans une ligne nord-est, cent pieds (100′) dans une ligne nord-ouest, quatre-vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (87.2′) dans une ligne nord-est, et six cent soixante pieds et neuf dixièmes de pied (660.9′) dans une ligne sud-est, mesure anglaise et bornée comme suit: vers le sud, le nord-ouest, le nord, le nord-ouest, le nord-est, le nord-ouest, et le nord-est, par partie dudit lot 97, et vers le sud-est par partie du lot 98.

Contenant ledit emplacement cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-cinq pieds carrés (183,165 pi²), soit 4.977 arpents carrés.

Note: L'extrémité ligne nord-est, mesurant 87.2 pieds est située à une distance de 888.8 pieds au sud-ouest de la ligne de division entre les lots 54 et 97 mesuré sur la ligne de division entre les lots 97 et 98. Ladite ligne nord-est dudit emplacement fait un angle de 106 degrés 03 minutes vers la droite d'avec la ligne de division entre les lots 97 et 98.

2. Un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix-sept (P. 97) du cadastre susdit, de figure irrégulière, mesurant quatre cent soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (475.4′) dans une ligne nord-ouest, quatre cent cinq pieds et cinq dixièmes de pied (405.5′) dans une ligne nord-est, quatre cent soixante-deux pieds et deux dixièmes de pied (462.2′) dans une ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (299.0′) dans une ligne sud-ouest, soixante pieds (60.0′) dans une ligne sud-est, cent huit pieds et neuf dixièmes de pied (108.9′) dans une ligne sud-ouest, mesure anglaise, et bornée comme suit: vers le nord-ouest, par partie du lot 96, vers le nord-est par partie du lot 54, vers le sud-est par partie du lot 98, vers le sud-ouest, le sud-est et le sud-ouest par parties dudit lot 97.

Contenant en superficie ledit emplacement cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante et un pieds carrés (180,951 pi²), soit 4.917 arpents carrés.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-huit (P. 98) du cadastre susdit, mesurant quatre cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (497.8′) dans une ligne sud, six cent soixante pieds et neuf dixièmes de pied (660.9′) dans une ligne nord-ouest, quatre-vingts pieds et huit dixièmes de pied (80.8′) dans une ligne nord-est, quarante pieds et quatre dixièmes de pied (40.4′) dans une courbe d'un rayon de trente pieds et d'une corde de trente-sept pieds et quatre dixièmes de pied, quatre-vingts pieds et huit dixièmes de pied (80.8′) dans une courbe d'un rayon de soixante pieds et d'une corde de soixante-quatorze pieds et huit dixièmes de pied, cent vingt pieds (120′) dans une ligne est, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5′) dans une ligne nord, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5′) dans une ligne nord-ouest, soixante et un pieds et huit dixièmes de pied (61.8′) dans une ligne nord, soixante-sept pieds et un dixième de pied (67.1′) dans une ligne nord-est, et cinq cent quatre-vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (582.4′) dans une ligne sud-est, et bornée comme suit: vers le sud par partie du lot 98, vers le nord-ouest par partie du lot 97, vers le nord-est, l'est, l'est, l'est, le nord, le nord-ouest, le nord et le nord-est par d'autres parties dudit lot 98, vers le sud-est par partie du lot 99.

Contenant en superficie ledit emplacement deux cent douze mille huit cent quatre-vingt-douze pieds carrés (212,892 pi²) soit 5.785 arpents carrés.

Note: Un des coins nord de l'emplacement ci-haut décrit est situé à une distance de 888.8′ pieds au sud-ouest de la ligne de division entre les lots 54 et 98, mesuré le long de la ligne de division entre les lots 97 et 98. L'extrême coin est dudit immeuble est situé à une distance de 802.7 pieds au sud-ouest dudit lot 54 mesuré le long de la ligne de division entre les lots 98 et 99.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-huit (P. 98) du cadastre susdit, de figure irrégulière, mesurant

quatre cent soixante-deux pieds et deux dixièmes de pied (462.2') dans une ligne nord-ouest, quatre cent huit pieds et huit dixièmes de pied (408.8') dans une ligne nord-est, quatre cent quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (489.6') dans une ligne sud-est, vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (25.8') dans une ligne ouest, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142.9') dans une ligne sud-ouest, et deux cent quarante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (244.4') dans une ligne sud-ouest, mesure anglaise, et bornée comme suit: vers le nord-ouest par partie du lot 97, vers le nord-est, par partie du lot 54, vers le sud-est par partie du lot 99, et vers l'ouest, le sud-ouest et le sud-ouest par parties dudit lot numéro 98.

Contenant ledit emplacement en superficie cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (183,195 pi²), soit 4.978 arpents carrés.

Le tout tel que montré et décrit sur un plan et une description technique préparés par M. Denis Tremblay, a.g., en date du 22 mars 1976, et portant les numéros 26-95-18, 2695-19, 2695-20 et 2695-21 de son index général.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-sept (P. 97) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, mesurant cinq cent trente et un pieds et un dixième de pied (531.1') dans sa ligne nord-ouest, deux cent quarante-deux pieds et un dixième de pied (242.1') dans sa ligne nord-ouest, cent huit pieds et neuf dixièmes de pied (108.9') dans sa ligne nord-est, soixante pieds (60') dans sa ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (299') dans sa ligne nord, quatre cent vingt-six pieds et six dixièmes de pied (426.6') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (87.2') dans sa ligne sud, cent pieds (100') dans sa ligne est, cent soixante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (167.9') dans sa ligne sud, deux cent quarante-neuf pieds et deux dixièmes de pied (249.2') dans sa ligne sud-est, cent cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (154.8') dans sa ligne sud-est, et soixante-douze pieds et quatre dixièmes de pied (72.4') dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise, et bornée comme suit: vers le nord-ouest, et le nord par parties du lot 96, vers le nord-est, le nord-ouest, le sud-est, le sud-ouest et l'ouest par parties du lot 97 et vers le sud-est par partie du lot 98.

Note: Le coin ouest dudit emplacement est situé à une distance de mille sept cent soixante et un pieds et un dixième de pied (1,761.1') vers le nord-est de la ligne nord du boulevard Saint-Luc mesuré le long de la ligne de division entre les lots numéros 96 et 97 et le coin sud situé sur la ligne de division entre les lots numéros 97 et 98 dudit emplacement est situé à une distance de mille neuf cent soixante-six pieds et neuf dixièmes de pied (1,966.9') vers le nord-est de la ligne nord du boulevard Saint-Luc mesuré le long de la ligne de division entre les lots numéros 98 et 97.

Sans bâtisse et contenant en superficie deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quatre pieds carrés (252,364 pi²).

6. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-huit (P. 98) dudit cadastre, mesurant quatre cent vingt-six pieds et six dixièmes de pied (426.6') dans sa ligne sud-est, deux cent quarante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (244.4') dans sa ligne nord, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142.9') dans sa ligne nord, vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (25.8') dans sa ligne nord-est, trois cent treize pieds et un dixième de pied (313.1') dans sa ligne sud-est, soixante-sept pieds et un dixième de pied (67.1') dans sa ligne sud, soixante et un pieds et huit dixièmes de pied (61.8') dans sa ligne sud-est, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5') dans sa ligne est, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5') dans sa ligne sud-est, cent vingt pieds (120') dans sa ligne sud-ouest, quatre vingts pieds et huit dixièmes de pied (80.8') dans un rayon ayant une courbe de soixante pieds (60'), quarante pieds et quatre dixièmes de pied (40.4') dans un rayon ayant une courbe de trente pieds (30'), quatre-vingts pieds et huit dixièmes de pied (80.8') dans sa ligne sud, mesure anglaise et bornée comme suit: vers le nord-ouest par partie du lot numéro 97, vers le nord-est, le nord-est, l'est, le sud-ouest, le sud, le sud-est, le sud, l'ouest, et une autre fois l'ouest par parties du lot numéro 98, et vers le sud-est par partie du lot numéro 99, et vers l'ouest et le sud-ouest par parties du lot numéro 98. Sans bâtisse et contenant en superficie cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (182,989 pi²).

Note: Le coin est dudit emplacement est situé à une distance de quatre cent quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (489.6') vers le sud-ouest de la ligne de division entre les lots 54 et 98, mesuré le long de la ligne de division entre les lots numéros 99 et 98.

7. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (P. 99) dudit cadastre, mesurant trois cent treize pieds et un dixième de pied (313.1') dans sa ligne sud-est, cent six pieds et sept dixièmes de pied (106.7') dans sa ligne nord-est, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5') dans sa ligne est, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132.5') dans sa ligne sud-est, soixante-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (65.4') dans sa ligne sud, mesure anglaise et bornée comme suit: vers le nord-ouest par partie du lot numéro 98, et vers l'est, le sud-est, le sud et le sud-ouest par quelques parties du lot numéro 99. Sans bâtisse et contenant en superficie vingt-huit mille cent cinquante-trois pieds carrés (28,153 pi²).

Note: Le coin nord dudit emplacement est situé à une distance de quatre cent quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (489.6') vers le sud-ouest de la ligne de division entre les lots 54 et 98, mesuré le long de la ligne de division entre les lots 99 et 98.

Tel que le tout montré sur un plan préparé par M. Denis Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 20 mai 1975, numéro 2695 de son index général.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du débiteur. »

Évaluation municipale: $74 800.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit: $18 700.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean, province de Québec, le SEIZIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jean, le 29 mars 1978. 72191-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-0208460-776

WOODHAVEN DISTRIBUTORS LIMITED, corporation légalement constituée ayant son siège social au 4630, chemin Chambly, à Saint-Hubert, district de Montréal, demanderesse, *vs* LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Saint-Luc, district d'Iberville, et LES CONSTRUCTIONS J.R.B. INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Saint-Luc, district d'Iberville, défenderesses, et NEW ENGLAND CONDOMINIUM INC., compagnie légalement constituée ayant son siège social aux Etats-Unis, Etat du Connecticut, à Meriden, au numéro 30 rue Colony, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

« 1. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot quatre-vingt-seize (P. 96) dudit cadastre, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc, de figure irrégulière mesurant onze pieds et un dixième de pied (11.1′) dans une ligne nord-est, cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (141.4′) dans une ligne nord, cent vingt pieds (120′) dans une ligne nord-ouest, cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (141.4′) dans une ligne sud-ouest, et quatre pieds (4′) dans une ligne sud, mesure anglaise, et bornée comme suit: vers le nord-est le nord, le nord-ouest, l'ouest et le sud par autres parties dudit lot 96. Sans bâtisse.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-seize (P. 96) dudit cadastre, de figure irrégulière, mesurant trente-neuf pieds (39′) dans une ligne nord-est, cent deux pieds et deux dixièmes de pied (102.2′) dans une ligne nord, cent sept pieds et cinq dixièmes de pied (107.5′) dans une ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-dix pieds et trois dixièmes de pied (190.3′) dans une ligne ouest, et quarante et un pieds et neuf dixièmes de pied (41.9′) dans une ligne sud-ouest, mesure anglaise et bornée comme suit: vers le nord-est, le nord, le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest, par autres parties dudit lot 96. Sans bâtisse.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-seize (P. 96) du cadastre susdit de figure irrégulière, mesurant cinq cent trente-huit pieds et quatre dixièmes de pied (538.4′) dans une ligne nord-est, quatre cent soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (475.4′) dans une ligne sud-est, onze pieds et un dixième de pied (11.1′) dans une ligne sud-est, cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (141.4′) dans une ligne sud-ouest, cent vingt pieds (120′) dans une ligne sud-est, cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (141.4′) dans une ligne nord-est, mille soixante-seize pieds et deux dixièmes de pied (1076.2′) dans une ligne sud, six cent soixante pieds et quatre dixièmes de pied dans une ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied (183.4′) dans une ligne est, cent quatre-vingts pieds et huit dixièmes de pied (180.8′) dans une ligne nord-est, trois cent soixante-dix pieds et trois dixièmes de pied (370.3′) dans une ligne nord, et quatre cent quarante-huit pieds et un dixième de pied (448.1′) dans une ligne nord-ouest, mesure anglaise, plus ou moins et bornée comme suit: vers le nord-est par partie du lot 54, vers le sud-est par partie du lot 97, vers le sud-est, le sud-est, le nord-est par partie du lot 96, vers le sud, le nord-ouest, vers l'est, le nord-est, le nord et vers le nord-ouest par autres parties du lot 96 dudit cadastre. Sans bâtisse et contenant en superficie 12.96 arpents carrés.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du débiteur. »

Evaluation municipale: $72 301.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit: $18 076.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean, province de Québec, le SEIZIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jean, le 29 mars 1978. 72192-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette

FINANCIAL AGENCIES LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, *vs* REAL ROBERGE, résidant et domicilié à Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse.

« Un lot de terre connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-deux (482-191) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement du comté de L'Assomption;

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 2664, Paris, ville de Mascouche, circonstances et dépendances, dont le mur latéral nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et sujet à toutes les servitudes pouvant exister en faveur de l'Hydro et de Bell Canada ».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à $5 200 représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 255, rue Saint-Etienne, à L'Assomption, district de Joliette, le MARDI TRENTIEME jour de MAI 1978, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

District de Joliette,
Bureau du shérif,
Joliette, le 30 mars 1978. 72231-o

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District judiciaire de Labelle
C.S.L.: 560-05-000142-77

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, *vs* GORDON NOLAN.

Un certain terrain connu et désigné comme étant:

« De figure irrégulière borné vers le nord par le lot 81 (chemin), vers l'est par le lot 116, vers le sud par le lac des Sucreries, vers l'ouest par le lot 118. Mesurant deux (2) chaînes au nord, trois (3) chaînes et cinquante-trois (53) mailles à l'est, trois (3) chaînes et trente-deux (32) mailles à l'ouest contenant une superficie de quatre-vingt-un centièmes (81/100) d'acre.

Dans l'état où se trouve présentement ladite propriété avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

La mise à prix est fixé à $1 835, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, comté Laurentides-Labelle, province de Québec, le SEIZIEME jour du mois de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif,
ROGER ROZON.

Bureau du shérif
Palais de justice,
Mont-Laurier, le 23 mars 1978. 72193-o

Pontiac

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 555-05-000026-77

DAME ELIZABETH M. O'REILLY MARTIN et MILES O'REILLY, héritiers légaux de la succession de leur père, feu William B. O'Reilly, de son vivant du village de Quyon, district de Pontiac, tous deux de la ville de Winnipeg, province du Manitoba, demandeurs, *vs* WILLIAM JOHN HICKEY et son épouse DAME LORETTA HICKEY, tous deux du canton d'Onslow, district de Pontiac, défendeurs.

« Toute cette parcelle de terrain située dans le canton d'Onslow, connue et désignée comme étant les lots numéros sept-B et huit-B (lots 7-B et 8-B), dans le Cinquième rang (Rg 5), aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Onslow, contenant 171 acres de terrain, ainsi que tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances s'y rattachant. »

Ces propriétés appartenant à William John Hickey et son épouse Dame Loretta Hickey.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à:

1. Huit cent cinquante-six dollars et vingt-cinq cents ($856.25) pour le lot connu et décrit comme étant le lot numéro sept-B (Lot 7-B), cinquième rang (R. 5), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Onslow, district de Pontiac.

2. Cinq mille douze dollars et cinquante cents ($5 012,50) pour le lot connu et décrit comme étant le lot numéro huit-B (Lot 8-B), cinquième rang (R. 5), suivant les plans et livre de renvoi officiels pour le canton d'Onslow, district de Pontiac. Le tout conformément à l'article 670 *e*) C.P.C. et devra être payé soit en argent comptant, soit par chèque visé.

Pour être vendus « séparément » au bureau d'enregistrement du comté de Pontiac, palais de justice de Campbell's Bay, province de Québec, le SEIZIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
ME NICOLE F. MARCOTTE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Campbell's Bay, le 22 mars 1978. 72194-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000486-789
S-5354

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, Station A, Montréal, province de Québec, demanderesse, *vs* GERARD PELLETIER, LUCILLE PELLETIER, et *AL.* domiciliés tous deux à 1396, rue Ecosse, Val-Bélair, province de Québec, défendeurs.

« La subdivision vingt-neuf du lot originaire deux cent quatre-vingt-douze (292-29) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

La subdivision numéro soixante-treize du lot originaire deux cent quatre-vingt-treize (293-73) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $5 130 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SIXIEME jour de JUIN 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 5 avril 1978. 72257-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000026-783
S-5348

CLEMENT BUSSIERES, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « Bussières Aluminium Inc. », à Saint-Henri, comté de Lévis, district de Québec, demandeur, *vs* LES CONSTRUCTIONS LO-RAIN INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social, sa principale place d'affaires, au 64, rue Desroches, Notre-Dame-des-Laurentides, district de Québec, défendeur, et RAYMOND ROY, ès qualité de syndic à la faillite, faisant affaires au 610, rue Calixa-Lavallée, district de Québec, mis en cause, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Québec, mis en cause.

« La subdivision vingt-huit (28) du lot originaire cinq cent quatre-vingt-quinze (595-28) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $10 125 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 5 avril 1978. 72256-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 12-680
S-5081

DAME JACQUELINE CANTIN, épouse de Yvan Boisseau, domiciliée et résidant au 910, place Beloeil, app. 6, Québec, demanderesse, *vs* HENRI-GEORGES POULIN, domicilié et résidant au 955, 70e Rue est, Charlesbourg et faisant affaires sous les nom et raison sociale de RESTAURANT LA BOURGOGNE ENR., au 969, de l'Eglise, Sainte-Foy, district de Québec, défendeur.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre-vingt-quatre (84) du lot originaire numéro sept cent quarante-sept (747-84) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec; ayant une superficie de huit mille cent dix-neuf pieds carrés (8 119 pi^2), mesure anglaise, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 955, 70e Rue est, Charlesbourg, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $9 026,75 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DEUXIEME jour de JUIN 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 5 avril 1978. 72258-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006797-775
S-5306

MICHEL CARRIER, domicilié et résidant à Rang-Sainte-Thérèse, Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, demandeur, *vs* CLAUDE PICARD, domicilié et résidant à 1016, Courcelette, Val-Bélair, district de Québec, défendeur.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-sept B des subdivisions du lot originaire deux cent soixante-dix (Ptie 270-27B) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur cent pieds (100') de profondeur, mesure anglaise, borné au nord-ouest par une partie dudit lot 270-27B, au nord-est par le lot 270-27-B-1, au sud-est par une partie dudit lot 270-27B appartenant à C. Devost et sud-ouest par la rue Courcelette, le tout avec les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances.

La maison érigée sur ledit terrain porte le numéro civique 1016 sud, avenue Courcelette, Bélair. »

La mise à prix est fixée à $3 657,50 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 5 avril 1978. 72259-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008618-771
S-5344

GILLES PICHE, domicilié au 2580, Chamfleury, app. 1, à Québec, district de Québec, demandeur, *vs* PIERRE NOEL, domicilié au 9, chemin de l'Ecorce, Lac-Beauport, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble appartenant à monsieur Pierre Noël dont le numéro civique est 9, chemin de l'Ecorce, Lac-Beauport, et dont le numéro de lot est le suivant: 69-64 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dunstant-du-Lac-Beauport, bureau d'enregistrement de Québec, avec bâtisses, circonstances et dépendances dessus construites. »

La mise à prix est fixée à $6 590 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le PREMIER jour de JUIN 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 5 avril 1978. 72260-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007459-771
S-5358

LE PLAN DU CREDIT COMMERCIAL LTEE., corps politique et incorporé ayant une place d'affaires au 977, route de l'Eglise, Sainte-Foy, district de Québec, demandeur, *vs* GASTON GELLY, domicilié et résidant au 41, avenue Royale, Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, district de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Ile d'Orléans, mis en cause.

« La subdivision trois (3) du lot originaire numéro quarante (40-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Pétronille, division d'enregistrement de l'Ile d'Orléans;

La subdivision quatre (4) du lot originaire numéro quarante (40-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Pétronille, division d'enregistrement de l'Ile d'Orléans;

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $5 150 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, 1286, avenue Royale, Saint-Laurent, Ile d'Orléans, comté de Montmorency, le CINQUIEME jour de JUIN 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 5 avril 1978. 72261-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001464-77

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 1845 ouest, rue King, en la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, *vs* ANDRE P. MORIN, résidant à 560 rue Chambly, en la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant les soixante-dix pieds (70') nord sur toute la largeur de la resubdivision un de la subdivision quatre-vingt du lot originaire numéro un (Ptie 1-80-1) au cadastre officiel pour le quartier nord de la ville de Sherbrooke. Ladite partie est bornée au nord par la rue King, à l'est par la partie du lot 1-80 non subdivisée, au sud par le résidu dudit lot 1-80-1 et à l'ouest par partie du lot 1-81 ci-après décrit. Et ce certain lot ou morceau de terrain connu et désigné comme étant les soixante-dix pieds (70') nord sur toute la largeur de la subdivision quatre-vingt-un du lot originaire numéro un (Ptie 1-81) au cadastre officiel pour le quartier nord de la ville de Sherbrooke. Ladite partie est bornée au nord par la rue King, à l'est par partie du lot 1-80-1, au sud par le résidu dudit lot 1-81, et à l'ouest par le lot 1-82. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et avec les servitudes créées dans l'acte enregistré sous le numéro 205791. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, au moment de l'adjudication, est fixé à $8 297,50.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, 171, rue Palais, Sherbrooke, province de Québec, le MERCREDI 31 MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, le 31 mars 1978. 72232-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009613-777

M.F. PAINTS (1972) INC., corps politique et corporation dûment incorporée selon la loi et ayant une place d'affaires dans la ville de Laval, district de Montréal, au 1740, boulevard St-Elzéar, *vs* ROGER ALARY, faisant affaires sous la raison sociale de Matériaux Blainville Enrg. dans la ville de Blainville, district de Terrebonne, au 1272, boulevard Labelle.

Un emplacement situé sur la rue Marie-Thérèse, à Ste-Thérèse-en-Haut, connu et désigné comme étant composé:

1. Du lot numéro trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante-huit (548-31) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant soixante-deux pieds (62′) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125′) de profondeur, et contenant une superficie de sept mille cent cinquante pieds carrés (7 750 pi²) mesure anglaise;

2. De la partie sud-est du lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quarante-huit (548 p.s.e. 32) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville mesurant un pied et cinq dixièmes de pied (1.5′) de largeur par cent vingt-cinq pieds (125′) de profondeur, mesure anglaise, et bornée comme suit: en front vers le sud-ouest, par la rue Marie-Thérèse (lot numéro 548-2); en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 548-26 du même cadastre; d'un côté, vers le sud-est, par le lot numéro 543-31 ci-dessus décrit, et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 548-32;

Avec une maison dessus constituée portant le numéro civique 474 de ladite rue Marie-Thérèse;

La mise à prix est fixée à $8 550, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

1. Partie du lot cent de la subdivision du lot sept cent soixante-seize (776-P-100) du cadastre de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, bornée au sud-est par le lot 776-137 (101e Avenue), au sud-ouest par le lot 776-P-100 appartenant à M. Thomas Telheiro. La ligne nord-est est parallèle à la ligne sud-ouest du lot 776-101 à une distance de 50 pieds;

La mise à prix est fixée à $1 025, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, Chambre 1.03, Saint-Jérôme, Québec, le DIX-SEPTIEME jour de MAI 1978, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 29 mars 1978. 72195-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Lorraine

Avis public est par la présente donné que le greffier de la ville de Lorraine vendra à l'enchère publique le mardi 9 mai 1978, à onze heures de la matinée, au bureau du Conseil situé à l'hôtel de ville de Lorraine, 100, Grande-Côte, Lorraine, comté de Terrebonne, province de Québec, de la manière prescrite par la loi, les immeubles suivants sur lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées, à moins que ces taxes ne soient acquittées avec les frais encourus avant la vente:

Folio	*Nom du propriétaire*	*Numéro de cadastre*
620-019	Lorrabel Inc.	8-118
621-006	Lorrabel Inc.	8-126
623-022	Gattuso Paul	9-566, 10-519

Folio	Nom du propriétaire	Numéro de cadastre
628-010	Graham D. B.	11-320
629-032	Y. Deschênes Const. Ltée	10-525
629-036	Y. Deschênes Const. Ltée	10-523
629-038	Y. Deschênes Const. Ltée	10-522
636-002	Lorrabel Inc.	9-217
636-003	Lorrabel Inc.	8-37, 9-262
636-004	Lorrabel Inc.	9-216, 8-103
636-005	Lorrabel Inc.	8-36, 9-263
636-006	Lorrabel Inc.	9-215, 8-102
636-007	Lorrabel Inc.	8-35
636-008	Lorrabel Inc.	8-101, 9-214
636-009	Lorrabel Inc.	8-34
636-011	Lorrabel Inc.	8-33
636-015	Lorrabel Inc.	8-32
711-123	Les Ent. Roger Pilon Inc.	10-530, 11-519
711-125	Les Ent. Roger Pilon Inc.	10-529, 11-518
711-127	Les Ent. Roger Pilon Inc.	10-528, 11-517, 290-25, 291-10, 292-9
711-129	Les Ent. Roger Pilon Inc.	290-24, 291-9, 292-8
711-131	Les Ent. Roger Pilon Inc.	290-23, 291-8, 292-7
711-135	Les Ent. Roger Pilon Inc.	291-6, 292-5, 291-7-1, 292-6-1
712-008	McKenzie, Mme L.A.	10-323
713-038	Fortin G.	9-451
715-020	Beaudoin S.	9-425
716-033	Lippe M.	8-193
722-032	Cardinal R.	290-3, 10-392-2
727-002	Les Ent. Roger Pilon Inc.	291-4, 292-3
727-004	Les Ent. Roger Pilon Inc.	291-3
731-074	Banque d'épargne de Mtl.	281-142
731-090	Les Ent. Roger Pilon Inc.	284-65
731-092	Les Ent. Roger Pilon Inc.	284-64
736-006	Beauvais A.	277-149, 278-97
746-618	Frigon J.	273-25
752-031	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-74
752-046	Trudel-Dubreuil S., Mme	956-118
752-059	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-88
752-061	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-89
753-026	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-149
753-052	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-136
754-027	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-97
754-029	Les Ent. Roger Pilon Inc.	956-96
813-033	Les Ent. Roger Pilon Inc.	13-19, 957-95
813-035	Les Ent. Roger Pilon Inc.	13-18, 957-94
813-037	Les Ent. Roger Pilon Inc.	13-17, 957-93
813-039	Les Ent. Roger Pilon Inc.	13-16, 957-92
813-041	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-122
813-045	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-124
813-047	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-125
813-051	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-129
813-053	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-130
813-057	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-132
813-059	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-133
813-063	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-135
813-067	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-137
813-069	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-138
813-071	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-139
813-072	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-232
813-074	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-231
813-076	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-218
813-079	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-167
813-080	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-216
813-081	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-168
813-082	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-192
813-083	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-169
813-084	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-191
813-086	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-190
813-087	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-170

Folio	Nom du propriétaire	Numéro de cadastre
813-088	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-189
813-089	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-171
813-090	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-188
813-092	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-187
813-094	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-201
813-096	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-202
814-008	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-77
814-023	Banque d'épargne de Mtl.	957-12
814-033	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-37
814-036	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-44
814-039	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-40
814-040	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-42
814-041	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-41
814-042	MM. J. Blanchard, M. Labelle, M. Dauphinais, P. Chartrand	957-149
814-043	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-160
814-044	MM. J. Blanchard, M. Labelle, M. Dauphinais, P. Chartrand	957-150
814-045	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-161
814-047	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-162
814-049	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-163
814-051	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-164
814-053	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-165
814-055	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-166
815-015	MM. J. Blanchard, M. Labelle, M. Dauphinais, P. Chartrand	957-118
815-016	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-119
816-011	Les Peintures S.N. Collin Ltée	957-54
816-016	Denis J. A.	957-64
817-007	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-34
817-010	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-20
818-003	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-172
818-004	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-180
818-006	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-181
819-001	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-158
819-002	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-141
819-011	Y. Deschênes Const. Ltée	957-154
819-016	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-148
819-017	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-152
819-018	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-107
820-010	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-222, 319-14
820-012	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-223, 319-13
820-014	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-12
820-016	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-10, 320-8
820-018	Les Ent. Roger Pilon Inc.	320-9, 321-5
820-032	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-214, 319-19
820-034	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-213, 319-20
820-035	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-193
820-036	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-212, 319-21
820-037	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-195
820-038	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-211, 319-22
820-039	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-196
820-040	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-210, 319-23
820-041	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-197
820-042	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-209
820-043	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-198
820-044	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-208
820-045	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-199
820-046	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-207
820-047	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-200
820-048	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-206
820-050	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-205
820-052	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-204
820-054	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-203
821-003	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-230
821-005	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-229
821-007	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-228
821-010	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-237
821-011	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-226, 319-8

Folio	Nom du propriétaire	Numéro de cadastre
821-012	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-236
821-013	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-6
821-014	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-234, 319-3
821-015	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-5, 320-6
821-016	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-2
821-017	Les Ent. Roger Pilon Inc.	320-5, 321-3
821-018	Les Ent. Roger Pilon Inc.	319-1, 320-1
821-019	Les Ent. Roger Pilon Inc.	320-4, 321-2
821-020	Les Ent. Roger Pilon Inc.	320-2, 321-1
823-003	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-128
823-006	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-115
823-007	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-126
823-010	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-113
823-011	Les Ent. Roger Pilon Inc.	957-109
690-010	Anchor Inv. Ltd. et *al*	P. 1

Superficie: 24.56 arpents.
Bornes: (P.1 nord): nord: partie des lots nos 275 et 276, est: partie du lot no 1 (limites de la ville de Lorraine), ouest: partie du lot no 2, sud; partie du lot no 1 (Autoroute 640).
Bornes: (P.1 sud): nord: partie du lot no 1 (Autoroute 640), est: partie du lot no 1 (limites de la ville de Lorraine), ouest: partie du lot no 2, sud: partie du lot no 1 (limites de la ville de Lorraine).

690-080 Anchor Inv. Ltd. et *al* ..... P. 8

Superficie: 3.802 arpents.
Bornes: nord: partie du lot no 8 (Autoroute 640), est: partie du lot no 3, ouest: partie du lot no 9, sud: lots nos 8-201, 8-88, 8-78 (rue), 8-89 et partie du lot no 8.

790-080 Les Ent. Roger Pilon Inc. ..... P. 8

Superficie: 16.599 arpents.
Bornes: nord: partie du lot no 281-77, lot no 281-11 et partie du lot no 280-23, est: partie du lot no 3, ouest: lots nos 8-150 à 8-164 incl., lots nos 8-183 à 8-185 incl., lots nos 8-189 à 8-195 incl., partie du lot no 9, sud: partie du lot no 8 (Autoroute 640).

790-080 Les Ent. Roger Pilon Inc. ..... P. 9

Superficie: 4.429 arpents.
Bornes: nord: lots nos 9-497, 9-498, 9-503, 9-504, 9-505, 9-510, 9-511, est: partie du lot no 8, ouest: partie du lot no 10, sud: partie du lot no 9 (Autoroute 640).

790-080 Les Ent. Roger Pilon Inc. ..... P. 10

Superficie: 2.566 arpents.
Bornes: nord: partie du lot no 10-489, nord-est: lots nos 10-490 à 10-492 incl., est: partie du lot no 9, ouest: partie du lot no 10-485, sud: partie du lot no 10 (Autoroute 640).

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et situés à l'intérieur des limites de la ville de Lorraine.

La Commission municipale du Québec, en date du 20 mars 1978, autorisait l'énumération abrégée des numéros cadastraux.

Donné à Lorraine, le 21e jour du mois de mars 1978.

Le greffier,
NICOLE C. BRAZEAU.

72201-15-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
12(25-03-78)	Abandon de charte	3663	MEILLEUR ENTERPRISES CORP. 1257-0065	MEILLEUR ENTREPRISES CORP. 1257-0065
7(18-02-78)	Lettres patentes (1re partie)		MARCHE PRIMEUR INC. 1509-9583 Date de constitution en corporation 05 01 78	MARCHE PRIMEUR INC. 1509-9583

72175-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

CAISSE D'ECONOMIE LAVAL-SAINT-LAURENT

Dans la *Gazette officielle du Québec,* édition du 18 mars 1978, volume 110, numéro 11, page 3480, à l'article B), il aurait fallu lire:

B) les employés de:
- Boeuf Mérite;
- Les Syndicats S.P.V.I. et S.E.R.M.I.;
- Les Pénitenciers, région du Québec;
- B.A.S.F.;
- Canadair Limited;
- Les Manufacturiers Général Dinamic Limitée;
- General Motors du Canada Limitée (section Diesel);
- Aviation Electric Limited;
- Canadian Tire Magasin Associé (Succursale située au 1755 de la rue Grenet à Ville St-Laurent, Qué.).

au lieu de:

B) les employés de:
- Boeuf Mérite;
- Les Syndicats S.P.V.I. et S.E.R.M.I.;
- Les Pénitenciers, région du Québec;
- B.A.S.F.;
- Canadair Limited;
- Les Manufacturiers Général Dinamic Limitée;
- General Motors du Canada Limitée (section Diesel);
- Aviation Eleutrid Di
- Aviation Electric Limited;
- Canadian Tire Magasin Associé (Succursale située au 1755 de la rue Grenet à Ville St-Laurent, Qué.).

Québec, le 28 mars 1978. 72174-o

ISRAEL AIRCRAFT INDUSTRIES INTERNATIONAL, INC.

Veuillez noter que dans l'édition du 11 mars 1978 à la page 3282, le titre de l'avis publié sous la rubrique « Compagnies étrangères » aurait dû se lire: « ISRAEL AIRCRAFT INDUSTRIES INTERNATIONAL, INC. » au lieu de: « COMMODORE AVIATION, INC. ».

72175-o

INDEX No 15

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

CLUB COOPERATIF D'ALIMENTATION « LA MAISONNEE » (SHAWINIGAN) (*Formation*) 4542
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE LA VALLEE (AMQUI) (*Formation*) 4542
COOP « LA BALANCE », GROSSISTE EN ALIMENTS NATURELS (MONTREAL) (*Formation*) 4542

AVIS DIVERS

CITICORP TRUST COMPANY (*L.P.S.*) 4542
COMPAGNIE DE FIDUCIE CITICORP (*L.P.S.*) 4542
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE (LA) (*Constitution*) 4542
FEDERATION DE TIR A L'ARC DU QUEBEC (F.T.A.Q.) INC. (*L.P.*) 4543
MONTREAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4543
OASIS DE CHANDLER (L') (*Changement de nom*) 4543
SAINT-MATHIEU, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 4543
STUKELY-SUD, VILLAGE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 4543
SUCCESSION WALTER PIKE (*Bénéfice d'inventaire*) 4544
WARWICK, VILLE (*Rues et ruelles*) 4544

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE D'ECONOMIE LAVAL-SAINT-LAURENT (*Erratum*) 4596

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

BELLARD, JOSEPH JEAN PAUL ROMUALD 4544
DUBREUIL, HEATHER ANN 4544
FIELD, HENRY 4545
GUERTIN, MARIE CECILE HELENE 4545
MARTIN, JOSEPH ALDEO ALAIN 4545

DEMANDES:

ALIMENIEFF, VELANTIN 4545
CADIEUX, JOSEPH OVIDE 4545
CARRIER, ROLAND 4545
FURLOTTE, CLAUDE MARIUS 4545
HAYFIELD, CATHERINE 4545
JOLICOEUR, JULIENNE TREMPE 4545
LACOURSIERE, JOSEPH, MARIO, LOUIS, GEORGES-ROLAND 4546
LAUZON, MARIE LUMINA JEANNE D'ARC PELLETIER 4546
LITALIEN, JOSEPH JEAN-MARC 4546
SIMAK, MENASSEH *alias* MARTIN SIMAK 4546
POIRIER, NICOL 4546
SIK, JOSEPH PIERRE VICTOIRE 4546
TERPOGOSOGLOU, GEORGES 4546
VILLENEUVE, LAURENT 4547
PARKER, BERNARD 4547
RUSSELL, JOSEPH HUBERT 4547
STEIN, HENRI HARRY 4547
TANGUAY, JOSEPH GUY FLORIAN GRATIEN 4547
ZAKO, JOSEPH CASIMIR 4547

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE EN VRAC 4464
— CAMIONNAGE GENERAL 4445
— CAMIONNAGE SPECIALISE 4450
— LOCATION 4475
— MARITIME 4475
— TAXI 4438
— VOYAGEUR 4438
DECISIONS RENDUES (*Errata*) 4481
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 4391
— QUEBEC 4428
PROPRIO MOTU 4388-4437

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

COMITE DES LOISIRS DE SAINT-SEVERIN 4482
DISTILLERIE BEAUPRE LTEE (LA) 4482
MEILLEUR ENTERPRISES CORP. (*Erratum*) 4596
MONOR SPORTWEAR LTD. 4482
QUEBEC SKATING CLUB 4482
SHAVER'S CLEANING SERVICES LTD. 4482
SIMARD (PAUL E.) LTEE 4482
TEXTUBE INC. 4482
VALLEYFORGE SCAFFOLDING INC. 4482

CHANGEMENT DE NOM

BOUTON ARTISANAL INC. (LE) 4482
BUTTONCRAFT INC. 4482

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ALSTAN HOLDINGS LIMITED 4547
AMENAGEMENT ESTHETIQUE INC. 4547
BARLOW & BARLOW OPTICAL LTD. 4548
BISSON (YVAN) INC. 4548
BRASSERIE DE LA CITADELLE LTEE (LA) 4548
BRASSERIE DES REMPARTS INC. 4548
CENTRE DU PNEU GENERAL INC. 4548
CITADEL BREWERY LTD. 4548
GAGNE, BANTEY & CIE 4548
GENERAL TIRE CENTRE INC. 4548
JOLEN HOLDINGS LTD. 4548
JULIEN (YVON) INC. 4548
KAPPA CLOTHES INC. 4549
LATOUCHE (LORENZO) INC. 4549
NORLYN REALTIES INC. 4549
PROBRAN CLOTHES INC. 4549
RAMPART BREWERY INC. 4548
ROBLEN INVESTMENTS CO. INC. 4549
SHAPRO INVESTMENTS LTD. 4549
SOCIETE DUVERNAY INC. (LA) 4549
TAVERNE DES PRAIRIES INC. 4549
VANTON INTERESTS LIMITED 4549
VETEMENTS KAPPA INC. 4549
VETEMENTS PROBRAN INC. (LES) 4549

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

SCARABELLI (E.H.) (QUEBEC) LTD. 4483

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A L'ENSEIGNE DU SPORTIF INC. 4483
AGENCE IMMOBILIERE SOIXANTE-DIX-SEPT INC. 4483
ASPHALTE A. LALONDE INC. 4483
C.D. PLASTIC MACHINERY AND ACCESSORIES INC. 4483
CLINIQUE DE PROTHESES DENTAIRES PONT-VIAU INC. 4483
COLLINS & DOOLEY SECURITY SERVICES LTD. 4484
CONSTRUCTION CHARLOT INC. 4483
DORAN, LEFEBVRE INC. 4483
ENTREPRISES VELNAS INC. (LES) 4483
GARAGE J.P. PAQUET INC. 4483
MACHINERIE ET ACCESSOIRES DE PLASTIQUE C.D. INC. 4483
MARCHE PRIMEUR INC. (*Erratum*) 4000
MICHAUD & FILS, JOAILLIERS INC. 4483
PORCHERIE PLANTE & LEQUIN INC. 4483
ROCHON (JACQUES), CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 4483
ROTISSERIES H.M.F. INC. (LES) 4484
SERVICES DE SECURITE COLLINS & DOOLEY LTEE 4484
THOVOS INC. 4484

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

A.B.S.J. VOLUNTEER ASSOCIATES QUALIFIED FOR THE SERVICE OF YOUTH INC. 4485
AMIS DE L'HISTOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES (LES) 4484
ASSOCIATION CANINE DE LA MAURICIE 4484
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE DE LA DESERT INC. 4484
ASSOCIATION CHASSE ET PECHE MARTIN-PECHEUR INC. 4484
ASSOCIATION DE PREVENTION DES ACCIDENTS DES INDUSTRIES FORESTIERES BAS SAINT-LAURENT/GASPESIE INC. (L') 4484
ASSOCIATION DES MEMBRES DU TERRITOIRE CHASSE & PECHE BEAU-SOLEIL 4484
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU DOMAINE LE JOUG LAC MOONEY INC. 4484
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CROCHE (1978) INC. (L') 4484
ASSOCIATION DES SPECIALISTES EN EXTERMINATION DU QUEBEC 4484
ASSOCIATION DES TAXIDERMISTES DU QUEBEC 4484
ASSOCIATION RECREATIVE DES EMPLOYES DU CANADIEN NATIONAL DE QUEBEC (A.R.C.N.Q.) INC. 4485
ASSOCIATION RENCONTRE AMICALE DU TROISIEME AGE DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC . 4485
ASSOCIATION SPORTIVE D'AUSTIN 4485
ASSOCIES BENEVOLES QUALIFIES AU SERVICE DES JEUNES A.B.S.J. INC. (LES) 4485
ATELIER-GALERIE CARIBOU INC. 4485
CENTRE BIBLIO-CULTUREL ST-SIMON INC. 4485
CENTRE CONTACTIVITE INC. 4485
CENTRE TROISIEME AGE LAURIER INC. 4485
CERCLE DE FERMIERES DE BAIE STE-CATHERINE 4485
CERCLE DES FERMIERES DE ST-RAPHAEL INC. (LE) 4485
CLUB ACTIVITES-JEUNESSE DE SAINT-GODEFROY INC. 4485
CLUB ALBATROS DE L'ECOLE LAFONTAINE DE CHICOUTIMI INC. (LE) 4485
CLUB CYCLISTE D'AMOS INC. 4485
CLUB D'AGE D'OR LE GEAIS BLEUS DU LAC-STE-MARIE 4485
CLUB DE BALLE MOLLE ST-DAMIEN INC. 4485
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHAMPLAIN 4485
CLUB DE L'AGE D'OR DE NOTRE-DAME-DE-QUEBEC INC. (LE) 4485
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ELOI 4485
CLUB DE L'AGE D'OR DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE 4486
CLUB DE L'AGE D'OR DEAUVILLE 4486
CLUB DE RADIO TROIS ETOILES 4486
CLUB DE SKI DE FOND LE SOLITAIRE 4486
CLUB DE SKI TELEMARK 4486

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

CLUB DEFENDO DE RIMOUSKI 4486
CLUB ETOILE D'OR D'EAST BROUGHTON INC. 4486
CLUB NAUTIQUE RIVIERE-PORTNEUF INC. (LE) 4486
CLUB RECREATIF DE LAROUCHE INC. (LE) 4486
CLUB RICHELIEU L'ANNONCIATION 4486
CLUB SOCIAL ACTION 44 INC. 4486
CLUB SOCIAL & SPORTIF DE L'ASSOCIATION VENETA INC. 4486
CLUB VINAMIANTE INC. 4486
COMITE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE ST-HUBERT 4486
COMITE PROMOTEUR DU PROJET C.L.S.C. — REGION DE LAC-MEGANTIC INC. 4486
COMITE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF DE ST-ISIDORE INC. (LE) 4486
CONSEIL OCEANOGRAPHIQUE J.P. INC. 4486
CONTACTIVITE CENTER INC. 4485
CORPORATION CULTURELLE RIGAUD-VAUDREUIL 4486
CORPORATION DES FETES DU TRICENTENAIRE DE SAINT-PIERRE, ILE D'ORLEANS (LA) 4486
CORPORATION JEUNESSE LE NOYAU FERTILE INC. 4487
ECRIVAINS DE LA MAURICIE INC. (LES) 4487
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA VALMONGEOISE INC. (L') 4487
EQUIPE DE L'ESPOIR (L') 4487
ETOILES D'OR DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE (LES) 4487
FEDERATION DES CLUBS DE NUDISME DU QUEBEC INC. (LA) 4487
FONDATION HOSPITALIERE MAISONNEUVE-ROSEMONT 4487
GARDERIE LA MARMAILLE DE MATANE (LA) 4487
LES GRANDS FRERES DE QUEBEC METROPOLITAIN, INC. 4487
GROUPES POPULAIRES ASSOCIES DE DRUMMOND INC. (LES) 4487
HABITAT ST-PIE INC. 4487
LIGUE DE BALLE MOLLE REGIONALE DE QUEBEC 4487
LIGUE DE BALLON-BALAI J. PARENT INC. 4487
MAISON DES TOURNESOLS (LA) 4487
MINI AERO-CLUB DE WINDSOR INC. 4487
MONTREAL SOCIAL ORGANIZATION 4487
ORGANISATION SOCIALE DE MONTREAL 4487
PHILHARMONIQUE DIVINO ESPIRITO SANTO LAVAL 4487
PROSPECTOUR INC. 4487
REVUE L'EGLISE CANADIENNE (LA) 4487
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT CHRETIEN DU TIERS-MONDE 4487
SPELEO-CLUB D'AWANTJISH 4488
TOURISME DE LANAUDIERE 4488
UNION DES HOMMES D'AFFAIRES DE RIVIERE-BLEUE (L') 4488
VELO-CLUB DE LEVANT DE MONTREAL (LE) 4488
VELO-CLUB ITALIA 4488
VENETA ASSOCIATION SPORTING & SOCIAL CLUB INC. 4486

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

AMEUBLEMENT P. GAUTHIER INC. 4488
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE VAL D'OR INC. 4488
BERTHIAUME (ARMAND) & FILS INC. 4488
CAFE CHRETIEN STE-THERESE INC. 4488
CENTRE DE MENUISERIE STAN ET GASTON INC. (LE) 4488
CINEMAS UNIS LTEE 4488
CLUB DE GOLF VAL-MORIN, LIMITEE 4488
COLBERT & FRERES INC. 4488
CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC 4488
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS SPINO (LA) 4489
CONSTRUCTION JACQUES INC. 4489
D.D. TRANSPORT LTEE 4489
DE SALABERRY ESTATES INC. 4489

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

(suite)

DISTRIBUTION LAVALOISE INC. 4489
DOMAINE ESTRIA CORPORATION 4489
EMPAQUETAGE J.B. INC. 4489
ENTREPRISES LIGIL INC. (LES) 4489
ENTREPRISES MIRABI INC. (LES) 4489
EPICIERS UNIS INC. 4489
EQUIPEMENTS BELLEMARE LTEE 4489
FENESCO INC. 4489
FERME BARIL & FRERE INC. 4489
GARE DU SURPLUS LTEE (LA) 4489
GESTION M.A.C. INC. 4489
HOLDING PRAMLEY LTEE (LE) 4489
JANNELLE (J.H.) LIMITEE 4489
LAITERIE DE LA MAURICIE INC. 4489
MANUFACTURIERS A & M INC. (LES) 4490
NETTOYAGE A SEC VOGUE INC. 4490
PICKFAIR KNITWEAR CORP. 4490
PIYO INC. 4490
PLACEMENTS CRINISCO INC. 4490
PLACEMENTS JACQUES INC. (LES) 4490
PRAMLEY HOLDINGS LTD. 4489
PUITS ARTESIENS J.P. SIGOUIN INC. 4490
ST-PIERRE & LEBLANC INC. 4490
SPINO INVESTMENTS CORPORATION 4489
VAL MORIN GOLF CLUB, LIMITED 4488
VOGUE DRY CLEANING INC. 4490
VOLCANO LIMITEE 4490

SIEGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ADCA FILM INC. 4490
AMENAGEMENTS WINDERMERE INC. (LES) 4490
ASSELIN (OVIDE) CONSTRUCTION INC. 4490
BORDER COMMUNITY T.V. INC. 4490
ENTREPRISES BENOIT LEGAULT LTEE (LES) 4491
GESTION F. & J. BOURBONNIERE INC. 4491
GESTIONS ST-CYR INC. (LES) 4491
GRENIER EXPRESS INC. 4491
HIVON (ARTHUR) INC. 4491
IMPORTATION CASA LTEE 4491
LABORATOIRE MANICOUAGAN INC. 4491
LUSIGNAN (GASTON) INC. 4491
MEDIARAMA INC. 4491
MOREL (EMILIEN) INC. 4491
POIRIER (CLAUDE) INC. 4491
SUTERFO INC. 4491

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES

PERMIS:

E-I-M CONTROLS LTD. 4550
EXECUTIVE INTERNATIONAL UNITED MANAGEMENT CONSULTANTS, INC. 4550
ISRAEL AIRCRAFT INDUSTRIES INTERNATIONAL, INC. (*Erratum*) 4596
NEVADA NATIONAL MARKETING SERVICES, INC. 4550
TRANS CANADA PARCEL SERVICE LTD. 4550

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA

AVIS DE QUALITE:

BERTRAND, HERVE 4550
BLOUIN, EDOUARD 4551
DROUIN, PIERRE 4551
MASSE, LAURENT (ARMAND) 4551
NAULT, ANTONIO 4551
SIGOUIN, RAYMOND 4551
TIMERMAN, SIDNEY 4551

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

BEAUPORT, VILLE 4552
BROSSARD, VILLE 4552
POINTE-AUX-TREMBLES, CITE 4552

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

L'UNION NATIONALE (*Nomination d'un représentant officiel*) 4552
PARTI LIBERAL DU QUEBEC (*Nomination d'un représentant officiel*) 4552
PARTI NATIONAL POPULAIRE (*Nomination d'un représentant officiel*) 4553
PARTI QUEBECOIS (*Nomination d'un représentant officiel*) 4553
RALLIEMENT CREDITISTE (*Nomination d'un représentant officiel*) 4553

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

CHEZ ANTOINETTE RIOUX INC. 4553
DROUIN (HERVE) INC. 4553

MINISTERES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

LA BALEINE, MUNICIPALITE (*Section Québec*) 4553
SAINT-PIERRE-DE-LAMY, MUNICIPALITE (*Section Québec*) 4553

DIVERS:

SAINTE-MARIE, VILLE (*Fusion*) 4554

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES:

AVIS D'ANNULATION DE CERTIFICAT D'EXPERT EN SINISTRES 4556
AVIS D'ANNULATION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE 4556
CANADIAN SURETY COMPANY (THE) (*Demande de modification de permis*) 4560
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE EATON/BAIE (*Demande de modification de permis*) 4560
EATON-BAY LIFE ASSURANCE COMPANY (*Demande de modification de permis*) 4560
INA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Demande de permis d'assureur*) 4560
MUTUAL FIRE INSURANCE ASSOCIATION OF ARGENTEUIL (THE) (*Changement de raison sociale*) . 4561
SOCIETE DE BENEFICES MORTUAIRES DE L'EST (*Annulation de charte*) 4561
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL (LA) (*Changement de raison sociale*) 4561
SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-MASSON (LA) (*Annulation de permis*) 4561

EDUCATION

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE:

LEVIS-SAUVE (*Demande*) 4561

TERRES ET FORETS

CADASTRES:

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 4563
BEAUPORT, PAROISSE 4563
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 4563
CHARLESBOURG, PAROISSE 4563
LA SARRE, CANTON 4563
LACHENAIE, PAROISSE 4563
LONGUEUIL, VILLAGE 4563
LUSSIER, CANTON 4563
NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES, PAROISSE 4564
SAINT-ALEXIS, PAROISSE 4564
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 4564
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 4564
SAINTE-GENEVIEVE, PAROISSE 4564
SAINT-LUC, PAROISSE 4564
SAINT-RAYMOND, PAROISSE 4564
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4564
STOKE, CANTON 4564

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE 4565

PROCLAMATION(S)

Mise en vigueur du cadatre de certaines parties de territoire 4566
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de *Hamilton*, district électoral de Bonaventure 4567

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

ADAMSON MULLER COMPANY 4491
ADMINISTRATION IMMOBILIERE, LIMITEE (L') 4519
AITKEN (W. M.) & CO. (THE) 4536
ALBMORE CLUB (THE) 4529
ALPHA, DELTA KHI ASSOCIATION 4491
ANGERS, LIMITEE 4492
ANGLO CANADIAN ABATTOIR & COLD STORAGE COMPANY LIMITED (THE) 4529
ANGLO CANADIAN AGENCIES LIMITED 4492
APOLLO AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION INCORPORATED 4492
AQUEDUC DE ST-PRIME, LIMITEE (L') 4519
AR-A-WANNA SOCIAL CLUB INCORPORATED 4492
ARBEITER RING 4529
ARCANUM CHAMBERS COMPANY 4492
ARNOLD RIVER GOLD PLACER, COMPANY, LIMITED (THE) 4529
ART BRASS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED (THE) 4529
ARTHABASKA CANNING COMPANY (THE) 4529
ARTHABASKA MOTOR CAR CO. (THE) 4529
ARTISTIC CEMENT PRODUCTS CO. 4492
ARTS CLUB (THE) 4529
ARUNDEL TELEPHONE COMPANY (THE) 4529
ASSOCIATION ARTISTIQUE & ATHLETIQUE AHUNTSIC LIMITEE 4492
ASSOCIATION ATHLETIQUE AMATEUR DE ST-ROMUALD (L') 4519
ASSOCIATION ATHLETIQUE AMATEUR D'IBERVILLE (L') 4519
ASSOCIATION ATHLETIQUE DE VICTORIAVILLE 4492
ASSOCIATION ATHLETIQUE HOCHELAGA INCORPOREE (L') 4519
ASSOCIATION ATHLETIQUE LE NATIONAL DE QUEBEC (L') 4519
ASSOCIATED BOTTLES EXCHANGE & PROTECTIVE ASSOCIATION 4492
ASSOCIATION D'AVANCEMENT DU FOYER CANADIEN (L') 4520

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

ASSOCIATION DE HOCKEY DE MONTREAL (L') 4519
ASSOCIATION DE LA CASQUETTE 4492
ASSOCIATION DE LA GATINEAU 4492
ASSOCIATION DES COMMIS MARCHANDS DE LA VILLE DE FRASERVILLE 4492
ASSOCIATION DES COURSES DE QUEBEC, LIMITEE (L') 4519
ASSOCIATION DES INVENTEURS DU CANADA (L') 4519
ASSOCIATION DES MARCHANDS TAILLEURS DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, LIMITEE (L') 4520
ASSOCIATION DRAMATIQUE & MUSICALE MOLIERE (L') 4520
ASSOCIATION DU COUREUR DES BOIS, LIMITEE (L') 4520
ASSOCIATION DU TELEPHONE D'ASBESTOS (L') 4520
ASSOCIATION LIBERALE DE ST-HYACINTHE (L') 4520
ASSOCIATION MUTUELLE DE BIENFAISANCE DES EMPLOYES DE LA MAISON J.O. GAREAU, LIMITEE (L') 4520
ASSOCIATION NATIONALE CHAMPLAIN, LIMITEE (L') 4520
ASSOCIATION SPORTIVE D'AMQUI 4492
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU POISSON ET DU GIBIER DU DISTRICT DE ST-HYACINTHE (L') 4492
ASSOCIATION POUR LE BIEN-ETRE DES ENFANTS (L') 4495
ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE JONQUIERE (L') 4519
AUGUDATH MORE SHEPATH EVRY DE MONTREAL 4492
AUTO & GARAGE LIMITED 4492
AUTOMATIC FIRE ALARMS, LIMITED 4492
BARBEAU & GODBOUT LIMITEE 4493
BARK LAKE PROTECTIVE ASSOCIATION 4493
BASSE-COUR DE VICTORIAVILLE LIMITEE (LA) 4503
BATTLEFIELDS REALTY COMPANY LIMITED 4493
BAY VIEW PARK REALTY LIMITED 4493
BEACONSFIELD BOATING CLUB 4493
BEAUDIN LIMITEE 4493
BEAUSOLEIL LIMITED 4493
BEDFORD LIGHT COMPANY LIMITED (THE) 4529
BELMONT REAL ESTATE COMPANY 4493
BERTHIAUME (Z.) & CIE, LIMITEE 4541
BITULITHIC PAVING COMPANY LIMITED 4493
BLAIR, ROSS, INCORPORATED 4493
BLANCHE LAKE FISH AND GAME CLUB 4493
BLUE SEA LAKE CLUB (THE) 4529
BOARD OF TRADE FINANCIAL ASSOCIATION LIMITED (THE) 4529
BOIS FRANC FISH AND GAME CLUB 4493
BORDEAUX LIME & BUILDERS SUPPLY COMPANY LIMITED 4493
BORDEAUX REALTIES LIMITED 4493
BOULEVARD ANNEX INCORPORATED 4493
BOULEVARD BILODEAU LIMITEE 4493
BOULEVARD DES DEUX-RIVIERES, LIMITEE (LE) 4516
BOURQUE FALLIS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED (THE) 4529
BRASSERIE J.M. SPENARD, LIMITEE (LA) 4503
BREAKEYVILLE STORES CO. LTD. 4493
BRICK MANUFACTURING COMPANY LIMITED (THE) 4529
BRICK & TILE COMPANY OF CANADA, INCORPORATED (THE) 4530
BUANDERIE DES FAMILLES, LIMITEE (LA) 4503
BUANDERIE MOFFET LIMITEE (LA) 4503
BUCHERONS DU SAGUENAY INCORPORES (LES) 4518
BUILDERS SUPPLIES LIMITED 4493
CABINET DIRECTORY COMPANY, LIMITED 4493
CAISSE HYPOTHECAIRE LIMITEE (LA) 4503

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

CANADA CADDO OIL COMPANY LIMITED (THE) 4530
CANADA CARAMEL COMPANY, LIMITED 4494
CANADA COPPER COMPANY LIMITED (THE) 4530
CANADA INVESTMENT LIMITED 4494
CANADA LEATHER COMPANY (THE) 4530
CANADA LIFTING JACK COMPANY (THE) 4530
CANADA REALTY COMPANY, LIMITED 4494
CANADIAN ACADEMY OF MUSIC, OF MONTREAL, LIMITED 4494
CANADIAN CAPITAL REALTY COMPANY (THE) 4530
CANADIAN CONCRETE PRODUCTS COMPANY 4494
CANADIAN EXPLOSIVES FISH AND GAME CLUB 4494
CANADIAN FELDSPAR COMPANY (THE) 4530
CANADIAN INVESTMENT AND FREEHOLD COMPANY (THE) 4530
CANADIAN LUMBER & PULP COMPANY (THE) 4530
CANADIAN NEW INVENTION IMPROVEMENT & MANUFACTURING, LIMITED (THE) 4530
CANADIAN PREMIUM & IMPORTING COMPANY (THE) 4530
CANADIAN PROMOTING COMPANY 4494
CANADIAN PUBLISHING BUREAU, LIMITED 4494
CANADIAN RAILWAY CLUB, INCORPORATED 4494
CANADIAN RETAIL STORES COMPANY, LIMITED (THE) 4530
CANADIAN ROYAL CLUB (THE) 4530
CANADIAN UNION JEWELRY COMPANY LIMITED (THE) 4530
CANAL FRONTAGE REALTY COMPANY 4494
CANTON BOYER LAND & LUMBER COMPANY, LIMITED 4494
CARBRAY, SON & COMPANY LIMITED 4494
CARRIERE DE QUEBEC LIMITEE 4494
CARRIERE (M.), LIMITEE 4523
CASCADE GOLF CLUB (THE) 4530
CATHOLIC GIRLS CLUB 4530
CENTERFREEZE SANITARY ICE COMPANY, LIMITED (THE) 4530
CENTRAL MUTUAL ASSOCIATION (THE) 4531
CERCLE INCORPORE DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE ST-HENRI 4494
CERCLE DUVERNAY 4494
CERCLE LAVIOLETTE DES TROIS-RIVIERES 4494
CERCLE ST EDMOND 4494
CHALEUR BAY HUNTING CLUB 4494
CHATEAU QUINTE, LIMITED (THE) 4531
CHELSEA HOTEL COMPANY 4494
CHICOUTIMI BRIQUE COMPAGNIE, LIMITEE (LA) 4503
CHILD WELFORE ASSOCIATION 4495
CHOEUR DE LA CATHEDRALE DE SHERBROOKE (LE) 4516
CHORALE CATHOLIQUE DE ST-LAMBERT (LA) 4503
CHORALE STE-CECILE (LA) 4503
CHORALE ST-CHARLES 4495
CHOUINARD-COLLIN LUMBER COMPANY LIMITED 4495
CIRCOLO ITALO-CANADESE VITTORIO EMANUELE III 4495
CITADEL BRICK & PAVING BLOCK COMPANY, LIMITED (THE) 4531
CITIZENS CLUB (THE) 4531
CITIZENS' SECURITY COMPANY LIMITED 4495
CITY PROPERTIES, LIMITED 4495
CITY SOUTH VIEW OF MONTREAL, LIMITED 4495
CLEMENT (N.E.) & CIE, LIMITEE 4524
CLUB ATHLETIQUE DE CHICOUTIMI INCORPORE (LE) 4516
CLUB ATHLETIQUE DE PRICE 4495
CLUB ATHLETIC ST. GEORGES (LE) 4516
CLUB ATHLETIQUE ST-PIERRE INCORPOREE (LE) 4516

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

CLUB BELLEVUE LIMITEE 4495
CLUB CHAMPETRE DE CARTIERVILLE, INCORPORE (LE) 4516
CLUB CHAMPETRE CANADIEN, LIMITEE 4495
CLUB CHAMPLAIN LIMITEE 4495
CLUB DE BOISJOLI 4495
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE DE LA CONCEPTION 4495
CLUB DE CHASSE & PECHE DE RAWDON 4495
CLUB DE CHASSE & DE PECHE DU LAC LAMOTHE LIMITEE 4495
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LA FRONTIERE 4495
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE LE CHAMPLAIN 4495
CLUB DE COURSE DE PRINCEVILLE 4496
CLUB DE COURSES DE ST-JEAN P.Q. 4496
CLUB DE FRANCE, LIMITEE (LE) 4516
CLUB DE HOCKEY QUEBEC 4496
CLUB DE L'ETOILE DE L'EST 4496
CLUB DE PECHE DU LAC PRATTE 4496
CLUB DE POULE ET DE BILLARD DES EMPLOYES DU CHEMIN DE FER DE FRASERVILLE (LE) .. 4516
CLUB DE RAQUETTES FORESTIER 4496
CLUB DE RAQUETTEURS LE MONTAGNARD, LIMITEE 4496
CLUB DE ST-MICHEL DE VAUDREUIL (LE) 4516
CLUB DE YACHT DE SOREL, LIMITEE (LE) 4516
CLUB DEMOCRATIQUE 4496
CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB, INCORPORE (LE) 4517
CLUB DES COURSES DE ST-GEORGES LIMITEE (LE) 4517
CLUB DES HOMMES D'AFFAIRES DE LA PARTIE NORD DE LA VILLE DE MONTREAL, LIMITEE (LE) 4517
CLUB DES LAURENTIDES 4496
CLUB DES MARCHANDS ET DES CONTRACTEURS DE ST-REMI D'AMHERST (LE) 4517
CLUB DES QUATRE ILES 4496
CLUB DES VOYAGEURS DE COMMERCE, LIMITEE (LE) 4517
CLUB DU LAC DES ILETS 4496
CLUB DU LAC DES SABLES 4496
CLUB DU LAC LONG (LE) 4517
CLUB DU LAC ROUGE ST-ALPHONSE 4496
CLUB FRONTENAC DE L'ALLIANCE NATIONALE (LE) 4517
CLUB HIPPIQUE ET D'AMUSEMENTS DE MATANE 4496
CLUB LIBERAL DE THETFORD MINES (LE) 4517
CLUB LIBERAL DU LAC NOIR 4496
CLUB MEILLEUR 4496
CLUB MONTCALM (LE) 4517
CLUB MORIN, INCORPORE (LE) 4517
CLUB NOTRE-DAME DE ROBERVAL 4496
CLUB ROYAL (LE) 4517
CLUB ROYAL BASEBALL DE SOREL 4496
CLUB ST-GEORGES (LE) 4517
CLUB ST-LAURENT INCORPORE (LE) 4517
CLUB ST-NICHOLAS 4496
CLUB SOCIAL DE BORDEAUX (LE) 4517
CLUB SOCIAL & SPORTIF ST-HENRI 4496
CLUB TRICOLORE DE MAISONNEUVE 4518
CLUBMEN MANUFACTURING TOBACCO COMPANY LIMITED (THE) 4531
COATICOOK CONSERVATIVE CLUB (THE) 4531
COLUMBIA AMUSEMENT, LIMITED 4497
COLUMBIA CREAMERY COMPANY, LIMITED 4497
COMO LAKE SHORE INCORPOREE 4497
COMPAGNIE ARCHAMBAULT & VIAU, LIMITEE (LA) 4503

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

COMPAGNIE AVARD & NADEAU, LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE BOUCHARD LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE BRASSERIE LAURENTIDE LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE C.F. OLIVIER (LA) 4504
COMPAGNIE CANADIENNE DE MECANIQUE FORESTIERE, AGRICOLE ET INDUSTRIELLE, LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE CANADIENNE DU SUCRE, LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE CARRIER (LA) 4503
COMPAGNIE CERAMO-VITRAIL (LA) 4503
COMPAGNIE CHIMIQUE ST-LAURENT, LIMITEE (LA) 4503
COMPAGNIE CHIMIQUE ANGLO-CANADIENNE, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE CINQ, DIX, ET QUINZE, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE COMMERCIALE LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE COMMERCIALE DE JONQUIERES (LA) 4504
COMPAGNIE COMMERCIALE DE ST-ELIE DE CAXTON (LA) 4504
COMPAGNIE COUTURE (LA) 4504
COMPAGNIE D. ROULEAU & FILS, LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE D'AMIANTE DE THETFORD-CENTRE (LA) 4508
COMPAGNIE D'AQUEDUC DE ST-COEUR DE MARIE, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'AQUEDUC DE ST-EPHREM (LA) 4508
COMPAGNIE D'AQUEDUC DE SAINT-GREGOIRE, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'AQUEDUC DE TROIS-PISTOLES (LA) 4508
COMPAGNIE D'AUTOBUS VICTORIAVILLE-ARTHABASKA 4497
COMPAGNIE DE BALAIS DE CHICOUTIMI (LA) 4504
COMPAGNIE DE BETON DE ST-CHARLES, LIMITEE 4497
COMPAGNIE DE BRIQUES DE L'ISLET, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CHAISES DE DAVELUYVILLE, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CHARBON INDEPENDANTE, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CHAUX DE ST-MARC, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CHAUX DE ST-MAURICE LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CONSERVES D'HEBERTVILLE LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION DE DRUMMONDVILLE (LA) 4504
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION IDEALE, LIMITEE (LA) 4504
COMPAGNIE DE COURTAGE ET D'IMMEUBLES (LA) 4505
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENTS HYDRO-ELECTRIQUES DE LA TUQUE (LA) 4505
COMPAGNIE DE FARINES, GRAINS, PROVISIONS, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE FONDERIE DE MAGOG, LIMITEE 4497
COMPAGNIE DE GARANTIE ET DE PLACEMENTS (LA) 4505
COMPAGNIE DE GRANIT DE MEGANTIC, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE HARDES CHAMPLAIN, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE L'ARENA, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE L'HOTEL DUFRESNE DES TROIS-RIVIERES (LA) 4505
COMPAGNIE DE L'HOTEL SAINT ROCH LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE MEUBLES DE BLACK LAKE (LA) 4505
COMPAGNIE DE MEUBLES DE JONQUIERES, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE MEUBLES DE ROBERTSONVILLE, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE MEUBLES ST MAURICE, LIMITEE (LA) 4505
COMPAGNIE DE MOTEURS & D'AERONAUTIQUES VALOIS (INCORPOREE) (LA) 4505
COMPAGNIE DE NAVIGATION DES PELERINAGES (LA) 4505
COMPAGNIE DE PAVAGE ET DE CONSTRUCTION DE QUEBEC (LA) 4505
COMPAGNIE DE PLACEMENT OTTAWA & HULL, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PLACEMENTS DE SHERBROOKE (LA) 4506
COMPAGNIE DE POOLS ET DE BILLARDS DU CANADA (LA) 4506
COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DU-LAC-AU-SAUMON, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PRETS ET CONSTRUCTIONS, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PRETS ET PLACEMENTS DU LAC ST JEAN (LA) 4506

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

COMPAGNIE DE PRETS IMMOBILIERS DE VICTORIAVILLE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PROGRES DE ST-FLAVIEN, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PUBLICATION DU BULLETIN DE LA FERME 4497
COMPAGNIE DE PUBLICATION L'ACTION POPULAIRE LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE PUBLICATION LE MINEUR (LA) 4506
COMPAGNIE DE RAFFINERIE CANADIENNE LTEE. (LA) 4506
COMPAGNIE DE RENDEMENTS COMPOSES, LIMITEE (LA) 4518
COMPAGNIE DE SABLE UNION LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE SIROP D'ERABLE DE LA BEAUCE, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE TELEPHONE DE ST-OURS, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE TRANSFERT, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE TRAVAUX EN BETON DE MONTREAL, LIMITEE (LA) 4506
COMPAGNIE DE VETEMENTS DE FRASERVILLE (LA) 4507
COMPAGNIE D'EPICERIES, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'EPICERIES SAINT-DENIS, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE DES CARRIERES DE BEAUPORT, LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DES CULTIVATEURS DE ST-ELZEAR DE BEAUCE, LIMITEE 4497
COMPAGNIE DES CULTIVATEURS, LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DES DISTRACTIONS POPULAIRES DE FRASERVILLE, LIMITEE 4497
COMPAGNIE DES EAUX ELECTRIQUES DE ST-CYRILLE DE NORMANDIN, LAC ST-JEAN (LA) . 4507
COMPAGNIE DES GRANITES DE ROBERVAL (LA) 4507
COMPAGNIE DES HABITATIONS SALUBRES DE QUEBEC, LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DES INDUSTRIES CANTIN (LA) 4507
COMPAGNIE DES MARCHANDS DE BOIS DE QUEBEC (LA) 4507
COMPAGNIE DES TERRAINS DE LAPRAIRIE LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DES TERRAINS DE QUEBEC-NORD (LA) 4507
COMPAGNIE DES TERRAINS JULIEN, LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DES TERRES HAUTES DE LAPRAIRIE (LA) 4507
COMPAGNIE D'EXPLORATION MINIERE DU SAGUENAY, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE BEAUPORT-OUEST 4497
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE CAP-ROUGE, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE CHAMBLY BASSIN (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES DE ST-REMI (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES ET D'ELEVATEUR CHAMPLAIN LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES JACQUES-CARTIER, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES LE FOYER (LA) 4509
COMPAGNIE D'IMMEUBLES MEQUICK, LIMITEE (LA) 4508
COMPAGNIE D'IMMEUBLES UNION LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE FRASERVILLE (LA) 4509
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICITE (LA) 4509
COMPAGNIE D'OPERA DE MONTREAL 4497
COMPAGNIE DORVAL PONSOT (LA) 4507
COMPAGNIE DU CHATEAU SAGUENAY, LIMITEE (LA) 4507
COMPAGNIE DU CREDIT AGRICOLE (LA) 4507
COMPAGNIE DU PARC DORION (LA) 4507
COMPAGNIE DU PARC LAURIER (LA) 4507
COMPAGNIE DU PARC MERCIER (LA) 4508
COMPAGNIE DU TELEPHONE BELLEY (LA) 4508
COMPAGNIE DU THEATRE NATIONAL (LA) 4508
COMPAGNIE E. JOBIN (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE D'AMQUI (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE DE DESCHAMBAULT (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE DE L'ISLET (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE DE LOUISEVILLE, LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE DE ST-GABRIEL DE BRANDON, LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE DE ST LEONARD, LIMITEE (LA) 4509

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

COMPAGNIE ELECTRIQUE LAMARTINE, LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE ELECTRIQUE PLESSIS 4497
COMPAGNIE ET FERME D'ANIMAUX A FOURRURES LIMITEE 4497
COMPAGNIE FRANCE & CANADA 4497
COMPAGNIE FRIGORIFIQUE DU LAC ST-JEAN (LA) 4509
COMPAGNIE G. BLAIS LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE GAUDREAULT-GAGNON CHICOUTIMI (LA) 4509
COMPAGNIE GAULIN, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE GENERALE DE BRIQUETERIE DE ST-ROCH-DE-RICHELIEU, LIMITEE (LA) 4509
COMPAGNIE GENERALE DE PHONOGRAPHES & GRAPHOPHONES, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE GENERALE D'IMMEUBLES, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE GENERALE D'IMPRIMERIE DE SOREL (LA) 4510
COMPAGNIE GODBOUT (LA) 4510
COMPAGNIE HOUILLIERE ST-APOLLINAIRE, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE ST-PAULIN, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE HYDRAULIQUE DU LAC ST-JEAN LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE HYDRO-ELECTRIQUE D'ASTON (LA) 4510
COMPAGNIE HYDRO-ELECTRIQUE DU COTEAU DU LAC, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE HYDROLIQUE ELECTRIQUE DE LEVRARD LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE IDEALE D'EPARGNE LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE IMMOBILIERE BOISCLAIR, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BEAUCEVILLE (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LA CITE DE HULL, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LA PROVIDENCE (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE VERDUN (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE VICTORIAVILLE (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE IMMOBILIERE MONTMARTRE, LIMITEE (LA) 4510
COMPAGNIE IMMOBILIERE YAMASKA (LA) 4510
COMPAGNIE INDUSTRIELLE A. BERNARD (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE LAURIERVILLE, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE LYSTER LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE PORTNEUF, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-ALEXIS DES MONTS, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE SAINT-BONIFACE, LIMITEE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-DIDACE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-FELICIEN (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE SAINT-NARCISSE (LA) 4511
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE ST-SYLVERE, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE THETFORD MINES LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE LIMITEE DE EAST-BROUGHTON (LA) 4512
COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'HEBERTVILLE (LA) 4511
COMPAGNIE KING EDWARD BOULEVARD PARK, INCORPOREE (LA) 4512
COMPAGNIE L.J. BARIBEAU (LA) 4512
COMPAGNIE LACROIX, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE LAFITEAU DE GINSENG CANADIEN, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE LARIVIERE, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE LAVERGNE, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE LE CREDIT MASKOUTAIN (LA) 4512
COMPAGNIE LOUIS GIRARD, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BEAULAC (LA) 4512
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BIJOUTERIE RAVAUX, LIMITEE (LA) 4513
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE LA TUQUE, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE ST-ADELPHE, LIMITEE (LA) 4512
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE ST-ELIE DE CAXTON (LA) 4513
COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE SHAWINIGAN FALLS (LA) 4512

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

COMPAGNIE MANUFACTURIERE D'HEBERTVILLE STATION (LA) 4512
COMPAGNIE MANUFACTURIERE ST-JEROME DU LAC ST-JEAN 4497
COMPAGNIE MINIERE CANADA (LA) 4513
COMPAGNIE MINIERE CANADIENNE DU LAC ST-JEAN (LA) 4513
COMPAGNIE MINIERE DE MICA BLANC YALE (LA) 4513
COMPAGNIE MINIERE DE WENDOVER (LA) 4513
COMPAGNIE MINIERE DU LAC-AU-SABLE (LA) 4513
COMPAGNIE MODELE DES TERRAINS & PLACEMENTS (LA) 4513
COMPAGNIE MUSICALE RICHELIEU 4497
COMPAGNIE NATIONALE DE CONSTRUCTION 4497
COMPAGNIE NATIONALE D'IMMEUBLES, LIMITEE (LA) 4513
COMPAGNIE NATIONALE MANUFACTURIERE DE PIANOS (LA) 4513
COMPAGNIE NEIGETTE (LA) 4513
COMPAGNIE OUELLETTE BEAULIEU, LIMITED (LA) 4513
COMPAGNIE P. CLICHE LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE P.P. GIGUERE, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE PAQUET & JACQUIER LIMITEE (LA) 4513
COMPAGNIE PARC VICTORIA (LA) 4513
COMPAGNIE PARC VIGER (LA) 4513
COMPAGNIE PERREAULT-AUDY, LIMITEE (LA) 4513
COMPAGNIE PHARMACEUTIQUE DE LA CROIX ROUGE, LIMITEE 4498
COMPAGNIE PROGRESSIVE DE ST-LEON (LA) 4513
COMPAGNIE PROVINCIALE D'AMUSEMENTS, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE RAVAUX & ALAIN, LIMITEE 4498
COMPAGNIE RESTAURANT NATIONAL 4498
COMPAGNIE ROY, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE S. BILODEAU LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE ST-EDOUARD, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE THEATRALE DE SOREL (LA) 4514
COMPAGNIE THEATRALE DE TROIS-RIVIERES, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE THIBAULT, LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE VILANDRE LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE VILLEMURE LIMITEE (LA) 4514
COMPAGNIE X BOURQUE, LIMITEE (LA) 4514
CONNAUGHT INN COMPANY (THE) 4531
CORONA REALTY COMPANY (THE) 4531
COOKSHIRE FISH CLUB (THE) 4531
CORPORATE REALTIES, LIMITED 4498
COTE ST-LUC LAND IMPROVEMENT COMPANY LIMITED 4498
COURCHAINE, LAURENCE & CIE, LIMITEE 4498
CRANBOURNE EXPLORATION & MINING COMPANY, LIMITED 4498
CREDIT CANADA LIMITEE 4498
CREDIT HYPOTHECAIRE CANADIEN INCORPORE (LE) 4517
CREDIT IMMOBILIER DE BOUCHERVILLE (LE) 4517
CREDIT MONTREAL LIMITEE (LE) 4517
CREDIT MONTREALAIS, LIMITEE (LE) 4517
CREDIT NATIONAL, LIMITEE 4498
CRESCENT COPPER ORE COMPANY, LIMITED (THE) 4531
CROWN FURNITURE COMPANY, LIMITED 4498
CROWN INVESTMENT COMPANY, LIMITED 4498
CROWN REAL ESTATE COMPANY 4498
CULTURE DE GINSENG ET AUTRES PLANTES MEDICINALES DES CANTONS DE L'EST, LIMITEE (LA) 4514
DANVILLE ASBESTOS AND GRANITE COMPANY, LIMITED (THE) 4531
DANVILLE REALTY LIMITED 4498
DAVIS (J.P.) & COMPANY INCORPORATED 4502

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

DELISLE, (G.) LIMITEE 4501
DENIS LAND COMPANY LIMITED 4498
DENIS REALTY LIMITED 4498
DESCOTEAUX & PEPIN LIMITEE 4498
DESJARDINS (J.P.) LIMITEE 4502
DOMINION BRICK COMPANY, LIMITED 4498
DOMINION INVESTMENTS LIMITED 4498
DOMINION KNIGHTS OF COLUMBUS BUILDING ASSOCIATION INCORPORATED 4499
DOMINION PRESS LIMITED 4499
DOMINION QUARRY LIMITED 4499
DOMINION TAILORING COMPANY, LIMITED 4499
DONALDSON, LIMITED 4499
DORVAL INVESTMENT COMPANY (THE) 4531
DOYON & VEILLEUX, LIMITEE 4499
DR ED. MORIN & CIE LIMITEE 4499
DRESS & FUR TRIMMING MANUFACTURING COMPANY (THE) 4531
DRESSING LUMBER COMPANY 4499
DUBREUIL, LIMITEE 4499
DUCHARME (J.N.) & FILS, LIMITEE 4502
DUCHESS AMUSEMENT COMPANY, INCORPORATED 4499
DUNNING (S.J.) COMPANY, LIMITED (THE) 4538
DUPUIS & POIRIER, INCORPOREE 4499
DUSSAULT TOBACCO FACTORY COMPANY, LIMITED (THE) 4531
DUTCH TEA ROOMS LIMITED 4499
EAGLE WHITEWEAR MANUFACTURING COMPANY LIMITED (THE) 4531
EASTERN CANADA GOLD FIELDS COMPANY, LIMITED (THE) 4531
EASTERN CANADA LOAN & INVESTMENT COMPANY, LIMITED (THE) 4531
EASTERN CANADA REALTY COMPANY, LIMITED 4499
EASTERN ELECTRIC MANUFACTURING COMPANY LIMITED 4499
EASTERN PAPER COMPANY LIMITED 4499
EASTERN TOWNSHIPS REALTY COMPANY 4499
EHRLICH MEDICAL INSTITUTE, INCORPORATED 4499
ELECTRO, LIMITEE 4499
EMBLEM MILLINERY COMPANY, LIMITED (THE) 4531
EMPIRE SECURITIES COMPANY (THE) 4532
EMPRESS BILLIARD CLUB 4500
ENGINEERING DEVELOPMENT LIMITED (THE) 4532
ETCHES NEWS COMPANY LIMITED (THE) 4532
ETTENBERG COMPANY LIMITED 4500
EUREKA FISH AND GAME CLUB 4500
EUREKA PARLOR GAMES & TOYS, LIMITED 4500
FAIRVIEW LAND COMPANY, LIMITED 4500
FANFARE AMICALE DE CARTIERVILLE 4500
FANFARE DE MAGOG (LA) 4514
FANFARE ST-AIME D'ASBESTOS 4500
FEDERAL CONSTRUCTION COMPANY LIMITED 4500
FETHERSTONHAUGH & SON LIMITED 4500
FIREPROOF CRUSHED STONE COMPANY INCORPORATED (THE) 4532
FIT-RITE TAILORING LIMITED 4500
FITZPATRICK REALTY CO. (THE) 4532
FONCIERE VICTORIAVILLE, LIMITEE 4500
FONDERIE MONT-LAURIER LIMITEE (LA) 4514
FRANCE REPUBLICAINE (LA) 4514
FRANCO-CANADIAN AMUSEMENT COMPANY, LIMITED 4500
FRISCO SODA WATER COMPANY 4500
FRONTIER GRANITE COMPANY 4500

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

G.T.P. MANUFACTURING COMPANY 4501
GASPE STEAMSHIP COMPANY LIMITED (THE) 4532
GATINEAU GRAPHITE MINING COMPANY 4500
GATINEAU SPAR MILLING COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GAUDREAU & GAGNON, LIMITEE 4500
GELLER (G.M.) & COMPANY LIMITED 4501
GENERAL CONTRACTING COMPANY, LIMITED 4500
GERMAN CLUB HARMONIA (THE) 4532
GIGUERE ET LARIVIERE COMPAGNIE LIMITEE 4501
GLODE COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GOLD MEDAL FURNITURE MANUFACTURING COMPANY OF MONTREAL LIMITED 4501
GRAND HOTEL COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GRAND'MERE PRINTING COMPANY 4501
GRAND'MERE REALTY COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GRAND'MERE SHIRT MANUFACTURING COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GREATER MONTREAL REALTY COMPANY, LIMITED (THE) 4532
GREENFIELD PARK CITIZENS ASSOCIATION 4501
GUILBAULT FRERES & COMPAGNIE, INCORPOREE 4501
HADRIAN FLOORING COMPANY OF CANADA, LIMITED 4501
HAIR GOODS LIMITED (THE) 4532
HAMILTON & BLOUT, LIMITED 4501
HARLEM HEIGHTS LAND COMPANY INCORPORATED 4501
HARMONIE DE LAPRAIRIE (L') 4520
HARMONIE DE L'ANGE-GARDIEN 4501
HARMONIE DE LONGUEUIL (L') 4520
HARMONIE DE SHERBROOKE (L') 4520
HARRIS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 4501
HARRIS & AVNER, LIMITED 4501
HART (A.J.) INCORPOREE 4492
HAVEGO FISHING AND GUN CLUB (THE) 4532
HEBREW BETH ISRAEL CONGREGATION OF MONTREAL 4501
HERCULE SHOE COMPANY (THE) 4532
HESPER LITERARY CLUB (THE) 4532
HOME LAND LIMITED 4501
HOME PROVIDENT ASSOCIATION LIMITED (THE) 4532
HOMESTEAD REALTIES LIMITED 4502
HOTELMEN'S CLUB OF MONTREAL 4502
HOWICK PAVING COMPANY LIMITED (THE) 4532
HUB CLOTHING COMPANY, LIMITED (THE) 4532
HUDSON BOATING CLUB 4502
HULL DRIVING CLUB INCORPORATED (THE) 4532
HULL & OTTAWA GARAGE COMPANY INCORPORATED (THE) 4532
IDEAL CONCRETE PRODUCTS COMPANY LIMITED 4502
IDEAL SODA WATER COMPANY, LIMITED (THE) 4532
IMMOBILIERE D'OUTREMER LIMITEE (L') 4520
IMPERIAL PRESS, LIMITED 4502
IMPRIMERIE DES CANTONS DE L'EST, LIMITEE (L') 4520
IMPRIMERIE JACQUES CARTIER, LIMITEE (L') 4520
IMPRIMERIE LE SAINT-LAURENT, LIMITEE (L') 4520
INDEPENDENT HEBREW MUTUAL AID ASSOCIATION OF MONTREAL (THE) 4533
INDEPENDENT SHOE COMPANY, INCORPORATED (THE) 4533
INDEPENDENT PANTS MAKERS UNION (THE) 4533
INDIVIDUAL LADIES TAILORING COMPANY INCORPORATED 4502
INDUSTRIAL LAND SYNDICATE, LIMITED (THE) 4533
INDUSTRIEL SECURITIES CORPORATION, INCORPORATED 4502
INDUSTRIELLE DE BECANCOURT, LIMITEE (L') 4521

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

INFORMATION IMMOBILIERE, INCORPOREE (L') 4521
INSTITUT BRUCHESI (L') 4521
INSTITUT DU CANADA (L') 4521
INSTITUT DU DR. LA FOREST, INCORPORE 4502
INTERNATIONAL FULLY & MANUFACTURING COMPANY LIMITED (THE) 4533
INTERNATIONAL TIME RECORDING COMPANY OF CANADA, LIMITED (THE) 4533
ISLE-AU-HERON DEVELOPMENT COMPANY, INCORPORATED 4502
ITALIAN AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION 4502
JARDINS DE ST-ISIDORE, LIMITEE (LES) 4518
JEWISH WORLD PUBLISHING COMPANY (THE) 4533
KEDGEWICK GAME CLUB 4502
KEMPTON, (A.K.) LIMITED 4493
KENNEDY, (G.R.E.) LIMITED 4501
KENOGAMI SASH & DOOR FACTORY, LIMITED 4502
KIAMIKA VALLEY LUMBER COMPANY 4502
KNAPP COMPANY, LIMITED (THE) 4533
KNIGHTS OF THE ROUND TABLE (THE) 4533
LABELLE (EMILE) & LAROCQUE, LIMITEE 4500
LABOR SAVING OFFICE APPLIANCES COMPANY, LIMITED 4515
LAC CHARLEBOIS HOTEL COMPANY INCORPORATED (THE) 4533
LACHINE MOTOR WORKS, LIMITED 4515
LACHUTE LAND COMPANY 4516
LACOURSIERE & PEPIN, LIMITEE 4516
LAFLEUR INDUSTRIELLE INCORPOREE 4516
LAKE GAUMOND CLUB 4516
LAKE MEGANTIC IRON MINING COMPANY (THE) 4534
LAKE MEGANTIC REALTY COMPANY (INC.) (THE) 4534
LAKE OF THE TWO-MOUNTAINS YACHT CLUB (THE) 4534
LAKEWOOD REALTY COMPANY (THE) 4534
LAMY, (J.A.) INCORPOREE 4502
LAND SUBDIVISION LIMITED 4516
LAURENTIAN BOB SLEIGH CLUB (THE) 4534
LAURENTIDE TELEPHONE COMPANY 4516
LAUZON DRY DOCK LAND COMPANY, LIMITED (THE) 4534
LAVAL BILLIARD AND ATHLETIC CLUB 4516
LE BON MARCHE COMPAGNIE LIMITEE 4516
LEGAULT, THOMPSON & CIE LIMITEE 4518
LENNOXVILLE LIGHT & POWER COMPANY LIMITED (THE) 4534
LEPAGE, MENARD LIMITED 4518
EPARGNE IMMOBILIERE, LIMITEE (L') 4520
EPARGNE POPULAIRE, LIMITEE (L') 4520
LEVIS DRY DOCK REALTY COMPANY, LIMITED (THE) 4534
LIESSE LAND COMPANY, LIMITED (THE) 4534
LIGUE DE BASEBALL DE LA CITE DE MONTREAL (LA) 4514
LION PRESS, LIMITED (THE) 4534
LOMER (GERALD) LIMITED 4501
LONGUEUIL EAST LAND COMPANY, LIMITED 4519
LONGUEUIL GARDENS COMPANY, LIMITED (THE) 4534
LOUISE LUMBER COMPANY (THE) 4534
LOUVRE DE PARIS LIMITEE (LE) 4518
LOWER CANADA REALTIES, LIMITED 4519
LYSTER WOOD BOX, TURNING, ENAMELING COMPANY, LIMITED 4519
MACK REALTY COMPANY (THE) 4534
MACKAY REALTY INCORPORATED 4521
MACPHERSON COMPANY LIMITED (THE) 4534
MAGASIN D'EPARGNE, INCORPOREE (LE) 4518

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

MAHEU REALTY LIMITED 4521
MAJESTIC HOTEL COMPANY, LIMITED (THE) 4534
MANITOU IRON MINING COMPANY 4521
MANOUAN PULP & PAPER LIMITED 4521
MANSFIELD FISHING AND GAME CLUB 4521
MANUFACTURE DE CHAISES & JOUETS DE WOTTON, LIMITEE (LA) 4514
MANUFACTURE DE SCEAUX ET BOITES DE TROIS-RIVIERES LIMITEE (LA) 4514
MANUFACTURIERS DE JONQUIERES, LIMITEE (LES) 4519
MAPLE GROVE SUGAR COMPANY, LIMITED 4521
MARCHE POPULAIRE, LIMITEE (LE) 4518
MARITIME LAND COMPANY LIMITED OF MONTREAL 4521
MATHESON AUTOMOBILE COMPANY OF CANADA, LIMITED (THE) 4534
MATTE (T.) OILED CLOTHING COMPANY, LIMITED 4539
MCGILL HOTEL COMPANY 4521
MCGUIGAN (F.H.) COMPANY, LIMITED (THE) 4532
MERCHANTS CLUB INCORPORATED (THE) 4534
MERCHANTS REALTY COMPANY, INCORPORATED 4522
METIS TENNIS CLUB 4522
METROPOLE HOTEL, LIMITED 4522
MICHIGAN ASBESTOS & CHROME COMPANY 4522
MINER (R.H.) COMPANY, LIMITED 4526
MINERALS INVESTMENT COMPANY LIMITED (THE) 4534
MODEL DRESS MANUFACTURING COMPANY 4522
MODERN GARAGE COMPANY 4522
MODERN WOODWORKING & CONSTRUCTION LIMITED 4522
MONTREAL BED & MATTRESS FACTORY, LIMITED (THE) 4535
MONTREAL CABINET DIRECTORY COMPANY 4522
MONTREAL CITY HOCKEY LEAGUE (THE) 4534
MONTREAL COMPANY 4522
MONTREAL FRUIT BUYERS PROTECTIVE ASSOCIATION (THE) 4535
MONTREAL GARAGE LIMITED 4522
MONTREAL HOME LAND INVESTMENT COMPANY 4522
MONTREAL HOUSE INCORPORATED 4522
MONTREAL INVESTMENT & REALTY COMPANY, LIMITED (THE) 4535
MONTREAL ISLAND INVESTMENT COMPANY (THE) 4535
MONTREAL JEWISH MILK DEALERS' ASSOCIATION (THE) 4535
MONTREAL JOVIAN CLUB 4522
MONTREAL LANDS, LIMITED 4535
MONTREAL MOOSE CLUB, INCORPORATED (THE) 4535
MONTREAL MOULDING MANUFACTURING COMPANY LIMITED 4522
MONTREAL NATURALIZED POLISH CLUB INCORPORATED 4522
MONTREAL PAPER COMPANY LIMITED 4522
MONTREAL JUNK PEDLAR'S UNION 4522
MONTREAL PRESS & ADVERTISING CLUB COMPANY 4522
MONTREAL REAL ESTATE EXCHANGE, INCORPORATED 4523
MONTREAL SKI CLUB 4523
MONTREAL SHOEMAKER'S PROTECTIVE ASSOCIATION (THE) 4535
MONTREAL SNOWSHOE CLUBS UNION (THE) 4521
MONTREAL THEATRE AND REALTY CORPORATION 4523
MONTREAL VEHICULAR TRAFFIC COMPANY (THE) 4535
MONTREAL WEST LAND COMPANY, LIMITED 4523
MONTREAL-QUEBEC REALTY COMPANY 4523
MOTOR TRANSPORT, LIMITED 4523
MOUNT ROYAL AMUSEMENT COMPANY 4523
MOUNT ROYAL GARAGE COMPANY LIMITED (THE) 4535
MOUNT-ROYAL KENNEL CLUB (THE) 4535

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

MOWHAWK FISH AND GAME CLUB 4523
MULLER (ADAMSON) COMPANY 4491
MURRAY BAY POULTRY & VEGETABLE COMPANY (THE) 4535
MUSICALE RICHELIEU (LA) 4515
MYERS (W.F.) DIAMOND SAW, TOOTH & TOOL COMPANY (THE) 4539
NATASHQUAN FISHERIES LIMITED 4523
NATIONAL BOND COMPANY, INCORPORATED (THE) 4537
NATIONAL CARTAGE AND SUPPLY COMPANY LIMITED (THE) 4535
NATIONAL CLUB OF MONTREAL, LIMITED (THE) 4535
NATIONAL INVESTMENT COMPANY 4523
NATIONAL KNITTING COMPANY, LIMITED (THE) 4535
NATIONAL LOAN & REALTY COMPANY, LIMITED (THE) 4535
NATIONAL LUMBER COMPANY, LIMITED 4523
NATIONAL SHOE STOCK LIMITED 4523
NATIONAL SUMMER RESORT LAND COMPANY OF CANADA, LIMITED (THE) 4536
NATIONOSCOPE, LIMITEE 4523
NESTOR CLOTHING LIMITED 4523
NEW LIVERPOOL REAL ESTATE COMPANY LIMITED (THE) 4536
NEW LONDON HOUSE COMPANY LIMITED (THE) 4536
NEW QUEBEC REALTY COMPANY, LIMITED 4523
NEW RICHMOND DRIVING ASSOCIATION 4523
NEW-YORK STEAM LAUNDRY COMPANY 4524
NORTH AMERICA CUSTOM HOUSE BROKERAGE & GENERAL ACCOUNTING COMPANY LIMITED 4524
NORTH HATLEY MANUFACTURING COMPANY (THE) 4536
NORTH WESTERN EMPLOYMENT AGENCY (THE) 4536
NORTHERN CLOTHING COMPANY LIMITED 4524
NORTHERN QUEBEC GOLDFIELDS & EXPLORATION COMPANY, LIMITED (THE) (*N.P.L.*) 4536
NOVELTY DRESS COMPANY, LIMITED (THE) 4536
NOYAH TOWN HALL ASSOCIATION (THE) 4536
OGILVY ENGINEERING COMPANY 4524
OLYMPIC CLUB (THE) 4536
ONONTIO CLUB INCORPORATED 4524
ORIENTAL CLUB LIMITED 4524
OUAREAU COUNTRY CLUB, INCORPORATED (THE) 4536
OYSTER MINERAL WATER COMPANY, LIMITED (THE) 4536
OVERALL MANUFACTURING COMPANY (THE) 4536
PACIFIC HOTEL COMPANY 4524
PARADIS & BOISVERT INCORPORE 4524
PARC BALMORAL INCORPORE 4524
PARC DOLLARD ANNEXE, LIMITEE 4524
PARC DOLLARD EXTENSION INCORPORATED 4524
PARC DUPRAS, INCORPORE 4524
PARC JACQUES-CARTIER, LIMITE (LE) 4518
PARC LAFLECHE, LIMITEE 4524
PARC ROLLAND, LIMITEE 4524
PARC ST-JACQUES, INCORPORE 4524
PARC ST-LOUIS, LIMITEE 4524
PARC ST-MALO LIMITEE 4524
PARENTVILLE REALTY COMPANY, LIMITED 4524
PARFUMERIE MERCANTILE, LIMITEE (LA) 4515
PARISIAN COMPANY, LIMITED (THE) 4536
PATRICIA LAND COMPANY, LIMITED 4524
PEARCE LIMITED 4525
PEERLESS AMUSEMENT COMPANY LIMITED (THE) 4536
PENINSULAR COMPANY, LIMITED (THE) 4536

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

PETERS, (L.H.) LIMITED 4521
PHI DELTA THETA CLUB OF MONTREAL 4525
PIEDMONT LAND COMPANY 4525
PLACEMENT IMMOBILIER, LIMITEE 4525
POELE NATIONAL, LIMITEE (LE) 4518
POINTE AUX TREMBLES ANNEX, INCORPORATED 4525
POINTE-AUX-TREMBLES LAND & DEVELOPING COMPANY, INCORPORATED 4525
POINTE-AUX-TREMBLES, LAND COMPANY 4525
POIRIER CHAIRS & CASKETS, LIMITED 4525
POITRAS FRERES, LIMITEE 4525
POLO & COUNTRY CLUB LIMITED (THE) 4536
POPULAR CONSTRUCTION INCORPORATED 4525
POULIN CIRCULAR VAT. CO. (THE) 4537
PRET COOPERATIF, LIMITEE 4525
PRET IMMOBILIER LIMITEE 4525
PRET FONCIER, LIMITEE (LE) 4518
PRET POPULAIRE (LIMITE) (LE) 4518
PRINCE HOTEL COMPANY LIMITED 4525
PRINCE OF WALES HOTEL LIMITED 4525
PRISONERS AID ASSOCIATION 4525
PROGRES DE L'EPIPHANIE, LIMITEE (LE) 4518
PROGRESSIVE INVESTMENT ASSOCIATION INCORPORATED 4525
PROGRESSIVE PROPERTY OF MONTREAL, LIMITED 4525
PUBLISHERS PRESS LIMITED 4525
VIALL (P.O.) LUMBER COMPANY LIMITED 4526
QUEBEC BRIDGE & RAILWAY TERMINALS REALTY COMPANY 4526
QUEBEC COUNTY REALTY COMPANY (THE) 4526
QUEBEC GENERAL AGENT LIMITED (THE) 4537
QUEBEC HEIGHTS LIMITED 4526
QUEBEC HOCKEY CLUB 4496
QUEBEC JOCKEY CLUB LIMITED (THE) 4537
QUEBEC LIVE STOCK IMPORTATION COMPANY 4526
QUEBEC TRANSPORTATION CLUB 4526
QUEEN SKIRT & CLOAK COMPANY INCORPORATED (THE) 4537
REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY, LIMITED 4526
REALTY LOAN & INVESTING COMPANY OF CANADA, LIMITED (THE) 4537
REGENT REALTIES, LIMITED 4526
RENA FOOTWEAR COMPANY, LIMITED (THE) 4537
RENARD NOIR, LIMITEE (LE) 4518
RESIDENTIAL SITES, LIMITED 4526
RICHELIEU BOATING CLUB (THE) 4537
RICHELIEU LAND & INVESTMENT COMPANY, LIMITED (THE) 4537
RIGAUD LAND COMPANY INCORPORATED 4526
RIVER SIGHTS LIMITED 4526
RIVERDALE PARK, LIMITED 4526
ROBERVAL PAPER COMPANY (THE) 4537
ROBINSON, RICHARDSON & CHAMBERS, LIMITED 4526
ROCMAC ROADS QUEBEC LIMITED 4526
ROE (WILLIAM B.) & COMPANY, LIMITED 4540
ROSLYN PARK LIMITED 4526
ROXTON CONCRETE, LIMITED 4526
ROY & DARVEAU, LIMITEE 4526
ROYAL (LE) 4518
RUSSIAN-ORIENTAL TRADING COMPANY 4526
S.H. & E.P. NAROVLANSKY LIMITED 4529
S. & W. FORTIER LIMITEE 4529

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

SAGUENAY COAL & LUMBER COMPANY 4527
ST. ANDREWS LAND COMPANY 4528
STE CATHERINE TANNING & MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 4528
ST-DAVID'S SOCIETY OF MONTREAL 4528
ST-GEORGE LAND COMPANY (THE) 4537
ST-LAURENT QUARRY, LIMITED 4528
ST-LAWRENCE HUNT (THE) 4538
ST-LAWRENCE POLITICAL ASSOCIATION INCORPORATED 4528
ST-LAWRENCE SAND GRAVEL DREDGING (THE) 4538
ST-MAURICE REALTY COMPANY (THE) 4538
STE-MONIQUE STATION FURNITURE COMPANY, LIMITED 4528
ST-PETER'S LUNCHEON CLUB 4528
ST-PIERRE LIMITED 4498
ST-REMI KAOLIN COMPANY 4528
ST-ROMUALD HARDWOOD FLOORING COMPANY, LIMITED 4528
SALON LITTERAIRE ET MUSICAL 4527
SAPHO MANUFACTURING COMPANY, LIMITED 4527
SASH, DOOR & CONSTRUCTION COMPANY (THE) 4537
SAULT-AU-RECOLLET LAND & POWER COMPANY INCORPORATED 4527
SAUVAGE FISHING CLUB INCORPORATED (LE) 4518
SECURITY CONSTRUCTION, LIMITED 4527
SHAWENEGAN PULP & PAPER COMPANY 4527
SHERBROOKE CITY BAND 4495
SHERBROOKE CITY LANDS COMPANY INCORPORATED 4527
SHERBROOKE FLEXIBLE STEEL LADDER COMPANY, LIMITED 4527
SHERBROOKE RACING ASSOCIATION (THE) 4537
SHIPSHAW POWER COMPANY LIMITED 4527
SHIPTON CREAMERY LIMITED 4527
SILVER LAKE FISHING & GAME CLUB, LIMITED (THE) 4537
SILVERZONE CHEMICAL COMPANY, LIMITED 4527
SIMARD LUMBER COMPANY, LIMITED 4527
SKITTAGETAN FISH & GAME CLUB 4527
SLEEPER & AKHURST LIMITED 4527
SMART REALTY LIMITED 4527
SOCIETE ANONYME DES EDITIONS ILLUSTREES, LIMITEE 4527
SOCIETE DE CONCERTS DE STE-SCHOLASTIQUE (LA) 4515
SOCIETE DE PRETS DE MEGANTIC, LIMITEE (LA) 4515
SOCIETE DE PUBLICATION LA LUMIERE, INCORPOREE (LA) 4515
SOCIETE D'ECLAIRAGE ET D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SAGUENAY (LA) 4515
SOCIETE DES POMPIERS VOLONTAIRES DE STE-AGATHE (LA) 4515
SOCIETE DU BOULEVARD PIE IX LIMITEE (LA) 4515
SOCIETE PATRIOTIQUE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINT-BASILE (LA) 4515
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE BUCKINGHAM (LA) 4515
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-GRACE DE HULL (LA) ... 4515
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE ST-JEAN 4527
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE WINDSOR MILLS 4527
SOUTH SHORE REALTY COMPANY 4528
SOUTHERN COUNTIES REALTY COMPANY, INCORPORATED 4528
SPANISH ART LEATHER COMPANY 4528
SQUARE TAILORING COMPANY (THE) 4537
STACK (M.J.) PAVING & CONTRACTING COMPANY LIMITED 4523
STADACONA LAND COMPANY, LIMITED 4528
STANDARD CEMENT COMPANY, LIMITED (THE) 4537
STANDARD GLASS COMPANY (THE) 4537
STANDARD LEATHER GOODS LIMITED 4528
STANDARD SAND AND GRAVEL COMPANY, LIMITED 4528

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

STANLEY SOCIAL & ATHLETIC CLUB (THE) 4537
STARLAND THEATRES, INCORPORATED 4528
SUBDIVISION, LIMITEE (LA) 4515
SUMMERLEA LAND COMPANY 4528
SUMMIT REALTY, LIMITED 4528
SWEEPER-VAC LIMITED 4529
SYNDICAT IMMOBILIER DE ST-ROCH LIMITEE (LE) 4518
TANGUAY (GEO,) LIMITEE 4500
TANNERIE COOPERATIVE DU NORD, LIMITEE (LA) 4515
TERRA COTTA, LIMITEE 4529
TERRAINS DU PLATEAU, LIMITEE (LES) 4519
TERREBONNE GARDENS LAND COMPANY (THE) 4538
THEATRICAL CLUB, INCORPORATED 4539
THERESIAN SAND & GRAVEL COMPANY 4539
THETFORD LAND COMPANY 4539
THETFORD MANUFACTURING COMPANY (THE) 4538
THETFORD MINES CLUB 4539
THIBODEAU'S GAS & OIL COMPANY 4539
THOS. DEERY COMPANY 4539
THREE RIVERS ATHLETIC ASSOCIATION LIMITED (THE) 4538
THREE RIVERS FERRY COMPANY (THE) 4538
TOURVILLE REALTY COMPANY LIMITED 4539
TOUSSAINT (JULIEN) & CIE LIMITEE 4502
TOUZIN SAND COMPANY, LIMITED (THE) 4538
TOWNSHIPS LAND COMPANY, LIMITED 4539
TRANSPORTATION REALTY LIMITED 4539
TRAVELLERS CLUB 4538
TRIBUNE PUBLISHING COMPANY, LIMITED (LA) 4515
TUNNEL LAND COMPANY 4539
TWIN CITY DEVELOPMENT COMPANY OF MONTREAL 4539
UNION DES CLUBS DE RAQUETTEURS DE MONTREAL (L') 4521
UNION DRAMATIQUE DE QUEBEC (L') 4521
UNION JACQUES-CARTIER (L') 4521
UNION MUSICALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (L') 4521
UNION MUSICALE DE LEVIS (L') 4521
UNION REALTY, LIMITED 4539
UNION SOCIALE, LIMITEE (L') 4521
UNIQUE THEATRE & FILM EXCHANGE COMPANY LIMITED (THE) 4538
UNITED HEBREW MUTUAL ASSOCIATION (THE) 4538
UNIVERSITY MAGAZINE, LIMITED (THE) 4538
USINES GENERALES DE CHARS ET DE MACHINERIES, LIMITEE 4539
USINES MECANIQUES GRANDVILLE, LIMITEE (LES) 4519
UTILITIES LIMITED 4539
VALLEYFIELD GLOVE COMPANY 4540
VICTOR LUMBER COMPANY LIMITED (THE) 4538
VICTORIA LODGE NO 16 OF THE INDEPENDANT ORDER OF ODDFELLOWS 4540
VICTORIAVILLE CHAIR MANUFACTURING COMPANY (THE) 4538
VICTORIAVILLE JEWELRY COMPANY 4540
VIEWBANK REALTIES, LIMITED 4540
VILLE POINTE-AUX-TREMBLES ANNEXE, LIMITEE 4540
VINCENT, (J-A) LIMITEE 4502
VIOLETTE LUMBER COMPANY, LIMITED 4540
VITE FOUNTAIN PEN COMPANY LIMITED 4540
VOLKS ZEITUNG PUBLISHING ASSOCIATION INCORPORATED 4540
WANDERERS HOCKEY CLUB LIMITED 4540
WARWICK CLOTHING COMPANY (THE) 4538

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

WESTBURY ELECTRIC LIGHT & POWER COMPANY (THE) 4538
WESTMOUNT LAND SYNDICATE, LIMITED 4540
WICKHAM FURNITURE COMPANY, LIMITED 4540
WILLIAM COMPANY LIMITED 4540
WILLIAM RUTHERFORD & SONS COMPANY (THE) 4538
WILSON MINING COMPANY (THE) 4539
WINDFALL FISH AND GAME CLUB 4540
WINDSOR HOTEL COMPANY, LIMITED 4540
WOODLAND BOATING CLUB INCORPORATED 4540
WOTTON MANUFACTURING COMPANY LIMITED (THE) 4539
YACHTING CLUB DU CANADA 4541
YOUNG MEN'S HEBREW ASSOCIATION OF MONTREAL 4541
YOUNG ROUMANIANS ASSOCIATION OF MONTREAL 4541

REVOCATION DE DISSOLUTION

DOMAINE ALARY INC. 4541

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARC EXTENSION (*L.P.*) 4568
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VAL-ROSIERS (*L.P.*) 4569

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BAIE-COMEAU, VILLE 4569
BELOEIL, VILLE 4570
DISRAELI, VILLE 4571
L'ASSOMPTION, VILLE 4572
MONTMINY, CANTON 4573
OUTAOUAIS-HULL, COMMISSION SCOLAIRE 4574
SAINTE-CROIX, VILLAGE 4575
SAINTE-ROSALIE, VILLAGE 4576

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS DU COLLEGE ST-BERNARD DE DRUMMONDVILLE (*Changement de nom*) 4578
SYNDICAT DE SECTEUR DE L'U.P.A. DE DRUMMOND (*Constitution*) 4578

VENTE(S) PAR SHERIFS

ABITIBI

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* HEBERT ET *AL* 4578
CAISSE POPULAIRE D'AMOS *vs* AUTOMOBILES G.B. LEVESQUE INC. 4579
CAISSE POPULAIRE D'AMOS *vs* LEVESQUE 4579
CAISSE POPULAIRE D'AMOS *vs* LEVESQUE 4580
CHARTRE LUMBER LTEE *vs* LES HERITIERS JOHN STOYKOVICK 4580
OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') *vs* JACQUES 4580

BEAUHARNOIS

ROUSSEAU MARQUIS *vs* MARQUIS 4581
VALLEYFIELD READY MIX INC. *vs* CHATIGNY 4581

VENTE(S) PAR SHERIFS

(suite)

IBERVILLE

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE ROUVILLE (LA) *vs* LES SERRES DE STE-BRIGIDE LTEE ET *AL* 4582
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) *vs* BUCHAU 4583
WOODHAVEN DISTRIBUTORS LIMITED *vs* LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC. ET *AL* ... 4584
WOODHAVEN DISTRIBUTORS LIMITED *vs* LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC. ET *AL* ... 4586

JOLIETTE

FINANCIAL AGENCIES LTD. *vs* ROBERGE 4587

LABELLE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* GORDON NOLAN 4587

PONTIAC

O'REILLY MARTIN ET *AL vs* HICKEY ET *AL* 4588

QUEBEC

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE *vs* PELLETIER ET *AL* 4588
BUSSIERES *vs* LES CONSTRUCTIONS LO-RAIN INC. ET *AL* 4589
CANTIN *vs* POULIN 4589
CARRIER *vs* PICARD 4590
PICHE *vs* NOEL 4590
PLAN DU CREDIT COMMERCIAL LTEE (LE) *vs* GELLY 4590

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT *vs* MORIN 4591

TERREBONNE

M.F. PAINTS (1972) INC. *vs* ALARY 4592

VENTE(S) POUR TAXES

LORRAINE, VILLE 4592

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES 4542

AVIS DIVERS 4542

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES 4596

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 4544

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 4388

COMPAGNIES, LOI DES 4482-4547

COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES 4550

CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA 4550

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE 4552

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE 4552

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA 4553

MINISTERES 4553

PROCLAMATION(S) 4566

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES 4491

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 4568

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 4569

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES 4578

VENTE(S) PAR SHERIFS 4578

VENTE(S) POUR TAXES 4592

nouveautés

ÉDUCATION

Communication et participation dans l'école québécoise
par Henri Tremblay

Min. Éducation
Québec, 1978. 169 p., 24 cm
ISBN 0-7754-3030-7
EOQ 3294, broché **$ 3.50**

Régime de retraite des enseignants: 1965 (1ère session), c. 68 et modifications = *Teachers Pension Plan: 1965 (1st session), c. 68 and Amendments*

Min. Éducation
Québec, mars 1978. 31 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2932-5
EOQ 3284, broché **$ 1.15**

Règlement relatif aux conditions d'emplois du personnel de cadre et de gérance des collèges d'enseignement général et professionnel: A.C. 2904-77 de 1977 08 31 (1977) G.O. II, 6437 = *Regulation respecting the conditions of employment of the senior and management staff of general and vocational colleges: O.C. 2904-77 of 1977 08 31 (1977) O.G. II, 6437*

Min. Éducation
Québec, janvier 1978. 68 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2967-8
EOQ 3291, broché **$ 2.60**

Règlement relatif aux conditions d'emplois des directeurs généraux des collèges d'enseignement général et professionnel: A.C. 2903-77 de 1977 08 31 (1977) G.O. II, 6423 = *Regulation respecting the conditions of employment of directors of general and vocational colleges: O.C. 2903-77 of 1977 08 31 (1977) O.G. II, 6423*

Min. Éducation
Québec, janvier 1978. 16 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2966-X
EOQ 3281, broché **$ 0.55**

Règlement relatif aux conditions d'emplois des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires et des commissions scolaires régionales pour catholiques: A.C. 2901-77 de 1977 08 31 (1977) G.O. II, 6285 = *Regulation respecting the conditions of employment of directors general and deputy directors general of the school board and regional school board for Catholics: O.C. 2901-77 of 1977 08 31 (1977) O.G. II, 6285*

Min. Éducation
Québec, janvier 1978. 23 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2964-3
EOQ 3282, broché **$ 0.85**

SÉCURITÉ SOCIALE

La condition économique des femmes au Québec

Volume 1: L'exposé de la question

Volume 2: L'évaluation de la réponse apportée par l'État

Min. Conseil exécutif
Conseil du Statut de la femme
Québec, 1978. 2 Vols, XXII-219 + XVI-316 p., tabl., 27 cm – (Études et dossiers)
ISBN 0-7754-2954-6
EOQ 3266, brochés **$ 7.00**

N.B. Les volumes ne se vendent pas séparément

La sécurité financière des personnes âgées au Québec (Rapport COFIRENTES)

Min. Affaires sociales
Québec, 1977. 126 p., tabl., graph., bibl., 28 cm
ISBN 0-7754-2886-8
EOQ 3195, broché **$ 3.50**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les [illegible] vendues par le

GOG12

Bibliothèque Nationale
Dépôt légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q.

3K6

L
1.
Q
G

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Snerbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Montréal
Wilson & Lafleur
39, rue Notre-Dame ouest
Tél.: 288-7153

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

Sept-Îles
Communication-Québec
660, boul. Laure
Tél.: 968-2806

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777